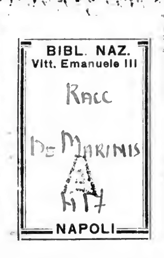


MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

T. II.

MÉMOIRES
SECRETS
SUR LES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV;

PAR FEU M. DUCLOS,

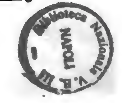
De l'Académie Françoise, Historiographe de France, &c.

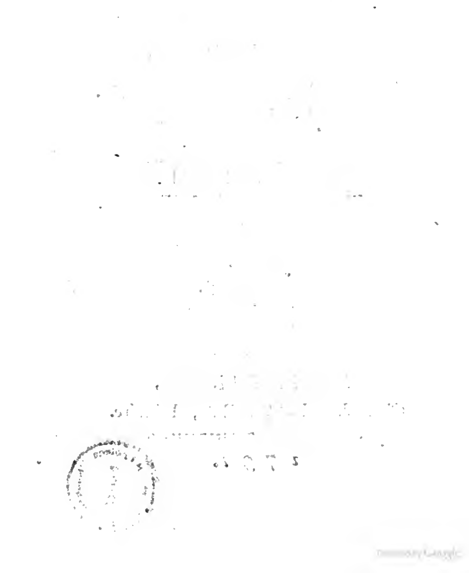
TOME SECOND.



A LAUSANNE,
Chez J. MOURER, Libraire.

1791.







MÉMOIRES SECRETS
SUR LES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

LIVRE IV.

CETTE année s'ouvrit par la déclaration de guerre contre l'Efpagne. Elle avoit été précédée d'un manifefte (1), pour prévenir les efprits fur la juftice de nos motifs. Les ennemis du gouvernement ne s'oublièrent pas dans cette occafion, & répandirent quatre pièces féditieufes. La première étoit un manifefte du roi d'Efpagne, adreffé aux trois états de la France. La feconde, une lettre de Philippe V au roi. La troifiè-

(1) Ce manifefte fut compofé par Fontenelle, fur les mémoires de l'abbé du Bois. Cette pièce & les quatre autres dont je parle enfuite, font imprimées par-tout, & principalement dans les Mémoires de la régence, ouvrage d'ailleurs auffi mauvais que j'en connoiffe. L'auteur & l'éditeur qui a joint des notes, font également mal inftruits.

me, une lettre circulaire aux parlemens. Et la quatrième, une prétendue requête présentée à Philippe V, de la part des trois états de France. Le parlement se contenta de supprimer, par arrêt, ces libelles, qui méritoient beaucoup plus.

Les officiers qui devoient servir contre l'Espagne furent nommés, & l'on fut, pour le moins, surpris de voir le maréchal de Barwic, décoré de la Grandesse & de la toison, & dont le fils, duc de.... jouissoit des mêmes honneurs en Espagne, accepter le commandement d'une armée contre Philippe V. D'Asfeld, depuis maréchal de France, fit un parfait contraste avec Barwic, qui le demandoit pour servir sous lui; il alla trouver le régent — Monseigneur, lui dit-il, je suis françois, je vous dois tout, & n'attends rien que de vous; puis montrant sa toison: que voulez-vous que je fasse de ceci, que je tiens du roi d'Espagne? Dispensez-moi de servir contre un de mes bienfaiteurs.

Il eût été bien étrange que le régent, facile sur tout, n'eût résisté qu'à une action aussi honnête; aussi dispensa-t-il d'Asfeld de servir, & ne l'en estima que plus. Le roi d'Espagne lui en fut beaucoup de gré, & les nations y applaudirent.

Le prince de Conti eut le commandement de la cavalerie, tira beaucoup d'argent pour ſes équipages, fit payer juſqu'à ſes frais de poſte, & ce fut tout ce qu'il recueillit de gloire de ſa campagne.

Les jeux de haſard avoient été défendus. Le duc de Treſmes prétendoit, comme gouverneur de Paris, avoir le droit d'un de ces coupe-gorges privilégiés. Le lieutenant de police Machault, qui ne trouvoit pas ce privilége-là dans les ordonnances, déclara qu'il tolèreroit tous ces repaires, ſi celui du gouverneur ſubſiſtoit.

Le régent, pour ne mécontenter perſonne, acheta le déſiſtement du duc de Treſmes, de 2000 livres de penſion. Peu d'années après, ſous le miniſtère de M. le duc, la dévote princeſſe de Carignan obtint de faire tenir un jeu dans ſon hôtel de Soiſſons. Auſſitôt le duc de Treſmes reprit le ſien, en gardant ſa penſion. Des fripons galonnés, brodés, & même décorés de croix de différens ordres, faiſoient les honneurs de ces deux antres, où les enfans des bourgeois venoient perdre ce qu'ils voloient à leurs familles. Pluſieurs aventures tragiques firent enfin connoître que ces

lieux étoient les séminaires de la Grève. Le cardinal de Fleury, devenu ministre, les défendit. Ce vil droit de gouverneurs subsiste encore dans plusieurs provinces. Les protecteurs ne rougissent point de la source infâme du revenu qu'ils en tirent, & pensent apparemment, comme Tibère, que l'argent n'a point d'odeur.

Ce fut dans ce temps-là que parurent les Philippiques, poëme contre le régent, composé par la Grange (1). Cet ouvrage, où il n'y a que très-peu de strophes poétiques, est un amas d'horreurs, où la calomnie la plus effrénée s'appuie de quelques vérités. Les copies s'en répandirent par toute la France. Le régent en entendit parler, & voulut les voir. Le duc de Saint-Simon prétend que ce fut lui qui, pressé par les sollicitations du prince, lui fit lire cet effroyable libelle. Il ajoûte que, lorsque le régent en fut à l'endroit où il est représenté comme l'empoisonneur de la famille royale, il frémit, pensa s'évanouir, &, ne pouvant retenir ses lar-

(1) La Grange avoit été page de la princesse de Conti, fille de Louis XIV. Il a fait plusieurs pièces où l'on trouve des situations, de l'intérêt, & toutes mal ou foiblement écrites.

mes, s'écria : ah ! c'en eſt trop ! cette horreur eſt plus forte que moi, j'y ſuccombe ; il ne revint que difficilement de ſon déſeſpoir.

La Grange fut arrêté & envoyé aux isles Sainte-Marguerite, d'où il ſortit pendant la régence même, & ſe montra librement dans Paris. J'ai toujours cru que c'étoit pour détruire l'opinion où l'on étoit que le régent l'avoit fait aſſaſſiner, ſans quoi c'eût été le comble de l'impudence. Un auteur qui en auroit fait la moitié moins contre un conſeiller au parlement, eût été envoyé aux galères.

On a pu voir juſqu'ici que je ne diſſimule ni les mœurs dépravées ni la mauvaiſe adminiſtration du régent ; mais je dois rendre juſtice à ſa bonté naturelle. Quand on ne fait attention qu'à ſon caractère d'humanité, on ne peut s'empêcher de regreter qu'il n'ait pas eu plus de vertus de prince.

Dès que le duc & la ducheſſe du Maine furent arrêtés, l'alarme ſe répandit dans leur parti. Le maréchal de Villeroi perdit ſa morgue, Villars ſon audace, d'Huxelles, Tallart, Canillac, d'Effiat & le premier préſident montroient leur crainte par les efforts qu'ils faiſoient

pour la cacher. La meilleure protection que les accusés pussent avoir, étoit dans le cœur du régent. Les bons & les mauvais procédés, les services & les offenses le touchoient foiblement; il donnoit & ne récompensoit point, pardonnoit facilement, n'estimoit guère, & haïssoit encore moins.

D'ailleurs, l'abbé du Bois sentoit qu'il seroit chargé, par le public, d'avoir animé, ou du moins de n'avoir pas arrêté la sévérité du régent. L'impétuosité de M. le duc faisoit craindre que, s'il étoit une fois délivré du contre-poids des légitimés & de leurs partisans, il ne s'élevât lui-même sur les ruines du régent, & ne recueillît seul le fruit de tout ce que celui-ci auroit fait pour affermir l'autorité. L'abbé comptoit, en sauvant le duc du Maine & le premier président, se faire, en cas d'évènement, une protection contre le parlement même, qui pouvoit le rechercher un jour. Ce qu'il faisoit pour sa propre sûreté, il persuada aisément au régent qu'il en étoit seul l'objet, l'effraya sur le caractère de M. le duc, & lui fit entendre que le public ne regardoit pas absolument les accusés comme criminels de lèze-majesté; mais comme des hommes attachés à l'é-

tat, & qui n'avoient cherché qu'à mettre les jours du roi en sûreté. Les mœurs du régent, son irréligion affichée, les bruits anciens & nouveaux ne favorisoient que trop ces idées. Ce prince en fut frappé, sa paresse naturelle, la crainte de troubler ses plaisirs, se joignant à ses réflexions, il laissa l'abbé maître unique de cette affaire.

Il n'y eut point de procès en règle, ni renvoi au parlement. Le garde-des-sceaux & le Blanc interrogeoient les prisonniers, & chaque jour on en amenoit de nouveaux. On avoit vu, par les papiers de Cellamare, que ce ministre entretenoit différentes correspondances, qui n'avoient aucun rapport à la duchesse du Maine, & qui, toutes cependant, se rapportoient à l'Espagne, sans que les coupables eussent aucune relation entr'eux. Par exemple, on mit à la Bastille le duc (aujourd'hui maréchal) de Richelieu, & le marquis de Saillans (d'Estaing). Le jour qu'ils furent arrêtés, le régent dit publiquement qu'il avoit dans sa poche de quoi faire couper, au duc de Richelieu, quatre têtes, s'il les avoit. C'étoient quatre lettres, adressées au cardinal Albéroni, signées du duc, & par lesquelles il s'engageoit à

livrer à l'Efpagne Bayonne, où fon régiment & celui de Saillans étoient en garnifon. Ce jeune étourdi, qui n'a guère changé de tête, comptoit être l'auteur d'une révolution dans le royaume, & avoir, pour récompenfe, le régiment des Gardes. Ce complot, que le dernier officier de la place eût fait échouer, n'excita que la rifée publique. Ce jeune homme fe crut un perfonnage en fe voyant traité en criminel d'état, & prit fa prifon avec la légèreté qu'il a toujours montrée en amour, en affaires & à la guerre. Le régent, qui trouva cela fort plaifant, fit procurer au jeune prifonnier tout ce qu'il demanda, valet-de-chambre, deux laquais, des jeux, des inftrumens, de forte qu'au lieu de liberté, il eut toute la licence poffible.

Pendant que le régent étoit occupé des affaires d'état, il étoit encore tourmenté de tracafferies domeftiques. La ducheffe de Berri, emportée par le plus fol orgueil, ou avilie dans la crapule, donnoit des fcènes publiques dans l'un & l'autre genre.

L'ambaffadeur de Venife étant venu pour lui rendre vifite, elle s'avifa de le recevoir placée dans un fauteuil, fur une eftrade de trois marches. L'ambaf-

ſadeur s'arrêta un moment, s'avança enſuite avec lenteur, comme un homme qui médite ſon parti, fit une révérence, & auſſitôt tourna le dos, & ſortit ſans avoir dit un mot. Il aſſembla le jour même les miniſtres étrangers, & tous déclarèrent publiquement qu'aucun d'eux ne mettroit le pied chez la princeſſe, s'ils n'étoient aſſurés d'être reçus comme il leur convenoit (1).

La vie domeſtique de cette princeſſe faiſoit un étrange contraſte avec ſes saillies d'orgueil en public. J'ai déja parlé du vil eſclavage où le comte de Riom la tenoit, & il ſe relâchoit d'autant moins de ſon inſolence avec elle, qu'il s'en étoit fait un ſyſtême, & que ſes duretés, ſes humeurs, ſes caprices affermiſſoient la conſtance de ſa maîtreſſe. On n'a pas oublié non plus que des retraites aux Carmélites précédoient ou ſuivoient des orgies. Une religieuſe qui accompagnoit la princeſſe à tous les offices du couvent, étonnée de la voir proſternée, mêlant des ſoupirs aux prières les plus ferventes.—Bon Jéſus, madame, eſt-il poſſible que le public puiſſe

(1) Jamais reine, qui ne l'eſt pas de ſon chef, n'a donné d'audience ſur une eſtrade.

tenir ſur vous tant de propos ſcandaleux qui parviennent juſqu'à nous? le monde eſt bien méchant ! vous vivez ici comme une ſainte. La princeſſe ſe mettoit à rire. Ces diſparates marquoient certainement un dégré de folie. C'étoit avec le plus violent dépit qu'elle apprenoit qu'on oſât cenſurer ſa conduite. Elle devint enfin groſſe, & quand elle approcha de ſon terme, elle ſe tint aſſez renfermée, & ſouvent au lit, ſous des prétextes de migraine. Mais les excès de vin & de liqueurs fortes qu'elle continua toujours, lui allumèrent le ſang. Dans ſa couche, une fièvre violente la mit dans le plus grand danger. Cette femme hardie, impérieuſe, bravant toutes les bienſéances, qui avoit hautement affiché ſon commerce avec Riom, ſe flatta d'en cacher les ſuites au public; comme ſi les actions des princes pouvoient jamais être ignorées ! Il n'entroit dans ſa chambre que Riom, la marquiſe de Mouchi, dame d'atour, digne confidente de ſa maîtreſſe, & les femmes abſolument néceſſaires à la malade. Le régent même n'entroit que des inſtans : quoiqu'il ne fût pas poſſible de le ſuppoſer dans l'ignorance de l'état de ſa fille, il feignoit devant elle de ne

s'appercevoir de rien, soit dans la crainte de l'aigrir, s'il paroissoit instruit, soit dans l'espoir que son silence arrêteroit l'indiscrétion des autres. Tant de précautions n'empêchoient pas le scandale, & alloient bientôt l'augmenter. Le danger fut si pressant, qu'il parvint à la connoissance du curé de Saint-Sulpice Languet. Il se rendit au Luxembourg, y vit le régent, lui parla de la nécessité d'instruire la princesse du péril où elle étoit, pour la disposer à recevoir les sacremens, & ajoûta qu'au préalable il falloit que Riom & la Mouchi sortissent du palais. Le régent, n'osant ni contredire hautement le curé, ni alarmer sa fille par la proposition des sacremens, encore moins la révolter par le préalable du pasteur, essaya de faire entendre au curé que l'expulsion de Riom & de la Mouchi causeroit le plus grand scandale. Il chercha des tempéramens; le curé les rejetta tous, jugeant bien que, dans une occasion d'éclat, telle que celle-là, au milieu des querelles de la constitution, où il jouoit un rôle, il se feroit décrié dans le parti contraire, s'il ne se montroit curé en toute rigueur. Le régent ne pouvant persuader le curé, offrit de s'en rappor-

ter au cardinal de Noailles. Languet y consentit, & n'eût peut-être pas été fâché que la complaisance du cardinal, en débarrassant un prêtre subordonné, qui auroit eu l'honneur de la morale sévère, prêtât le flanc aux constitutionnaires, & belle matière à paraphraser. Le cardinal, prié de se rendre au Luxembourg, y arriva, &, sur l'exposé du régent, approuva la conduite du curé, & insista à congédier les deux sujets de scandale.

La Mouchy, ne pouvant se dissimuler le danger où étoit sa maîtresse, croyoit avoir tout prévu, en faisant venir un cordelier pour confesser la princesse, & ne doutoit pas que le curé n'apportât ensuite le viatique. Elle ne soupçonnoit pas qu'elle fût elle-même le principal sujet de la conférence, lorsque le régent la fit demander. Elle entr'ouvrit la porte, & le régent, sans entrer ni la faire sortir, lui dit quelles conditions on mettoit à l'administration des sacremens. La Mouchi, étourdie du compliment, paya pourtant d'audace, s'emporta sur l'affront qu'on faisoit à une dame d'honneur, assura que sa maîtresse ne la sacrifieroit pas à des cagots, rentra, & quelques momens après, vint dire au régent, que la prin-

ceffe étoit révoltée d'une propofition fi infolente, & referma la porte. Le cardinal, à qui le régent rendit la réponfe, repréfenta que ce n'étoit pas celle qu'il falloit chaffer qu'on dût charger de porter la parole, que c'étoit au père à s'acquitter de ce devoir, & à exhorter fa fille à remplir le fien. Le prince, qui connoiffoit le caractère violent de fa fille, s'en défendit, &, fur fon refus, le cardinal fe mit en devoir d'entrer & de parler lui-même. Le régent, craignant que l'afpect du prélat & du curé ne caufât à la malade une révolution qui la fit mourir, fe jetta au-devant du cardinal, & le pria d'attendre qu'on l'eût préparée à une telle vifite. Il fe fit encore ouvrir la porte, & annonça à la Mouchi, que l'archevêque & le curé vouloient abfolument parler. La malade, qui l'entendit, entra dans une égale fureur contre fon père & contre les prêtres, difant que ces cafards abufoient de fon état & de leur caractère pour la déshonorer, & que fon père avoit la foibleffe & la fotife de le fouffrir, au lieu de les faire jeter par les fenêtres.

Le régent, plus embarraffé qu'auparavant, vint dire au cardinal que la

malade étoit dans un tel état de souffrance, qu'il falloit différer. Le prélat, las d'insister inutilement, se retira, après avoir ordonné au curé de veiller attentivement aux devoirs de son ministère.

Le régent, fort soulagé par la retraite du cardinal, auroit bien voulu être encore délivré du curé. Mais celui-ci s'établit à poste fixe à la porte de la chambre; &, pendant deux jours & deux nuits, lorsqu'il sortoit pour se reposer, ou prendre quelque nourriture, il se faisoit remplacer par deux prêtres qui entroient en faction. Enfin, le danger étant cessé, cette garde ecclésiastique fut levée, & la malade ne pensa qu'à se rétablir.

Malgré ses fureurs contre les prêtres, la peur de l'enfer l'avoit saisie. Il lui en resta une impression d'autant plus forte, que sa santé ne se rétablissoit pas parfaitement, & que sa passion étoit aussi vive que jamais. Riom, aidé des conseils du duc de Lauzun, son oncle, résolut de profiter des dispositions de sa maîtresse pour l'amener à un mariage qui tranquilliseroit sa conscience, & assureroit ses plaisirs. Le duc de Lauzun imaginoit le plan, les moyens, les ex-

pédiens, & Riom agiffoit en conformité.

Ils ne trouvèrent pas grande difficulté avec une femme éperdue d'amour, effrayée du diable, & fubjuguée de longue main. Riom n'avoit qu'à ordonner pour être obéi; auffi le fut-il, & il ne fe paffa pas quatre jours du projet à l'exécution. Quelques dates rapprochées le prouveront; & comme la ducheffe de Berri mourut fort peu de temps après, je rapporterai tout de fuite ce qui la regarde.

Cette princeffe tomba malade le 26 mars; Pâque étoit le 9 avril, & dès le mardi faint 4, elle fut hors de danger. Il faut favoir que l'ufage des paroiffes de Paris eft de porter, pendant la femaine fainte, la communion à tous les malades, fans qu'ils foient dans le cas de la recevoir en viatique; il fuffit qu'ils foient hors d'état d'aller faire leurs pâques à l'églife. Il y avoit donc une double raifon de porter les facremens à la princeffe, celle de fon état & celle du temps. Loin que le public eût vu remplir ce devoir, les motifs du refus avoient éclaté, & la femaine de Pâque n'en étoit que plus embarraffante à paffer dans Paris.

Quoique cette princesse fût en convalescence, elle étoit encore loin de soutenir la fatigue d'un voyage; cependant, quelques représentations qu'on lui fit, elle partit le lundi de Pâque & alla s'établir à Meudon. Son mariage étoit déja fait, c'est-à-dire, qu'elle & Riom avoient reçu la bénédiction d'un prêtre peu difficultueux & bien payé. Cela suffisoit pour calmer ou prévenir des remords; mais non pas pour constater le mariage d'une princesse du sang, petite-fille de France.

Le régent le savoit & s'y étoit foiblement opposé. Il supposa que, si sa fille retomboit dans l'état où elle avoit été, une confidence faite au curé le rendroit plus flexible, & lui feroit éviter un éclat. La complaisance de ce prince n'en est pas moins inconcevable, & faisoit penser qu'il y avoit eu entre le père & la fille une intimité qui passoit la tendresse paternelle & filiale, & que le père craignoit un aveu de sa fille dans un accès de dépit furieux. Malheureusement tout étoit croyable de la part de deux personnes si dégagées de scrupules & de principes. De toutes les horreurs des Philippiques, le régent n'avoit paru vraiment sensible qu'à l'article du poison, dont il étoit incapable.

Quoiqu'il en soit, Riom, qui n'avoit pas désiré le mariage par motif de conscience, ne pouvoit satisfaire son ambition que par la publicité. Les plus grands établissemens en devenoient une suite nécessaire. Il échauffa là-dessus la tête de sa maîtresse, & l'obligea d'en importuner le régent. Ce prince lui opposoit envain des raisons, elle y répondoit par des fureurs.

Les altercations entre le père & la fille transpirèrent. Madame & son altesse royale duchesse d'Orléans en apprirent la cause. S. A. R. ne fut peut-être pas trop fâchée de l'humiliation d'une fille dont elle éprouvoit continuellement des hauteurs. A l'égard de Madame, elle n'y voyoit aucun embarras, & outrée de colère, elle ne trouvoit rien de si simple que de finir tout, en jettant Riom par les fenêtres ou dans la rivière.

Le régent étoit le plus peiné, & il auroit pu suivre le conseil de Madame, s'il n'eût craint la vengeance, & peut-être les aveux d'une fille effrénée. Pour éviter ses persécutions, il la vit rarement, sous prétexte des affaires & de l'éloignement de Meudon; & pour gagner du tems, fit ordonner à Riom de joindre son régiment, qui étoit de

l'armée du maréchal de Barwic. Tous les colonels étoient déjà partis, & l'honneur ne permettoit pas à Riom de différer. Il obéit fur le champ, malgré les pleurs de fa maîtreffe. Elle en fut au défefpoir, & déclara à fon père, qui la vint voir quelques jours après, qu'elle étoit réfolue de déclarer fon mariage; qu'elle étoit veuve, maîtreffe de fa perfonne & de fes biens; qu'elle en vouloit difpofer à fa volonté, & répéta enfin tout ce que Riom lui avoit appris de mademoifelle de Montpenfier. Le régent, excédé des emportemens de fa fille, lui donna des efpérances, lui demanda du tems, & la quitta bien réfolu de ne plus revenir.

Au bout de quelques jours, la princeffe, inquiète de ne point revoir fon père, craignit que cette rareté de vifites ne parût une diminution de crédit, le fit prier de venir fouper à Meudon, où elle vouloit lui donner une fête. C'étoit dans les premiers jours de mai. Le régent n'ayant pu la refufer, elle voulut que le fouper fe fît fur la terraffe, quelques remontrances qu'on pût lui faire fur la fraîcheur de la nuit, & fur le danger d'une rechûte, dans une convalefcence mal affermie. Ce fut pré-

cisément ce qui la fit s'opiniâtrer, s'imaginant qu'une fête de nuit, & en plein air, détromperoit le public de l'opinion qu'elle fût accouchée.

Ce qu'on lui avoit annoncé arriva, la fièvre la prit, & ne la quitta plus. Le régent s'étant excusé sur les affaires de la rareté de ses visites, elle prit le parti de se faire transporter à la Muette, où la proximité de Paris engageroit son père à la voir plus fréquemment.

Le trajet de Meudon à la Muette aggrava encore les accidens de sa maladie. Elle se trouva si mal vers la mi-juillet, qu'on fut obligé de lui faire entendre le terrible nom de la mort. Elle n'en fut point effrayée, fit dire la messe dans sa chambre, & reçut la communion à portes ouvertes, comme elle auroit donné une audience d'apparat. L'orgueil inspiroit ou soutenoit son courage; car, aussitôt que la cérémonie fut achevée, elle fit congédier les assistans, & demanda à ses familiers, si ce n'étoit pas là mourir avec grandeur? Le même jour elle fit retirer tout le monde, à l'exception de la Mouchy, lui ordonna d'apporter son baguier, qui valoit plus de deux cent mille écus, & lui en fit présent. La Mouchy l'ayant

reçu ſans témoins, craignit qu'on ne l'accuſât de l'avoir volé, accuſation que ſa réputation n'auroit pas détruite. Elle jugea donc à propos de le déclarer pendant que la princeſſe vivoit encore, & alla avec ſon mari en rendre compte au régent. Ce prince, pour toute réponſe, demanda le baguier, le prit, examina s'il n'y manquoit rien, le ſerra dans un tiroir, & les congédia, avec défenſes de retourner à la Muette.

La mourante ne parut pas s'appercevoir, pendant deux jours qu'elle vécut encore, de l'abſence de la Mouchy; uniquement occupée de ſon dernier moment, ſans oſtentation ni foibleſſe, elle demanda ſes derniers ſacremens, & fut adminiſtrée en préſence du curé de Paſſi, par l'abbé de Caſtries, ſon premier aumônier, nommé dès-lors archevêque de Tours, & qui depuis l'a été d'Albi. Les médecins n'ayant plus d'eſpérance, on propoſa l'élixir de Garus, qui étoit alors dans ſa première vogue. Garus le donna lui-même, & recommanda ſur-tout qu'on ne donnât aucun purgatif, ſans quoi ſon élixir tourneroit en poiſon. En peu de momens, la malade parut ranimée, & le mieux ſe ſoutint juſqu'au lendemain.

On prétend que Chirac, par un point d'honneur de médecin, qui facrifieroit plutôt le malade, que de laiffer la gloire de la guérifon à un empirique, fit prendre un purgatif à la malade, & qu'auffitôt elle tourna à la mort, tomba en agonie, & mourut la nuit du 20 au 21 juillet. Garus cria au meurtre contre Chirac, qui ne s'en émut pas davantage, regarda l'empirique avec un mépris froid, & fortit de la Muette, où il n'y avoit plus rien à faire.

Ainfi finit à vingt-quatre ans une princeffe également célèbre par l'efprit, la beauté, les graces, la folie & les vices. Sa mère & fon ayeul apprirent cette mort avec plus de bienféance que de douleur. Le père fut dans la plus grande défolation ; mais fans y faire peut-être réflexion, il fe fentit bientôt foulagé de ne plus éprouver les caprices, les fureurs d'une folle, & la perfécution d'un mariage extravagant. Cette princeffe ne fut d'ailleurs regrettée de perfonne, parce que les appointemens & le logement furent confervés à toute fa maifon, à l'exception de la Mouchy, qui fut exilée dans fes terres.

Le duc de Saint-Simon prétend qu'à

l'ouverture du corps de la ducheſſe de Berri, on trouva qu'elle étoit déjà devenue groſſe. En tout cas elle n'avoit pas perdu de tems depuis ſa couche. Saint-Simon devoit pourtant être inſtruit, puiſque ſa femme avoit aſſiſté à l'ouverture, comme dame d'honneur de la princeſſe.

On porta le cœur au Val-de-grace, & le corps à Saint-Denis. Il n'y eut point d'eau bénite de cérémonie; le convoi fut ſimple, & au ſervice on s'abſtint prudemment d'oraiſon funebre. Le deuil du roi fut de ſix ſemaines; & quoique la cour ne porte les deuils de reſpect qu'autant que le roi, on le porta trois mois, comme le régent, & les ſpectacles furent fermés huit jours.

Une bagatelle peut encore fournir un trait du caractère de la princeſſe. Dans le commencement de ſa maladie, elle voua au blanc pour ſix mois elle & ſa maiſon; & pour accomplir ſon vœu, elle ordonna caroſſe, harnois & livrées en argent, voulant du moins ennoblir, par le faſte, cette dévotion monacale.

La fille de la ducheſſe de Berri & du comte de Riom, que j'ai vue dans ma jeuneſſe, eſt actuellement religieuſe à

Pontoise, avec 300 liv. de pension.

Une mort qui ne fit pas tant de bruit que celle dont je viens de parler, fut la mort de madame de Maintenon, dont le nom avoit, pendant trente-cinq ans, rétenti dans toute l'Europe. Du moment qu'elle eut perdu le roi, elle se renferma dans Saint-Cyr, & n'en sortit plus. Elle y étoit avec une étiquette équivoque de reine douairière. Lorsque la reine d'Angleterre alloit dîner avec elle, chacune avoit son fauteuil, les jeunes élèves de la maison la servoient, & tout annonçoit l'égalité. Quelques anciens amis de la vieille cour lui rendoient des visites, & toujours après l'en avoir fait prévenir, afin qu'elle donnât le jour & l'heure. Aimée, crainte & respectée dans la maison, elle partageoit toutes ses journées entre les exercices de piété & l'éducation d'un certain nombre d'élèves qui étoient attachées à sa chambre.

Le duc du Maine étoit le seul qui pût aller la voir, sans le lui faire demander. Il lui rendoit des devoirs fréquens, & en étoit toujours reçu avec une tendresse de mère. Elle fut plus sensible à la dégradation de ce fils adoptif, qu'elle ne l'avoit été à la mort du roi. En apprenant qu'il étoit arrêté, elle succomba

à la douleur, la fièvre la prit, & après trois mois de langueur, elle mourut à quatre-vingt-trois ans, le famedi 15 d'Avril.

Les mémoires & les lettres de madame de Maintenon étant imprimés, me difpenfent de m'étendre davantage à fon fujet. J'ajouterai feulement qu'elle n'a jamais nié ni affuré formellement qu'elle eût époufé le roi, mais elle le laiffoit facilement croire. La belle princeffe de Soubife, mère du cardinal de Rohan, mort en 1749, ayant figné, avec refpect, une lettre adreffée à madame de Maintenon : celle-ci finit fa réponfe, en difant : A l'égard du refpect, je vous prie qu'il n'en foit plus queftion entre nous ; vous n'en pourriez devoir qu'à mon âge, & je vous crois trop polie pour me le reprocher. Cette réponfe, que j'ai lue, eft une défaite. Si elle avoit époufé le roi, la princeffe de Soubife lui devoit beaucoup de refpect, finon madame de Maintenon en devoit elle-même à madame de Soubife. Si elle fût morte avant le roi, c'eût été un évènement dans l'Europe, & deux lignes dans la gazette apprirent fa mort à ceux qui ignoroient fi elle vivoit encore.

La

La banque, le Miffiffipi, la conftitution, la guerre d'Efpagne, occupoient tous les efprits. L'union entre la France & l'Angleterre étoit telle, que le marquis de Senecterre, nommé notre ambaffadeur à Londres, ayant demandé fes inftructions, l'abbé Dubois répondit qu'il n'en avoit point d'autre à donner, que de fuivre ce que lui prefcriroient les miniftres du roi Georges.

Stairs, miniftre du roi d'Angleterre à Paris, étoit trop avantageux pour ne pas chercher les occafions de faire de nouvelles tentatives. Il fit une des plus magnifiques entrées qu'on eût vues, & quand il vint prendre fon audience du roi, il prétendit entrer dans la cour en carroffe à huit chevaux. On l'arrêta à la porte, où il y eut une conteftation affez longue; mais il fut à la fin obligé de faire dételer fix chevaux, & d'entrer à deux, fuivant l'ufage. Il ne s'en tint pas là. Aprés avoir fait fa vifite aux princes du fang, il attendoit la leur. Le prince de Conti, qui vint le premier pour la rendre, ne voyant point Stairs au bas de l'efcalier pour le recevoir, ce qui eft de règle, attendit quelque tems dans fon carroffe; mais l'ambaffadeur ne paroiffant point, le prince fit tour-

ner, & alla tout de suite se plaindre au régent. Sur le champ, les princesses, à qui Stairs avoit déja demandé audience, furent averties de ne le pas recevoir, qu'il n'eût rendu aux princes ce qu'il leur devoit. Il se passa deux mois de disputes & de négociations là-dessus, & il fallut enfin que Stairs rentrât dans la règle.

Le régent, toujours importuné des querelles sur la constitution, les auroit arrêtées avec de la fermeté; il avoit des exemples de ce que peut un prince qui parle en maître. L'archevêque de Malines, de Bossu, ayant voulu se faire un des apôtres de la constitution, l'empereur lui fit défendre de parler ni d'écrire sur cette matière, & le prélat demeura tranquille.

Le roi de Sardaigne, instruit des premières disputes sur le même sujet, manda les supérieurs des jésuites, leur déclara qu'il ne prétendoit pas qu'on en usât chez lui comme en France, & que s'il étoit question, le moins du monde, de constitution, il les chasseroit tous. Les respectueux pères essayèrent de lui persuader qu'ils n'avoient aucune part à ces disputes. Je n'entre point, dit le roi, en éclaircissement là-dessus; mais

ſi j'en entends parler davantage, je vous chaſſe tous ſans retour. Il les congédia d'un ſigne de tête, leur tourna le dos, & depuis n'entendit jamais parler de conſtitution.

Il n'en étoit pas ainſi en France, où il y avoit guerre ouverte entre les conſtitutionnaires & les appellans. Le parlement, très-oppoſé à la cour de Rome, en réprimoit les entrepriſes, & rendit un arrêt contre le décret de l'inquiſition, qui dénonçoit au ſaint office tous les oppoſans. Quelque tems auparavant, un huiſſier du Châtelet, nommé le Grand, étoit allé à Rome, où, ſe mêlant dans la foule de ceux qui préſentoient des placets au pape, il lui remit en mains propres l'acte d'appel des quatre évêques, le ſoir il l'afficha au Vatican, au champ de Flore, & repartit en poſte. Il rencontra en revenant le courier du nonce Bentivoglio, qui lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau à Rome. Quand vous y ſerez, lui répondit le Grand, vous y apprendrez de mes nouvelles. Paulucci, ſecrétaire d'état de Clément XI, fut fort étonné de trouver parmi les placets que le pape lui renvoya, une ſignification faite à ſa ſainteté, parlant à ſa perſonne.

Cependant l'armée de France agissoit en Navarre. Fontarabie & Saint-Sébastien étoient pris, & l'armée d'Espagne n'étoit pas en état de s'opposer à la nôtre. Leur flotte avoit été battue l'année précédente, par l'amiral Bing, commandant de la flotte Angloise; & le capitaine Bing, fils de l'amiral Bing, en apporta la nouvelle à Paris. C'est celui qui depuis a payé de sa tête le malheur qu'il avoit eu devant Mahon, au commencement de la guerre présente. Son sang, justement ou injustement répandu, a été la semence de toutes les victoires des Anglois. Quelques malheurs que nous ayons essuyés, nous pourrions nous relever un jour, si nous avions appris de ces rivaux qu'il faut récompenser & punir.

Pendant qu'on faisoit la guerre à l'Espagne, on s'appliquoit à découvrir ceux qui avoient eu des intelligences avec Albéroni. Le régent ne vouloit pas qu'on fît le procès en forme au duc & à la duchesse du Maine; mais il craignoit aussi qu'on ne lui reprochât de les avoir fait arrêter par une haine personnelle. C'est pourquoi il exigea que la duchesse du Maine donnât une déclaration de toute son intrigue avec Cellamare &

Albéroni. De quelques détours qu'elle usât dans ses aveux, il en résultoit toujours que le projet étoit de faire révolter, contre le régent, Paris, les provinces; & particulièrement la Bretagne, où les vaisseaux Espagnols devoient être reçus. Pour disculper son mari, elle déclaroit qu'il étoit trop timide pour qu'elle lui eût jamais confié un dessein dont il auroit été effrayé, & qu'il auroit sûrement dénoncé. Si le duc du Maine fut soulagé de se voir justifier, il ne dut pas être fort flatté des motifs.

Elle nomma d'ailleurs tous ceux qui étoient entrés dans la conspiration, parmi lesquels se trouvoient plusieurs gentilshommes Bretons.

J'ai lu le procès de ceux qui furent exécutés à Nantes. Je me suis entretenu plusieurs fois de cette affaire avec quelques-uns des juges & de ceux qui furent effigiés, je n'ai jamais vu de complot plus mal organisé. Plusieurs ne savoient pas exactement de quoi il étoit question, ou ne s'accordoient pas les uns avec les autres. Le plus grand nombre pensoit seulement qu'il se feroit une révolution, s'étoit engagé de la seconder, & beaucoup avoient donné leur

parole & leur signature sans entrer en plus d'examen. Il y en a qui m'ont avoué une folie dans laquelle je n'aurois pas cru possible de donner, si leur récit n'étoit pas confirmé par la déclaration de la duchesse du Maine. Ils comptoient, disoient-ils, enlever le roi à un voyage de Rambouillet, le conduire en Bretagne, & de-là faire la loi au régent. En suivant les différens chaînons de cette affaire, tel Breton s'y trouva impliqué à qui le nom de la duchesse du Maine n'étoit jamais parvenu. On ne pouvoit se défendre de la compassion pour certains complices que j'ai connus, quand on considéroit leur peu de valeur personnelle.

Le duc & la duchesse du Maine obtinrent enfin leur liberté, & le régent la fit rendre successivement à tous ceux qui étoient à la Bastille pour la même affaire. Il y a grande apparence qu'il en eût usé avec la même clémence à l'égard des gentilshommes Bretons, si l'on ne lui eût pas persuadé de faire quelques actes de sévérité. On nomma donc une commission qui alla s'établir à Nantes pour instruire le procès des accusés. Ainsi on sacrifia les plus innocens ou du moins les plus excusables. L'amour de

ma patrie ne me rendra point partial, ni ne me fera trahir la vérité; mais je rendrai justice à une province noblement attachée au roi, & qui réclamoit contre la violation de ses privilèges. Les peuples les plus jaloux de leurs droits sont les plus attachés à leurs devoirs, & le mécontentement des Bretons étoit fondé dans son origine. Les états avoient voulu faire rendre compte à Montaran, leur trésorier : rien n'étoit plus juste & n'intéressoit moins l'état. Le régent devoit, au contraire, approuver une conduite si régulière. Malheureusement pour la province, Montaran avoit un frère capitaine aux gardes, gros joueur & fort répandu. Un tel sujet est un homme intéressant à Paris. Il employa le crédit de plusieurs femmes, qui prouvèrent clairement qu'on devoit beaucoup d'égards au frère d'un homme si utile à la société, & les états eurent le démenti de leur entreprise. Delà l'humeur gagna les bons citoyens, & s'ils cessèrent de l'être, le régent devoit s'imputer d'en avoir été la première cause, en sacrifiant la justice & le bon ordre à des intrigues de femmes. Nous en verrons les malheureuses suites, lorsque j'aurai rapporté

quelques événemens antérieurs, pour ne pas trop intervertir l'ordre des tems.

Le duc de Richelieu fut un des premiers qui obtinrent sa liberté. Il ne parut pas d'abord à la cour; mais après deux ou trois mois de courses, à différentes campagnes, il se montra avec un vernis d'importance que lui donnoit une prison pour affaire d'état, & l'air brillant d'un jeune homme qui doit sa liberté à l'amour. J'aurai quelquefois occasion d'en parler, si je continue ces mémoires jusqu'au terme que je me propose. On verra un homme assez singulier, qui a toujours cherché à faire du bruit, & n'a pu parvenir à être illustre; qui, employé dans les négociations & à la tête des armées, n'a jamais été regardé comme un homme d'état, mais comme le chef des gens à la mode, dont il est resté le doyen.

On a vu ce qui faisoit son crime. Pour entendre ce qui lui valut son absolution, il faut savoir que, lors de la chambre de justice, Bertelot de Pleneuf, enrichi dans les vivres & dans les hôpitaux de l'armée, s'enfuit à Turin. Comme il n'avoit pas moins l'esprit d'intrigues que celui des affaires, il se lia avec les

commis des bureaux, s'insinua par dégrés auprès des ministres de cette cour, & pour se faire un mérite qui pût lui procurer un retour agréable en France, il entreprit de négocier le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Piémont, fils du roi Victor. Quand il vit la proposition assez bien reçue à Turin, il chargea sa femme, qu'il avoit laissée à Paris, d'en instruire le régent, qui goûta fort ce mariage & chargea l'abbé du Bois de suivre cette affaire. Il ne pouvoit pas s'adresser plus mal. L'abbé, dans le dessein de se rendre agréable à l'empereur, dont la protection devoit lui procurer le chapeau de cardinal, favorisoit le projet que ce prince avoit d'enlever la Sicile au roi Victor. Il n'avoit donc garde de faire prendre au régent aucun engagement avec la cour de Turin. Il prit le parti de montrer beaucoup d'ardeur pour le succès de ce mariage, de peur que la négociation n'en fût donnée à un autre, & cependant de la faire échouer. Il se servit très-habilement des circonstances, & de la connoissance qu'il avoit du caractère de Madame, mère du régent.

Pendant qu'on négocioit le mariage de mademoiselle de Valois, cette prin-

ceſſe s'étoit priſe de paſſion pour le duc de Richelieu ; la fatuité de l'un, l'étourderie de l'autre, firent aſſez d'éclat pour que madame en fut inſtruite. Elle le prit avec autant de hauteur que de vertu, retint le plus qu'elle put ſa petite-fille auprès d'elle, & fit avertir le duc de Richelieu que, s'il ſe foucioit de ſes jours, il eût à ne pas approcher des lieux où elle ſeroit.

Le duc de Richelieu fut aſſez prudent pour profiter de l'avis; d'ailleurs, il avoit tiré de l'aventure le fruit le plus précieux pour lui, celui de l'éclat.

L'abbé du Bois ſaiſit ce moment pour laiſſer tranſpirer ce qui ſe négocioit au ſujet du mariage du prince de Piémont. Cela fut juſqu'à madame, qui entretenoit avec la reine de Sicile une correſpondance d'amitié aſſez ſuivie. Dans l'accès d'humeur où elle étoit contre ſa petite-fille, elle n'eut rien de plus preſſé que d'écrire à la reine de Sicile, qu'elle étoit trop ſon amie pour lui faire un auſſi mauvais préſent que mademoiſelle de Valois. Quelques jours après, & lorſque la lettre devoit être rendue, madame déclara au duc & à la ducheſſe d'Orléans le bel acte de franchiſe qu'elle avoit fait. La ducheſſe d'Orléans en fut

au désespoir, mademoiselle de Valois ne s'en soucia guère, l'abbé du Bois joua le fâché, & s'applaudit intérieurement de son manège de coquin. Le régent ne fit que rire de l'incartade allemande de sa mère, & s'inquiéta peu du chagrin de sa femme.

Cependant, il songea à se débarrasser de sa fille, craignant qu'elle ne suivit les traces de la duchesse de Berri, sa sœur; & quoiqu'il ne fût pas fort délicat sur les mœurs de sa famille, il voulut prévenir des écarts plus frappans encore de la part d'une fille que d'une veuve, & ne tarda pas à conclure le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince, fils du duc de Modène, qui se trouva très-honoré de cette alliance, & quelques propos qui lui fussent parvenus ou non sur la princesse, il n'étoit pas en droit d'être si difficile.

Mademoiselle de Valois ne prit pas son parti avec tant de facilité; mais il falloit obéir. Elle exigea du moins, pour prix du sacrifice, la grace du duc de Richelieu, qui obtint de l'amour ce qu'il eût à la fin obtenu de la clémence du régent.

Ce prince s'inquiétoit beaucoup moins de ses disgraces domestiques,

que des difficultés du parlement. Cette compagnie, d'abord consternée du lit de justice, étoit revenue de son étourdissement; son principe est de ne regarder comme juridiques que les enrégistremens faits librement & après examen. L'enrégistrement n'est point, suivant ses maximes, un simple acte de notoriété; elle pense, sans toutefois le dire formellement, qu'elle donne la sanction à la loi qu'elle enrégistre, & que tout ce que le roi fait d'autorité, & sans liberté de suffrages, est nul. Je n'entrerai pas dans une discussion si délicate. Toujours est-il à désirer qu'il y ait, à une autorité absolue, un contre-poids qui l'empêche de devenir arbitraire. J'ai cherché quelquefois à éclaircir ces principes avec des hommes très-instruits de nos loix & de notre histoire. Un des plus éclairés & des plus zèlés parlementaires à qui je demandois de me marquer précisément les bornes qui séparent l'usurpation d'avec le droit des parlemens: les principes, répondit-il, en cette matière, sont fort obscurs; mais, dans le fait, le parlement est fort sous un roi foible, & foible sous un roi fort. Un ministre de bonne foi donneroit peut-être la même réponse, s'il

étoit obligé de s'expliquer ſur la puiſſance royale, relativement à la nation.

Le régent, très-mécontent de la réſiſtance du parlement contre les opérations de Law, avoit pris le parti de ſe paſſer d'enrégiſtrement; mais il n'en ſentoit pas moins la néceſſité de compter avec l'opinion publique, parce que le public compte le parlement pour beaucoup. Cependant Law n'avoit rien à déſirer pour le ſuccès de ſon ſyſtême. Les billets de banque, les actions, tous les différens papiers étoient préférés à l'argent, qui a une valeur fixée par toutes les nations; au lieu que les effets en papier, ayant une valeur idéale, ſont toujours ſuſceptibles de celle que l'imagination y met. On ne feroit pas comprendre aujourd'hui la frénéſie qui ſavoit ſaiſi toutes les têtes. Il y a des folies qui ne ſont concevables que dans le tems où règne leur épidémie. Law, qui prévoyoit mieux que perſonne, quel ſeroit le dénouement de ſa pièce, auroit fort déſiré de s'appuyer de l'approbation du parlement, & par-là mettre un jour l'auteur à couvert de la vindicte publique. Mais le régent trouva toujours dans le parlement la plus grande oppoſition, peut-être autant contre

la nouveauté que contre la folie du fyftême.

Law n'ayant plus efpérance de réuffir auprès de cette compagnie, conçut le projet de l'anéantir. Appuyé de l'abbé du Bois & du duc de la Force, il perfuada au régent de rembourfer en papiers toutes les charges de judicature. Le public, prétendoient-ils, verroit avec plaifir fupprimer la vénalité des charges; le roi deviendroit ainfi maître du parlement, & chaque place de préfident ou de confeiller ne feroit plus qu'une commiffion amovible.

Quelles que foient les déclarations contre la vénalité des charges, on comprend, après un examen réfléchi, qu'il eft auffi dangereux de fupprimer que d'établir de certains abus.

Le rembourfement des charges, fuivi du nouveau plan d'adminiftration qu'on propofoit, anéantiffoit la magiftrature; & de quelle néceffité n'eft-elle pas en France? Si le parlement a quelquefois embarraffé mal-à-propos la marche du gouvernement, quels fervices n'a-t-il pas rendus? Si tous les membres ne fe préfervèrent pas du poifon de la Ligue, c'eft le corps qui l'a étouffée. Ceux mêmes qui formoient le parlement de la

Ligue, se déclarèrent, au milieu des Guises & des Espagnols, pour les principes de la monarchie. C'est dont le parlement qui a conservé la couronne dans la maison régnante. Quelques exagérées que soient ses prétentions, si le roi fait craindre sa puissance, c'est le parlement qui la fait respecter. Quel avantage n'est-ce pas pour le roi d'avoir un corps dont les principes, toujours subsistans, s'opposent aux entreprises de la cour de Rome, à celles mêmes du clergé de France, séculier ou régulier? Quel avantage pour les sujets, que ce même corps puisse mettre quelques entraves aux excès du crédit ministériel? Le parlement peut suppléer à la foiblesse d'un prince timide, éclairer un roi puissant, mais superstitieux, contre les suggestions d'un confesseur fanatique. Dans combien d'occasions un roi ne peut-il pas laisser faire un bien, que sa prudence l'empêche d'opérer lui-même ouvertement?

Quoiqu'une nomination de bénéfices ne soit pas un évènement d'histoire, je parlerai de celles qui auront quelque chose de singulier. L'abbé de la Tour-d'Auvergne fut nommé à l'archevêché de Tours. L'abbé de Théſul, qui écri-

voit la liste, sous la dictée du régent: ah! monseigneur, quel sujet, s'écria-t-il! faites attention au scandale. Que diable, dit le régent! je le sais bien; mais les Bouillons me persécutent; je veux m'en délivrer; écris toujours. Thésul écrivit. On nomma en même-tems évêque de Sisteron, le jésuite Laffiteau, chargé des affaires à Rome, où il vivoit comme le nonce Bentivoglio à Paris; de sorte qu'avant de se faire sacrer, il fut obligé de faire, chez un chirurgien, une quarantaine qui lui tint lieu d'une retraite au séminaire. C'étoit un des grands arc-boutans de la constitution. Ce ne fut pourtant pas ce qui le fit évêque. L'abbé du Bois lui ayant fait part du desir d'être cardinal, le payoit à Rome pour en préparer les voies. Le jésuite, qui avoit les mêmes vues, prenoit l'argent & s'en servoit pour lui-même. Les coquins se devinent; l'abbé s'en apperçut, & n'étant pas encore assez puissant pour en prendre une vengeance qui eût dévoilé ses desseins, résolut, de s'en débarrasser, sous prétexte de récompenser ses services. Laffiteau, si différent des anciens évêques, le fut comme eux malgré lui. Egalement éloigné de Rome & de la

cour, il se vit honnêtement relégué à Sisteron.

Le Blanc, secrétaire d'état, profitant de son crédit, fit, dans la même promotion, donner l'évêché d'Avranches à l'abbé le Blanc, son frère, curé de Dammartin, honnête homme & bon ecclésiastique.

L'abbé Guerin de Tencin alla remplacer Laffiteau à Rome, afin qu'on ne s'y apperçût pas qu'on y eût rien perdu. Celui-ci, à beaucoup d'égards, valoit mieux que son prédécesseur. Fils d'un président au parlement de Grenoble, né avec de la figure & de l'esprit, surtout celui d'intrigues, sans scrupules ni mœurs de son état, il parvint à la plus haute fortune, puisqu'il est mort cardinal & archevêque de Lyon. Il fut parfaitement secondé dans sa carrière par une sœur chanoinesse, qui ne faisoit qu'une ame & un cœur avec ce frere, reporta sur lui toute l'ambition qu'elle auroit eue, si son sexe la lui eût permise. Elle ne se réserva que la galanterie, qu'elle a aussi souvent employée comme moyen de réussir que pour ses plaisirs. Je l'ai beaucoup connue : on ne peut pas avoir plus d'esprit; elle avoit toujours celui de la personne à qui elle

avoit affaire. Le frère & la sœur s'étoient fait un systême suivi de flatterie, & quoiqu'ils eussent l'indiscrétion de l'avouer, & qu'ils le portassent jusqu'au dégoût, il leur a toujours réussi. Le génie des plus habiles intriguantes s'éclipsoit devant celui de la Tencin. Elle étoit très-jolie étant jeune, & conserva, dans l'âge avancé, tous les agrémens de l'esprit. Elle plaisoit à ceux mêmes qui n'ignoroient rien de ses aventures.

Ses parens la firent religieuse malgré elle, dans le couvent de Montfleuri, près de Grenoble. En faisant ses vœux, elle songea aux moyens de les rompre, & son directeur fut l'instrument aveugle qu'elle employa pour ses desseins. C'étoit un bon ecclésiastique, fort borné, qui devint amoureux d'elle, sans qu'il s'en doutât le moins du monde. La pénitente ne s'y trompa nullement, profita habilement du foible du saint-homme, en fit son commissionnaire zèlé, en tira les éclaircissemens nécessaires; & lorsque les choses furent au point où elle les désiroit, elle réclama contre ses vœux, & réussit enfin à passer de son cloître dans un chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de Chanoinesse. Je tiens tout ceci d'elle-même. Bientôt elle

fut aussi libre qu'elle pouvoit le désirer. L'inclination que l'abbé du Bois prit pour elle, acheva le reste. J'ai ouï dire qu'elle eût, avec le régent, une intrigue qui ne dura pas; elle se pressa un peu trop d'aller à ses fins, & dégoûta le prince, qui ne la prit qu'en passade, & dit qu'il n'aimoit pas les P... qui parlent d'affaires entre deux draps. Elle tomba du maître au valet, & le crédit qu'elle prit sur l'abbé du Bois la consola. Ce n'étoit pas son coup d'essai; elle avoit déjà eu un enfant en 1717, de Destouches, appellé communément Destouches Canon (1).

Elle aimoit passionnément son frère, l'abbé de Tencin, dont l'avancement devint presque l'unique objet de toutes ses intrigues. Nullement intéressée, elle regardoit l'argent comme un moyen de parvenir, & non comme un but digne de la satisfaire. Elle n'a jamais joui que d'un revenu très-médiocre, & ne vouloit de richesses que pour son frère, afin qu'elles pussent aider à l'ambition. Elle étoit d'ailleurs très-serviable, quand elle

(1) Cet enfant est devenu un homme illustre, & qui a autant de vertu que de lumière. C'est d'Alembert.

n'avoit point d'intérêts contraires. Elle ambitionnoit la réputation d'être amie vive, ou ennemie déclarée; saisit habilement quelques occasions de le persuader, & s'attacha ainsi beaucoup de gens de mérite.

Elle n'eut pas besoin de tout son crédit sur l'abbé Dubois, pour l'intéresser en faveur de l'abbé Tencin. Le premier reconnut bientôt que l'autre étoit l'ouvrier qu'il lui falloit. Il commença par le charger d'une opération ecclésiastique qui n'étoit pas difficile, & devoit cependant faire du bruit. C'étoit la conversion de Law. Cet écossois connoissoit déja assez la France pour savoir qu'on n'y punit guère les coupables qui ont occupé de grandes places. En conséquence, il voulut se faire contrôleur-général. Il ne le pouvoit sans être naturalisé, ni se faire naturaliser sans se faire catholique. Il se portoit pour protestant, & l'abbé de Tencin fut chargé de ce prosélyte. Après le tems supposé nécessaire pour une telle conversion, Law fit son abjuration à Melun, de peur qu'elle ne fût prise en plaisanterie dans la capitale, & l'abbé de Tencin retira de ce pieux travail, beaucoup d'actions & de billets de ban-

que. Je vois cependant, dans une de ses lettres à sa sœur, qu'il se plaint de ce que sa fortune ne répond pas à l'opinion publique, & regrette fort de ne l'avoir pas justifiée. Quoiqu'il en soit, cette espèce de simonie ne lui fit point d'affaires ; mais il fut déféré au parlement pour une autre, par un abbé de Vessière, & fit une étourderie majeure dans ce procès, où il assista en personne à la plaidoierie. Aubry, avocat adverse, ayant paru foiblir dans ses allégations, l'avocat de l'abbé de Tencin voulut s'en prévaloir, cria contre une accusation vague & destituée de preuves, & nia le marché simoniaque. Aubry joua l'embarras. L'abbé crut faire merveille de saisir ce moment pour confondre la calomnie, & offrit de s'en purger par serment, si la cour le permettoit. Aussi-tôt Aubry l'arrêta, dit qu'il n'en étoit pas besoin, & produisit le marché en original. Ce fût un coup de théâtre. Les juges montrèrent leur indignation, les huées partirent de l'assemblée, l'abbé confondu, essaya de s'évader ; mais des gens charitables lui fermèrent le passage, & ne le laisserent fuir qu'après l'avoir donné long-tems en spectacle.

L'abbé de Tencin n'ayant plus rien qui l'engageât à rester à Paris, partit pour l'ambassade de Rome. Je vois encore dans ses lettres, qu'il a toujours eu cette affaire-là sur le cœur. Nous le verrons bientôt à Rome, profitant de la leçon de prudence qu'il avoit reçue au parlement, montrer lui-même quel parti on peut tirer d'un marché signé.

Le motif qui m'a fait parler d'une nomination de bénéfices, qui exigeoit quelques remarques, m'engage à m'arrêter un peu sur une nomination de cardinaux de cette même année. Belluga, évêque de Murcie en Espagne, fut de cette promotion. Ce prélat avoit rendu les plus grands services à Philippe V, dans la guerre de la succession. Lorsque ce prince fut obligé de fuir de sa capitale, Belluga exhorta ses diocésains à la fidélité, & joignant aux prédications pathétiques, un exemple qui l'étoit encore plus, il vendit tout ce qu'il possédoit, paya de son bien deux mois de solde aux troupes, fit subsister l'armée, enflamma enfin tous les Espagnols d'un héroïsme qui remit le roi sur le trône. Belluga, croyant n'avoir fait que son devoir, ne parut point à la cour après le rétablissement du roi,

& ne s'occupa, dans ſon diocèſe, que des fonctions épiſcopales.

Nous avons vu qu'Alberoni, pour ſubvenir aux frais de la guerre contre l'empereur, fit demander au pape, par Philippe V, un indult, en vertu duquel on taxa tous les biens eccléſiaſtiques. La taxe fut pouſſée bien au-delà de l'indult. Belluga regardant la ſur-taxe comme un abus de l'autorité, refuſa de payer. L'exemple d'un prélat ſi reſpecté, fut ſuivi de tout le clergé. Le pape, mécontent de Philippe V, révoqua l'indult, & le roi voulant, de ſon autorité, faire continuer la levée de l'impoſition, menaça inutilement l'évêque de Murcie, qui perſiſta dans ſon refus.

Dans ces circonſtances, le pape fit une promotion de dix cardinaux, & y comprit Belluga. Ce prélat déclara qu'il n'accepteroit pas, ſans la permiſſion du roi ſon maître qui étoit fort éloigné de la donner. Philippe V, regardant cette nomination comme une injure perſonnelle à lui, ne l'eut pas plutôt appriſe, qu'il envoya défendre à Belluga d'accepter; mais le refus avoit prévenu l'ordre du roi. Le pape, alors plus mécontent que le prince, écrivit à Belluga un bref portant ordre de prendre la

pourpre en vertu de la sainte obéissance. Belluga répondit au saint père qu'il étoit indifférent pour la religion qu'il fût cardinal ou non; mais qu'il étoit du devoir d'un sujet d'obéir à son prince Le pape menaça le prélat, qui ne fut pas plus ému des menaces du saint père, qu'il ne l'avoit été de celles du roi, sur l'imposition, ne s'en fit pas le moindre mérite à la cour, & refusa aussi constamment le chapeau que la taxe.

Plusieurs mois après, l'accommodement se fit entre les deux cours, sans que Belluga daignât s'en informer. Alors le roi envoya à Rome sa nomination au cardinalat en faveur de Belluga, à qui il donna ordre en même temps d'accepter. Le cardinal vint à Madrid, présenta sa calote au roi, la reçut de sa main, & retourna dans son diocèse.

On ne croiroit jamais qu'une telle conduite fût celle d'un prélat espagnol; en voici le contraste dans un cardinal françois de la même promotion.

Mailly, d'une ancienne noblesse de Picardie (1), né pauvre, & qui le fut

(1) Il étoit frère du comte de Mailly, qui épousa une nièce de madame de Maintenon. La comtesse de Mailly fut dame d'atours de la duchesse de Bourgogne. Le marquis de la Vril-

long-

long-temps, étoit enfin parvenu à être archevêque d'Arles, & ensuite de Reims. Il ne lui manquoit, pour couronner sa fortune, que le chapeau de cardinal, & il y avoit aspiré dès le temps où il étoit à peine en état de se vêtir. Il entretint une correspondance suivie avec tout ce qui tenoit à Rome, & gardoit, sur ce commerce, un secret d'autant plus exact, qu'il avoit pensé être perdu sous le feu roi, pour avoir écrit au pape. C'étoit alors un crime d'état, pour un ecclésiastique, que d'écrire à Rome, autrement que par le ministre des affaires étrangères, ou par les banquiers expéditionnaires. Il fallut, pour le sauver & le faire nommer depuis à Reims, tout le crédit du père le Tellier. Mais dès que la constitution eût fait oublier nos principes, & que le régent eût permis toute licence, Mailly ne se contraignit plus. Jaloux de la considération dont jouissoit le cardinal de Noailles, il entreprit de se distinguer dans le parti opposé, & y laissa bientôt derrière lui les plus fanatiques, qu'il appelloit des

lière épousa une fille du comte de Mailly. Le comte de Saint-Florentin & la comtesse de Maurepas, sont enfans de cette Mailly.

tièdes. Il fut si flatté de voir une de ses lettres pastorales brûlée par arrêt du parlement, qu'il fonda une messe en actions de graces, disoit-il, d'avoir été jugé digne de participer aux opprobres de Jésus-Christ, & de souffrir pour la justice. Il espéroit que le parlement l'attaqueroit là-dessus; mais on voyoit si clairement qu'il ambitionnoit le titre de martyr, dont la couronne seroit le chapeau de cardinal, que, pour le punir, on le laissa en paix.

Cependant ses incartades faisoient merveilleusement pour lui à Rome, & il acheva de gagner le cœur du pape en le priant de lui faire part de ses homélies, dont on parloit, disoit-il, avec admiration. C'étoit l'endroit sensible du bon Clément XI, qui se piquoit d'écrire supérieurement en latin, & cela pouvoit bien être avec le sécours du jésuite Jouvenci & autres. Le pape, charmé de trouver à la fois dans Mailly tant de religion & de goût, le nomma cardinal *proprio motu*.

Le régent, déjà très-mécontent de l'archevêque, entra dans la plus violente colère, & ordonna aussi-tôt à Villeron (1), enseigne des gardes-du-corps, d'al-

(1) Gentilhomme provençal, fils d'une sœur

ler à Reims défendre à l'archevêque d'en sortir & de porter la calotte, de la lui arracher s'il la lui trouvoit, & s'il le rencontroit en chemin, de le faire rétrograder.

La Vrillière, neveu de l'archevêque, lui avoit dépêché un courier, pour le prévenir de la colère du régent, & parer aux imprudences que l'engouement de la calotte lui feroit faire. Cela ne l'empêcha pas de partir pour Paris, & il avoit déjà passé Soissons, lorsque Villeron le rencontra. Heureusement l'archevêque n'avoit pas sa calotte; il étoit trop bien averti: Villeron fut fort aise de n'avoir pas de violence à faire, notifia ses ordres à l'archevêque, l'exhorta à retourner sur ses pas, &, après beaucoup de pour-parlers, le ramena à Soissons, où ils couchèrent. Le lendemain il fut question de continuer la route vers Reims. L'archevêque dit à Villeron qu'il étoit inutile de le conduire; que cela ne feroit qu'un éclat désagréable; que l'ordre étoit censé exécuté; que pendant qu'il retourneroit à Reims, Villeron iroit

du cardinal de Janson. Il s'appella, dans la suite, le comte de Cambis, fut chevalier des ordres, & ambassadeur à Londres, où il est mort.

venoit pas à un homme de son mérite, à un grand ministre comme lui, fait pour être cardinal, de s'opposer aux graces du pape, le supplia d'y faire réflexion, & se retira.

L'abbé Dubois profita de l'avis, comprit que tôt ou tard il faudroit accommoder cette affaire, & qu'il valoit encore mieux s'en faire un mérite à Rome, que de le laisser à d'autres. Il étoit d'ailleurs si flatté que l'abbé de la Fare le trouvât fait pour la pourpre! Le projet étoit donc naturel, mais il ne falloit pas non plus y mettre soi-même obstacle.

Il manda l'abbé de la Fare, & sans passer trop brusquement de la fureur de la veille à des caresses mal-adroites, il ne montra plus qu'un reste d'humeur & d'embarras. La Fare le pénétra, résolut de lui abréger la moitié du chemin, & prenant lestement son parti : Monsieur, lui dit-il, je vais vous parler franchement; je n'ai aucun ressentiment de la manière dure dont vous me traitâtes hier; je vis bien que vous me parliez en ministre. Vous autres, grands politiques, vous ne pouvez pas faire autrement; mais vous n'êtes sûrement pas fâché de faire quelque chose d'agréable au pape, dont vous aurez incessamment

dans celles qu'il écriroit pour le pays étranger.

Tout fut ponctuellement exécuté. L'archevêque retourné à Reims, y languit plus de trois mois avec la consolation de tirer tous les jours de sa poche la précieuse calotte, de la regarder, de la baiser, de l'essayer devant un miroir, mourant d'impatience de l'arborer en public.

Le régent voulut tirer parti de cette situation, pour procurer, sinon la paix, du moins une trève dans l'église. Le cardinal de Noailles venoit de donner un corps de doctrine, approuvé des cardinaux de Rohan & de Bissy, & qu'ils eurent pourtant l'art de faire échouer dans la suite par un tour de prêtres. Il s'agissoit de faire signer l'ouvrage par les prélats absens. On n'avoit garde d'oublier l'archevêque de Reims, dont la signature feroit d'autant plus d'impression sur les autres, qu'il étoit ennemi déclaré du cardinal de Noailles, & cela faisoit craindre un refus.

L'abbé Dubois proposa cette commission à la Fare, qui étoit resté, à Paris, le négociateur de son archevêque. La Fare objecta la difficulté d'obtenir la signature d'un homme qu'on laissoit depuis si longtemps dans une position hu-

miliante. Il ajouta qu'il n'y avoit, pour l'y engager, d'autre moyen que de lui accorder enfin les marques de sa dignité, & lui donner, en même-temps, une distinction qui pût réparer le traitement qu'il avoit essuyé. Le corps de doctrine n'étoit porté aux autres prélats que par des ecclésiastiques du second ordre. La Fare proposa de l'envoyer par Languet, évêque de Soissons, premier suffragant de Reims ; nous verrons pourquoi. Le régent y consentit ; mais, pour flatter la vanité de l'archevêque, & s'assurer en même-temps de sa signature, il chargea Languet de deux lettres cachetées. Dans l'une il ordonnoit à l'archevêque de signer sur-le-champ, sans quoi il devoit renoncer pour toujours au chapeau, & passer sa vie en exil. Dans la seconde, il l'exhortoit à signer dans les termes les plus flatteurs, lui laissant néanmoins toute liberté, & l'assurant que, refusant ou acceptant, il pouvoit venir recevoir sa calotte des mains du roi. L'archevêque, à la lecture des deux lettres, fut bientôt déterminé. Il signa tout ce qu'on voulut, montra la seconde lettre à tout le monde, supprima la première, & vint jouir de l'objet de ses vœux en recevant la calotte.

Le dessein de la Fare, en proposant Languet, n'avoit pas été seulement d'honorer le cardinal de Mailly, mais encore de relever son triomphe par l'humiliation du prélat qui avoit le plus déclamé contre la promotion. Si la pourpre étoit le prix du fanatisme, Languet n'avoit pas absolument tort d'être jaloux. Mailly avoit eu un mandement brûlé par la main du bourreau; mais Languet en avoit eu deux. Son zèle n'en fut pas refroidi; il continua de servir Rome en troublant l'Eglise, & mourut enfin sans calotte plus de trente ans après.

La promotion de dix cardinaux ne fit pas tant de bruit en Europe, que la chûte du seul Alberoni.

Nous avons vu le soin qu'il prenoit d'écarter de Madrid tous les Parmesans, pour n'avoir pas de témoins de sôn ancienne bassesse, ou par crainte qu'ils n'eussent plus de facilité que d'autres d'approcher de la reine. Il ne put cependant réussir à empêcher cette princesse de faire venir sa nourrice Laura Piscatori, dont elle fit son assafeta ou première femme-de-chambre, place plus distinguée en Espagne qu'en France, où elle donne pourtant le crédit

qui fuit toujours l'intimité domeftique.

Laura, payfanne auffi fine que ruftre, fachant tout ce qu'Alberoni avoit fait pour l'empêcher d'arriver, ne fut pas la dupe des ménagemens extérieurs du miniftre, apperçut la haîne & la rendit. Le cardinal infinuoit fourdement à la reine la diftance qu'elle devoit mettre dans fa confidence entr'elle & fa nourrice. Laura, fans entrer dans ces diftinctions fines, attaquoit brutalement le miniftre, n'aiguifoit pas fes traits, mais portoit des coups affommans.

Le régent vouloit fe délivrer d'Alberoni, fon ennemi perfonnel. L'abbé Dubois, inftruit par fes efpions, de l'afcendant de Laura fur la reine d'Efpagne, & fachant, par le fien fur fon maître, combien ce reffort eft puiffant, entreprit de s'en fervir pour accabler le miniftre. Il fit offrir à Laura tout l'argent qu'elle voudroit; car elle ne pouvoit pas prétendre autre chofe de fa faveur. Ainfi l'intérêt réuni à la haîne détermina la nourrice. Il n'étoit pas difficile de lui perfuader que le bien de l'état s'accordoit avec le fien. Quelque idée avantageufe qu'Alberoni eût pu donner de fes projets à leurs M. C. il lui étoit impoffible de cacher les mau-

vais ſuccès : la flotte détruite, des places priſes, des priſes, des troupes battues ou forcées de ſe retrancher, un roi ſans alliés obligé de ſoutenir une guerre ruineuſe & malheureuſe contre les premières puiſſances, les projets du miniſtre, grands ſi l'on veut, mais ſans moyens ſatisfaiſans, & dès-là inſenſés.

Laura profita de tous ſes avantages, fit envisager à la reine, & par elle au roi, l'ambition & la folie d'Alberoni. On eſt trop heureux quand les princes jugent, comme le peuple, les miniſtres & les généraux par les ſuccès; c'eſt le plus ſûr. La reine, conſternée de ſes déſaſtres, humiliée de ſon choix, ſe dégoûta de ſon miniſtre; & comme tous les manifeſtes des états ligués contre l'Eſpagne n'attaquoient directement qu'Alberoni, elle crut, en le ſacrifiant, mettre à couvert l'honneur de la monarchie; & Alberoni reçut, par un billet de Philippe V, ordre de ſortir en vingt-quatre heures de Madrid, & dans quinze jours de la domination d'Eſpagne, avec défenſe de voir perſonne, d'écrire au roi, à la reine & à qui que ce fût. On mit en même-temps auprès de lui un officier des gardes-du-corps, pour veiller ſur ſa conduite juſqu'à la frontière.

A Barcelone, le lieutenant-de-roi lui donna une escorte de cinquante cavaliers qui lui furent très utiles; car deux cents miquelets l'ayant attaqué à Trenta passos, le cardinal, à la tête de l'escorte & de ses domestiques, fit face à ces brigands & parvint à les écarter.

Pendant qu'Alberoni s'éloignoit, on s'apperçut à Madrid qu'il emportoit des papiers de conséquence, & entr'autres le testament de Charles II, qui instituoit Philippe V héritier de la monarchie. Il avoit apparemment dessein de gagner la protection de l'empereur, en lui livrant un titre si précieux. On fit courir après lui, & il fallut user de violence pour le fouiller; mais le détachement qui l'avoit défendu contre les miquelets, obéissant alors aux ordres du roi, l'officier fit défaire le bagage & ouvrir les coffres du cardinal. Tout, jusqu'à sa personne, fut exactement visité. Le testament & généralement tous ses papiers furent saisis; & l'officier, jusqu'à ce moment, respectueux pour le cardinal, le traita en exécuteur militaire, & le quitta en l'envoyant, en termes formels, *à tous les diables*. Jamais victoire n'avoit fait éclater en Espagne autant de joie que la disgrace du ministre : chacun en pu-

blioit ce qu'il ſavoit & ne ſavoit pas. Des actes de deſpotiſme miniſtériel ſont toujours ſi communs, qu'on n'eſt pas réduit à citer faux. Le roi étoit le ſeul à les ignorer; la reine devoit les ſavoir, mais pour ſon honneur elle feignoit de les apprendre. Les puiſſances étrangères félicitèrent à cette occaſion leurs M. C., & dès ce moment on ne douta plus de la paix.

La manière dont Alberoni venoit d'être viſité, & les inſultes qu'il craignoit encore en Eſpagne, lui firent preſſer ſa marche vers la France, & y entrer avant même qu'il eût reçu le paſſeport qu'il avoit fait demander.

Le chevalier de Marcieu, qui l'avoit fort connu avant ſa fortune, reçut ordre d'aller le joindre à la frontière, ſous prétexte de civilité & de ſûreté pour ſa perſonne, ſans ſouffrir pourtant qu'il lui fût rendu aucun des honneurs d'uſage, de l'engager à parler ſur les affaires d'Eſpagne, le roi, la reine, le miniſtère actuel, & ſur tout ce qu'il nous importoit de connoître, & de ne le quitter qu'à ſon embarquement à Antibes, d'où il comptoit paſſer en Italie.

Le cardinal, en voyant le chevalier de Marcieu venir à ſa rencontre, ne

douta pas que ce ne fût pour l'obſerver & en rendre compte, & le lui dit franchement. Marcieu s'en défendit toujours, & quoique le cardinal ſût à quoi s'en tenir, il ne ſe contraignit pas davantage ſur le roi & la reine, qu'il traitoit d'ingrats. Si la reine, diſoit-il, qui *a le diable au corps*, trouve un bon général, elle troublera l'Europe : il lui eſt facile de gouverner ſon mari qui, dès qu'il a dit à voix baſſe, *je veux être le maître moi*, finit par obéir, & à qui il ne faut qu'un *prie-dieu & les cuiſſes d'une femme.* Il ajoutoit que lui Alberoni, loin d'avoir excité la guerre, s'y étoit toujours oppoſé; qu'il n'avoit eu aucune part à la conjuration du prince; que le duc du Maine n'y avoit point paru; mais que la ducheſſe étoit une *méchante diableſſe*, & que la plupart de ſes partiſans, qu'il ne nommeroit jamais, ne valoient pas *un écu de bon argent*; que le débarquement en Bretagne étoit une folie qu'il avoit toujours blâmée; qu'il avoit même traverſé l'embarquement en Eſpagne; qu'il feroit par-tout pour M. le régent, tel que ce prince pourroit le déſirer, & que les écrits contre la régence avoient tous été faits en France. Il prétendoit que le miniſtère qu'il laiſſoit en

Espagne, ne feroit plus composé que d'ignorans obligés à des égards pour tous ceux qui approchoient un roi foible. Il ne doutoit pas qu'on n'eût voulu le faire assassiner par les miquelets, en l'obligeant de passer par la Catalogne, dont il avoit fait punir la rebellion, au lieu de le laisser sortir par Pampelune, comme il l'avoit demandé.

Le chevalier de Marcieu, suivant ses ordres, fit prévenir secrètement la douane de Narbonne de visiter exactement le bagage du cardinal, sous prétexte de voir s'il n'y avoit rien de sujet aux droits. On n'y trouva que 1200 pistoles & aucun bijou de prix. Il falloit, vu l'état qu'il tint dans la suite à Rome, qu'il eût placé à tout évènement, pendant sa faveur, des sommes considérables chez les étrangers. Il voulut persuader qu'il étoit pauvre, mais qu'il s'en inquiétoit peu, attendu qu'il n'avoit de parens qu'un neveu qu'il avoit, disoit-il, *fait châtrer*, c'est-à-dire fait prêtre, & une nièce qu'il faisoit religieuse. Ces détails, & plusieurs autres, se trouvent dans les lettres du chevalier de Marcieu, des 6 janvier 1720 & jours suivans, jusqu'au premier février qu'il vit embarquer à Antibes, sur une galère

Génoise, le cardinal, qui le chargea pour le régent d'un mémoire & d'une lettre où il lui offroit les moyens de faire à l'Espagne la guerre la plus dangereuse. Le régent ne l'honora pas d'une réponse. J'ai rapporté ailleurs ce que le cardinal dit en passant à Aix sur le renvoi de la princesse des Ursins.

Albéroni passa d'Antibes à Livourne, & se rendit à Parme, où il reçut tous les honneurs dûs à sa dignité, par ordre du duc de Parme, dont il étoit né sujet. Cette vaine étiquette ne le consoloit pas de n'avoir d'asyle qu'au milieu de ses compatriotes, qui l'avoient méprisé dans son origine, jalousé dans son élévation, haï par l'abus de son pouvoir, ce que les Italiens exprimoient par la *prepotenza*, & qui triomphoient de son abaissement. Il sortit de Parme, & fut plus d'un an errant, fugitif & comme exilé de la terre entière. Le respect pour la pourpre romaine ne lui parut pas une sauve-garde suffisante à Rome contre le ressentiment du pape, qu'il avoit traité insolemment. Ce ne fut qu'en 1721 qu'il se rendit à Rome, au conclave qui suivit la mort de Clément XI.

Le plus vif chagrin d'Albéroni fut de

n'avoir pas obtenu les bulles de l'archevêché de Séville, après avoir donné sa démission de l'évêché de Malaga ; & comme s'il eût été en droit d'attester le ciel, il entroit quelquefois en fureur, en s'écriant que le pape, l'empereur & leurs M. C. en répondroient devant Dieu. Il est sûr que, s'il fût resté en possession d'un siège considérable, il auroit pu, aidé de la superstition Espagnole, lutter souvent contre la puissance royale.

Je terminerai cette année par quelques évènemens particuliers, qui auroient coupé la narration de faits plus importans.

Le régent accorda à l'université l'éducation gratuite, c'est-à-dire, que par arrêt du conseil du 14 avril, enrégistré au parlement le 8 mai, on assigna le vingt-huitième du prix du bail des postes & messageries pour le payement des professeurs, au moyen de quoi la jeunesse seroit instruite gratuitement. Cette grace a peut-être beaucoup nui à l'émulation. Il ne faut pas que les gens de lettres soient dans le besoin, mais qu'ils ayent intérêt de réussir & de se distinguer. Je sais que depuis cet établissement, plusieurs professeurs se sont fort

relâchés. Le gratis fera, dans les lettres, ce que l'ordre du tableau fait dans le militaire.

Par édit du mois de mai, les compagnies des Indes orientale & occidentale furent réunies sous le nom de compagnie des Indes. Cet édit ayant trouvé des difficultés au parlement, fut regardé, par le régent, comme enrégistré, en conséquence du réglement fait au lit de justice de 1718, au sujet des remontrances & des enrégistremens.

Le conseil en usa encore ainsi pour l'édit du mois d'avril 1719, par lequel le roi créoit des officiers dans l'ordre de Saint-Louis, à l'instar de celui du Saint-Esprit. Le garde-des-sceaux d'Argenson en fut chancelier, le Blanc, prévôt-maître des cérémonies, & Fleurieux d'Armenonville, greffier. On trouva un peu étrange de voir trois hommes de robe porter sur leur habit une étoile d'or, avec ces mots inscrits autour : *præmium bellicæ virtutis.* On disoit avec assez de raison, que le cordon rouge ne devoit se porter que par ceux qui l'avoient teint de leur sang.

On essaya cette année un nouveau plan de perception pour la taille, afin d'en ôter l'arbitraire. Cela n'a pas eu

de succès, ou n'a pas été suivi, soit qu'on s'y prît mal, soit par la raison qu'il n'y a rien de si difficile à faire que le bien, sur-tout en France, où le particularisme l'emporte toujours sur l'intérêt général.

Le fameux père Quesnel, dont le nom seroit peut-être déja oublié, s'il n'eût pas été l'occasion de la bulle *Unigenitus*, mourut à Amsterdam. Le jésuite Tellier, quelques mois avant la mort de Quesnel, rendit son ame atroce. Après avoir été le fléau des gens vertueux, l'horreur du public, la terreur de sa compagnie, dont il étoit détesté, rélégué à la Fleche, méprisé de ses confrères; il succomba à la rage de ne pouvoir plus faire de mal.

Pecoil, maître des requêtes, mourut aussi cette année. Je ne parlerois pas d'un si petit évènement, s'il ne me rappelloit la terrible fin de son père, qui avoit fait une fortune immense, en partant des plus bas emplois de la gabelle. Il ne jouit jamais de ses richesses, & ne songea qu'à les accumuler. Il avoit fait faire un cavot fermé à trois portes, dont la dernière étoit de fer. Il y alloit de tems en tems jouir de la vue de son trésor : quoique ce fût le plus secrète-

ment qu'il pouvoit, sa femme & son fils s'en étoient apperçus. Un jour qu'il y étoit allé, & qu'on le croyoit sorti, sa famille ne le voyant point rentrer le soir, s'en inquiéta. La mère & le fils n'osèrent, pendant deux jours, enfoncer la porte de la cave, dans la crainte de le mettre en fureur, s'il venoit à rentrer. Ils s'y déterminèrent à la fin. Après avoir enfoncé les deux premières portes, ils se trouvèrent arrêtés par celle de fer, qu'ils ne pouvoient ni rompre ni désceller sans maçons; & comme ils avoient commencé cette opération à la nuit, il fallut encore attendre jusqu'au jour. Alors, ayant fait démonter la porte, dont la clef étoit en dedans, comme celle des deux premières, ils trouvèrent le malheureux vieillard étendu mort entre plusieurs coffres-forts, les bras rongés, & à côté de lui une lanterne, dont la chandelle étoit finie.

Quelques précautions qu'on pût prendre, cet affreux spectacle avoit eu trop de témoins pour que cette aventure ne fût pas connue. Ce fut à Lyon que cela arriva. La mère & le fils vinrent s'établir à Paris, où le fils acheta une charge de maître des requêtes, comme

tant d'autres. Il n'en fit presqu'aucunes fonctions, épousa une fille de le Gendre, honnête & illustre négociant de Rouen, & mourut cette année, laissant une fille unique, mariée au duc de Brissac, frère aîné de celui d'aujourd'hui.

Law s'étant déclaré catholique, prit des lettres de naturalité, & le régent lui trouvant alors toute l'ortodoxie & les qualités nécessaires à ses desseins, le déclara contrôleur général. Le garde des sceaux, prévoyant dès-lors quelle seroit l'issue du systême, se retira de l'administration des finances.

Il y avoit déjà longtems que Law étoit obsédé de solliciteurs qui soupiroient après ses graces; mais aussitôt que son état parut assuré, il eut une cour dans toutes les formes. Des femmes titrées se montroient courageusement sur le devant du carrosse de sa femme & de sa fille, & des hommes du plus haut rang assiégeoient son antichambre. Ils croyoient se disculper de leur bassesse, en la tournant en plaisanterie. Mais le ton plaisant, déjà usé, est en cette matière le dernier symptôme de l'incurabilité. Cette noblesse, qui sacrifie si gaiement sa vie à son honneur, immoloit, sans scrupule, son honneur

à la fortune. Nous verrons dans la ſuite la gangrêne de la cupidité gagner la claſſe de la ſociété dévouée par état à l'honneur (le militaire). Si la régence eſt une des époques de la dépravation des mœurs, le ſyſtême en eſt une encore plus marquée de l'aviliſſement des ames.

Il n'étoit pas poſſible qu'au milieu de tout l'encens qu'on brûloit devant Law, la fumée ne lui portât pas à la tête. Il demanda que ſon fils fût admis parmi les jeunes ſeigneurs qui devoient danſer avec le roi, dans un ballet que le maréchal de Villeroi avoit imaginé comme la plus précieuſe partie de l'éducation. Le régent ne trouva rien d'étrange dans la demande de Law; mais le maréchal en fut avec raiſon très-révolté. Le petit Law fut inſcrit, & voulut vivre de pair avec les premiers enfans de l'état. Ces petits ſeigneurs, qui n'avoient encore que l'orgueil de leur naiſſance, n'eurent point du tout la politique de leurs pères, & firent juſtice du fils de l'aventurier, par toutes les niches poſſibles. Leurs parens les réprimandoient; mais le public, plus juſte & moins poli que la cour, leur applaudiſſoit; ainſi ils n'avoient garde de ceſſer. Heureuſement pour le petit

intrus, il tomba malade, ce qui le priva de danser avec le roi, mais le délivra de mille désagrémens.

Le prince de Conti joua au père un tour un peu plus sérieux. Law, fatigué de prodiguer à ce prince les actions & les billets, refusa à la fin de se prêter à sa cupidité; aussitôt le prince envoya demander à la banque le payement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois fourgons chargés d'argent. Law se plaignit au régent d'un exemple qui, s'il étoit suivi, alloit renverser le systême. Le régent ne le sentit que trop, fit au prince de Conti la plus forte réprimande, le contint pour la suite; & le public, également indigné de l'avidité & de l'ingratitude, se déclara pour Law contre le prince de Conti.

C'étoient là en effet les attaques que Law redoutoit; il ne s'inquiétoit plus guère de celles du parlement : cette cour avoit été si consternée du lit de justice, qu'au lieu de s'occuper de remontrances sur les opérations de finances, elle s'étoit bornée à demander le rappel des exilés, comme une grace; & lorsque le régent rendit la liberté au président de Blamont, l'ar-

rêté du parlement fut qu'on feroit au prince les remercîmens les plus forts. Blamont, jugeant de là que sa compagnie étoit un frêle appui, y fut depuis l'espion du régent. On a quelquefois vu dans le parlement de ces sortes de conversions.

Le premier président, loin de ranimer alors le feu de sa compagnie, en craignoit la vivacité. Le régent avoit sur ce magistrat un avantage qu'on ignoroit, & qui est encore aujourd'hui une anecdote très-peu connue, si ce n'est de cinq ou six personnes. La voici. Lorsque le duc & la duchesse du Maine furent arrêtés, le premier président, qui ne se sentoit pas net, & désiroit fort s'éclaircir de ce que le régent pouvoit en savoir, lui fit demander une audience secrette, par mademoiselle Chausseraye, dont j'ai déja parlé. Le régent la chargea de faire entrer le premier président par une petite porte de la rue de Richelieu, qui est au bas d'un escalier dérobé, répondant aux cabinets intérieurs, & pour cet effet on confia la clef à Duplessis (1). Le premier président

(1) Ce Duplessis, qu'on nomme aujourd'hui & depuis long-tems, Bussy, très-honnête homme, étoit alors d'une figure aimable, fort

introduit

introduit par Dupleffis dans le cabinet du régent, qu'il trouva avec mademoiſelle Chaufferaye, arrivée par la porte ordinaire, débuta par un grand étalage de reſpect, de reconnoiſſance, d'attachement inviolable, ſentimens dont il étoit, diſoit-il, bien aiſe de renouveller les aſſurances dans un tems où tant d'autres s'écartoient de leur devoir.

Il cherchoit, en parlant, à lire dans les yeux du régent quelle impreſſion faiſoit ſon diſcours. Le prince s'obſerva ſi exactement, que le magiſtrat n'appercevant aucun nuage, s'échauffa en nouvelles proteſtations, & alloit ſe retirer fort content de lui-même, lorſque

connu du régent, & l'homme de confiance de la Chaufferaye. Buſſy, des affaires étrangères, qui a été deux ou trois fois miniſtre de France à Londres, paſſe pour le neveu de celui dont il s'agit, & il y a apparence qu'il eſt le fruit de l'intimité domeſtique de Buſſy & de la Chaufferaye: au ſurplus, c'eſt un homme de mérite. Je dînai hier avec le vieux Buſſy, & nous remîmes ſur le tapis l'affaire dont je parle; il me la récapitula avec beaucoup d'autres qui étoient dans les mémoires de la Chaufferaye. Elle les fit tous brûler avant ſa mort, à la perſuaſion de l'abbé Daudigné, ſon parent & ſon directeur.

le régent, lui présentant un papier, lui dit froidement, reconnoissez-vous cela? lisez. C'étoit une lettre de la main du premier président, par laquelle il répondoit du parlement à l'Espagne, & s'expliquoit si clairement, qu'il n'y avoit point de commentaire à proposer.

Le premier président, frappé comme d'un coup de foudre, tomba aux pieds du régent, protestant de ses remords & implorant sa grace, Le prince, sans lui répondre, lui lança un regard d'indignation, & passa dans une autre chambre.

La Chausseraye, étourdie de la scène, reprocha au premier président de l'avoir engagé à demander cette audience, dont le régent la soupçonneroit d'avoir su les motifs. De Mesmes, pour toute justification, la conjura de suivre le prince, & de tâcher de le fléchir. La Chausseraye, émue de pitié, alla trouver le régent, qui se récria sur le crime & l'audace du magistrat qu'il vouloit, disoit-il, faire arrêter. La Chausseraye sachant à qui elle avoit à faire: Vous êtes trop habile, monseigneur, lui dit-elle en souriant; vous n'en ferez rien, cela est trop heureux pour vous. Voilà un homme dont vous ferez tout ce que

vous voudrez dans le parlement. Vous avez quelquefois beſoin de pareils coquins (car elle ne ménagea pas le coupable, afin de le ſauver). Il ſuffit, ajouta-t-elle, monſeigneur, de le tenir entre l'eſpérance & la crainte). Je vais lui remettre un peu l'eſprit, afin qu'il ait la force de ſe retirer. Là-deſſus elle revint trouver le premier préſident, le raſſura & le remit entre les mains de Dupleſſis, qui le ſoutint, comme il put, dans cet état d'abattement, & le fit enfin ſortir comme il l'avoit fait entrer.

Le premier préſident reſta dans la plus cruelle inquiétude, tant que dura la priſon de la ducheſſe du Maine, & la commiſſion de Bretagne. Auſſi-tôt que l'affaire fut finie & l'amniſtie publiée, il reprit un ton d'aſſurance, ſe ménagea entre ſa compagnie & le régent, ſe fit acheter auſſi cher que jamais, & retira toujours de ces différentes intrigues, tout l'argent néceſſaire à un faſte qui impoſoit au prince même qui en fourniſſoit les moyens. Il y a apparence que l'abbé Dubois appuya le conſeil de la Chaufferaye, dans la vue qu'il pouvoit un jour avoir beſoin pour lui-même d'un juge corrompu.

Le cardinal de la Tremoille étant mort à Rome, laiſſa vacant l'archevêché de Cambrai. L'effronté Dubois ne crut pas la place au-deſſus de lui, alla la demander au régent, & pour entrer en matière : Monſeigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étois archevêque de Cambrai. Le régent regardant l'abbé avec un ſourire de mépris : tu fais des rêves bien ridicules, lui dit-il. L'abbé, d'abord déconcerté, ſe remit auſſi-tôt. Mais pourquoi, monſeigneur, ne me feriez-vous pas archevêque comme un autre ? .... Toi ! archevêque de Cambrai ! toi ! c'eſt actuellement que tu rêves..... L'abbé, ſans lâcher priſe, lui cita tous les mauvais, les plats, les ignorans ſujets, les garnemens dont le régent & Tellier avoient farci l'égliſe ; mais il n'y en avoit aucun qui, à quelque égard de naiſſance, de rang ou d'alliance, ne valût mieux ; au lieu qu'il réuniſſoit en lui ſeul ce qu'on pouvoit leur reprocher à tous.

Le régent, ennuyé de la liſte, & fatigué de la perſécution, eſpéra s'en défaire, en lui diſant : Mais tu es un ſacre ! eh quel eſt l'autre ſacre qui voudra te ſacrer ? Oh, s'il ne tient qu'à cela, mon affaire eſt bonne ; j'ai mon ſacre

tout prêt.... Eh que diable eſt celui-là? dis donc? .... Votre premier aumônier, monſeigneur l'évêque de Nantes (Treſſan) il eſt dans votre anti-chambre, je vais vous l'amener; il ſera charmé de la préférence; car vous me promettez l'archevêché; & là-deſſus accabla le prince de remerciemens, entre dans l'anti-chambre, dit à Treſſan la grace que, lui Dubois, vient d'obtenir, & le deſir qu'a le régent que Treſſan ſoit le conſécrateur; celui-ci accepte, Dubois le prend par la main, le préſente au régent, redouble de remerciemens, & Treſſan ajoute l'éloge du ſujet. Le prince eſt ſi étonné, qu'il ne répond rien, & Dubois ſort & publie qu'il eſt archevêque de Cambrai, pour arrêter toute demande. Les roués applaudiſſent. les libertins en rient, & les honnêtes gens les moins ſcrupuleux témoignent leur indignation.

Quoique le régent parût avoir de la répugnance pour cette nomination, ce n'étoit, de ſa part, qu'une comédie: car Dubois étoit très-ſûr d'obtenir l'archevêché; puiſque, dans ce même tems, le régent cherchoit à lui procurer le chapeau de cardinal, en avoit écrit au pape deux mois auparavant, & que le

jéſuite Laffiteau en étoit le négociateur à Rome. Je vois, dans la correſpondance des deux cours, que, dès 1718, le prétendant, réfugié à Rome, étoit dans une telle détreſſe, qu'il avoit offert ſa nomination à Dubois, s'il lui faiſoit payer la penſion promiſe par le régent, & qui étoit fort en retard. Mais l'abbé n'avoit garde d'accepter une nomination qui l'auroit décrédité à Londres, auprès du roi Georges. Il prit le parti de ſe faire un mérite de ſon refus, pour engager ce prince à s'intéreſſer lui-même auprès du régent, en faveur d'un miniſtre auteur de leur union. Le roi George ſollicita, en effet, en faveur de l'abbé, le régent, & même l'empereur, ſur qui il avoit beaucoup de crédit. Clément XI étoit aſſez diſpoſé à lui donner le chapeau, pourvu que la France voulût concourir à l'ôter au cardinal de Noailles, dont l'abbé Dubois auroit alors la dépouille. Il n'étoit pas facile de ſatisfaire le pape ſur le cardinal de Noailles. Cependant, comme le ſaint père deſtinoit alors le même traitement au cardinal Albéroni, fugitif d'Eſpagne, Dubois eſſaya de le faire arrêter par les Génois, pour l'envoyer priſonnier à Rome, mais ils le refuſèrent.

Pendant que Laffiteau intriguoit à Rome (1), pour la promotion de Dubois, celui-ci jugea que la dignité d'un fiége tel que Cambray, prépareroit très-bien la décoration de la pourpre, & rendroit le candidat plus préfentable. Il prit donc, pour fe faire archevêque, la même voie qu'il fuivoit déjà pour le chapeau. Il écrivit à Néricault Deftouches, qu'il avoit laiffé à Londres, chargé des affaires à fa place, d'engager le roi Georges à demander au régent l'archevêché de Cambray pour le miniftre auteur de l'alliance. Deftouches, homme d'efprit, fentant que toute fa fortune dépendoit de l'abbé du Bois, & avec quelle ponctualité il vouloit être fervi, fit la propofition au roi d'Angleterre. Ce prince la reçut d'abord avec un éclat de rire. Il avoit de la bonté pour Deftouches, & lui permettoit une forte de familiarité : *Sire*, lui dit-il, *je fens, comme votre majefté, la fingularité de la de-*

(1) Dans la correfpondance de Dubois avec Laffiteau, pour prévenir l'inconvénient des lettres perdues & cacher l'intrigue. Dubois eft défigné fous le nom de la comteffe de Gadagne, & le véritable objet de la négociation fous celui d'un procès qu'on follicite à Rome pour cette comteffe.

mande; mais il est de la plus grande importance pour moi de l'obtenir. Comment veux-tu, répondit le roi, en continuant de rire, *qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France? le régent en rira lui-même, & n'en fera rien.... Pardonnez-moi, sire, il en rira, mais il le fera; premièrement, par respect pour votre majesté; en second lieu, parce qu'il le trouvera plaisant. D'ailleurs, l'abbé Dubois est mon supérieur; mon sort est entre ses mains; il me perdra, si je n'obtiens de votre majesté une lettre pressante à ce sujet: la voici toute écrite, & les bontés dont votre majesté m'honore, me font espérer qu'elle voudra bien la signer. Donne, puisque cela te fait tant de plaisir*, dit le roi, & la signa (1).

Destouches, charmé d'avoir ce dimissoire, le fit partir à l'instant. Le régent ne douta point que Dubois n'eût suggéré la lettre; mais la nomination fut décidée. Destouches, pour avoir si bien parlé, eut à son retour une place à l'académie françoise, qu'il méritoit encore mieux par son talent dramatique. C'est de lui que je tiens une partie de ce que je viens de rapporter. J'en parlai au

(1) La lettre de remerciemens de Dubois, au roi Georges, est du 4 février.

maréchal de la Fare, qui me ramenoit des états de Bretagne, dont j'étois député, à la cour : *Je vois*, dit-il, *que cela est vrai*, &, *ce qui me le confirme*, *c'est ce que j'ai entendu un jour que le duc de Brancas*, *Nocé & moi allions avec le régent à Saint-Cloud. Nocé*, *qui étoit mécontent de Dubois*, *voulut égayer la compagnie aux dépens de l'abbé. Monseigneur*, dit-il, *on prétend que ce coquin de Dubois veut être archevêque de Cambray? Cela est vrai*, *répondit le régent*, *& cela peut convenir à mes affaires. On se tut là-dessus; le prince parut embarrassé*, *un peu honteux*, *& j'ai toujours remarqué qu'il n'aimoit pas qu'on lui parlât sur cet article.*

Achevons, en resserrant un peu les temps, ce qui concerne cette affaire. L'abbé Dubois n'étant que tonsuré, il falloit commencer par prendre les ordres. Il ne douta point que le cardinal de Noailles ne fût très-flatté de faire ce petit plaisir à un ministre puissant, & qui pouvoit influer si fort dans le parti qu'on prendroit sur la constitution. Dubois y fut trompé. Il étoit, de tout point, un sujet si indigne de l'épiscopat, que le cardinal, ne voulant pas se déshonorer par une complaisance basse & criminelle, refusa nettement. On lui fit parler au nom du régent : il répondit avec mo-

deſtie & reſpect, ſans s'expliquer ſur les motifs, & fut inébranlable. Ce refus humiliant & généralement applaudi, fut un des plus forts argumens, qui rendirent Dubois conſtitutionnaire.

Il n'auroit pas manqué d'évêques qui auroient brigué l'opprobre de l'ordonner; mais il ne vouloit pas s'éloigner de la cour, & conſtater, par une abſence, l'affront qu'il venoit de recevoir. Il s'adreſſa à l'archevêque de Rouen, (Bezons) dont le diocèſe s'étend à quatre ou cinq lieues près de Paris.

L'archevêque, très-fâché de la préférence qui l'expoſoit à la honte de l'acceptation ou au danger du refus, penchoit fort pour le dernier parti; mais ſon frère, le maréchal de Bezons, homme groſſier & fin courtiſan, l'attaqua ſur la reconnoiſſance qu'ils devoient l'un & l'autre au régent, & l'entraîna ſous cette apparence de bon procédé.

Dubois, muni d'un bref pour recevoir tous les ordres à la fois, & d'une permiſſion de l'archevêque de Rouen, ſe rendit de grand matin, avec l'évêque de Nantes, dans une paroiſſe de village du grand vicariat de Pontoiſe, la plus voiſine de Paris, & y reçut tous les ordres à une meſſe baſſe.

Il en repartit affez tôt pour fe trouver au confeil de régence, quoique les premiers arrivés euffent déjà annoncé, en préfence du régent, qu'il ne falloit pas attendre l'abbé, qui étoit allé faire fa première communion à Pontoife.

On fe récria fur fa diligence, quand on le vit entrer; le prince de Conti lui fit un compliment ironique fur la célérité de fon expédition, en fait d'ordres facrés. Dubois l'écouta fans fe démonter, & répondit froidement, que fi le prince étoit mieux inftruit de l'hiftoire de l'églife, il ne feroit pas fi furpris des ordinations précipitées, & cita là-deffus celle de Saint-Ambroife. Chacun applaudit à l'érudition & au parallèle. L'abbé ne s'en émut pas, laiffa continuer la plaifanterie tant qu'on voulut, & quand on en fut las, il parla d'affaires.

Pendant que Paris & la cour s'amufoient de l'abbé & de Saint-Ambroife, on expédioit les bulles, & le facre fut fixé au dimanche 9 juin. Il fe fit au Val-de-Grace, avec la plus grande magnificence. Toute la cour y fut invitée, & s'y trouva. Les ambaffadeurs & autres miniftres des princes proteftans y affiftèrent dans une tribune oppofée à celle où étoit le régent, dont les grands offi-

ciers faisoient les honneurs de la cérémonie. Ce scandale ecclésiastique fut le plus superbe spectacle. Le duc de Saint-Simon, qui se vantoit d'être le seul homme titré que l'abbé Dubois eût assez respecté pour l'excepter de l'invitation, offrit au régent de s'y trouver, si ce prince vouloit se respecter assez lui-même pour s'en abstenir; & le régent y avoit consenti; mais la comtesse de Parabère, (la Vieuville) la maîtresse alors régnante, ayant passé la nuit avec lui, exigea qu'il iroit. Il lui en représenta l'indécence, elle en convint, mais elle ajouta : Dubois saura que nous avons couché ensemble cette nuit, il se prendra à moi de vous en avoir détourné, &, avec l'ascendant qu'il a pris sur vous, il finira par nous brouiller. Le régent essaya de la rassurer sur ses craintes, la traita de folle. Folle, tant qu'il vous plaira, lui dit-elle! mais vous irez, ou je romps avec vous, ne fût-ce que pour ôter à l'abbé l'honneur de nous désunir lui-même; & le régent alla du lit de la Parabère au sacre de l'abbé Dubois, afin que toute sa journée se ressemblât.

Le cardinal de Rohan voulut être le consécrateur; & comme l'ambition,

l'intérêt & l'orgueil réunis font de singuliers raisonnemens, il se persuada que le cardinal de Noailles seroit humilié de voir un homme à qui il avoit refusé les ordres, avoir, pour consécrateur, un cardinal, prince de l'empire. Noailles ne se tint pas pour humilié; mais le régent très-flatté, & Dubois, très honoré du procédé du cardinal de Rohan, lui en firent les plus vifs remerciemens, tandis que le public étoit révolté de tant de bassesse.

A l'égard des assistans, l'évêque de Nantes fut le premier. Il avoit donné les ordres, il étoit naturel qu'il suivît son gibier. Dubois n'étoit pas si aveuglé de la prostitution de tant d'honneurs, qu'il ne sentît que l'assistance d'un évêque respectable feroit très-bien à la cérémonie. Le régent pria Massillon, évêque de Clermont, d'être le second assistant. Massillon auroit bien voulu s'en dispenser; mais la grace singulière d'avoir été fait évêque, n'ayant que du mérite, lui fit craindre que son refus ne fût taxé d'ingratitude. Il avoit fallu payer pour lui ses bulles, lui avancer de quoi se procurer les meubles nécessaires à sa nouvelle dignité, afin qu'il n'humiliât pas trop les autres par sa

pauvreté, & qu'il ne ressemblât pas absolument à un évêque de la primitive église. D'ailleurs, l'étude & la retraite avoient pu l'empêcher d'être parfaitement instruit de toute la dépravation du nouveau prélat. Ajoutez à ces raisons, une sorte de timidité que la vertu bourgeoise conserve au milieu de la cour. Il obéit enfin à la nécessité. Les rigoristes le blamèrent, & les gens raisonnables le plaignirent & l'excusèrent.

Le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Modène n'avoit pas tant fait d'éclat que le sacre de l'archevêque de Cambray.

Les fiançailles se firent dans le cabinet du roi, où il ne se trouva guère que les princes & princesses du sang, parce qu'il n'y eut point d'invitation (1). Le lendemain, le duc de Chartres, chargé de la procuration du prince de Modène, épousa, dans la chapelle des Tuileries, mademoiselle de Valois, dont la queue étoit portée par mademoiselle de Montpensier sa sœur, depuis reine d'Espagne. Le cardinal de

(1) Les fils de France ne prient point, comme les simples princes du sang, aux fiançailles de leurs enfans; mais le régent n'étoit que petit-fils de France.

Rohan donna la bénédiction, en présence des curés de Saint-Eustache & de Saint-Germain. Après la messe, le roi donna la main à la mariée, la conduisit jusqu'à son carrosse, & suivant l'usage, dit au cocher, à Modène.

Quoiqu'elle eût le même cortège que si elle fût réellement partie, elle retourna au Palais-Royal, & prolongea, autant qu'elle le put, son séjour : la rougeole qu'elle eut, & sa convalescence, lui fournirent encore des prétextes pour différer son départ. Il fallut enfin s'y déterminer; mais s'éloignant à regret, elle fit les plus petites journées, les plus longs séjours sur sa route, & n'acheva son voyage que par des ordres réitérés que lui attirèrent les plaintes du duc de Modène.

Elle songeoit dès-lors à profiter de la leçon de la grande duchesse de Toscane, qui lui dit, quand elles prirent congé l'une de l'autre : *Mon enfant, faites comme moi, ayez un ou deux enfans, & tâchez de revenir en France. Il n'y a que ce pays-là de bon pour nous.* Toutes nos princesses ont en effet ce qu'on nomme la maladie du pays. Aussi la duchesse de Modène y est-elle revenue dès qu'elle a pu. Elle préféroit à la représentation de sa petite

cour les agrémens de la société de Paris, où elle est morte.

Aussi-tôt qu'Albéroni eut été chassé, la paix ne trouva plus de difficulté; le roi d'Espagne accéda à la quadruple alliance, & même écrivit au régent une lettre d'amitié. Stanope & Dubois arrangèrent ensemble les articles que le ministère espagnol accepta. Philippe V, délivré d'Albéroni, ne prit point de premier ministre en titre, & chargea Grimaldo du rapport des affaires, en qualité de secrétaire des dépêches universelles.

Grimaldo, biscayen, prit le nom de Grimaldi depuis sa fortune. C'étoit un homme de mérite, originairement commis dans les bureaux d'Orry, qui le fit connoître de la princesse des Ursins, & par elle du roi. Il parvint par dégrés à être secrétaire de la guerre; car on croit quelquefois en Espagne, qu'un homme capable de remplir une place, peut l'occuper préférablement à un noble ignorant, qui ne pourroit pas se passer des subalternes : témoins Grimaldo, Patino, l'Ensenada.

Lorsqu'Alberoni s'empara du gouvernement d'Espagne, il en écarta les créatures de la princesse des Ursins. Grimal-

do fut du nombre, conservant néanmoins son titre de secrétaire d'état, mais sans fonctions. Il avoit mérité l'estime publique dans sa faveur; il la conserva, & même l'augmenta dans sa disgrace, par l'attachement qu'il témoigna toujours pour la princesse des Ursins & Orry, les premiers auteurs de sa fortune. Modeste dans la faveur, il n'eut point à changer de maintien après sa chûte. Quoique Philippe V l'aimât, il n'osa le soutenir contre Alberoni & la reine; mais il le mandoit quelquefois en secret, & le voyoit avec plaisir. Grimaldo se trouva donc naturellement en place à la chute du premier ministre, & la reine ne put du moins lui refuser son estime.

Le régent assuré de la paix au-déhors, ne jouissoit pas de la même tranquillité dans l'intérieur de l'état; l'illusion du systême commençoit à se dissiper. On vint insensiblement à comprendre que toutes ces richesses de papier n'étoient qu'idéales, si elles ne portoient sur des fonds réels, & que des opérations qui peuvent convenir dans certaines conjonctures à un peuple libre, sont pernicieuses dans une monarchie où l'abus du pouvoir dépend d'une maîtresse ou d'un

favori. Les profuſions du régent charmoient la cour & ruinoient la nation. Les grands payèrent leurs dettes avec du papier, qui n'étoit qu'une banqueroute légale. Ce qui étoit le fruit du travail & de l'induſtrie de tout un peuple, fut la proie du courtiſan oiſif & avide.

Le papier perdit bientôt toute faveur, par la ſurabondance ſeule : on chercha à le réaliſer en eſpèces ; au défaut de matières monnoyées, on achetoit, à quel prix que ce fût, les ouvrages d'orfévrerie, de meubles, & généralement tout ce qui pourroit conſerver une valeur réelle après la chute des papiers. Chacun ayant le même empreſſement, tout devint d'une cherté incroyable, & la rareté des eſpèces les faiſoit reſſerrer de plus en plus. Le gouvernement voyant l'ivreſſe diſſipée, & qu'il n'y avoit plus de moyen de ſéduire, uſa de violence. L'or, l'argent, les pierreries furent défendus. Il ne fut pas permis d'avoir plus de 500 livres d'eſpèces. On fit des recherches juſques dans les maiſons religieuſes. Il y eut des confiſcations, on excita, on encouragea, on récompenſa les dénonciateurs. Les valets trahirent leurs maîtres, le citoyen devint l'eſpion du citoyen; ce qui fit

dire à milord Stairs qu'on ne pouvoit pas douter de la catholicité de Law, puiſqu'il établiſſoit l'inquiſition, après avoir déjà prouvé la tranſubſtantiation, par le changement des eſpèces en papier. Quand le ſyſtême n'auroit pas été pernicieux en ſoi, l'abus en auroit détruit les principes. On n'avoit plus ni plan ni objet déterminé : au mal du moment on cherchoit aveuglément un remède, qui devenoit un mal plus grand. Les arrêts, les déclarations ſe multiplioient; le même jour en voyoit paroître qui ſe détruiſoient les uns les autres.

Jamais gouvernement plus capricieux, jamais deſpotiſme plus frénétique ne ſe virent ſous un régent moins ferme. Le plus inconcevable des prodiges, pour ceux qui ont été témoins de ce temps-là, & qui le regardent aujourd'hui comme un rêve, c'eſt qu'il n'en ait pas réſulté une révolution ſubite; que le régent & Law n'aient pas péri tragiquement. Ils étoient en horreur; mais on ſe bornoit à des murmures; un déſeſpoir ſombre & timide, une conſternation ſtupide avoient ſaiſi tous les eſprits; les cœurs étoient trop avilis pour être capables de crimes courageux.

On n'entendoit parler à la fois que

d'honnêtes familles ruinées, de misères secrètes, de fortunes odieuses, de nouveaux riches étonnés & indignes de l'être, de grands méprisables, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux.

La facilité, la nécessité même de porter sur soi des sommes considérables en papier, pour le négocier, rendoient les vols très-communs; les assassinats n'étoient pas rares. Il s'en fit un, dont le châtiment juste & nécessaire fit une nouvelle dans une grande partie de l'Europe.

Antoine-Joseph, comte de Horn, âgé de vingt-deux ans, capitaine réformé dans la cornette blanche; Laurent de Mille Piémontois, capitaine réformé dans le régiment de Brehenue, allemand, & un prétendu chevalier d'Estampes, (1) complotèrent d'assassiner un riche agioteur, & de s'emparer de son porte-feuille. Ils se rendirent

(1) Ou Duterne, suivant la déclaration des deux condamnés qui, ne le connoissant que depuis peu, savoit imparfaitement son nom. On sut depuis qu'il se nommoit Lestang, âgé alors de vingt ans, & fils d'un banquier flamand. Il a erré, sous le nom de Grandpré, dans différens états, & a passé dans les Indes Hollandoises.

dans la rue Quincampoix, &, sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, conduisirent l'agioteur dans un cabaret de la rue de Venise, (le 22 mars, vendredi de la passion) & le poignardèrent. Le malheureux agioteur, en se débattant, fit assez de bruit pour qu'un garçon du cabaret, passant devant la porte de la chambre, où étoit la clef l'ouvrit; & voyant un homme noyé dans son sang, retira aussi-tôt la porte, la referma à deux tours, & cria au meurtre.

Les assassins, se voyant enfermés, sautèrent par la fenêtre. D'Estampes, qui faisoit le guet sur l'escalier, s'étoit sauvé aux premiers cris, & courut à un hôtel garni rue de Tournon, où ils logeoient tous trois, prit les effets les plus portatifs & s'enfuit. Mille traversa toute la foule de la rue Quincampoix, mais suivi par le peuple, il fut enfin arrêté aux halles. Le comte de Horn le fut en tombant de la fenêtre: Croyant ses deux complices sauvés, il eut assez de présence d'esprit pour dire qu'il avoit pensé être assassiné, en voulant défendre celui qui venoit de l'être. Son plan n'étoit pas trop bien arrangé, & devint inutile par l'arrivée de Mille, qu'on ra-

mena dans le cabaret, & qui avoua tout. Le comte de Horn voulut en vain le méconnoître; le commiſſaire du quartier le fit conduire en priſon. Le crime étant avéré, le procès ne fut pas long, & dès le mardi ſaint, 26 mars, l'un & l'autre furent roués vifs en place de Grève.

Le comte de Horn étoit apparemment le premier auteur du complot: car, avant l'exécution, & pendant qu'il reſpiroit encore ſur la roue, il demanda pardon à ſon complice, qui fut exécuté le dernier, & mourut ſous les coups.

J'ai ſu du chapelain de la priſon une particularité qui prouve bien la réſignation & la tranquillité d'ame du comte de Horn. Ayant été remis entre les mains du chapelain, en attendant le docteur de Sorbonne, confeſſeur, (1) il lui dit: je mérite la roue; j'eſpérois qu'en conſidération de ma famille, on changeroit mon ſupplice en celui d'être décapité; je me réſigne à tout, pour obtenir de Dieu le pardon de mon crime. Il ajouta tout de ſuite: ſouffre-t-on beaucoup quand on eſt roué? Le chapelain, in-

(1) Guéret, curé de Saint-Paul, qui depuis l'a été de Damiens.

terdit de cette queſtion, ſe contenta de répondre qu'il ne le croyoit pas, & lui dit ce qu'il imagina de plus conſolant.

Le régent fut aſſiégé de toutes parts pour accorder la grace, ou du moins une commutation de peine Le crime étoit ſi atroce qu'on n'inſiſta pas ſur le premier article; mais on redoubla de ſollicitations ſur l'autre. On repréſenta que le ſupplice de la roue étoit ſi infamant, que nulle fille de la maiſon de Horn ne pourroit, juſqu'à la troiſième génération, entrer dans aucun chapitre.

Le régent rejeta les prières pour la grace. Sur ce qu'on eſſaya de le toucher par l'honneur que le coupable avoit de lui être allié par madame : eh bien, dit-il, j'en partagerai la honte; cela doit conſoler les autres parens. Il cita, à ce ſujet, le vers de Corneille : *Le crime fait la honte, & non pas l'échafaud.* Maxime vraie en morale, & fauſſe dans nos mœurs. Dans un état où la conſidération ſuit la naiſſance, le rang, le crédit, & les richeſſes, tous moyens d'impunité, une famille qui ne peut ſouſtraire à la juſtice un parent coupable, eſt convaincue de n'avoir aucune conſidération, & par conſéquent eſt mépriſée; le préjugé doit donc ſubſiſter. Mais

il n'a pas lieu, ou du moins il eſt plus foible, ſous le deſpotiſme abſolu ou chez un peuple libre, par-tout où l'on peut dire : tu es un eſclave comme moi, ou je ſuis libre comme toi. Chez le deſpote, l'homme condamné n'eſt cenſé coupable que d'avoir déplu. Dans un pays libre, le coupable n'eſt ſacrifié qu'à la juſtice ; & quand elle ne fera acception de perſonne, la plupart des familles auront leur pendu, & par conſéquent beſoin d'une indulgence, d'une compaſſion réciproque. Alors les fautes étant perſonnelles, le préjugé diſparoîtra ; il n'y a pas d'autre moyen de l'éteindre.

Le régent fût près d'accorder la commutation de peine ; mais Law & l'abbé Dubois lui firent voir la néceſſité de maintenir la ſûreté publique dans un temps où chacun étoit porteur de toute ſa fortune. Ils lui prouvèrent que le peuple ne feroit nullement ſatisfait, & ſe trouveroit humilié de la diſtinction du ſupplice pour un crime ſi noir & ſi public. J'ai ſouvent entendu parler de cette exécution, & ne l'ai jamais entendu blâmer que par des grands, parties intéreſſées ; & je puis dire que je n'ai pas diſ-

ſimulé

ſimulé mon ſentiment devant eux.

Lorſque les parens ou alliés eurent perdu tout eſpoir de fléchir le régent, le prince de Robec Montmorency & le maréchal d'Iſenghen d'aujourd'hui, que le coupable touchoit de plus près que d'autres, trouvèrent le moyen de pénétres juſques dans la priſon, lui portèrent du poiſon, & l'exhortèrent à ſe souſtraire, en le prenant, à la honte du ſupplice; mais il le refuſa. Va malheureux, lui dirent-ils, en le quittant avec indignation, tu n'es digne de périr que par la main du bourreau.

Je tiens du greffier criminel, qui m'a communiqué le procès, les principales circonſtances.

Le comte de Horn étoit, avant ſon dernier crime connu pour un eſcroc, &, de tous points, un mauvais ſujet. Sa mère, fille du prince de Ligne, duc d'Aremberg, grand d'Eſpagne, & chevalier de la toiſon; & ſon frère aîné, Maximilien-Emmanuel, prince de Horn, inſtruits de la mauvaiſe conduite du malheureux dont il s'agit, avoient envoyé un gentilhomme pour payer ſes dettes, le ramener de gré, ou obtenir du régent un ordre qui le fît ſortir de

Paris ; malheureusement il n'arriva que le lendemain du crime (1).

On prétendit que le régent, ayant adjugé la confiscation des biens du comte

(1) La maison de Horn a pris son nom de la petite ville de Horn en Brabant, de l'ancien comté de Lootz, dans la seigneurie de Liége, près & vis-à-vis de Ruremonde. Il y a eu trois branches de cette maison. Les deux premières sont éteintes. Le chef de la première épousa Anne d'Egmont, veuve de Joseph de Montmorenci, seigneur de Nivelle. N'en ayant point eu d'enfant, il adopta les deux Montmorenci qu'elle avoit eus de son premier mari, Philippe & Floris de Montmorenci. Philippe fut celui à qui le duc d'Albe fit couper la tête, en 1568. Floris, son frère, eût le même sort en Espagne, en 1570, pour avoir porté à Philippe II les plaintes des Pays-Bas, contre l'établissement de l'inquisition. Leurs deux sœurs furent mariées dans la maison de Lallain. La seconde branche est pareillement éteinte. La troisième branche subsistoit en 1720, dans Maximilien-Emmanuel, prince de Horn, & son malheureux frère. Leur père, Philippe-Emmanuel, prince de Horn, avoit servi en France, en qualité de lieutenant-général, aux siéges de Brizac & de Landau, à la bataille de Spire & à celle de Ramillies, où il reçut sept blessures, & fut fait prisonnier. Lorsqu'à la paix d'Utrecht, les Pays-Bas passèrent à la maison d'Autriche, la maison de Horn rentra sous la domination de l'empereur.

de Horn, au prince de Horn son frère, celui-ci écrivit la lettre suivante :

Je ne me plains pas, monseigneur, de la mort de mon frère ; mais je me plains que V. A. R. ait violé, en sa personne, les droits du royaume, de la noblesse, & de la nation. (Le reproche n'est pas fondé ; l'assassinat prémédité est puni de la roue, sans distinction de naissance). *Je vous remercie de la confiscation de ses biens ; je me croirois aussi infâme que lui, si je recevois jamais aucune grace de vous. J'espère que Dieu & le roi vous rendront un jour une justice aussi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frère.*

Dans le même temps que le régent sacrifioit le comte de Horn à la vindicte publique, il faisoit faire, en Bretagne, un autre sacrifice à la tranquillité de sa régence. La chambre royale, établie à Nantes, fit le même jour, 26 mars, trancher la tête à quatre gentilshommes bretons (1), pour crime de lèze-majesté & de félonie. Il y en eut seize d'effigiés, & un très-grand nombre d'autres dont le procès fut terminé par une

(1) De Guer Pontcallet, de Montlouis, le Moyne, dit le chevalier de Talhouet, du Coëdic.

amnistie. J'ai déja parlé de cette affaire. Tous ces malheureux gentilshommes, dont la plupart ne se doutoient pas de ce dont il étoit question, furent les victimes des séductions de Cellamare & de la folie de la duchesse du Maine. Je n'ajouterai que peu de circonstances.

Toute la ville fut garnie de troupes, défense aux bourgeois de sortir de leurs maisons, les canons du château tournés contre la ville. Montlouis, en montant sur l'échafaud, voyant en pleurs ceux qui étoient autour, leur dit : Mes compatriotes, nous mourons pour vous, priez Dieu pour nous. D'Evry, rapporteur du procès, & qui vient de mourir, a dit plusieurs fois qu'il s'attendoit à la grace, après avoir vu rendre la liberté à la duchesse du Maine ; ce qui prouve assez qu'elle étoit la principale coupable.

Le régent, ne sachant comment fournir au paiement des rentes & des pensions, dont ses profusions augmentoient tous les jours la masse, avoit ordonné, par arrêt du conseil du 6 février, le remboursement en papier, ou la réduction à deux pour cent de toutes les rentes. Par édit du mois de mars suivant, toutes les constitutions de rentes furent

fixées au même denier cinquante, comme si le prix de l'argent ne dépendoit pas uniquement de sa rareté ou de son abondance. Le prince peut fixer le taux légal de l'intérêt; mais il ne peut contraindre les prêteurs. Le parlement refusa d'enregistrer, tant l'arrêt que l'édit, & fit des remontrances qui ne constatoient que le droit d'en faire, & leur inutilité. Le premier président, encore dans la crise de son entrevue avec le régent, feignit d'être malade pour ne pas se trouver en opposition avec le prince ou avec le parlement. Nous le verrons reparoître, quand il trouvera les conjonctures favorables pour lui. Elles ne tardèrent pas.

Tous les gens de la cour, obérés de dettes, s'en étoient libérés avec du papier, qui ne leur avoit coûté que des bassesses. L'honnête bourgeoisie étoit ruinée, & l'on exerça, sur le bas peuple, des violences inouies, à l'occasion du Mississipi, aujourd'hui la Louisiane. Law, voyant bien qu'il falloit donner aux actions un fondement du moins fictif, le fit porter sur les prétendues richesses qui reviendroient du Mississipi. C'étoit, disoit-il, une terre de promission, abondante en denrées de tou-

tes espèces, en mines d'or & d'argent. Il ne s'agissoit plus que d'y envoyer des colons, qui, en s'y enrichissant eux-mêmes, seroient encore les auteurs des richesses de la France.

Cet appât ne réussissant pas, on prit tous les garnemens & les filles perdues qui étoient dans les prisons & les maisons de force, & on les fit embarquer. On se saisit ensuite des gens sans aveu, &, comme ceux qu'on emploie pour purger une ville de coquins, n'en diffèrent guère, sous prétexte de vagabonds, on enleva une quantité d'honnêtes artisans & de fils de bourgeois. Les archers en mettoient en charte privée, & leur faisoient racheter leur liberté. Les excès allèrent si loin, que la patience du peuple s'en lassa. On repoussa les archers, il y en eut de tués, & le ministère, intimidé à son tour, fit cesser cette persécution odieuse. On sut depuis que presque tous les malheureux, conduits à main armée, livrés, pour toute subsistance, à la charité des provinces qu'on leur faisoit traverser, avoient péri en route, dans la traversée ou dans la colonie.

Le régent & Law ne sachant plus à quoi recourir pour faire face aux effets

royaux, le conseil donna, le 21 mai, ce fameux arrêt, qui les réduisoit tous à la moitié de leur valeur. Les cris furent universels, quand on vit, par cette réduction, le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur l'autre moitié.

Le premier président, voyant que le régent avoit perdu terre, & que tous les citoyens étoient dans un accès de fureur, reparut sur la scène, & assembla le parlement; mais le régent envoya, dès le 27, la Vrillière, secrétaire d'état, suspendre toutes délibérations, & annoncer un nouvel arrêt du conseil, qui fut publié le lendemain, pour rendre aux effets toute leur valeur.

Le coup étoit porté. La confiance s'inspire par degrés; mais un instant la détruit, & il est alors comme impossible de la rétablir; aussi ne put-elle se relever. Le régent fut si effrayé lui-même des cris, des rumeurs, des imprécations, des libelles mérités, qu'il essaya de rejetter totalement sur Law la haine publique, en lui ôtant l'administration des finances; &, lorsqu'on le lui amena au Palais-Royal, il refusa hautement de le voir; mais, le soir même, il le fit introduire par une porte secrète, pour lui donner quelques con-

ſolations, & lui faire des excuſes. Comme la conduite de ce prince étoit auſſi inégale qu'inconſéquente, deux jours après il mena avec lui Law à l'opéra. Cependant, pour le mettre à couvert de la fureur du peuple, il lui donna une garde de ſuiſſes dans ſa maiſon. La précaution n'étoit pas inutile; Law avoit été aſſailli de coups de pierres dans ſon carroſſe, &, pour peu qu'il eût été loin de chez lui, il auroit été lapidé. Sa femme & ſa fille penſèrent avoir le même ſort au cours, où elles eurent l'imprudence de ſe montrer, ſans faire attention que la multitude n'eſt pas compoſée de courtiſans. D'ailleurs, la qualité d'étranger, en France, & dans quelque état que ce ſoit, aggrave bien les torts d'un miniſtre. Si Richelieu eût été italien, il auroit peut-être parmi nous, malgré les éloges de l'académie, un auſſi mauvais renom que le cardinal Mazarin, quoique d'un autre genre.

Le régent ſe faiſoit intérieurement aſſez de juſtice, pour ſentir qu'il avoit plus de reproches à ſe faire qu'à Law. Celui-ci ſe réfugia au Palais-Royal, parce que l'émeute populaire ſe renouvella pluſieurs fois contre lui. Il imputoit la chûte de ſon ſyſtême au garde-

des-sceaux, qui, forcé de céder l'administration des finances, en avoit barré toutes les opérations, & conseillé l'arrêt du 21 mai.

Dubois, à qui le systême avoit procuré tant d'argent, & qui en espéroit encore, appuya le ressentiment de Law, & l'un & l'autre déterminerent le régent à rappeller le chancelier d'Aguesseau. Law, & le chevalier de Conflans, premier gentilhomme de la chambre du régent, allèrent ensemble le chercher à Frêmes, pendant que Dubois alloit, de la part du régent, demander à d'Argenson les sceaux, qui furent rendus au chancelier, dont la réputation reçut une telle atteinte d'avoir été ramené par Law, qu'elle ne reprit que très-difficilement son premier lustre.

Les honneurs de garde-des-sceaux furent conservés à d'Argenson. Ces distinctions, & la fortune pécuniaire qu'il s'étoit procurée, car il étoit né très-pauvre, ne le préservèrent pas de la maladie de ministre disgracié, espèce de spléen qui les saisit presque tous, & dont la plupart périssent.

Dès le moment que le contrôle général fut ôté à Law, qui ne conserva que la banque & la compagnie des In-

des, Pelletier des Forts fut nommé commiſſaire général des finances, & eut pour adjoints d'Ormeſſon & Gaumont.

Le régent, pour gagner la faveur du public, ou en diminuer la haîne, parut d'abord aſſocier le parlement à ſes opérations. Par arrêt du conſeil du premier juin, il fut permis d'avoir chez ſoi telle ſomme d'argent qu'on voudroit; mais peu de perſonnes étoient en état d'uſer de la permiſſion. Cinq députés du parlement furent admis à conférer avec les commiſſaires des finances. Pour retirer les billets de banque, on créa 25 millions de rentes ſur la ville, dont le fonds étoit à deux & demi pour cent, & les billets conſtitués étoient brûlés publiquement à l'hôtel-de-ville. Mais cela ne donnoit pas aux particuliers l'argent néceſſaire pour les beſoins preſſans & journaliers. Les denrées les plus communes étant montées à un prix exceſſif, & les billets refuſés par tous les marchands, on fut obligé de diſtribuer à la banque un peu d'argent aux porteurs de billets. La foule y fut ſi grande, qu'il y eut pluſieurs perſonnes étouffées; on porta trois corps morts à la porte du Palais-Royal. Ce ſpectacle fit une telle impreſſion, que tout Paris fut prêt de

ſe ſoulever. Le Blanc, ſecrétaire d'état, y accourut, manda le guet & la garde des tuileries; mais en attendant leur arrivée, il prit ſon parti en homme d'eſprit, & appercevant ſept ou huit hommes robuſtes, qui pouvoient très-bien figurer dans une révolte populaire, & même la commencer: mes enfans, leur dit-il tranquillement, prenez ces corps, portez-les dans une égliſe, & revenez promptement me trouver pour être payés. Il fut obéi ſur le champ, & les troupes qui arrivèrent, diſperſèrent, par leur ſeule préſence, la multitude, qui n'avoit plus devant les yeux les cadavres capables de faire tant d'impreſſion. Une partie de la populace avoit déja quitté le Palais-Royal, pour ſuivre les corps qu'on emportoit, ſoit par une curioſité machinale, ſoit pour participer à la récompenſe promiſe. Le même jour, on publia une ordonnance qui défendoit au peuple de s'attrouper ſous les peines les plus rigoureuſes.

Le gouvernement étoit ſi dépravé, qu'aucun honnête homme n'y avoit de confiance. On brûloit depuis quelques jours, à l'hôtel-de-ville, les billets qu'on retiroit du public; Trudaine, prévôt des marchands, en préſence de qui cela

se faisoit, aux yeux de tout le corps municipal, crut remarquer des numéros qui lui avoient déja passé entre les mains, & manifesta assez crûment ses soupçons. Trudaine étoit un homme d'un esprit droit, plein d'honneur & de justice, de mœurs sévères, élevé dans l'esprit & les principes de l'ancienne magistrature, ennemi des routes nouvelles, & encore plus de celles qui lui paroissoient obliques, dès-là frondeur du systême, nullement politique, même un peu dur : son fils, avec plus de lumières, lui ressemble assez; c'est une bonne race.

Les soupçons du prévôt des marchands pouvoient être mal fondés; mais ils ressembloient si fort à la vérité, sa place influoit tellement sur la confiance publique, que le régent la lui ôta, & la donna à Châteauneuf. On représenta inutilement qu'il étoit contre toute règle de déplacer un prévôt des marchands avant la fin de sa prévôté, & contre toutes les loix municipales d'y placer un étranger (1); que cette injus-

(1) Castagnères de Châteauneuf étoit né à Chambéry en Savoie, il avoit été premier président de la cour supérieure de cette ville, puis

tice faite à un homme vertueux & cher au peuple, accréditeroit la défiance, loin de la détruire. Les règles n'arrêtoient guère le régent; ainsi Trudaine fut déposé, & le seul qui ne fut point touché de cette injustice.

L'agiot trop resserré dans la rue Quimcampoix, avoit été transféré à la place Vendôme : là s'assembloient les plus vils coquins & les plus grands seigneurs, tous réunis & devenus égaux par l'avidité. On ne citoit guère à la cour que le chancelier, les maréchaux de Villeroi & de Villars, les ducs de Saint-Simon & de la Rochefoucault qui se fussent préservés de la contagion. Le maréchal de Villars, fanfaron des qualités mêmes qu'il avoit, traversant un jour la place dans un carrosse brillant, chargé de pages & de laquais, voulut tirer, pour sa vanité, quelque profit de son désintéressement. Sa marche étant retardée par la foule, il mit la tête à la portière, déclama contre la honte de l'agiot, l'opprobre de la nation, ajoutant, que pour lui il étoit bien intact sur l'argent. Il partit à l'instant

naturalisé en France, ambassadeur en Portugal, en Hollande, à la Porte, & président de la chambre royale de Nantes.

une huée générale de gens qui crièrent : *eh les fauves-gardes ! eh les fauves-gardes !* dont le maréchal avoit tiré grand parti, quand il commandoit l'armée. Ces cris qui se répétoient par écho, d'un bout de la place à l'autre, imposèrent silence au maréchal, qui se renfonça dans son carrosse, passa comme il put, & ne revint plus haranguer.

M. le duc se vantant un jour ingénuement de la quantité d'actions qu'il possédoit, Turmenies, garde du trésor royal, homme d'esprit, & qui s'étoit acquis un droit ou un usage de familiarité avec les princes mêmes, lui dit : Monseigneur, deux actions de votre ayeul valent mieux que toutes celles-là. M. le duc en rit, de peur d'être obligé de s'en fâcher. Ce même Turmenies se trouvant à l'arrivée du comte de Charolois, après trois ans de voyage, s'empressoit, avec beaucoup d'autres, de marquer sa joie. A peine ce prince les regarda-t-il ; sur quoi Turmenies se tournant vers l'assemblée : messieurs, dit-il, dépensez bien de l'argent à faire voyager vos enfans, voilà comme ils en reviennent !

Le comte de Charolois, en arrivant,

entra au conseil de régence, & ne le fortifia pas.

Le chancelier se trouvant incommodé du tumulte de l'agiot dans la place Vendôme, où est la chancellerie, le prince de Carignan, plus avide d'argent que délicat sur sa source, offrit son hôtel de Soissons. Il fit construire dans le jardin une quantité de petites baraques, dont chacune étoit louée cinq cents livres par mois : le tout rapportoit cinq cents mille livres par an. Pour obliger les agioteurs de s'en servir, il obtint une ordonnance qui, sous prétexte d'établir la police dans l'agiot, & de prévenir la perte des porte-feuilles, défendoit de conclure aucun marché ailleurs que dans ces baraques.

Le parlement, depuis que ses députés conféroient avec les commissaires des finances, se flattoit déjà de participer à l'administration : cette illusion ne dura pas. Un édit portant attribution de tout commerce à la compagnie des Indes, fut porté au parlement pour y être enrégistré, le 17 juillet, le jour même qu'il y eut des gens étouffés. Pendant qu'on discutoit cette affaire avec chaleur, le premier président sortit un moment, dit en rentrant ce qui

venoit d'arriver à la banque, & que le carroſſe de Law avoit été mis en pièces. Tous les magiſtrats ſe levant en pied, avec un cri de joie peu digne de la gravité de la ſéance : *& Law eſt-il déchiré par morceaux?* Le premier préſident répondit qu'il ignoroit les ſuites du tumulte. Toute la compagnie rejetta l'édit, & rompit la ſéance, pour courir aux nouvelles.

Le régent, outré du peu de complaiſance du parlement, aſſembla, le jeudi 18, un conſeil ſecret, où il fut réſolu de transférer le parlement à Blois. Le chancelier y opina comme les autres, avec l'embarras d'un homme ennuyé de l'exil & qui craint d'y retourner. Il obtint cependant du régent, après le conſeil, de choiſir Pontoiſe au lieu de Blois.

Le dimanche 21, ſans que rien eût tranſpiré, pluſieurs compagnies des gardes s'emparèrent, dès quatre heures du matin, des cours & des dehors du palais ; une partie des mouſquetaires occupa la grand'chambre, & d'autres l'hôtel du premier préſident, tandis que leurs camarades portoient à tous les magiſtrats ordre de ſe rendre à Pontoiſe.

Cette translation du parlement à ſept

lieues de Paris, loin de rélever l'autorité, la rendit ridicule, & devint une fcène comique par les circonftances qui l'accompagnèrent. Dès le foir, le régent fit porter au Procureur-général 100,000 livres en argent & autant en billets, pour en aider ceux qui en auroient befoin. Le premier préfident eut une fomme encore plus forte pour foutenir fa table, & tira à diverfes reprifes plus de 500,000 livres du régent; de forte que la féance de Pontoife devint une forte de vacance de plaifir.

Le premier préfident tenoit table ouverte, & ceux qui, par incommodité ou autrement, defiroient de refter chez eux, envoyoient à la première préfidence chercher ce qu'ils vouloient. L'après-midi, des tables de jeu dans les appartemens, des calèches toutes prêtes dans les cours pour ceux & celles qui préféroient la promenade. Le premier préfident montoit dans la plus diftinguée, & de là nommoit, au milieu de la compagnie rangée fur fon paffage, ceux qui devoient l'accompagner; en conféquence *meffieurs* trouvoient que le premier préfident étoit le plus grand homme qu'il y eût eu dans fa place. Le foir, un fouper fomptueux & délicat

pour toutes les jolies femmes & les hommes du bel air qui, dans cette belle saison, venoient journellement de Paris & y retournoient la nuit. Les fêtes, les concerts, se succédoient perpétuellement. La route de Pontoise étoit aussi fréquentée que celle de Versailles l'est aujourd'hui. Il n'eut peut-être pas été impossible d'y amener le régent. Il fournissoit aux plaisirs de ces exilés, qui en faisoient des plaisanteries plus indécentes que légères. Il ne se jugea presque point d'affaire, & il n'y eut que les plaideurs qui souffrirent de l'aventure.

La chambre des comptes, la cour des aides, le grand-conseil & l'université, envoyèrent des députés à Pontoise complimenter le parlement. Il en fut fait régistre, & le 15 d'août, la chambre des comptes & la cour des aides affectèrent, à la procession du vœu de Louis XIII, de laisser vide la place du parlement.

Comme il faut une déclaration du roi pour la chambre des vacations, le premier président, ne la voyant pas arriver, prit le parti, après quinze jours d'attente inutile, de venir trouver le régent & de lui demander s'il ne pensoit pas à donner cette déclaration. Le

prince lui répondit qu'elle étoit toute prête ; & le jour même il parut un arrêt du conseil pour l'établissement d'une chambre royale, composée de conseillers d'état & de maîtres des requêtes, avec attribution des procès évoqués au conseil, & des causes civiles & criminelles du parlement, sous le nom de chambre des vacations. Là-dessus les magistrats de Pontoise prirent leurs vacances ; il n'y resta qu'un président de chaque chambre & quelques conseillers.

Le régent avoit trouvé inutile de nommer au parlement une chambre des vacations, qui ne termineroit pas plus d'affaires que le corps entier qui avoit refusé d'enrégistrer une déclaration du 4 août, au sujet de la conciliation des évêques sur la constitution.

Le fonds de cette affaire étoit aussi indifférent au régent qu'à beaucoup d'autres ; mais l'abbé Dubois y prenoit un intérêt très-vif. Sa nouvelle dignité d'archevêque de Cambrai fortifioit ses espérances & ses moyens d'arriver au chapeau de cardinal. Il n'osoit encore s'en ouvrir publiquement ; mais il n'en étoit pas moins sûr, comme on l'a vu, de l'agrément & même de la sollicita-

tion du régent. Ce prince avoit dit à ſes familiers : ſi ce coquin étoit aſſez fou, aſſez inſolent, pour penſer au cardinalat, je le ferois jetter par les fenêtres ; mais il ne s'étoit guère plus obligeamment expliqué ſur l'archevêché de Cambray, & avoit finî par l'accorder. Il n'étoit donc queſtion que de préparer les voies du côté du pape.

Dubois, puiſſant en argent, en crédit, en intrigues, entretenoit à Rome pluſieurs agens qui ne ſe connoiſſoient pas les uns les autres. L'abbé de Gamache, notre auditeur de Rote (1), découvrit le manége. Piqué du myſtère qu'on lui faiſoit de cette affaire, il la traverſa de ſon mieux. Il avoit de plus un intérêt perſonnel : avec beaucoup de mérite, d'eſprit & d'étude, il s'étoit tellement diſtingué, qu'il étoit à la tête de la Rote. Il s'étoit fait un nombre d'amis conſidérables, & aſpiroit lui-même au

(1) La Rote eſt un tribunal compoſé de douze eccléſiaſtiques : trois romains, un milanois, un polonois, un ferrarois, un vénitien, un françois, deux eſpagnols & un allemand. L'académie de la Cruſca tire l'étymologie de *Rote* de ce que les juges y ſervent tour-à-tour. Ducange prétend que ce nom vient de ce que le pavé de la chambre eſt fait de pièces de porphyre en forme de roue.

chapeau, à l'exemple des cardinaux de la Tremouille & de Polignac, à qui la Rote en avoit ouvert le chemin. Il se livra totalement à la cour de Rome, la regarda comme sa patrie, & résolut de sacrifier tout à son ambition.

Les agens de Dubois l'instruisirent de ce qui se passoit. Il entra en fureur, & sur le champ envoya un ordre de rappel à Gamache. Celui-ci commença par s'excuser & se plaindre du peu de confiance qu'on lui marquoit : Dubois rejetta les excuses, & réitéra plus durement l'ordre de revenir. Alors Gamache leva le masque, répondit fièrement à Dubois que le rappel d'un auditeur de Rote ne dépendoit nullement d'un ministre ; que le feu Roi, en le nommant, avoit consommé son pouvoir ; qu'aujourd'hui lui Gamache étoit magistrat d'un des premiers tribunaux du monde ; qu'il faudroit un crime prouvé pour déposséder un auditeur ; que le pape, seul souverain de Rome & de la Rote, seroit juge d'un tel procès, s'il pouvoit y avoir lieu d'en intenter à un homme irréprochable dans la doctrine, la conduite & les mœurs.

A la lecture de cette lettre, Dubois fit un bond de rage, & se livra à tous

ses transports furieux; c'étoit sa recette pour purger son humeur: après quoi il devenoit calme, capable de conseil & même de prudence.

Le procédé de Gamache, le comble de la folie & de l'insolence à l'égard de la France, lui faisoit un mérite à Rome. Tout autre ministre qu'un aspirant au chapeau eût obligé Gamache de revenir, l'eût puni, ou du moins l'eût réduit, par la saisie de ses biens, à la condition d'un banni. Mais Dubois n'avoit garde de se déclarer le défenseur des maximes du royaume contre les chimères ultramontaines, dans un moment où il devoit paroître les respecter. Il craignoit de plus d'ébruiter ses prétentions; il savoit que Gamache avoit des amis dans le sacré collège & dans la domesticité intime du pape. Il prit le parti de le gagner, & lui écrivit à l'instant qu'il ne l'avoit fait rappeller que pour le placer convenablement & à sa naissance & à son mérite, en lui donnant l'archevêché d'Embrun. Gamache qui, après s'être fait craindre de Dubois, n'étoit pas fâché de s'en faire un ami, répondit par une lettre de reconnoissance; mais refusa l'archevêché, satisfait, disoit-il, de rester audi-

teur de Rote, & offrit ses services pour les vues de Dubois. Dès ce moment, les deux ambitieux s'entendirent à merveille. Gamache fut très-utile au ministre pour le chapeau, & y seroit parvenu lui-même si la mort ne l'eût pas arrêté dans sa course.

Dubois voulant plaire au pape & se signaler par un service éclatant, avoit résolu de faire accepter la constitution. N'ayant pas trouvé dans le parlement les facilités qu'il désiroit pour l'enrégistrement de la déclaration, il crut que le grand-conseil suppléeroit au parlement, & persuada le régént que cela auroit le même effet.

On ne peut pas se conduire plus militairement qu'on le fit dans cette affaire. Le régent, par le conseil de Dubois, fit lire la déclaration au conseil, & sans prendre les voix, la regarda comme approuvée.

On suivit à-peu-près le même procédé au grand-conseil. Le régent ne se flattant pas que les magistrats de ce tribunal se prêtassent à un enrégistrement pur & simple, se fit accompagner des princes, des ducs & pairs, des maréchaux de France; ces derniers, comme officiers de la couronne, ont voix dans

ce tribunal, quand ils y accompagnent le chancelier, au lieu qu'ils ne l'ont au parlement qu'en vertu de la présence du roi, qu'ils y suivent. En effet, plusieurs magistrats opinèrent avec force contre la déclaration; un d'eux nommé Pérelle, alléguant les principes dont il appuyoit son avis, le chancelier lui demanda où il avoit trouvé de telles maximes: Perelle répondit froidement: dans les plaidoyers de feu M. le chancelier d'Aguesseau. Cependant le cortège du régent étant supérieur en nombre aux magistrats, la déclaration fut enregistrée, & il n'y eut personne qui ne regardât cet enregistrement comme un acte forcé qui n'avoit rien de solide: le pape même n'en fut pas satisfait. La cour de Rome, plus attachée qu'aucune autre à ses maximes, savoit combien une opinion nationale a de pouvoir sur les peuples; c'est en France le fondement le plus solide de la loi salique. Un enregistrement libre fait au parlement, semble parmi nous la sanction de la loi, & cette cour est seule en droit ou en possession de faire observer ses décisions par les tribunaux inférieurs.

Dubois ne fut pas longtems à s'appercevoir

percevoir qu'il n'avoit rien fait pour Rome ni pour lui-même, & qu'il avoit compromis son maître; mais comment revenir sur ses pas? Il s'étoit joint à Law, pour persuader au régent que les parlemens, loin d'être utiles, étoient un obstacle continuel aux opérations du gouvernement; qu'il falloit les supprimer, & rembourser toutes les charges en billets de banque, c'est-à-dire, leur faire banqueroute; & qu'alors le roi seroit toujours le maître: comme si le pouvoir arbitraire ne détruisoit pas toute monarchie!

Ce projet avoit déjà été proposé, & l'on étoit sur le point de l'exécuter, lorsque l'intérêt même de l'abbé Dubois contribua à le faire échouer; & voici comment.

Le cardinal de Noailles s'étoit engagé à donner un mandement d'acceptation de la bulle, avec des explications, aussitôt que la déclaration sur la conciliation des Evêques auroit été enregistrée. L'abbé Menguy, conseiller au parlement, homme du premier mérite, ami intime du cardinal, fut instruit des desseins qu'on avoit contre le parlement. Il fit sentir à son ami qu'il pouvoit rendre le plus grand service à l'état, en

refusant de publier son mandement, si la déclaration n'étoit enregistrée au parlement, & lui détailla toutes les raisons dont il pouvoit s'appuyer contre le régent, à qui l'on avoit persuadé que la paix de l'église dépendoit de la publication de ce mandement. Le cardinal saisit cette ouverture, & allégua au régent tout ce qu'on pouvoit dire contre l'enregistrement du grand-conseil.

D'un autre côté, le secrétaire d'état le Blanc servit très-bien le parlement, qui le lui rendit dans la suite, sous le ministère de M. le duc. Le Blanc fit entendre à Dubois combien il importoit à la cour de Rome que le parlement fût le garant de la conciliation des évêques; & Dubois travailla, sur ce plan, à ramener le régent en faveur du parlement, & eut besoin de tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de ce prince. Le régent, qui n'avoit foi à la probité de personne, & qui avoit des preuves de la scélératesse de Dubois, lui avoit cependant donné toute sa confiance. Celui-ci ne se l'étoit pas acquise par l'hypocrisie; s'il avoit osé parler de vertu, il auroit indigné un prince qui le connoissoit à fond: mais il étoit venu à bout de lui persuader que lui Dubois,

n'ayant d'exiſtence que par ſon maître, il lui étoit attaché par un intérêt inſéparable, d'autant plus, ajoutoit-il, que le déchet de votre autorité ſeroit ma perte. Signez cela, monſeigneur, lui diſoit-il un jour, en lui préſentant un mémoire, dont le régent lui demandoit l'explication : ſignez, vous ſavez que j'ai un inſtinct qui n'eſt que pour vous, & qui doit vous convaincre de la bonté de ce que je vous préſente.

Ainſi, le cardinal de Noailles, en réſiſtant modeſtement au régent, & Dubois, en le flattant, le plus ſaint & le plus ſcélérat des prélats, ſans ſe concerter, car ils n'étoient pas faits pour traiter enſemble, concouroient au même but.

Dubois étoit trop adroit pour propoſer d'emblée un ſecond enregiſtrement de la déclaration, encore moins le rappel du parlement, après avoir exalté l'autorité du grand-conſeil, & concouru avec ceux qui vouloient anéantir le parlement. Il commença par dire au régent, que le mandement, promis par le cardinal de Noailles, étoit abſolument néceſſaire pour la pacification de l'égliſe. Le régent manda le cardinal, & le ſomma de ſa parole. Le

cardinal se retrancha sur l'enregistrement de la déclaration, qui ne pouvoit être valable qu'au parlement. Le régent, qui, dans ce moment même, s'occupoit des moyens de supprimer cette compagnie, s'échauffa contre le cardinal; celui-ci, sans sortir du respect, persista dans son refus, ajouta qu'il donneroit plutôt sa démission que son mandement, &, qu'après quarante ans d'épiscopat, il se trouveroit heureux de sortir d'un monde rempli d'iniquités.

Le régent, soupçonnant que le cardinal étoit de concert avec le parlement, résolut de se porter aux dernières extrémités contre une compagnie qui, disoit-il, vouloit lui faire la loi. M. le duc, Law, & tous les apôtres du systême, l'enflammèrent de plus en plus; des membres mêmes du parlement, tels que le président de Blamont, qui, après s'être fait exiler comme citoyen, étoit revenu espion du régent, fournirent des mémoires sur la forme qu'on pourroit donner à la justice, en supprimant le parlement. Cependant les choses n'étoient pas encore assez arrangées pour effectuer ce projet, & l'on étoit à la veille de la rentrée du parlement à Pontoise.

Le 11 de novembre, tous les magiſtrats reçurent une lettre-de-cachet, portant ordre de ſe rendre à Blois, pour y ouvrir la ſéance du parlement le 2 décembre. Auſſi-tôt le chancelier, que la précipitation françoiſe accuſoit de foibleſſe, alla trouver le régent, lui dit qu'il n'étoit plus tems de diſſimuler les malheurs de l'état; que, ne pouvant faire le bien ni réparer le mal, il venoit remettre les ſceaux. Le régent étonné, refuſa d'accepter la démiſſion, & le pria d'attendre du moins quelques jours pour ſe déterminer.

Le cardinal, qui pouvoit jouer alors le rôle le plus brillant, s'il avoit eu l'orgueil d'un chef de parti, donna le lendemain ſon mandement, de peur que ſa réſiſtance ne fût imputée au parlement, & afin qu'il ne reſtât au régent aucun prétexte à la tranſlation à Blois. Le cardinal venoit de quitter ce prince, à qui il avoit remis ſon mandement, lorſque le chancelier arriva pour ratifier ſa démiſſion. Le régent, touché du procédé du cardinal, & de la fermeté reſpectueuſe du chancelier, pria celui-ci d'attendre encore, parce que les choſes pourroient s'arranger.

Ce jour là même, la Vrillière, Le-

blanc & Dubois, qui, sans se montrer, les secondoit, firent conseiller au premier président d'aller saluer le régent, sous prétexte de prendre congé avant de partir pour Blois.

Le premier président, suivi de vingt-deux présidens ou conseillers, se rendit au Palais Royal, où il trouva le régent au milieu des ennemis du parlement, qui, prévoyant les suites de cette démarche, avoient chacun le maintien assorti à son caractère. M. le duc étoit très-embarrassé de paroître à la fois l'ami du parlement & celui de Law. Le duc de la Force, trop connu pour se flatter d'en imposer, ne dissimuloit point ses craintes. Law, de peur de céder à la foiblesse, affichoit l'insolence; né pour les succès ou les catastrophes, il paroissoit préparé à tous les évènemens.

Le premier président, après avoir parlé de la soumission du parlement aux ordres du roi, représenta combien de familles alloient souffrir de l'éloignement du parlement, & entra, sur ce sujet, dans quelques détails, qui donnèrent lieu au régent de répondre qu'il n'avoit pas prévu ces inconvéniens; de sorte qu'après plusieurs plaintes vagues des procédés des magistrats, dont

il exceptoit toujours ceux qui étoient préfens, il dit à la Vrillière d'expédier de nouveaux-ordres pour Pontoife, au lieu de Blois.

Quelque démarche que des particuliers faffent en faveur d'un corps, elle n'a jamais l'approbation générale. Ceux qui ne s'étoient pas trouvés au Palais-Royal, taxoient cette vifite de baffeffe, prétendoient que c'étoit faire fa cour aux dépens des abfens, & qu'une telle députation n'auroit dû fe faire que par ordre du corps. Le premier préfident & ceux qui l'avoient accompagné, répondoient que tout particulier eft libre de faire une vifite de politeffe ou de refpect, qu'ils n'avoient point parlé au nom du parlement, puifqu'ils avoient traité le régent de monfeigneur, titre que ne lui donnoit pas le corps; qu'au furplus, toute la compagnie recueilloit le fruit d'une démarche particulière, puifque le régent, en lui renvoyant la déclaration, faifoit un aveu authentique d'avoir excédé fon pouvoir en s'adreffant au grand-confeil.

Cependant ce qui n'étoit qu'humeur pouvoit faire un fchifme dans la compagnie. L'abbé Menguy avoit eu beaucoup de part à la réunion; l'abbé Pu-

celle, ami d'eſtime, mais rival de réputation de l'abbé Menguy, pouvoit prendre un avis contraire.

Le parlement fit ſa rentrée à Pontoiſe le 25 novembre. Avant de propoſer la déclaration, on employa pluſieurs jours à gagner l'abbé Pucelle, & lorſqu'on eut concerté avec lui les modifications qu'il vouloit à l'enregiſtrement, pour mettre les appellans à couvert de toute violence, on ne trouva plus d'obſtacle.

Dans les compagnies les plus nombreuſes, il ne ſe trouve guère que deux ou trois perſonnes qui décident de tout; ce qui prouve qu'il n'y a point de corps qui ne tende à la monarchie. Le parlement enregiſtra la déclaration le 4 décembre, fut rappellé le 16, & reprit, le 20, ſes fonctions à Paris.

Les affaires s'étoient ſi fort accumulées, par le peu de travail du parlement à Pontoiſe, que la chambre établie aux Auguſtins continua de juger beaucoup de procès, même depuis le retour du parlement, & ſe fit honneur par ſon expédition & ſon intégrité.

Le rappel du parlement décidoit l'expulſion de Law, qui partit prudemment deux jours avant la rentrée, dans une chaiſe aux armes de M. le duc, accom-

pagné de quelques valets de livrée de ce prince, qui servoient d'une espèce de sauve-garde, &, à tout évènement, muni de passe-ports du régent. Cela n'empêcha pas d'Argenson l'aîné, intendant de Maubeuge, de l'arrêter à son passage dans Valenciennes, & d'en donner avis par un courier, qu'on lui renvoya sur-le-champ, avec la plus vive réprimande de n'avoir pas déféré aux passe-ports.

Law étoit écossois, gentilhomme ou non, mais se donnant pour tel, comme tous les étrangers. Grand, bien fait, d'une figure agréable & noble, de beaucoup d'esprit, d'une politesse distinguée, avec de la hauteur sans insolence. Il y avoit chez lui plus d'ordre & de propreté que de luxe. Sa femme, ou plutôt celle qui passoit pour l'être, car on a su depuis qu'ils n'étoient pas mariés, étoit une angloise de qualité, d'un caractère altier, & que les bassesses de nos petites ou grandes dames rendirent bientôt impertinente. Après avoir parcouru l'Allemagne & l'Italie, il se fixa à Venise, où il est mort. Son systême a été & a dû être pernicieux pour la France. Law ne connut ni le caractère de la nation, ni celui du prince à qui il

eut affaire. Le bouleverſement des fortunes n'a pas été le plus malheureux effet du ſyſtême & de la régence. Une adminiſtration ſage auroit pu rétablir les affaires. Mais les mœurs, une fois dépravées, ne ſe rétabliſſent que par la révolution d'un état; & je les ai vues s'altérer ſenſiblement. Dans le ſiecle précédent, la nobleſſe & le militaire n'étoient animés que par l'honneur; le magiſtrat cherchoit la conſidération; l'homme de lettres, l'homme à talent ambitionnoit la réputation; le commerçant ſe glorifioit de ſa fortune, parce qu'elle étoit une preuve d'intelligence, de vigilance, de travail & d'ordre. Les eccléſiaſtiques qui n'étoient pas vertueux, étoient du moins forcés de le paroître. Toutes les claſſes de l'état n'ont aujourd'hui qu'un objet, c'eſt d'être riches, ſans que qui ce ſoit fixe les bornes de la fortune où il prétend.

Avant la régence, l'ambition d'un fermier général étoit de faire ſon fils conſeiller au parlement; encore falloit-il, pour y réuſſir, que le père eût une conſidération perſonnelle. Nous venons de voir un conſeiller clerc & même ſoudiacre (le gendre de Villemorien) quitter ſa charge pour entrer dans la

finance. Je ne doute pas qu'il n'y ait eu dans tous les tems des magiftrats affez vils pour avoir la même avarice : mais ils n'auroient ofé la manifefter ; & s'ils l'avoient fait, il y auroit eu un arrêté pour exclure du parlement les defcendans de ces méprifables déferteurs ; au lieu que cette infamie a fait, de nos jours, très-peu de fenfation ; je l'ai même entendu excufer.

J'ai vu, dans ma jeuneffe, les bas emplois de la finance être des récompenfes de laquais. On y trouve aujourd'hui plus de gentilshommes que de roturiers. Il refte encore en Bretagne un cruel monument du mépris qu'on a eu pour la finance. La plus vile fonction de la fociété ne prive pas un gentilhomme de l'entrée aux états ; au lieu que le plus fuperbe financier en eft exclus, & ne rentre dans les droits de fa naiffance, s'il en a, qu'en abjurant fon état.

Nos loix font toujours les mêmes : nos mœurs feules font altérées, fe corrompent de jour en jour ; & les mœurs, plus que les loix, font & caractérifent une nation.

Terminons cette année par quelques faits particuliers. L'inimitié régnoit tou-

jours entre le roi d'Angleterre & le prince de Galles ; & la nation se partageoit entre le père & le fils. Celui-ci fut obligé de sortir de Londres, & à peine avoit-il de quoi subsister. Le parlement y pourvut, en lui assignant une pension considérable, & fut près d'attaquer, à ce sujet, les ministres du père. Ils le craignirent, & engagèrent le roi à se prêter à une réconciliation vraie ou apparente. Enfin, l'accommodement se fit par l'entremise de la princesse de Galles, dont le mérite lui avoit attaché tous les anglois. Si tout ressentiment ne fut pas éteint, du moins les bienséances furent gardées, & les puissances étrangères prirent part à cet évènement, suivant leurs différens intérêts.

Dubois crut devoir signaler son attachement pour le roi Georges, par une ambassade solemnelle, & y fit nommer le duc de la Force, mais le roi Georges, jugeant qu'une pareille commission ne feroit que constater & prolonger un éclat qu'il vouloit étouffer, exigea du régent de révoquer cette ambassade. L'ambassadeur étoit d'ailleurs assez mal choisi. Le duc de la Force, né dans le protestantisme, & devenu catholique par les motifs qui ont converti tous nos

ſeigneurs proteſtans, avoit alors ſa mère à Londres, où elle s'étoit retirée pour cauſe de religion. Le nouveau catholique auroit fait, aux yeux du peuple, un mauvais contraſte avec une mère zèlée proteſtante.

Le nonce Maſſeï vint cette année remplacer en France Bentivoglio, & il n'étoit pas poſſible de choiſir quelqu'un qui reſſemblât moins à ſon prédéceſſeur. Maſſeï, fils d'un trompette de la ville de Florence, étoit parvenu de la plus baſſe domeſticité à la prélature. Beaucoup d'eſprit, une probité reconnue, des mœurs régulières, un caractère liant avec de la ſincérité, de l'agrément dans la ſociété lui applanirent les routes de la fortune. Il prouva bien ici qu'un miniſtre eccléſiaſtique peut remplir ſes devoirs ſans fanatiſme. La pauvreté, qui ne dégrade que trop ſouvent ceux qui ſont obligés de vivre au ſein du faſte, lui fit un nouveau mérite. La cour de Rome donne des appointemens très-médiocres à ſes nonces, & Maſſeï n'avoit point de patriotiſme pour y ſuppléer. Il ſoutint ſon rang avec décence, & ſortit de Paris ſans y laiſſer la moindre dette, après dix ans de nonciature, & emporta autant de regrets qu'il en laiſſa. Il eut le

chapeau, aussi-tôt que Clément XII (Corsini) fût monté sur le siége pontifical. Benoit XIII (Orsini) n'avoit pas voulu le donner à des nonces, disant qu'ils n'étoient que des nouvellistes.

L'empereur entra, par le traité de paix de cette année, en possession de la Sicile, où la cour de Rome se garda bien de le troubler, au sujet du tribunal de la monarchie dont j'ai parlé; & les jésuites se trouvèrent trop heureux de rentrer humblement en Sicile. Victor eut en échange la Sardaigne, pour conserver le titre de roi.

La franchise que Law conserva au port de Marseille, y attira des vaisseaux de toutes parts, & le peu de précaution qu'on prit à l'égard de ceux du Levant, fit le malheur de cette ville. Une peste cruelle & longue en détruisit presque tous les habitans, & s'étendit dans les lieux voisins.

Le célèbre Heinsius, pensionnaire de Hollande, & le plus terrible ennemi qu'ait eu la France, mourut cette année. Créature & instrument du roi Guillaume, il en avoit épousé la haine contre Louis XIV, la conserva après la mort du Stathouder, & succéda à toute son autorité dans la république. Constam-

ment opposé à la paix, il avoit juré, avec le prince Eugène & Marlboroug, l'invasion & le démembrement de la France, & sacrifia sa république à cette passion. Il lui a été aussi funeste qu'à nous. En l'épuisant d'argent, il l'accabla de dettes, & l'a mise par là dans la dépendance de l'Angleterre, dont elle ne s'affranchira peut-être jamais. A sa haine contre Louis XIV, se joignoit l'orgueil d'humilier un prince qui avoit effrayé l'Europe. Le foyer de la guerre étoit à la Haie. Heinsius étoit flatté de faire attendre, dans son anti-chambre, les deux plus grands généraux qui venoient prendre ses ordres.

Mais lorsqu'après la signature de la paix, les vrais citoyens connurent l'immensité de leurs dettes, & eurent éclairé leurs compatriotes sur leurs vrais intérêts, l'ivresse se dissipa. Le pensionnaire, en conservant une place que son âge avancé alloit bientôt lui ravir avec la vie, perdit toute son autorité. Accablé de reproches & de dégoûts journaliers, il succomba au chagrin & à l'humiliation si cruelle pour ceux qui ont abusé de la domination.

LIVRE V.

L'EXPULSION de Law étoit un léger sacrifice au public, & n'apportoit aucun soulagement à l'état. Le régent, plus coupable que Law, qui n'avoit été qu'un instrument, se voyoit en horreur à tous les vrais citoyens. Il se flatta de faire approuver les opérations qu'il falloit faire, ou du moins d'en faire partager le blâme en cas de mauvais succès. Pour cet effet, il fit assembler un conseil de régence, où il fit assister le roi. Il y avoit long-tems que ce conseil n'étoit qu'une vaine représentation, dont les places étoient des bénéfices simples de 2000 livres de pension. Le régent décidoit de tout avec celui qui, dans chaque moment, avoit sa confiance, tels que d'Argenson, Law, Dubois, &c.

Pelletier de la Houssaye, qui venoit de succéder à Desforts dans le contrôle-général, vint à ce conseil, pour y faire le rapport de l'état des finances, &

l'on vit alors l'abîme où la France étoit plongée : les membres du conseil n'en avoient eu jusque-là qu'une connoissance imparfaite.

M. le duc voyant qu'il alloit être question de la compagnie des Indes, commença par déclarer qu'il avoit quinze cents actions qu'il remettroit le lendemain, dont le roi disposeroit, & que, se mettant ainsi hors d'intérêt, il opineroit librement sur la compagnie.

Le prince de Conti, voulant jouer aussi le désintéressé, dit qu'il n'avoit point d'actions à remettre; mais il n'ajouta pas qu'il avoit enlevé de la banque, pour du papier, quatre fourgons chargés d'argent, ce qui avoit été le signal du discrédit.

Sans m'arrêter sur une matière qui feroit le sujet d'une histoire particulière, je dirai seulement qu'il fut constaté qu'il y avoit dans le public pour deux milliards sept cents millions de billets de banque, sans qu'on put justifier que cette immensité eût été ordonnée. Le régent, poussé à bout, fut obligé d'avouer que Law en avoit fait pour douze cents millions d'excédent, & que, la chose une fois faite, lui régent, l'avoit mis à couvert par des

arrêts du conseil antidatés, qui ordonnoient cette augmentation.

M. le duc demanda au régent comment, étant instruit d'un tel attentat, il avoit laissé Law sortir du royaume. Vous savez, répondit le régent, que je voulois le faire mettre à la Bastille; c'est vous qui m'en avez empêché, & lui avez envoyé les passeports pour sa sortie. Il est vrai, reprit M. le duc, que je n'ai pas cru qu'il fût de votre intérêt de laisser mettre en prison un homme dont vous vous étiez servi; mais outre que je n'étois pas instruit de la fabrication, sans ordre, des billets dont vous venez de parler, je n'ai demandé ni sa sortie, ni les passe-ports que vous m'avez remis pour lui. Je déclare devant le roi & le conseil, que j'aurois été d'avis de le retenir.

Le régent, embarrassé de l'interprêtation de M. le duc, se borna à dire: je n'ai point fait mettre Law en prison, parce que vous m'en avez dissuadé, & je l'ai laissé partir; parce que je craignois que sa présence ne nuisît au crédit public.

Tous les assistans, étonnés de ce qu'ils entendoient, voyoient clairement que le régent & M. le duc auroient

également craint de laiſſer entre les mains de la juſtice Law, qui pouvoit les rendre auteurs ou complices de tout ce qu'il avoit fait. Ils jouèrent tous deux, auprès du conſeil, un très-mauvais rôle : mais quoique M. le duc fût extrêmement borné, ſon intérêt l'éclairoit ; ſa férocité naturelle lui tenoit lieu de dignité ; il avoit plus de caractère que le régent, qui, avec tout ſon eſprit, ſon imagination, & le courage de ſoldat, ne montroit ici que de la foibleſſe. Le ſupérieur qui ne diſpute que d'égalité de blâme, ſe trouve néceſſairement dégradé.

Le réſultat du rapport de la Houſſaye fut de nommer des commiſſaires pour la liquidation des effets par l'examen de leur origine. Le régent s'adreſſant alors au roi, qui n'avoit que dix ans, prit acte de ne ſe mêler en rien de l'opération des commiſſaires ; ſur quoi le maréchal de Villeroy ne put s'empêcher de lui dire, avec un ſourire amer : Eh, monſeigneur ! à quoi ſert cette proteſtation ? n'avez-vous pas toute l'autorité du Roi ?

Le conſeil ſe leva ; il ne fut plus queſtion de l'offre emphatique des 1500 actions de M. le duc. Lui, la ducheſſe

ſa mère, Laſſé, amant de la ducheſſe, la comteſſe de Verne, le duc d'Antin & tous les ſubalternes gardèrent leurs actions. La ſcène ſcandaleuſe du conſeil ne mit pas la moindre altération dans le commerce du régent & de M. le duc; qui continuèrent de vivre enſemble comme à l'ordinaire, ſans amitié, eſtime ni reſſentiment. A l'égard du prince de Conti, ils ne lui épargnèrent les mépris en aucune occaſion, & ne pouvoient lui pardonner d'avoir donné la première atteinte au crédit de la banque, & de faire encore parade de déſintéreſſement; le public, au contraire, lui en faiſoit preſque un mérite, tant l'horreur du ſyſtême étoit générale. Cela parut principalement à la réception au Parlement du duc de Briſſac. M. le duc & le prince de Conti vinrent avec le plus grand nombre de gens de condition que chacun put engager à lui faire cortège. Le prince de Conti en eut quatre fois plus que M. le duc. Le procès du duc de la Force ſembla les réunir l'un & l'autre: l'un & l'autre vouloient plaire au parlement, & chacun avoit encore ſon intérêt particulier.

M. le duc cherchoit à détruire ou affoiblir l'opinion qu'on avoit de ſon

dévouement au fyftême & à fes fuppôts. Le prince de Conti vouloit fignaler de plus en plus fon prétendu zèle patriotique, & rejetter fur les actionnaires l'opprobre qu'il méritoit bien de partager. Un reffentiment perfonnel l'échauffoit encore : dans le tems qu'il épuifoit d'argent la caiffe de la banque, il tâchoit, d'un autre côté, de réalifer fon papier, en achetant des meubles & des terres. Il fut que le duc de la Force en marchandoit une très-confidérable; il courut fur ce marché, & le trouvant conclu, il voulut, inutilement, engager le duc de la Force à lui céder la terre, & dès ce moment devint fon ennemi juré.

L'animofité & le crédit du prince de Conti n'auroient pas fait un grand tort au duc de la Force, fi celui-ci n'en avoit eu un très-grave avec le parlement; c'étoit un des plus vifs fur les prétentions de la pairie, l'ami, le complice de Law, & véhémentement foupçonné d'avoir opiné pour la fuppreffion du parlement.

Comme il avoit réalifé une grande quantité de billets de banque en épiceries, porcelaines & autres marchandifes, & qu'il étoit d'ailleurs affez mal voulu

du public, le parlement saisit l'occasion de l'attaquer pour monopole. M. le duc, le comte de Charolois son frère, le prince de Conti & dix-neuf pairs s'y joignirent comme juges, avec autant de passion que s'ils eussent été ses parties.

Tous les pairs ne tinrent pas la même conduite; l'archevêque de Reims (Mailly), l'évêque de Noyon, Rochebone, & sept pairs laïcs (1) présentèrent au Roi une requête dans laquelle ils prétendirent que les pairs n'ont d'autre juge que le roi; qu'on ne peut instruire, en matière criminelle, le procès intenté à un pair qu'en vertu d'une commission particulière adressée à tel tribunal que le roi juge à propos de choisir, & qu'alors ce tribunal juge conjointement avec les pairs.

Le régent ne voyant pas sans inquiétude une union si nouvelle entre les princes, la plus grande partie des pairs, & le parlement, craignit d'en devenir un jour l'objet. Il évoqua l'affaire au conseil. Aussitôt le parlement fit des

(1) Les ducs de Luynes, de Saint-Simon, de Mortemart, Saint-Aignan, de Charost, de Chaulnes & d'Antin.

remontrances; & le régent, avant de décider la queſtion, voulut l'entendre diſcuter au conſeil par des pairs de l'un & l'autre partis. Le duc de Saint-Simon, très-oppoſé au parlement, défendit très-vivement le duc de la Force, quant à l'incompétence du tribunal. Le duc de Noailles, le plus éclairé du parti contraire, n'oſa pourtant pas ſe commettre avec un tel adverſaire, allégua qu'il n'étoit pas aſſez préparé ſur la matière, & demanda du tems pour en conférer avec ſes confrères. Le prince de Conti, voulant à toute force figurer dans cette affaire, entreprit de refuter le duc de Saint-Simon, & ne put jamais faire comprendre autre choſe, ſinon qu'il ne démordroit pas de la prétention du parlement; & la plûpart des pairs ayant déclaré au régent que, pour toute réponſe aux raiſons du duc de Saint-Simon, ils s'en rapportoient aux remontrances du parlement, le régent ſe détermina enfin pour le parti le plus nombreux. La crainte lui avoit fait rendre l'arrêt d'évocation; il donna, par le même principe, une déclaration qui renvoyoit l'affaire au parlement.

Les différens incidens prolongèrent cette affaire juſqu'au 12 juillet qu'elle

fut jugée. Les associés ou prête-noms du duc de la Force furent, l'un blâmé, les autres admonestés. A l'égard du duc, le jugement fut concerté avec les pairs, & portoit *qu'il seroit tenu d'en user avec plus de circonspection, & de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable, & telle qu'il convient à sa naissance & à sa dignité de pair de France.*

Il n'est pas facile de prononcer sur les prétentions respectives du parlement & des pairs. Ceux qui nient la compétence du parlement, croyent prendre un parti plus noble; ceux qui la reconnoissent, un parti plus sûr.

Il n'est pas aisé non plus de fixer exactement l'idée du crime de monopole, & d'en faire une application juste. Si l'on eût demandé, & si l'on demandoit encore au parlement de donner une bonne définition du monopole, il seroit fort embarrassé. J'ai quelquefois proposé mes doutes aux meilleurs juges du duc de la Force; ils m'ont fait entendre le plus obscurément qu'ils ont pu, que si l'accusé leur eût été moins odieux, & mieux voulu du public, il auroit été moins coupable.

Pendant que le parlement étoit en curée, il fut tenté d'attaquer un maréchal

chal de France, après avoir fait justice d'un duc; mais le régent jugea que c'en étôit assez, imposa silence, & sauva le maréchal d'Estrées.

Dubois ne se montra pas dans cette affaire; il étoit occupé de choses plus intéressantes pour lui. Le jésuite Laffiteau, évêque de Sisteron, & l'abbé Tencin, négocioient pour lui à Rome le chapeau de cardinal. Pour donner plus de poids à la sollicitation, il proposa au cardinal de Rohan d'aller presser la promotion, avec promesse de lui procurer le premier ministère à son retour. Le cardinal ne doutant point que sa naissance, ses dignités, les talens qu'il se supposoit, & les intrigues de Dubois n'effectuassent cette promesse, se disposoit à partir, lorsqu'on apprit la mort du pape. Cet évènement hâta le départ du cardinal, qui arriva à Rome muni de tout l'argent nécessaire pour suppléer au mérite du candidat.

Le cardinal prit Tencin pour son conclaviste, & laissa en dehors Laffiteau pour recevoir les lettres de Dubois, qu'il venoit régulièrement leur communiquer. Il écrivit à Dubois, le 5 mai, que malgré la prétendue impénétrabilité du conclave, il y entroit toutes

les nuits au moyen d'une fausse clef, en traversant cinq corps-de-garde.

L'argent ni les bijoux ne furent pas épargnés : mais Tencin ne s'en reposant pas sur ces foibles séductions, prit des mesures dignes de lui & de son commettant ; il offrit au cardinal Conti de lui procurer la tiare par la faction de France, & des autres partisans bien payés, si Conti vouloit s'engager par écrit de donner, après son exaltation, le chapeau à l'abbé Dubois. Le marché fait & signé, Tencin intrigua si efficacement, que Conti fut élu pape (le 8 mai), & l'eût peut-être été sans aucune manœuvre par sa naissance & la considération dont il jouissoit.

Après les cérémonies de l'exaltation, Tencin somma le pape de sa parole. Le pontife, naturellement vertueux, qui s'étoit laissé arracher ce malheureux écrit dans une vapeur d'ambition, répondit qu'il se reprocheroit éternellement d'avoir aspiré au pontificat par une espèce de simonie ; mais qu'il n'aggraveroit pas sa faute par la prostitution du cardinalat à un sujet si indigne. L'abbé Tencin, qui ne comprenoit pas trop ces délicatesses de conscience, insista avec chaleur. Le pape résista avec

fermeté. Quand celui-ci parloit de sa conscience, l'autre opposoit son honneur & celui de Dubois. Ces deux hommes réunis n'en paroissoient pas plus forts au Saint-Père. La lutte dura longtems & à différentes reprises.

Tencin voyant qu'il ne pouvoit persuader le pape par des raisonnemens, le menaça de rendre le billet public. Le Saint-Père effrayé crut qu'il valoit encore mieux épargner ce scandale à l'église, que de s'opiniâtrer à refuser un chapeau dont l'avilissement n'étoit pas sans exemple. Cependant le pape balançoit encore, lorsque Scaglione, son secrétaire, vint dire aux négociateurs que son maître avoit grande envie d'une bibliothèque, mais qu'on en demandoit douze mille écus & qu'il ne les avoit pas. La somme fut aussitôt comptée, & cette générosité emportant la balance, le pape nomma (16 juillet) Dubois cardinal, pour anéantir le fatal billet. Mais il n'étoit pas à la fin de ses peines. Tencin ne voulant point avoir été l'instrument gratuit d'une infamie, résolut d'en tirer parti pour se faire lui-même cardinal, en fit impudemment la proposition au pape, & lui déclara qu'il ne rendroit le billet qu'à

cette condition. Le pape ſe vit alors plongé dans un abîme d'horreurs. Il pouvoit du moins s'excuſer de la promotion de Dubois ſur la ſollicitation de la France, ſur la recommandation de l'empereur, redouté à Rome, & que le roi d'Angleterre avoit fait agir vivement, enfin ſur le crédit & le miniſtère de Dubois, qui pouvoit être utile à la cour de Rome. Mais quels prétextes donner à la nomination de Tencin ſans décoration, ſans appui, flétri par le procès qu'il venoit de perdre, par ſa fortune même, preſque auſſi décrié que Dubois, ſans être réhabilité par des dignités qui couvrent ordinairement une partie du paſſé, ſur-tout en France où tout s'oublie, où l'on n'eſt frappé que du préſent? Donner le chapeau à Tencin, c'étoit, ſinon dévoiler le vrai motif, du moins annoncer un ſecret honteux.

Le Saint-Père ne put ſe déterminer à faire jouir Tencin de ſa perfidie; il en tomba malade, & depuis ne fit que languir. Une noire mélancolie, cauſée par le dépit & les remords, entretenue par la préſence de Tencin, reſté miniſtre de France à Rome, conduiſit à la fin Innocent XIII au tombeau.

Si l'abbé Tencin eût eu à faire à un Jules II ou à un Sixte V, il ne s'en feroit pas tiré si heureusement. Nous le verrons un jour parvenir à ce désiré chapeau.

Une circonstance du conclave qui ne doit pas être oubliée, parce qu'elle fait connoître l'esprit de la cour de Rome, c'est ce qui regarde Albéroni. Poursuivi par l'Espagne, abandonné par toutes les puissances au ressentiment du pape, fugitif, errant ou caché, cité devant une congrégation que Clément XI avoit chargé de faire le procès jusqu'à la dégradation, il trouva son salut dans l'intérêt personnel de ses propres juges, ses confrères.

Le sacré collège avoit été révolté de la promotion d'Albéroni; mais quand les cardinaux l'y virent aggrégé, ils ne consultèrent plus que leur intérêt commun. Leur principe fixe est que le chapeau ne peut se perdre pour quelque raison que ce puisse être; que la conservation ou la perte ne doit jamais dépendre du ressentiment des rois, ni même du pape; que si la nécessité exigeoit le sacrifice d'un cardinal, il vaudroit mieux le priver de la vie que de le dépouiller de la pourpre. Un cardi-

nal prince peut la quitter pour régner, pour se marier par l'intérêt de sa maison; mais le sacré collège ne souffriroit pas qu'un cardinal renonçât au chapeau par scrupule de l'avoir mal acquis, par esprit de pénitence : témoin le cardinal de Retz, dont la démission fut rejettée.

La congrégation nommée pour juger Albéroni tira ce procès en longueur jusqu'à la mort de Clément XI, & ne l'auroit jamais terminé.

Comme la voix au conclave est le plus grand exercice de la puissance de cardinal, ce qui en constate principalement la grandeur, le collège ne manqua pas d'y appeller Albéroni, qui ne s'y rendit qu'à la seconde invitation : il y fut reçu avec les mêmes honneurs que les autres cardinaux. Après l'élection il ne fut plus question du procès. Il prit un palais à Rome, s'y distingua par sa dépense, eut, quelque tems après, la légation de Ferrare, & vint ensuite se reposer & mourir tranquillement à Rome en 1752.

Dubois, devenu cardinal, s'avançoit de plus en plus vers la place de premier ministre. On n'en pouvoit pas douter en voyant son empire sur l'esprit du régent. Ce prince avoit dit vingt fois

que si ce coquin osoit lui parler du chapeau, il le feroit jetter par les fenêtres. Il n'y avoit pas huit jours qu'il s'en étoit expliqué en la présence de Torci, lorsqu'à la fin d'un travail il lui dit : *à propos*, sans que rien amenât cet à propos, *songez à écrire à Rome pour le chapeau de l'archevêque de Cambrai, il en est tems.*

Le duc de Saint-Simon, pour qui le régent avoit une estime & une amitié particulière, ne pouvoit, dit-il dans ses mémoires, concevoir de telles disparates ; mais il ignoroit que ce prince eût écrit lui-même au pape, en faveur de Dubois. Je ne vois dans la conduite du régent que les inconséquences apparentes de tous les caractères foibles, qui ne résistent à rien, accordent tout, en rougissent intérieurement, & ne se déclarent qu'à la dernière extrêmité, sur-tout devant ceux dont la probité leur impose. Il y a de certains actes de confiance que l'estime même interdit.

En effet, Dubois étoit si sûr de sa nomination, que le pape ayant donné, six semaines après son exaltation, le chapeau à son frère, bénédictin du Mont-Cassin & évêque de Terracine, Dubois eut l'insolence de se plaindre de n'avoir pas été nommé le même jour.

Il le fut un mois après, avec Alexandre Albani, un des neveux de Clément XI. J'en fais mention, parce que j'aurai occasion d'en parler dans la suite, lorsqu'il sera question du cardinal de Bernis.

Comme je me suis fait une loi de dire la vérité, & de marquer les occasions où ceux qui avoient habituellement la plus mauvaise conduite, en ont eu une bonne, j'ajouterai que le cardinal Dubois se comporta, à la nouvelle de sa promotion, avec tout l'esprit & la sagesse possibles. Il ne témoigna ni engouement ni embarras dans ses visites de cérémonies. Le jour qu'il reçut la calotte des mains du roi, après avoir fait son remerciement, il détacha sa croix épiscopale, la présenta à l'évêque de Fréjus, Fleury, & le pria de la recevoir, parce que, dit-il, elle portoit bonheur. Fleury la reçut en rougissant aux yeux du roi & de la cour, & qui plus est, fut obligé, en courtisan, de s'en décorer; ce qui lui attira quelques plaisanteries, dans un tems où l'on ne pouvoit pas soupçonner qu'il y eût rien à risquer pour l'avenir.

Dès que l'abbé Passarini, camérier du pape, eût apporté la barette, le cardinal Dubois la reçut des mains du

roi, & fut ensuite conduit aux audiences de règle, chez madame, mère du régent, & alors première dame de France, où il prit le tabouret; chez S. A. R. femme du régent, où il eut la chaise à dos. A l'égard des princes & princesses du sang, ce ne sont pas des audiences en forme que prennent les cardinaux, mais de simples visites qu'ils font.

L'audience qui excita le plus la curiosité de la cour, fut celle de madame. Personne n'ignoroit le mépris profond qu'elle avoit pour Dubois. Elle ne s'en étoit jamais contrainte. Il se présenta devant elle avec la contenance d'un homme non déconcerté, mais pénétré de respect & de reconnoissance. Il parla de la surprise où il étoit de son nouvel état, de la bassesse de sa naissance, du néant dont le régent l'avoit tiré. Tout ce que la haine & l'envie auroient pu lui reprocher, il le dit lui-même avec dignité, s'assit un moment sur le tabouret qui lui fut présenté, se couvrit pour marquer simplement l'étiquette, se releva presqu'aussi-tôt en se découvrant, & se prosterna devant madame, lorsqu'elle s'avança pour le saluer. Elle ne put s'empêcher d'avouer, lorsqu'il fut

forti, qu'elle étoit contente du maintien & du difcours d'un homme dont l'élévation l'indignoit.

Dans la lettre que j'ai lue de Dubois fur le chapeau, il s'attache fort à flatter le Saint-Père fur ce que les eccléfiaftiques entrent dans le confeil de France, & ajoute qu'un cardinal peut être fecrétaire d'état, depuis que ces miniftres ne prêtent plus ferment entre les mains du chancelier. En effet, Dubois étant cardinal & premier miniftre, continua les fonctions de fecrétaire d'état des affaires étrangères, jufqu'à la majorité du roi, qu'il céda ce département au comte de Morville.

Un évènement qui intéreffoit toute l'Europe, confterna Paris, & en peu de jours le refte de la France, fut la maladie du Roi. Le 31 juillet, ce prince fut attaqué d'une fièvre violente, avec les plus finiftres symptômes; la tête commençoit à s'embarraffer, & les Médecins effrayés la perdoient eux-mêmes. Helvétius, le plus jeune de tous, que nous avons vu depuis premier médecin de la reine, & qu'elle ne dédaignoit pas de regarder comme fon ami (1), conferva

(1) Elle auroit pu s'en fouvenir, lorfqu'il a été queftion du livre du fils.

toute sa présence d'esprit. Il proposa la saignée du pied ; tous les consultans la rejettèrent. Maréchal, premier chirurgien, dont l'avis étoit compté pour beaucoup, se révolta le plus contre l'avis d'Helvétius, disant que, s'il n'y avoit qu'une lancette en France, il la casseroit ; pour ne pas faire cette saignée.

Le régent, M. le duc, M. de Villeroy, la duchesse de Vantadour, la duchesse de la Ferté sa sœur & marraine du roi, & quelques officiers intimes, étoient présens à la consultation, & fort peinés de ne pas voir d'unanimité. On y appella quelques médecins de la ville, tels que Dumoulin, Silva, Camille, Falconet. Ce furent les premiers qu'Helvétius ramena à son avis, qu'il soutint & motiva avec courage, & finit par dire, si l'on ne saigne pas le roi, il est mort, c'est le seul remède décisif & même urgent : je sais qu'en pareille matière, je ne puis démontrer la certitude du succès; je sais à quoi je m'expose, s'il ne répond pas à mon avis; mais je ne dois ici, d'après mes lumières, consulter que ma conscience & la conservation du roi.

Enfin la saignée fut faite. Une heure après, la fièvre diminua, le danger dis-

parut, & le cinquième jour, le roi fut en état de se lever & de recevoir les complimens des compagnies & des ministres étrangers.

Helvétius en eut tout l'honneur à la cour, dans le public, & prouva qu'en bien des occasions la probité & l'honneur ne sont pas les moindres qualités d'un médecin.

On ne sauroit peindre les transports de joie que la convalescence du roi fit éclater par toute la France, & qui succédèrent à la consternation universelle. Ce que nous avons vu en 1744, lorsque le roi fut dans un si grand danger à Metz, ne donna qu'une foible idée de ce qui étoit arrivé en pareille circonstance en 1721. Témoin des deux évenemens, j'ai vu, en 1744, tout ce que l'amour du François peut inspirer; mais en 1721 les cœurs, en ressentant l'amour le plus tendre, étoient de plus animés d'une passion opposée & très-vive, d'une haine générale contre le régent, qu'on craignoit d'avoir pour maître. Toutes les églises où, pendant cinq jours, on n'avoit entendu que des cris de douleur, rétentissoient de *Te Deum*; on n'adressoit point de prières au ciel qui ne fussent autant contre le régent que pour le roi.

L'ordonnance pour les fêtes publiques ne fut qu'une permiſſion de les commencer, une ſimple attention de police pour maintenir le bon ordre. On n'y mit point cette menace d'amende ſi ridicule, ſi injurieuſe & ſi abſurdement contradictoire dans une ordonnance relative à une réjouiſſance publique.

En effet, il n'étoit pas beſoin d'échauffer l'amour des peuples. On ne voyoit que danſes & repas dans les rues; les bourgeois faiſoient ſervir leur ſouper à leurs portes, & invitoient les paſſans à y prendre place. Tout Paris ſembloit donner un repas de famille. Ce ſpectacle dura plus de deux mois par la beauté de la ſaiſon, la longue ſérénité du temps, & ne finit que par les froids de l'arrière-ſaiſon.

Les étrangers partagèrent notre joie, & l'empereur diſoit hautement que Louis XV étoit l'enfant de l'Europe. Elle pouvoit être replongée dans les horreurs d'une nouvelle guerre, ſi l'on avoit eu le malheur de le perdre. Par un article ſecret du traité de paix ſigné à Raſtadt, l'empereur donna à Louis XIV ſa parole d'honneur de n'entrer directement ni indirectement dans aucune guerre contre la France pendant la minorité. Le

régent n'eut connoiffance que fort tard de ce fecret, & depuis qu'il l'eut fu, ne pardonna jamais au maréchal de Villars de le lui avoir caché. Si le régent en eût été plus tôt inftruit, peut-être eût-il moins recherché les Anglois : au lieu de fe livrer à eux, comme il fit, il auroit pu fe faire acheter lui-même pendant les troubles qui régnoient alors en Angleterre ; l'alliance entre les deux couronnes fe feroit également faite, mais plus avantageufement pour nous, & la paix n'en auroit pas moins fubfifté.

Aux premiers accidens de la maladie, l'opinion générale l'attribua au poifon, & en accufa le régent. Le peuple de la cour, plus peuple qu'un autre, accréditoit les foupçons. Ceux mêmes qui, ne le croyant pas, étoient ennemis du régent, fomentoient ces bruits de tout leur pouvoir. La ducheffe de la Ferté, qui étoit de la cabale, avoit affecté de dire : Hélas ! tout ce qu'on fait eft inutile, le pauvre enfant eft empoifonné. Ce qu'il y a d'étrange, c'eft que les fymptômes, le traitement & la curation de la maladie en ayant démontré la nature, les mêmes rumeurs fubfiftèrent, & ne font pas encore totale-

ment détruites. Ce qui contribua beaucoup alors à les fortifier, fut que le régent venoit de faire revivre pour son fils, le duc de Chartres, la charge de colonel-général de l'infanterie, place qui donne des priviléges si exhorbitans, qu'on l'avoit supprimée comme dangereuse, & qui le devenoit infiniment plus entre les mains d'un premier prince du sang. On accusoit le maréchal de Villeroi d'en avoir donné le conseil au régent, pour le rendre de plus en plus suspect d'aspirer à la couronne, & de s'en préparer les voies. Si cela étoit, le prétendu piége étoit digne de la sotise du maréchal; car, s'il faisoit soupçonner le régent de quelque grande entreprise, il lui fournissoit en même tems les moyens de réussir.

Le régent parut aussi touché que qui que ce fût pendant la maladie, & partagea sincèrement la joie de la convalescence. Le maréchal de Villeroi éprouvoit avec raison, le bonheur de voir le roi rendu à nos vœux; mais il y mettoit une ostentation qu'il croyoit injurieuse au régent, & qui le devenoit par-là. Dans les fêtes qui se succédoient journellement, les cours & le jardin des tuileries ne désemplis-

soient pas, le maréchal ne cessoit de mener le roi d'une fenêtre à l'autre, au point de l'en excéder: Voyez, lui disoit-il, voyez, mon maître, tout ce peuple est à vous, il n'y a rien qui ne vous appartienne, vous êtes le maître de tout ce que vous voyez, & autres platitudes. Ce n'étoit pas là ce que Montausier, Beauvilliers ou Fénélon auroient trouvé à dire sur la joie vive & franche d'un peuple amoureux de ses rois: eh! quel peuple mérite plus d'être cher à ses princes!

L'évêque de Fréjus, Fleuri, se conduisoit avec beaucoup plus de sagesse, du moins pour lui-même. Il avoit une grande attention à flatter la morgue du maréchal, de peur de lui donner de la jalousie; & plein de respect pour le régent, il s'attachoit à gagner la confiance de son élève. Tout ce qui approchoit le roi, s'appercevoit de la préférence que le jeune prince donnoit dans son cœur à Fleuri sur le gouverneur. Le régent le remarqua, &, cherchant toutes les occasions de flatter le goût du roi, il lui proposa Fleuri pour l'archevêché de Reims, qui venoit de vaquer. Il songeoit aussi à s'attacher par là un homme qu'il voyoit gagner sensiblement

la confiance du roi, & voulut laisser à ce prince le plaisir de donner à son précepteur un siège d'une si grande distinction. Le roi l'envoya chercher, & lui apprit le présent qu'il lui faisoit. Fleuri se confondit en remerciemens respectueux & tendres; mais refusa d'être premier duc & pair de France.

Le roi parut affligé du refus, & le montra de manière à faire connoître combien son précepteur lui étoit déja cher. Le régent le sentit, & insista; mais l'évêque, pour motiver son refus, représenta qu'ayant déja quitté un diocèse, parce que son âge ne lui permettoit plus de remplir ses devoirs, il ne seroit pas excusable de se charger d'un poids supérieur au premier. Le régent lui répondit que ses fonctions auprès du roi le dispenseroient d'aller à Reims, où il auroit un évêque *in partibus* chargé des fonctions épiscopales; que plusieurs prélats en avoient, sans y être autorisé par un devoir aussi privilégié que l'éducation du roi. Fleuri répliqua d'un ton modeste, qu'il ne blâmoit la conduite de personne, que chacun devoit être son propre juge; que, pour lui, il ne se tiendroit pas en sûreté de conscience d'être évêque

ſans réſidence. Il n'avoit pas toujours été ſi timoré. Sa prétendue réſidence à Fréjus n'avoit été qu'une abſence de la cour. Il avoit paſſé le temps de ſon épiſcopat à parcourir les villes du Languedoc & du Dauphiné, où il y avoit meilleure compagnie qu'à Fréjus; il y ſéjournoit peu, & le regarda toujours comme un exil; de ſorte que ſon abdication n'avoit été qu'une préférence donnée au ſéjour & à la ſociété de la cour ſur celles de la province.

Le régent comprit très-bien que le ſaint évêque craignoit qu'à la fin de l'éducation, on ne ſaiſît quelque prétexte de le reléguer à Reims; que le plus ſûr pour lui étoit de reſter à poſte fixe auprès du roi, dont la confiance ne feroit que ſe fortifier par l'habitude. Le régent ceſſa de le preſſer ſur l'archevêché, & finit par le prier d'accepter du moins l'abbaye de St.-Etienne de Caen, vacante par la mort du même cardinal de Mailly. Fleuri, dans la crainte de faire croire qu'il ne vouloit rien devoir au régent, accepta ce bénéfice ſimple de 70,000 livres de rente. Ce fut certainement ſon unique motif. Il a bien prouvé depuis, dans ſa toute-puiſſance, qu'il étoit peu ſenſible au faſte & à l'in-

térêt. Il a porté, dans son ministère, l'économie jusqu'à de bas détails; mais il ne s'appliqua jamais ce qu'il retranchoit aux autres, & ne fut avare que pour l'état. Sa succession ne valoit pas dix mille écus. Quelques fades plaisanteries qu'en fissent des courtisans avides, & qui n'auróient jamais rien reçu s'il eût fallu mériter, il seroit à desirer qu'il eût eu des imitateurs. On a sans doute des reproches très-graves à lui faire, je ne les dissimulerai pas; mais on l'a regretté, & ses successeurs ont justifié les regrets.

Le modeste Fleury fit, ou laissa mettre son refus dans les gazettes & les journaux, & chacun en fit le commentaire, suivant ces idées ou ses intérêts.

Fleury perdit alors une belle occasion de témoigner sa reconnoissance à une famille à laquelle il avoit les plus grandes obligations. L'abbé de Castries, archevêque d'Albi, désiroit fort le siége de Reims; quoique d'un moindre revenu. L'approche du sacre du roi donnoit un grand relief à ce siége. Le régent l'ayant offert à Fleury, voulut qu'il influât dans cette nomination: Fleuri, devoit sa premiere existence au car-

dinal de Bonſi, oncle de l'archevêque d'Albi, il avoit reçu des ſervices eſſentiels de tous les Caſtries. Il avoit été long-temps l'ami, diſons mieux, le protégé de la maiſon; mais il avoit en oppoſition un intérêt préſent, qui fut toujours la règle de ſa conduite.

Il penſoit déja au chapeau de cardinal, maladie inévitable à tout eccléſiaſtique en faveur. Le cardinal de Rohan étoit dans ce moment le miniſtre de France à Rome; ſa maiſon étoit puiſſante, l'archevêque d'Albi étoit ami déclaré du cardinal de Noailles, la conſtitution commençoit à prendre le deſſus dans le clergé, & Fleury comptoit bien s'en ſervir utilement: ainſi, il fit préférer l'abbé de Rohan-Guémené pour l'archevêché de Reims.

Le régent donna en même temps l'évêché de Laon à l'abbé de Saint-Albin, bâtard non-reconnu qu'il avoit eu de la Florence, élève des jéſuites, l'un des plus zélés ignorans qui ſoient fortis de leur école. Il aſſiſta l'année ſuivante au ſacre du roi, en ſa qualité de duc & pair eccléſiaſtique. Quand il voulut depuis ſe faire recevoir au parlement, il fut arrêté par la difficulté de ne pouvoir articuler ni père ni mère, ni par conſé-

quent produire un nom. Cet obſtacle lui valut l'archevêché de Cambrai, où il paſſa à la mort du cardinal Dubois, en conſervant les honneurs de duc & pair. Il eut pour ſucceſſeur, à Laon, l'abbé de la Fare, eſpèce de petit monſtre par la figure, & qui l'étoit encore plus par ſon ame.

Le cardinal Dubois venoit de terminer une négociation qui touchoit infiniment le régent : le mariage du roi avec l'infante d'Eſpagne, & celui de mademoiſelle de Montpenſier, fille du régent, avec le prince des Aſturies. Philippe V avoit été tranſporté de joie d'avoir pour gendre le roi de France, & le ſecond mariage étant la condition néceſſaire du premier, il avoit ſacrifié le reſſentiment qu'il pouvoit avoir contre le régent. Il reſtoit, non pas une difficulté politique, mais un embarras domeſtique ; c'étoit de l'apprendre au roi, dont le conſentement formellement prononcé étoit néceſſaire. Ce prince, encore dans l'enfance & d'un caractère timide, pouvoit ne pas recevoir la propoſition, comme il étoit à déſirer qu'elle fut reçue. Le maréchal de Villeroi, ennemi preſque déclaré du régent, préviendroit peut-être le roi défavorablement, diſpoſeroit

la cabale à répandre dans le public que le régent faisoit un mariage disproportionné, quant à l'âge, afin de reculer, autant qu'il pouvoit, l'espérance de voir la succession directe assurée, & comptoit sur le chapitre des événemens : l'infante n'avoit guère alors que trois ans, & le roi étoit dans sa douzième année.

Le régent, pour se fortifier auprès du Roi, confia l'affaire à M. le duc, qui étant surintendant de l'éducation, ne devoit pas apprendre cette nouvelle avec le public. Il reçut très-bien la confidence, & approuva fort l'alliance. Le régent en parla ensuite à l'évêque de Fréjus, en le prévenant que c'étoit une distinction qu'il lui donnoit sur le maréchal, pour qui il lui recommandoit le plus grand secret. Fleury objecta d'abord l'âge de l'infante, répondit assez froidement aux avances que le régent lui faisoit pour l'engager, dit cependant qu'il ne croyoit pas que le roi résistât, & promit de se trouver auprès du roi, lorsqu'on la lui feroit. Il est fort douteux qu'il ait été fidèle au secret, & n'en ait pas fait sa cour au maréchal, qu'il ménageoit beaucoup, qui lui avoit rendu service, lui étoit utile, & pour qui il n'étoit pas encore temps d'être ingrat.

Quoi qu'il en soit, il parut vouloir éviter de se trouver à la proposition. Elle devoit se faire immédiatement avant le conseil de régence, où le roi devoit se rendre, pour y confirmer tout de suite le consentement, le *oui* qu'il auroit prononcé dans le cabinet, afin que l'affaire fut consommée.

Le régent avant que d'entrer chez le roi, s'informa de ceux qui s'y trouvoient, & apprenant que l'évêque de Fréjus n'y étoit pas, il l'envoya avertir, & n'entra que lorsqu'il le vit arriver de l'air empressé d'un homme trompé par l'heure. Il n'y avoit avec le roi, dans le cabinet, que le régent, M. le duc, le maréchal de Villeroi, l'évêque de Fréjus & le cardinal Dubois.

Le régent, prenant un air d'enjouement & un ton de liberté respectueuse, dit au roi l'affaire dont il s'agissoit, releva les avantages de l'alliance, & le pria de manifester son consentement. Le roi surpris garda le silence, parut avoir le cœur gros, & ses yeux devinrent humides. L'évêque de Fréjus voyant qu'il falloit prendre un parti, plaire au régent ou se l'aliéner, appuya ce qui venoit d'être dit. Le maréchal, détermi-

né par l'exemple de l'évêque, allons, mon maître, dit-il au Roi, il faut faire la chofe de bonne grace. Le régent, très-embarraffé, M. le duc fort taciturne, & Dubois d'un air compofé, attendoient que le roi rompît un filence qui dura un demi quart d'heure, pendant lequel l'évêque ne ceffa de parler bas au roi, & l'exhortoit avec tendreffe à venir au confeil déclarer fon consentement. Le filence fe prolongeant, & l'affemblée de tout le confeil, où le roi alloit fe trouver, ne pouvant qu'augmenter fa timidité, l'évêque fe tourna vers le régent & lui dit : Sa majefté ira au confeil ; mais il lui faut un peu de temps pour s'y difpofer. Là-deffus le régent répondit qu'il étoit fait pour attendre la commodité du roi, le falua d'un air refpectueux & tendre, fortit, & fit figne aux autres de le fuivre. M. le duc, le maréchal & l'évêque reftèrent auprès du roi. Dubois qui, depuis qu'il étoit cardinal, n'entroit plus au confeil, où on lui refufoit la préféance, fe retira dans une autre pièce.

Le régent étant entré dans celle du confeil, trouva tout le monde affemblé, & fort intrigué de la conférence fecrète du cabinet du roi. Il y avoit un quart-

quart-d'heure qu'on se regardoit les uns les autres sans prendre séance, lorsque le roi parut entouré des trois qui étoient restés avec lui.

Aussi-tôt qu'on fut en place, tous les yeux se portèrent sur le roi, qui les avoit encore rouges. Le régent lui adressant la parole, lui demanda s'il trouveroit bon qu'on fit part de son mariage au conseil. Le roi répondit un oui fort court & assez bas, mais qui cependant fut entendu, & suffisoit au régent, qui partit de-là pour détailler les avantages de l'alliance. Quand tous parurent favorablement disposés, il demanda les avis, qui ne pouvoient manquer d'être unanimes; & chacun appuya le sien de quelques mots d'approbation. Le maréchal de Villeroi, en approuvant comme les autres, ajouta seulement d'un air chagrin, qu'il étoit bien fâcheux que l'infante fût si jeune. La réflexion juste en elle-même, étoit très-mal placée : il devoit suivre le conseil qu'il avoit d'abord donné au roi, de faire la chose de bonne grace, puisqu'elle étoit décidée ; & l'observation ne pouvoit qu'augmenter l'humeur sombre du roi. Le régent ne lui laissa pas le tems de réfléchir, lui fit compliment, s'ap-

puya fur l'unanimité des fuffrages du confeil, garans de celui de tous les François; & dans l'inftant, pour faire diverfion, fit rapporter une affaire.

Dès le jour même, tous les couriers furent dépêchés. Le roi fut fort férieux le refte de la journée; le lendemain les complimens qu'il reçut, le diffipèrent, & bientôt il s'entretint comme les autres, des fêtes préparées pour l'arrivée de l'infante.

Le régent fut affez bien confeillé pour ne pas parler des deux mariages à la fois; la jaloufie du fecond auroit indifpofé bien des gens fur le premier: mais quinze jours après, lorfque tous les efprits furent familiarifés avec la première nouvelle, le régent alla trouver le roi, & en préfence de M. le duc, de l'évêque, du maréchal de Villeroi & du cardinal Dubois, après en avoir prévenu les deux premiers, rendit compte de l'honneur que le roi d'Efpagne vouloit lui faire, & demanda au roi la permiffion de l'accepter. Le roi donna fon agrément avec la gaieté d'un enfant, qui depuis quinze jours n'entendoit parler que de mariage & de l'Efpagne. Cette alliance avec l'Efpagne fut un coup de maffue pour la vieille

cour. Les maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Huxelles, de Tallart, firent leurs complimens comme les autres, & s'efforçoient de cacher leur dépit sans pouvoir cacher leurs efforts.

Ces gens qui ne juroient que par l'Espagne, tant qu'ils s'étoient flattés d'en faire un épouvantail contre le régent, ne sachant plus sur quoi s'appuyer, ne pouvoient revenir de leur surprise de voir destinée au trône d'Espagne, la fille d'un prince dont Philippe V avoit demandé la tête sous le dernier régne, & qui depuis avoit porté la guerre en Espagne. Le choix d'un enfant qui retarderoit le mariage du roi de plusieurs années, leur paroissoit le chef-d'œuvre de la politique. Il y a pourtant apparence que le régent eût été moins attaché au choix de l'infante, s'il eût pu sans cela marier sa fille au prince des Asturies.

Le duc de Saint-Simon fut déclaré ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande de l'infante. Le prince de Rohan, grand-père du maréchal de Soubise d'aujourd'hui & gendre de la duchesse de Ventadour, fut nommé pour aller faire l'échange des princesses sur la frontière. Le duc d'Ossone vint à

Paris, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, faire la demande de mademoiſelle de Montpenſier.

Nous avions alòrs pour ambaſſadeur ordinaire à Madrid, le marquis de Maulevrier-Langeron. Lauſtez, irlandois de nation & major des gardes du corps du roi d'Eſpagne, eut à Paris le même titre pour l'Eſpagne.

Quelqu'union que le double mariage mît entre les deux branches de la maiſon de France, la conduite à tenir par nos miniſtres à Madrid, exigeoit de la prudence. Il y avoit à la vérité entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, une alliance défenſive, fondée ſur les traités d'Utrecht & de la triple alliance. On y avoit ſtipulé une garantie réciproque des états dont jouiſſoient ces trois puiſſances, qui confirmoient, au moins tacitement, les renonciations & la ſucceſſion de la couronne d'Angleterre dans la maiſon proteſtante d'Hanovre. Ces articles convenoient fort au régent, mais n'étoient nullement du goût du roi ni de la reine d'Eſpagne, qui conſervoient l'eſpoir du retour en France, ſi l'on avoit le malheur d'y perdre le roi. De plus, la France & l'Angleterre avoient promis leurs bons offices

pour terminer les différends qui restoient à régler entre l'empereur & l'Espagne. Or il y avoit dans ce moment-là un nouveau germe de mésintelligence.

L'empereur conservant toujours les idées autrichiennes, venoit de faire une promotion de grands d'Espagne. Philippe V s'en plaignit aux puissances alliées. L'Angleterre en reconnoissance des avantages qu'elle avoit tirés d'Espagne, accommoda cette affaire, & engagea l'empereur à donner une déclaration par laquelle il notifioit qu'il n'avoit point prétendu faire des grands d'Espagne, dont le titre ne se trouvoit point dans les titres des seigneurs à qui il avoit simplement donné des distinctions & des honneurs dont tout souverain est maître dans sa cour. La nouvelle de cet accommodement arriva à Madrid deux jours après la signature du contrat, & tranquillisa beaucoup Philippe V.

On a pu remarquer que je m'arrête peu sur des relations de fêtes qui remplissent les gazettes & les journaux; je me bornerai à des circonstances qu'on n'y trouveroit pas, & qui peuvent avoir quelque utilité. Par exemple, le régent chargea le duc de Saint-Simon de deux lettres pour le prince des Asturies; dans

l'une il le traitoit de neveu, & dans l'autre de frère & neveu. Il s'agiſſoit de faire paſſer la ſeconde ; car elles étoient d'ailleurs pareilles. Il falloit que cette prétention eût été ſuggérée au régent, qui très-peu délicat ſur le cérémonial, n'étoit pas en droit de prétendre à l'égalité avec le prince des Aſturies. Tous deux petits-fils de France, le prince des Aſturies avoit l'aîneſſe, & de plus étoit l'héritier naturel de la couronne d'Eſpagne. Cependant la ſeconde lettre paſſa ; Grimaldo, miniſtre d'Eſpagne, à qui la copie en fut communiquée, ou n'y fit pas d'attention, ou prit le titre de frère pour une expreſſion de tendreſſe. Pour peu qu'il eût fait de difficulté, l'Ambaſſadeur devoit ſubſtituer la première lettre.

L'uſage d'Eſpagne eſt que le roi ne ſigne pas lui-même le contrat de mariage, mais le fait ſigner par des commiſſaires. Cela s'étoit pratiqué ainſi aux contrats de mariage de nos deux dernières reines, quoiqu'à celui de Marie-Thérèſe, Louis XIV & Philippe IV ſe trouvaſſent en perſonne ſur la frontière. Le duc de Saint-Simon deſiroit la ſignature du roi, Grimaldo réclamoit l'an-

cien uſage. Le roi & la reine d'Eſpagne conſentirent à ſigner, pour marquer la ſatisfaction qu'ils avoient de l'alliance.

Dans tout le cours de cette affaire, Philippe V ſe montra plus françois qu'il n'avoit jamais fait. Ce n'étoit point la joie meſurée d'un roi qui réuſſit dans une négociation : c'étoit celle d'un père content, d'un homme généreux qui ſe réconcilie. Ayant appris que la ville de Paris avoit complimenté le duc d'Oſſone, il voulut que la ville de Madrid fît ſon compliment à l'ambaſſadeur de France ; honneur qui ne s'étoit encore rendu à aucun ambaſſadeur, du moins à Paris.

A propos de choſe ſans exemple, il s'en fit pour le duc d'Oſſone une qui depuis en a ſervi en pluſieurs occaſions ; le régent voulant lui donner l'ordre du Saint Eſprit, crut que le roi n'étant pas encore chevalier, & ne devant recevoir le collier que le lendemain de ſon ſacre, ne pouvoit auſſi faire des chevaliers que lorſqu'il le ſeroit lui-même. Il portoit ſimplement le cordon tel qu'on le donne à tous les enfans de France au moment de leur naiſſance. Le duc d'Oſſone eut donc la permiſſion de porter

le cordon, en attendant qu'il pût être nommé (1).

On fit encore plus en Espagne pour le duc de Saint-Simon, qu'on n'avoit fait en France pour le duc d'Offone. Philippe V donna la grandesse à lui & à un de ses fils, au choix du père, pour en jouir en même tems. Il choisit le cadet, & ils se couvrirent ensemble en Espagne. La toison fut donnée à l'aîné.

Tout levain Autrichien parut étouffé dans le cœur des Espagnols qui avoient pu en conserver; & les François de naissance qui se trouvoient encore alors attachés par leurs places à la personne

(1) Le roi en a usé depuis ainsi pour quelques-uns de nos ambassadeurs & autres, qui ont porté le cordon avant que d'être reçus chevaliers.

Il est étonnant que le régent & les chevaliers de ce tems-là, fussent si peu instruits de l'histoire de leur ordre. Le roi, quoique mineur & non sacré, pouvoit, sans blesser les règles, faire des chevaliers. Henri IV, encore huguenot au siège de Rouen, ne pouvant par conséquent lui-même être chevalier, ni porter le cordon, donna une commission au premier maréchal de Biron, pour recevoir le baron de Biron son fils, depuis maréchal de France & décapité; & pour donner en même tems le cordon à Renaud de Baunes, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, à la place d'Amiot, forcené ligueur.

du roi, faisoient éclater les transports de leur joie. Tel étoit Boutin de Valouse, premier écuyer de Philippe V & chevalier de la toison. Tel étoit encore la Roche, premier valet de garde-robe, homme d'une probité reconnue, au point que Philippe V lui confia la garde de l'estampille qui est un sceau où la signature du roi est imitée dans la plus parfaite ressemblance. On s'en sert en Espagne pour éviter au roi la peine de signer lui-même; invention commode & dangereuse; paresse asiatique qui passera peut-être un jour jusqu'aux ministres. La garde de l'estampille n'est pas une dignité, mais une commission de confiance qui n'en est que plus honorable, & la Roche étoit à ce titre secrétaire du cabinet. Parmi les François estimables établis à Madrid, je dois d'autant moins oublier Sartine, que nous voyons à Paris son fils en passe de devenir un personnage considérable. Sartine, né à Lyon, y avoit fait la banque; des circonstances l'avoient fait s'établir en Espagne. C'étoit un homme d'esprit & de probité, actif, grand travailleur, & fécond en expédiens. Il avoit eu la direction générale des vivres des armées en Espagne; souvent con-

fulté par les miniftres, les généraux & le roi même, il eut beaucoup d'amis & les méritoit. Il étoit intendant général de la marine, lorfqu'il fut entraîné par la chute du Tinnaguas, fecrétaire d'état, fon ami, au commencement du miniftère d'Albéroni. Ce miniftre violent & defpote lui fit un crime de ces liaifons avec le duc de Saint-Aignan, notre ambaffadeur à Madrid; & celui-ci étant obligé de fortir précipitamment d'Efpagne, Sartine fut mis en prifon & n'en fortit qu'à la difgrace d'Albéroni. Il époufa depuis une camérifte qui fut enfuite fenora di honor de la reine d'Efpagne, & devint intendant de Barcelone où il eft mort. Son vrai nom étoit des Sardines. Son père étoit épicier à Lyon. Sartine portoit en Efpagne la croix de Saint-Michel. Je ne crois pas cependant qu'il ait été fait chevalier en titre; il n'eft dans aucune lifte. Je defire que le fils me donne occafion de parler de lui comme de fon père; c'eft fon affaire: la mienne eft de rendre juftice.

Un des principaux articles de l'inftruction du duc de Saint-Simon, étoit de voir & de cultiver beaucoup le jéfuite d'Aubenton, confeffeur du roi,

place bien importante quand elle n'eſt pas un vain titre. Dès la première viſite, le bon père ſe répandit en proteſtations d'attachement au régent & à la France, & de la plus tendre eſtime pour le duc de Saint-Simon dont il connoiſſoit, diſoit-il, l'amitié pour les jéſuites. Delà il paſſa au déſir que le roi d'Eſpagne avoit de mettre l'infante entre les mains d'un de leurs pères, ſeuls capables d'inſpirer de bonne heure à cette princeſſe les vrais principes de la religion.

D'Aubenton parloit vrai ſur le deſir de Philippe V; car à la première audience particulière que ce prince donna à l'ambaſſadeur, il coupa une diſcuſſion d'affaires, pour le charger de demander au régent que l'infante fût inſtruite par un jéſuite, & revint ſur cet article à diverſes repriſes.

Le duc de Saint-Simon, déja prévenu du deſir de Philippe V, ne put répondre que favorablement à la propoſition de d'Aubenton. Le zèlé père, charmé de l'ouverture, devint radieux, careſſant, & après pluſieurs circonvolutions patelines, des mots entrecoupés & quelques phraſes d'un clair obſcur : Ce n'eſt pas tout, dit-il, le roi attend encore plus de votre excellen-

ce, de votre attachement pour lui, de votre amour pour la religion, de votre amitié pour notre compagnie. Ce n'étoit pas assurément par ce dernier sujet d'éloge, que Saint-Simon étoit le plus connu; mais une figure de rhétorique des moines, est d'inspirer du zèle pour eux, en supposant qu'on l'a déja. Le roi, continua d'Aubenton, meurt d'envie de vous prier de demander de sa part au roi, son neveu, de prendre un jésuite pour confesseur, & d'engager le régent à vous appuyer. Les infirmités de l'abbé Fleuri le menacent d'une mort prochaine; il seroit donc convenable de prendre les avances, & que dans la même dépêche où vous demanderez un jésuite pour l'infante, vous proposassiez d'en donner un au roi.

D'Aubenton termina son discours par mille offres de services pour la grandesse que desiroit l'ambassadeur, & finit par lui demander de dire amicalement ce qu'il en pensoit.

Le piége étoit assez bien tendu, & l'appât bien présenté. Saint-Simon s'en tira cependant. Il témoigna au jésuite beaucoup d'estime pour sa compagnie, & convint que rien n'étoit mieux que

de donner un jésuite à l'infante, puisque le roi son père le desiroit; mais qu'à l'égard du confessional du roi & de l'intérieur de sa maison, la proposition pourroit bien n'être pas mieux reçue en France, que ne le seroit en Espagne celle de changer le confesseur de Philippe V ou ses ministres; que c'étoit un grand pas de faire accepter un jésuite pour l'infante; que la considération pour la compagnie feroit le reste, & qu'on y réussiroit d'autant mieux qu'on paroîtroit moins l'exiger.

D'Aubenton ne fut pas trop content de la réponse, & s'attendoit à mieux; mais il ne perdit rien de sa sérénité, & de peur de montrer du refroidissement, redoubla de protestations d'amitié, d'offres de services pour l'ambassadeur, & approuva de bouche des raisons qui lui répugnoient fort.

Que d'Aubenton eût été chargé ou non par Philippe V de la proposition qu'il fit de donner au jeune roi un confesseur jésuite, il est certain que ce prince n'en parla point à l'ambassadeur. Pour réunir tout ce qui concerne cette affaire, j'ajoûterai ici ce qui arriva trois mois après. On persuada à l'abbé Fleuri de se retirer, & le père Taschereau de

Linieres fut nommé à sa place. Il étoit déja confesseur de madame, mère du régent; & le cardinal de Noailles n'avoit pas trouvé grand inconvénient à donner des pouvoirs à ce jésuite pour confesser madame. Le père de Linieres étoit un bon-homme, sans intrigues, & n'auroit pu, quand il auroit été tout autre, tirer aucun parti de la dévotion du Palais-Royal. Madame, la seule pénitente qu'il eût, étoit catholique parce qu'il avoit fallu l'être pour épouser monsieur: du reste pleine de vertu, de bonté d'ame, d'une hauteur allemande, un confesseur n'étoit pour elle qu'un domestique de plus.

Il n'en étoit pas ainsi du confessional d'un roi encore enfant, & accessible aux premières impressions. Le cardinal de Noailles jugea le choix du confesseur une affaire de la plus grande importance, & refusa les pouvoirs à Linieres. Quelque fût le caractère personnel d'un jésuite, le cardinal savoit que le confesseur d'un roi est par état l'homme de la société & de son général; & sans proposer lui-même un confesseur, il se bornoit à exclure les jésuites. Le maréchal de Villeroi offroit le choix de trois sujets, le chancelier

de Notre-Dame, Benoist curé de S. Germain-en-Laye, & l'abbé de Vaurouy, qui avoit refusé l'évêché de Perpignan. L'évêque de Fréjus proposoit Paulet, supérieur du seminaire des Bons-Enfans, ou Champigny, trésorier de la Ste. Chapelle. Le cardinal de Rohan, au défaut des jésuites qu'il eût préférés, présentoit le docteur Vivant, curé de S. Merry, & fanatique constitutionnaire. Noailles, Villeroi & l'évêque de Fréjus s'opposèrent de tout leur pouvoir au choix du jésuite (1); mais le crédit du cardinal Dubois l'emporta en faveur de Linieres. Il étoit difficile de lui supposer d'autre motif que le ressentiment contre le cardinal de Noailles qui avoit refusé de lui conférer les ordres, lors de la nomination à l'archevêché de Cambrai. Il n'avoit aucune obligation de son chapeau aux jésuites; on a vu comment il l'avoit conquis. Le refus des pouvoirs rendoit cependant la nomination inutile. Les sollicitations ne purent rien obtenir du cardinal de Noailles, il fut inflexible. Dubois, au mépris des droits & de l'honneur de l'épiscopat,

(1) J'ai tiré cet article d'une lettre du cardinal Dubois au père d'Aubenton, du 2 mars 1722.

s'adreſſa au pape qui envoya au roi une permiſſion de choiſir quel confeſſeur il voudroit.

Dubois, pour ſe diſculper devant ceux de ſes confrères qui ſeroient plus jaloux que lui de l'honneur de l'épiſcopat, répandit que la nomination d'un jéſuite pour le confeſſional du roi, avoit été une condition ſtipulée par l'Eſpagne dans le traité de paix avec la France. Cependant pour lever toutes les difficultés, on transféra la cour de Paris à Verſailles, d'où le roi alloit ſe confeſſer à S. Cyr, dans le diocèſe de Chartres, où les jéſuites avoient des pouvoirs.

A l'égard de la ſtipulation par laquelle l'Eſpagne avoit, dit-on, exigé & obtenu que le confeſſional du roi fût rendu aux jéſuites, c'eſt une pure ſuppoſition. Cette prétendue anecdote du traité a été tellement adoptée, qu'elle paſſe pour certaine chez les gens qui croyent avoir pénétré dans les ſecrets de la politique. Cependant rien n'eſt plus faux. En voici la preuve.

Dans la première conférence que le duc de Saint-Simon eut à ſon retour d'Eſpagne avec le régent & le cardinal Dubois, celui-ci récapitulant les

divers points de la négociation : monſieur, dit-il au duc, nous avons fait ce que le roi d'Eſpagne a déſiré. Quoi, dit le duc ? Nous avons donné au roi un confeſſeur jéſuite. Comment, reprit le duc ! le roi d'Eſpagne ne m'en a jamais parlé. Il me ſemble pourtant, reprit le cardinal, que le roi vous a parlé des jéſuites, & que vous nous en avez écrit. Vous confondez certainement, repliqua Saint-Simon. Je vous ai parlé du déſir du roi d'Eſpagne au ſujet d'un jéſuite pour l'infante ; mais jamais il ne m'en a ouvert la bouche pour le roi. Vous avez mes lettres, reliſez-les. Il eſt bien vrai que le père d'Aubenton m'en fit la propoſition : mais je la rejettai, & j'aurois cru manquer au roi & à M. le régent de me charger d'une commiſſion par laquelle une puiſſance étrangère feroit entrée dans le gouvernement intérieur de la France. Vous auriez dû m'en blâmer vous-même.

Le cardinal voyant qu'il avoit affaire à un contradicteur peu complaiſant, balbutioit ; car il paſſoit quelquefois de l'audace du brigand au déconcertement du fripponneau. Le régent ſe mettant à rire : eh bien, dit-il ! tout ce que nous vous demandons, c'eſt que

vous ne nous démentiez pas ; car nous avons dit à tout le monde que c'étoit aux pressantes instances du roi d'Espagne que nous avons donné au roi un confesseur jésuite. Tout ce que je puis, Monsieur, répondit St.-Simon, c'est de faire le mystérieux, si l'on m'en parle ; mais je ne pousserai pas la complaisance jusqu'à mentir.

Il fallut bien se contenter de la discrétion qu'il promettoit. En effet, il n'en parla qu'autant que son honneur l'exigeoit ; mais il en instruisit le cardinal de Noailles, dont l'estime lui étoit précieuse, le maréchal de Villeroi & l'évêque de Fréjus, qui seuls s'étoient opposés à la résurrection des jésuites, & ne put cacher au comte de Cereste la suite d'une intrigue dont il avoit vu le commencement. Je ne crois pas qu'il en ait fait part à d'autres. C'est par ce dernier que j'en ai eu les premières notions, avant que les pièces originales me fussent tombées entre les mains.

Le comte de Cereste-Brancas, frère du maréchal, avoit accompagné en Espagne le duc de St.-Simon, comme ami, & fut un des témoins du mariage de l'infante. Ne sachant pas jusqu'où je continuerai mes mémoires, je saisis cette

occasion de lui rendre une partie de la justice qui lui est dûe. Je n'ai point connu d'homme en qui l'esprit & la vertu fussent dans un plus parfait équilibre ; c'est de lui que j'ai dit dans les mémoires sur les mœurs de ce siècle, qu'il pouvoit n'être pas le premier par-tout, mais qu'il n'auroit jamais été le second, & je n'ai jamais trouvé de contradicteur sur son mérite. Il est mort conseiller d'état d'épée, & chevalier des ordres du roi, après avoir refusé d'être chevalier d'honneur de la reine.

Reprenons ce qui se passa en Espagne sur le double mariage, avant de repasser aux affaires de France.

La reine, italienne de naissance & de cœur, haïssoit les Espagnols autant qu'elle en étoit haïe, & les témoignages qui en éclatoient journellement, entretenoient cette haine réciproque. La reine ne se contraignoit même pas de l'avouer, & le peuple de son côté, lorsque le roi & la reine passoient, crioient librement de la rue & des boutiques : Viva el Re y la Savoyana, (la feu reine) adorée des Espagnols, & dont la mémoire est encore en venération. La reine régnante affectoit en vain de mépriser ces cris du peuple : elle en étoit

au défespoir ; malheureufement le peuple & elle ne luttoient pas à force égale. Elle avoit la toute-puiffance par un moyen affez naturel. Le tempérament du roi lui rendoit une femme néceffaire, & fa dévotion ne lui permettoit aucune infidélité. La reine étoit laide, quoiqu'elle eût l'air affez noble, & le roi étoit toujours dans des difpofitions qui la lui faifoient trouver belle, & la traiter comme telle. Elle y joignoit toute la coquetterie poffible pour fon mari, le louoit publiquement & en face fur fa beauté ; & quoiqu'il eût été beau étant jeuné, il étoit alors dans un tel état de délabrement fur la figure, que fi les princes n'étoient pas invulnérables contre les louanges les plus dégoutantes, il auroit pu prendre celle de la reine pour une dérifion.

Le roi & la reine, fains ou malades, n'eurent jamais que le même lit. Les couches de la reine n'obligeoient pas le roi d'en changer, & ce ne fut que trois jours avant la mort de fa première femme, qu'il prit un lit féparé, quoique depuis longtems elle fût perdue d'écrouelles.

Le roi & la reine étant d'une jaloufie réciproque fur tout ce que l'on pouvoit

dire à l'un ou à l'autre, ne se quittoient ni jour ni nuit. Tous les jours à leur réveil, l'Assafeta (1) venoit leur donner des manteaux de lit, & ils faisoient leurs prières; après quoi Grimaldo, à qui les autres secrétaires d'état remettoient les affaires de leurs départemens, entroit & en faisoit le rapport. Grimaldo congédié, le roi prenoit sa robe de chambre, passoit dans une garde-robe pour s'habiller, & la reine dans la pièce où étoit sa toilette. Le roi bientôt habillé faisoit entrer son confesseur, & après un quart d'heure de confession ou d'entretien particulier, alloit trouver la reine; les infans s'y rendoient. Quelques officiers principaux, les dames & les caméristes de service formoient toute l'assemblée; la conversation rouloit sur la chasse, la dévotion ou autre chose de pareille importance. La toilette duroit environ trois quarts d'heure. Le roi & la reine passoient ensuite dans une

(1) Première femme-de chambre. Cette place a plus de considération en Espagne qu'en France, peut-être par la seule raison que l'Espagnol imagine que ses princes ont, sur tous les autres, une supériorité qui se communique à tout ce qui les approche. Laura Piscatori, nourrice de la reine, étoit alors Assafeta.

chambre où se donnoient les audiences particulières aux ministres étrangers, & aux seigneurs de la cour qui en avoient demandé.

Quand on introduisoit quelqu'un, la reine affectoit de se retirer dans l'embrâsure d'une fenêtre; mais celui qui avoit à parler au roi, n'ignorant pas que ce prince rendroit le tout à la reine, qu'elle seroit choquée du secret qu'on auroit voulu lui faire, & préviendroit le roi défavorablement, ne manquoit pas de la supplier de s'approcher, ou parloit assez haut pour en être entendu, si elle persistoit dans sa fausse discrétion.

La reine savoit donc exactement tout ce qu'on disoit au roi, & avoit de plus chaque semaine une heure où elle pouvoit, à l'insçu du roi, s'entretenir avec ceux qu'elle vouloit faire introduire secrettement; ce jour étoit celui où le roi donnoit audience publique.

Le roi assis & couvert devant une table, les grands debout, rangés contre la muraille & couverts, chaque particulier qui avoit donné son nom, étoit appellé dans l'ordre où il étoit inscrit. Il se mettoit à genoux devant le roi, expliquoit son affaire en très-peu de

mots, laissoit ordinairement un mémoire sur la table, se relevoit, & se retiroit après avoir baisé la main du roi. Les prêtres étoient distingués des séculiers en ce que le roi leur ordonnoit de se relever, quand ils faisoient la génuflexion. Si quelqu'un de ceux qui venoient à cette audience, vouloit n'être entendu de personne, & qu'il fût très-connu, il le disoit. Alors celui qui tenoit la liste, se tournoit vers les grands, disoit à haute voix : c'est une audience secrete; tous sortoient, & ne rentroient que lorsque ce particulier se retiroit. Le seul capitaine des gardes en-déhors, tenoit la porte entrebaillée, d'où, sans rien entendre, mais la tête dans la chambre, il pouvoit toujours voir le roi & celui qui lui parloit.

Si la reine profitoit de cette audience pour s'entretenir avec quelqu'un, il falloit que ce fût bien secrètement; car le roi étoit toujours inquiet de ce qu'on pouvoit dire de particulier à cette princesse, au point que, lorsqu'elle se confessoit, si la confession se prolongeoit plus qu'à l'ordinaire, il entroit dans la chambre & il appelloit la reine.

Ils communioient ensemble tous les huit jours, & les dames de la reine lui

auroient déplu, si elles n'en avoient pas usé ainsi.

Le seul divertissement du roi étoit la chasse qui n'étoit pas moins triste que le reste de sa vie. Des paysans formoient une enceinte pour une battue, & faisoient passer cerfs, sangliers, chevreuils, renards, &c. devant le roi & la reine, qui, enfermés dans une feuillée, tiroient sur les animaux.

Ce qu'on sait de la vie de madame de Maintenon, & ce qu'on voit ici de la conduite de la reine d'Espagne, prouve assez quel est le tourment des femmes qui veulent gouverner les rois les plus subjugués. Si l'on dévoile la vie intérieure des favorites, on aura pitié d'un état si envié.

Quelque crédit que la reine eût sur l'esprit du roi, elle étoit obligée de l'étudier à chaque instant, de faire naître ou saisir les occasions, de ployer dans des momens, & quelquefois de se servir des avantages que lui donnoit le tempérament du roi. Les refus de la reine irritoient son mari, l'enflammoient de plus en plus, quelquefois produisoient des scènes violentes, & finissoient par faire obtenir à la reine ce qu'elle vouloit

vouloit, La violence des desirs du roi faisoient la force de la reine.

Philippe V, né avec un sens droit, mais peu étendu, étoit silencieux, réservé, même timide, se défiant de lui-même. Son éducation en France & son genre de vie en Espagne, n'avoient fait que confirmer ce caractère, que j'aurai encore occasion de développer davantage. Sa dévotion consistoit en pratiques minucieuses. Taciturne, & par-là même observateur plus attentif de ceux qui l'approchoient, il en remarquoit très-bien les ridicules, & en faisoit quelquefois dans l'intérieur de sa solitude des récits plaisans.

Il étoit fort attentif sur sa santé; son médecin, s'il eût été intriguant, auroit pu jouer un grand rôle. Lyghins Irlandois, qui occupoit cette première place, fort éloigné de l'intrigue & de la cupidité, instruit dans son art, s'en occupoit uniquement. Après sa mort, la reine fit donner la place à Servi, son médecin particulier.

Philippe V avoit aimé la guerre, quoiqu'il l'eût faite d'une façon singulière. Jamais il ne fit de plan de campagne, se reposant des opérations militaires sur ses officiers généraux; il n'y

contribuoit que de sa présence. S'ils le plaçoient loin du danger, il y restoit, & ne croyoit pas sa gloire intéressée à s'en approcher. Si les hasards d'une journée le portoient au milieu du feu le plus vif, il y demeuroit avec la même tranquillité, & s'amusoit à examiner ceux qui montroient de la peur.

Aisé à servir, bon, familier avec ses domestiques intérieurs, tout François dans le cœur, il n'accueilloit les Espagnols que par reconnoissance de leurs services. Aimant tendrement le roi son neveu, il conservoit un esprit de retour, si nous avions le malheur de perdre cet unique rejetton de la famille royale. Cependant il n'auroit pas monté sans scrupule sur le trône de ses pères, après les renonciatious solemnelles qu'il avoit faites à la couronne de France. Il ne pouvoit, par le même principe, regarder comme illusoires les renonciations de Marie-Thérèse d'Autriche à la couronne d'Espagne, en épousant Louis XIV. Il n'auroit eu la conscience tranquille sur aucun des deux trônes. Ces scrupules, que son confesseur avoit peine à dissiper, ne sont pas d'une tête bien forte, ni, si l'on veut, dignes d'un prince; mais ils sont d'une ame pure,

Ces remords, plus réprimés que détruits, ont été la principale cause de son abdication, & de la peine qu'il eût à reprendre la couronne après la mort de son fils, Louis premier. Le trône transmis à son fils, ne devoit pas, suivant ses scrupules, lui paroître une moindre usurpation, s'il y en avoit; mais enfin, il lui suffisoit de faire l'unique sacrifice qui dépendoit de lui. D'ailleurs, les ames scrupuleuses ne sont pas bien conséquentes, ni dans ce qui les agite, ni dans ce qui les calme.

La reine étoit d'un caractère fort opposé. Règner étoit tout pour elle. La possession la moins légitime, eût été un droit à ses yeux. Elevée dans la petite cour de son père, elle n'y avoit pas pris une idée bien exacte des cours de l'Europe. Cependant elle se crut faite pour règner bien ou mal, au premier instant qu'elle fut sur le trône. Nous avons vû comment la fortune l'y plaça.

Elle se proposa d'abord deux objets, & ne les perdit jamais de vue. Le premier, d'établir tellement son crédit sur l'esprit du roi, qu'elle régnât sous le nom de ce prince. Le second, de se prémunir contre le triste état de veuve d'un roi d'Espagne, qui auroit pour

fucceffeur un fils dont elle n'étoit pas la mère.

Elle réfolut donc de procurer une fouveraineté à un de fes fils, chez qui elle pût un jour fe retirer, y régner encore, ou du moins ne pas obéir.

On peut juger de quels manèges elle avoit befoin pour fuivre ce fecond objet, & dérober en même tems fon deffein à un roi foupçonneux. Albéroni, dans le défefpoir de fa difgrace, avoit publié les vues que cette princeffe s'efforçoit de cacher. Elle fe flattoit en vain qu'Albéroni, fufpect par fon reffentiment, ne feroit pas cru; le caractère connu de la reine, ne laiffoit pas douter de fes defirs. Ses careffes froides & forcées aux infans du premier lit, les aigreurs qu'elle laiffoit échapper, annonçoient fuffifamment fon projet, qui, pendant le règne entier de Philippe, a été la bafe ou l'obftacle de toutes les négociations.

La cour d'Efpagne étoit & continua d'être divifée en deux cabales; l'Italienne, la moins nombreufe, étoit la dominante par la faveur de la reine. La cabale Efpagnole, à laquelle adhéroient les vœux de la nation, gémiffoit du crédit des Italiens, & les haïffoit cor-

dialement. Presque toutes les grandes places étoient à la vérité occupées par des Espagnols ; mais ils étoient bornés aux titres de ces places, dont ils faisoient très-peu de fonctions, par la solitude où la reine tenoit constamment le roi. Le chirurgien, l'apothicaire & les valets intérieurs étoient François.

Les deux princesses dont les contrats venoient d'être signés, arrivèrent le même jour dans l'île des Faisans de la rivière de Bidassou où se fit l'échange ; & où s'étoit fait en 1659, l'entrevue de Louis XIV, de la reine, sa mère, & de Philippe IV, frère de la reine.

Il y eut d'abord quelques difficultés sur l'acte d'échange entre le prince de Rohan & le marquis de Santacruz. Le premier avoit pris de l'altesse dans l'acte François. Santacruz, majordome, major de la reine d'Espagne, chargé de la conduite de l'infante, déclara qu'il passeroit tout ce qu'on voudroit dans l'acte François, parce que l'Espagne n'avoit point à règler les titres & les qualités des François ; mais que dans l'acte espagnol, on ne donneroit à l'un & à l'autre que l'*excellence* (1). Le prince de

(1) L'excellence se donne en Espagne à tous les grands, aux successeurs immédiats d'une

Rohan, voyant que dans cet acte, Santacruz ne prenoit pas même le titre de

grandesse, aux vice-rois, gouverneurs de provinces, capitaines-généraux, conseillers d'états (titre des ministres) aux chevaliers de la toison d'or, au gouverneur du conseil de Castille, & aux femmes de tous ceux que je marque ici. L'archevêque de Tolede est le seul qui reçoive l'excellence. On ne la donne pas même au nonce, quoique le premier des ambassadeurs, qui l'ont tous. Le titre des évêques est seigneurie illustrissime.

L'omission de l'Espagnol étoit un trait de hauteur. Les grands en négligent le titre par orgueil, comptant que leur grandesse est par-tout aussi connue que leur nom. Comme ils affectent d'ailleurs la plus grande ancienneté, ils craindroient qu'on ne fixât la date de leur grandesse, aux actes où elle se trouveroit. Si quelques-uns l'ont énoncée dans un acte, c'est depuis Philippe V, à l'imitation des grands qui sont en France. Par une suite de ce principe, ils ne gardent point de rang entr'eux. La toison n'étant pas héréditaire, les chevaliers en observent un entr'eux; mais c'est toujours celui de la date de leur réception.

Il n'y a d'exception que pour les têtes couronnées & pour les infans, depuis Philippe V, qui le demanda en plein chapitre. Les souverains non rois n'ont point d'exception. Les princes du sang & nos légitimés en ont prétendu; mais ayant trouvé de la résistance, ils ont été reçus sans cérémonies, & ne se trouvent point aux chapitres.

grand, ne prit pas celui de *duc & pair*, & se contenta de signer, sans addition de qualités, l'échange.

L'échange fait, l'infant prit la route de Paris, & mademoiselle de Montpensier celle de Madrid. Les deux princesses ne furent suivies de qui que ce fût que de leur nation, à l'exception d'une sous-gouvernante (de Nieves, Senora di Honor) qu'on laissa à l'infante, à cause de son bas âge.

Je ne m'arrêterai sur aucune des fêtes qui remplissent les journaux; mais je continuerai d'observer les particularités dignes de remarques.

La gravité & la pudeur espagnoles ne permettent pas de voir coucher des mariés. Cependant notre ambassadeur voulant d'autant mieux constater le mariage de la princesse des Asturies, que les mariés ne devoient habiter ensemble que dans un an, à cause de la délicatesse du prince, obtint de leurs majestés catholiques une dérogation à l'étiquette d'Espagne, & pour les persuader, s'appuya de ce qui s'étoit passé au mariage du duc de Bourgogne. Un exemple françois étoit bien puissant sur l'esprit de Philippe V. On prit ensuite la précaution de gagner quelques per-

sonnages graves, dont l'approbation empêchât les autres de s'effaroucher. Enfin, on mit les deux époux au lit, & les rideaux ouverts, on laissa entrer dans la chambre tout ce qui s'y présenta. Un quart-d'heure après on ferma les rideaux. Le duc de Popoli, gouverneur du prince, resta sous le rideau de son côté, & la duchesse de Monteillano, gouvernante de la princesse, sous le rideau opposé. Après quelques minutes, toute l'assemblée fut congédiée, & les époux séparés.

La princesse des Asturies fit voir dès les premiers jours de son arrivée à la cour d'Espagne, les preuves d'une humeur sombre & maussade. Il falloit presque la violenter pour qu'elle rendît visite au roi & à la reine. On avoit fait les plus superbes préparatifs pour un bal dont L. M. C. & toute la cour se faisoient une fête. La princesse refusa constamment d'y paroître, sans aucun motif de chagrin, mais uniquement par l'humeur d'un plat & sot enfant. Ou elle ne répondoit rien aux représentations qu'on lui faisoit, ou sa réponse étoit que le roi & la reine pouvoient vivre à leur fantaisie, & qu'elle vouloit vivre à la sienne. Le détail de scè-

nes triſtement ridicules ſeroit dégoûtant, même dans de ſimples mémoires, tels que ceux que j'écris. Pour finir en peu de mots ce qui la regarde, elle continua d'être à Madrid, auſſi ſote, auſſi plate, auſſi mauſſade, que nous l'avons vue depuis à Paris, où elle vint végéter reine douairière d'Eſpagne, depuis 1725 juſqu'en 1742, qu'elle mourut au Luxembourg.

L'infante arriva à Paris, & y reçut les honneurs de reine; on lui en donna même le titre dans toutes les rélations. L'événement a fait voir qu'on s'étoit trop preſſé, en la traitant de reine. On ne riſquoit rien, & il étoit plus dans la règle d'attendre, puiſqu'indépendamment de ſa deſtination, elle avoit par ſa naiſſance ſeule, la préſéance ſur madame. Il eſt vrai qu'on avoit fait prendre par anticipation, le titre de dauphine à la ducheſſe de Bourgogne, auſſi-tôt qu'elle étoit arrivée en France; mais cela étoit néceſſaire pour lui donner la préſéance, qu'aucune princeſſe du ſang n'auroit pu lui céder, attendu qu'elle n'étoit alors que fille d'un duc de Savoye, qui n'étant pas encore roi, cédoit aux électeurs (1).

(1) Il y a ſi peu de principes dans les diffé-

Aussitôt que notre ambassadeur eut rempli sa mission en Espagne, il se

rentes étiquettes, qu'on ne peut que marquer les faits, sans en rien conclure. Le prince de Conti, grand-père de celui d'aujourd'hui, précéda toujours, en Hongrie & à Vienne, les électeurs. Cependant celui de Bavière, qui étoit un de ceux-là, étant venu à Paris, obtint du roi d'y garder l'incognito. Louis XIV alla jusqu'à lui accorder une audience particulière, où ils restèrent tous deux debout, quoique le roi d'Angleterre, Guillaume III, n'eût donné une pareille audience, qu'assis dans un fauteuil, & ce même électeur placé sur un tabouret. L'électeur profitant ou abusant de la bonté de Louis XIV, prétendit avoir la main chez le premier dauphin. Le roi eut la complaisance de consentir à un mezzo-terminé : savoir, que l'électeur ne verroit le dauphin que dans les jardins de Meudon, & qu'ils monteroient ensemble dans la même calèche, chacun par sa portière. Ce qu'il y a de singulier & de contradictoire, c'est que l'électeur de Cologne, frère de celui de Bavière, aussi incognito, étoit debout devant le roi, dans un fauteuil. Il dina & soupa plusieurs fois à Meudon avec le dauphin, & n'y eut qu'un siège pliant au bas bout de la table, avec les courtisans. Cet électeur vouloit quelquefois dire la messe devant la duchesse de Bourgogne, & lui rendoit alors les mêmes honneurs que le dernier des chapelains. C'est le même qui étant à Valenciennes, annonça qu'il prêcheroit le premier avril. La foule fut prodigieuse à l'église. L'électeur étant en chai-

pressa d'autant plus d'en partir, que le cardinal Dubois avoit envie de l'y retenir sous différens prétextes. Les motifs du cardinal nous ramènent naturellement aux intrigues de la cour de France.

On se rappelle que Dubois, pour se servir du cardinal de Rohan à Rome, l'avoit flatté de lui faire obtenir le premier ministère à son retour. Celui-ci n'en douta point, eut la sottise de le dire à Rome où il étoit le seul qui en fût persuadé, & revint le plutôt qu'il put à Paris, sommer son cher confrère de sa parole.

Depuis que Dubois étoit cardinal, il ne se trouvoit plus au conseil de régence à cause de la préséance. Pour y rentrer, comme il convenoit à sa pourpre, il vouloit y faire entrer le cardinal son ancien, & se glisser à sa suite. Il lui fit l'accueil le plus vif, lui réitéra sa promesse, & lui dit qu'il falloit d'abord entrer au conseil, pour arriver au pre-

re, salua gravement l'assemblée, fit le signe de la croix, & cria *poisson d'avril*, puis descendit de chaire, pendant qu'une troupe de trompettes & de cors-de-chasse, accompagnés de timbales, faisoient un tintamare digne de cette farce scandaleuse.

mier ministère ; qu'après avoir si bien servi le roi à Rome, il étoit fondé à le demander ; & que lui, Dubois, étoit trop son serviteur, pour ne pas appuyer sa demande auprès du régent.

Le crédule cardinal de Rohan, touché de tant de cordialité, témoigna la plus tendre reconnoissance à son confrère, promit bien de partager avec lui l'autorité d'une place qu'il lui devroit, & peu de jours après, demanda au régent l'entrée au conseil. Le régent la lui accorda si promptement & de si bonne grace, que le cardinal auroit pu voir que tout étoit arrangé d'avance, ou qu'on ne lui faisoit pas un grand présent.

Le chancelier & les ducs voyant les cardinaux entrer au conseil, s'en retirèrent à l'instant. Le maréchal de Villeroi n'y parut plus que sur un tabouret derrière le roi, dans sa qualité de gouverneur, sans y dire un mot sur les affaires.

Dubois l'avoit prévu ; mais c'étoit déjà beaucoup que de faire cause commune avec un homme de la naissance du cardinal de Rohan, qu'il avoit mis en épaulement devant lui. Une circonstance qui auroit dû combler le dégoût, fit grand plaisir à Dubois, & lui servit

merveilleusement. Les maréchaux de France suivirent l'exemple des ducs. Dubois partit de là pour persuader au régent que c'étoit une cabale formée contre lui personnellement, puisque les maréchaux de France qui n'avoient jamais rien disputé aux cardinaux, prenoient parti dans l'affaire. Dubois en écrivit dans cet esprit-là au duc de St. Simon, duc jusqu'au fanatisme, mais très-attaché au régent. Dubois glissant légèrement sur la question de préséance, appuyoit dans sa lettre sur la cabale dont il faisoit chef le duc de Noailles, très-haï du duc de Saint-Simon, & finissoit par le charger d'engager le roi d'Espagne, à prendre dans cette occasion parti pour le régent, & à se déclarer hautement pour un gouvernement qui intéressoit aujourd'hui les deux branches de la maison de France.

Le duc de St. Simon ne fut pas la dupe de cette prétendue cabale; mais il falloit du moins paroître en avoir rendu compte à Philippe V. Il s'en acquitta de façon que ce prince regarda cette affaire comme une tracasserie domestique, dont il ne vouloit ni ne devoit se mêler. Saint-Simon, pour ôter tout prétexte à le retenir en Espagne,

rendit compte au cardinal Dubois, de la réponse de Philippe V, & tout de suite prit congé & partit. En arrivant à Bayonne, il reçut une dépêche par laquelle le cardinal lui donnoit les plus grands éloges sur la manière dont il s'étoit acquitté de sa commission, avec mille protestations d'amitié & d'impatience de le revoir. Le cardinal lui en avoit écrit une autre, par laquelle il le chargeoit de rester à Madrid, jusqu'à-ce qu'il y eût accrédité Chavigny, aujourd'hui ambassadeur en Suisse. Chaque dépêche étoit ajustée pour le lieu où le courier rencontreroit l'ambassadeur : la première, s'il le trouvoit déjà sur les terres de France; l'autre, si le duc étoit encore en Espagne, où Dubois l'auroit beaucoup mieux aimé qu'à la cour de France.

Dans le fait, le cardinal redoutoit le duc de Saint-Simon, pour qui le régent avoit de l'amitié, & très-opposé aux prétentions ministérielles & cardinales; mais il ne lui en prodiguoit pas moins les protestations d'attachement. Cependant comme l'impétuosité de son caractère l'emportoit quelquefois sur sa dissimulation, il ne témoigna que trop son humeur contre le duc de St. Simon,

par la manière dont il reçut un capitaine d'infanterie, que le duc avoit envoyé porter en France le contrat de mariage du roi. On avoit promis à cet officier la croix de S. Louis & un avancement. Le cardinal lui dit brusquement qu'on verroit. Ce jeune homme se présenta pendant deux mois devant lui, sans pouvoir seulement s'en faire regarder. Il s'adressa au secrétaire d'état de la guerre, qui lui dit qu'il avoit été lui-même si mal reçu du cardinal à ce sujet, qu'il n'osoit plus lui en parler. L'officier continua donc à paroître humblement devant le cardinal. Un jour d'audience où se trouvoient les ambassadeurs & nombre de gens distingués, le cardinal importuné par quelqu'un, l'envoya promener en termes grenadiers, jurant & criant à tue-tête. Le nonce qui étoit présent, en parut au moins très-étonné ; mais le jeune officier, frappé du contraste de l'habit & du style du cardinal, éclata de rire. Le cardinal se retourne brusquement, apperçoit le rieur, & le frappant sur l'épaule à le faire rentrer en terre, s'il ne l'eût aussitôt rassuré ; tu n'ès pas trop sot, lui dit-il, je dirai à le Blanc d'expédier ton affaire ; elle le fut le même jour.

Dubois voulant se défaire des honnêtes gens qui l'incommodoient le plus, commença par le chancelier d'Aguesseau qui fut pour la seconde fois exilé à Frênes. Les sceaux furent d'abord offerts à Pelletier de la Houssaye qui les refusa, n'étant pas plus disposé que d'Aguesseau à céder la préséance aux cardinaux. D'Armenonville (Fleuriau) fut moins difficile, les accepta, & obtint de plus de faire passer sa place de secrétaire d'état à son fils le comte de Morville. Le marquis de Chatelus (Beauvoir) qui venoit d'épouser la fille du chancelier, ne vit dans la disgrace de son beau-père, que des motifs de redoubler de soins & d'amitié pour la famille où il étoit entré. Ces Beauvoir sont des gens de qualité de Bourgogne, race de braves & honnêtes gens.

La principale attention du cardinal étant d'éloigner le régent de tous ceux qui étoient dans sa familiarité, il fit exiler le marquis de Nocé, un des auteurs de sa fortune, & qui par là méritoit sa disgrace. Il étoit fils de Fontenay, qui, étant sous-gouverneur du régent, avoit tâché de lui inspirer des principes de vertu, dans le tems que Dubois l'instruisoit à la pratique des vices. Le régent

respectoit la mémoire du père, & s'amusoit fort de l'esprit caustique & plaisant du fils. Mais c'étoit par-là qu'il déplaisoit au cardinal, qui, depuis leur désunion, car ils avoient été fort unis, étoit devenu l'objet de ses plaisanteries, & qui en redoutoit l'effet dans une cour où les saillies valoient des raisons. Nocé s'apperçut aisément que le régent le sacrifioit à regret au cardinal. Quelqu'un lui disant, pour le consoler, que cette disgrace ne feroit pas longue : qu'en savez-vous? dit Nocé. Je le sais, répondit l'autre, du régent même. Eh qu'en sait-il? répliqua Nocé, faisant entendre que le régent ne faisoit plus rien par lui-même.

Le comte de Broglio, un des roués du régent, fut aussi exilé. Il devint suspect au cardinal, parce qu'il vouloit se servir de la crapule du palais-royal, pour mettre le pied dans les affaires.

Un des meilleurs moyens dont se servit le cardinal pour se rendre maître du terrein, & rétrécir la cour du régent, fut la translation du roi à Versailles. La cour ne pouvoit pas manquer d'être nombreuse à Paris, au lieu que la plûpart ne pouvant s'établir à Versailles, y viendroient rarement, & peu-à-peu

en perdroient l'habitude. Les ministres ont toujours cherché à isoler le roi, & il n'y en a aucun qui voulût le voir habiter la capitale. Ils lui persuadent qu'il est instruit par eux de tout ce qui s'y passe, sans être obsédé d'une foule importune. Que de choses cependant qu'un roi peut apprendre, appercevoir & sentir, en vivant au milieu de ses sujets! En traversant la ville, il lit dans tous les yeux la passion dont les cœurs sont affectés, le mécontentement ou la satisfaction, les degrés d'amour ou de réfroidissement. Les ministres ne sont eux-mêmes instruits que par des subalternes vils ou intéressés, & ont souvent intérêt de cacher au prince ce qu'ils apprennent.

Le roi fut donc établi à Versailles, & depuis n'est revenu à Paris que pour tenir quelques lits de justice inutiles ou désagréables, ou pour deux jours au retour d'une campagne. Le régent ne fut pas longtems à Versailles sans éprouver l'ennui. La cour proprement dite n'est supportable qu'aux gens occupés d'affaires ou d'intrigues. Le régent étoit par son rang au-dessus de l'intrigue, & devenoit chaque jour plus incapable d'affaires.

Quoiqu'il fût dans la force de l'âge, la continuité des excès dans sa vie privée l'avoit blasé. Il lui restoit tous les matins un engourdissement de l'orgie de la nuit: & quoiqu'il reprît peu à peu ses sens, les facultés de son ame perdoient de leur ressort; la vivacité de son esprit en étoit ralentie; il ne comportoit plus une application forte ou continue : il falloit des plaisirs bruyans pour le rappeler à lui-même. Ses soupers dont la compagnie étoit si mêlée, si différente d'états & si conforme de mœurs; sa petite loge de l'Opéra d'où il choisissoit des convives, tout lui manquoit à Versailles. Il ne pouvoit pas, même en bravant le scandale, transporter à la cour ce qui étoit nécessaire à son amusement. Ayant tout usé, jusqu'à la débauche, il avouoit quelquefois qu'il ne goûtoit plus le vin, & qu'il étoit devenu nul pour les femmes. Deux ou trois de ses serviteurs profitoient de ces aveux, pour l'engager à chercher dans les devoirs de son état, la dissipation, le délassement qu'il ne trouvoit plus dans la dissolution. Conseils inutiles. Le commun des hommes quitte les plaisirs, quand ils en sont quittés; mais on ne se dégage jamais de la crapule.

Le goût du travail naît de l'usage qu'on en fait, se conserve, mais ne se prend plus à un certain âge. Il y a deux genres de vie très-opposés, dont l'habitude devient une nécessité, la crapule & l'étude.

Le cardinal Dubois ayant très-bien prévu l'ennui du régent à Versailles, & ses fréquens voyages à Paris, saisissoit habilement les occasions de contrarier les goûts du prince, en lui présentant des affaires dans les momens où elles l'excédoient le plus. Le régent, pour s'en débarrasser, les renvoyoit à son ministre, qui par là se rendit le seul maître de la correspondance de tous les départemens; & la surintendance, avec le secret de la poste, dont il avoit dépouillé le marquis de Torci pour s'en emparer, lui donnoit la connoissance du dehors & de l'intérieur.

Les affaires languissoient nécessairement par la surcharge du cardinal & par les entraves qu'il y mettoit à dessein. On se plaignoit, on crioit après les expéditions. Le cardinal, pour prévenir les reproches de son maître, lui en faisoit lui-même. Le régent, fatigué des cris & des plaintes, s'adressoit au cardinal pour sortir d'embarras. C'étoit

précisément où celui-ci l'attendoit. Il est impossible, lui dit-il, que la machine du gouvernement puisse agir, si tous les ressorts ne sont pas dirigés par une seule main. Les républiques mêmes ne subsisteroient pas, si toutes les volontés particulières ne se réunissoient pas pour former une volonté unique & agissante. Il faut donc, ajoutoit Dubois, que le point de réunion soit vous ou moi, ou tel autre que vous voudrez choisir, sans quoi rien n'ira, & votre régence tombera dans le mépris.

Le régent ne pouvant pas nier la vérité du principe : ne te laissé-je pas tout pouvoir, disoit-il à Dubois ? que te manque-t-il pour agir ? Non, répondoit celui-ci. Le titre fait principalement l'autorité d'un ministre. On lui obéit alors sans murmure. Sans un titre, tout exercice de la puissance paroît une usurpation, révolte & trouve des obstacles.

Le régent étonné, quelquefois indigné de la servitude où il s'étoit mis, desiroit s'en affranchir, & ne pouvoit se dissimuler la honte d'un régent, obligé de recourir au remède d'un premier ministre. Un roi qui ne se sent pas les talens du gouvernement, peut &

doit s'en reposer sur un homme qui en soit digne, & n'est comptable que du choix. Mais un prince revêtu d'une puissance précaire, qui prend un ministre unique, déclare publiquement son incapacité, & mérite l'opprobre d'un ambitieux pusillanime qui s'est chargé d'un poids qu'il ne peut soutenir.

Malgré ses réflexions, le régent ne pouvoit sortir de sa léthargie, pendant que ceux que le cardinal s'étoit attachés par l'espérance ou la crainte, ne cessoient par eux & leurs amis, de se répandre en éloges sur les talens supérieurs du ministre, sur son attachement à son maître, répétoient ces propos & les faisoient parvenir au régent. D'un autre côté, le cardinal avoit pris soin d'écarter ceux qui auroient pu détruire, dans l'esprit du régent, les idées qui commençoient à y germer. Le duc de Noailles & le marquis de Canillac venoient d'être exilés, sans autre prétexte que d'être les fauteurs, les chefs d'une prétendue cabale contre le gouvernement. Le premier avoit dit publiquement que l'infante seroit renvoyée un jour & que le mariage auroit le sort du systême. Canillac avoit voulu conserver avec le cardinal, dont il étoit autrefois protec-

teur, des airs & un ton de supériorité qui n'étoient plus de saison. Les ministres souffrent à peine des amis, & ne veulent que des complaisans.

Les *roués* du régent & les dignes compagnes de leurs soupers, étoient intimidés ou vendus au ministre. Deux seuls hommes l'embarrassoient, le maréchal de Villeroi & le duc de Saint-Simon.

Le premier, considérable par sa place, avoit autant de mépris pour le cardinal, que de haine contre le régent, & versoit sur le valet le fiel qu'il étoit obligé de retenir à l'égard du maître.

L'autre, aimé & estimé du régent dès l'enfance, lui avoit été attaché dans les tems les plus critiques, avoit part aux affaires, un travail réglé, & en tout le coup d'œil d'un homme distingué de la société de plaisir, dont il se tint toujours fort loin par des mœurs assez sévères.

Le cardinal qui avoit éprouvé plusieurs fois que le régent avoit confié au duc de Saint-Simon, des choses sur lesquelles il avoit promis un secret absolu, ne douta point qu'il ne lui parlât du projet de premier ministre, peut-être même en consultation. Il chercha à gagner ces deux principaux personnages;

En attendant, il ne négligeoit aucune occasion de faire vanter ses services au régent. Le jésuite Laffiteau, évêque de Sisteron, qui arrivoit de Rome, fut un des instrumens que le cardinal employa avec succès. Il le connoissoit bien pour un fripon; mais il ne l'en estimoit pas moins, & tâchoit de parer aux inconvéniens quand il s'en appercevoit. Par exemple, il l'avoit fait évêque, pour le retirer de Rome, où il avoit su que Laffiteau payoit ses maîtresses & ses autres plaisirs, de l'argent qu'on lui envoyoit pour distribuer dans la maison du pape, lorsqu'il étoit question du chapeau de Dubois.

Laffiteau avoit le caractère d'un vrai valet de comédie, fripon, effronté, libertin, nullement hypocrite, mais très-scandaleux & grand constitutionnaire. Comme il n'est pas possible de s'expliquer ainsi sans preuves sur un prélat qui vit encore, voici ce que je lis dans une lettre du cardinal Dubois au cardinal de Rohan : *En suivant le chemin que l'évêque de Sisteron m'a marqué avoir fait faire à des montres & à des diamans, j'ai trouvé des détours bien obscurs, & d'autres trop clairs.* Dans une lettre de l'abbé Tencin à sa sœur : *l'évêque de Sisteron*

teron est parti d'ici avec la ver..., *c'est apparemment pour se faire guérir qu'il va à la campagne.*

Laffiteau n'avoit pas employé pour ses plaisirs tout l'argent qu'il avoit reçu pour la promotion de Dubois ; il en avoit répandu dans la domesticité du pape : mais il comptoit en recueillir le fruit pour lui-même. L'abbé de Tencin, écrivoit à sa sœur : *Il est certain que l'évêque de Sisteron prétendoit se faire cardinal ; je le sais du camerlingue.*

Je pourrois rapporter d'autres lettres fort démonstratives : mais ce qu'on vient de voir me paroît suffisant pour faire connoître quelqu'un d'aussi peu important que Laffiteau, qui ne se trouve dans ces mémoires que par occasion & comme instrument d'autrui.

Le cardinal Dubois, résolu de l'employer dans une conjoncture où il pouvoit s'en servir sans risquer ni argent ni bijoux, lui fit à son retour de Rome le plus grand accueil, le remercia de ses services, sans lui laisser soupçonner qu'il fût instruit de ses perfidies, lui promit force bénéfices, si dans l'audience particulière qu'il auroit du régent, il disoit à ce prince combien la cour de Rome étoit satisfaite de la conduite &

des talens admirables du cardinal, s'il insinuoit qu'on s'attendoit à le voir bientôt premier ministre, & que jamais le prince ne pouvoit faire un meilleur choix pour sa tranquillité personnelle & pour le bien de l'état.

L'appât étoit assez grossièrement présenté; mais le cardinal étoit impatient de régner, chargeoit du même rôle tous ceux qu'il produisoit au régent, & s'il ne le persuadoit pas, vouloit du moins le fatiguer.

A peine Laffiteau eut-il effleuré la matière, que le régent voyant où l'évêque en vouloit venir, l'interrompit: Que diable veut donc ton cardinal? Je lui laisse toute l'autorité d'un premier ministre. Il n'est pas content, s'il n'en a pas le titre. Eh qu'en fera-t-il? combien de tems en jouira-t-il? Il est tout pourri de ver.... Chirac qui l'a visité, m'a assuré qu'il ne vivra pas six mois. Cela est-il bien vrai, monseigneur? Très-vrai, je te le ferai dire. Cela étant, reprit l'évêque, dès ce moment je vous conseille de le déclarer premier ministre & plus tôt que plus tard... Comment?.. Attendez, monseigneur. Nous approchons de la majorité. Vous conserverez sans doute la confiance du roi. Il

la devra à vos ſervices, à vos talens ſupérieurs; mais enfin vous n'aurez plus d'autorité propre. Un grand prince comme vous, a toujours des ennemis ou des jaloux; ils chercheront à vous aliéner le roi; ceux qui l'approchent de plus près, ne vous ſont pas les plus attachés; vous ne pouvez pas, à la fin de votre régence, vous faire nommer premier miniſtre; cela eſt ſans exemple; faites cet exemple dans un autre. Le cardinal le ſera, comme l'ont été les cardinaux de Richelieu & Mazarin. A ſa mort, vous ſuccéderez à un titre qui n'aura pas été rétabli pour vous, auquel le public ſera accoutumé, que vous aurez l'air de prendre par modeſtie & par attachement pour le roi; & vous aurez en même tems toute la réalité de la puiſſance.

Le raiſonnement de l'évêque frappa le régent, encore plus ſollicité par l'ennui des affaires. Il ne voyoit que le cardinal Dubois ſur qui il pût s'en repoſer. Sans appuis perſonnels, il n'exiſteroit que par celui qui l'avoit créé. Ce parti pris, le régent n'étoit arrêté que par la honte de le déclarer.

Le cardinal voyant ſa nomination aſſurée, chercha les moyens de prévenir

les clameurs dont le maréchal de Villeroi donneroit le signal, & les reproches que le duc de Saint-Simon pourroit faire au régent.

Il n'y eut point de respects, qu'il ne prodiguât au maréchal; mais celui-ci les regardant comme un devoir, n'y répondoit que par des mépris. Le cardinal redoubloit de soumissions, & le maréchal de hauteurs.

Pour dernière ressource, le ministre s'adressa au cardinal de Bissy, ami du maréchal, & le pria d'être le médiateur de cette liaison. Bissy ne demandoit pas mieux que de faire quelque chose qui fût agréable à Dubois, espérant par-là obtenir l'entrée au conseil, comme le cardinal de Rohan, & le cardinal Dubois entretenoit toujours les espérances de ceux dont il avoit besoin. Il avoit introduit le cardinal de Rohan au conseil, pour s'y frayer l'entrée à lui-même, avoit choisi celui des cardinaux, qui étoit personnellement un seigneur; mais il s'embarrassoit fort peu de Bissy.

Quoiqu'il en soit, celui-ci lié avec le maréchal de Villeroi par le zèle de la constitution & l'ancienne société de madame de Maintenon, alla le trouver, lui peignit la douleur du cardinal Du-

bois de ne pouvoir obtenir les bonnes graces de l'homme qu'il respectoit le plus, dont il admiroit les lumières supérieures, & qui seroit si nécessaire au gouvernement, s'il vouloit permettre que le cardinal ministre vînt le consulter, lui ouvrir son porte-feuille, ne se conduire enfin que par ses conseils.

Le maréchal trop persuadé de son mérite, pour douter un instant de la sincérité des louanges qu'il recevoit, étoit intérieurement combattu par son antipathie pour le ministre; mais il crut devoir la sacrifier au bien de l'état, puisqu'il étoit si nécessaire, & permit au négociateur de porter des paroles de paix à son commettant.

Bissy charmé du succès de sa mission, vint en rendre compte au ministre qui, transporté de joie, le pria de retourner à l'instant, faire au maréchal les plus vifs remerciemens de ses bontés, & en obtenir une audience pour le ministre qui lui étoit le plus dévoué.

Le maréchal touché de tant de soumissions qui alloient jusqu'à la bassesse, crut mettre le comble à la générosité, en faisant répondre au ministre qu'il lui défendoit de venir, & lui mandoit de l'attendre chez lui. Dubois obéit, savou-

rant d'avance l'honneur éclatant que lui feroit une visite du maréchal; il n'attendit pas longtems.

Le lendemain, jour d'audience des ambassadeurs, le maréchal accompagné du médiateur Bissy, se rendit chez le cardinal Dubois. La pièce qui précède le cabinet, étoit remplie de ministres étrangers & des personnages les plus considérables de la cour. L'arrivée du maréchal causa la plus grande surprise à l'assemblée, dont aucun n'ignoroit les mépris que le maréchal avoit toujours prodigués au cardinal. Celui-ci étoit alors enfermé avec le ministre de Russie, & la régle est de ne point couper les conférences particulières (1).

Cependant les valets de chambre, sans doute par ordre particulier de leur maître, vouloient annoncer le maréchal qui le défendit.

Lorsque le cardinal, en reconduisant le ministre de Russie, apperçut le maréchal, il se précipita au devant de lui & presque à ses genoux, se plaignit d'a-

(1) Les ministres étrangers sont successivement introduits chez le secrétaire d'état de ce département, suivant l'heure où ils sont arrivés, pour éviter toute compétence de rang entr'eux.

voir été prévenu, lorsqu'il n'attendoit que la permission de se présenter. Il fit passer dans son cabinet le maréchal & le cardinal de Bissy, & les suivit, en s'excusant auprès des ministres sur l'importance & l'assiduité des fonctions du maréchal auprès du roi.

La conversation s'engagea par force complimens, assurances de respect, protestations d'attachement inviolable de la part du cardinal Dubois, dont son confrère étoit garant. Le maréchal y répondit d'abord par des politesses dignes, puis voulant prouver la sincérité de ses sentimens par la franchise de ses conseils, il rappella au cardinal quelques fautes de conduite. Dubois un peu étonné, reçut avec des remerciemens vagues & généraux ces marques d'intérêt qui par dégrés devenoient un peu vives. Le maréchal voulant les continuer, céda, sans s'en appercevoir, à l'ancienne antipathie qui se réveilloit dans son cœur, & passa à des vérités dures. Le cardinal de Bissy voulut prévenir ou arrêter la fougue du maréchal: il n'en étoit plus tems. La colère qui, dans les vieillards, est le seul vice de la jeunesse qui se ranime par l'extinction des autres, emporta le maréchal. Il

ne ménagea plus les termes, traita le cardinal comme le dernier des hommes, & d'un ton qu'on entendoit de la dernière antichambre, paſſa aux menaces, & lui dit que tôt ou tard il le perdroit. Il ne vous reſte, lui dit-il en dériſion, qu'un moyen de vous ſauver, vous êtes tout-puiſſant, faites moi arrêter ſi vous l'oſez. Dubois pâle, interdit, n'avoit pas la force de répliquer, regardoit Biſſy, qui, après avoir inutilement tâché d'arrêter ce torrent d'injures, & outré d'une ſcène très-offenſante pour lui, prit le maréchal par le bras, & l'entraîna comme par force vers la porte.

Ils voulurent en vain compoſer leur maintien & leur viſage en traverſant l'aſſemblée; l'altération étoit trop forte. D'ailleurs les éclats de voix s'étoient fait entendre; & de plus le maréchal s'applaudiſſant de ce qu'il venoit de faire, affecta de s'en vanter à qui voulut l'entendre.

Le cardinal hors d'état de continuer ſon audience, courut furieux, eſſoufflé & bégayant de colère chez le régent, lui dit qu'il falloit opter entre le maréchal & lui, raconta, autant que la fureur lui permettoit de parler, ce qui venoit de ſe paſſer, ne diſant pas qua-

tre paroles, fans offrir l'option du maréchal ou de lui. Le régent lui demandoit des détails : le cardinal ne se possédant pas assez pour les faire, le renvoyoit à Bissy, & finissoit toujours par demander sa retraite ou l'exil du maréchal. Le régent, pour calmer un peu son ministre, lui promit justice, & manda Bissy qui se trouvant presque aussi offensé que son confrère, ne ménagea pas le maréchal qu'il étoit impossible d'excuser, & qui ce jour-là & les suivans chargea encore de rodomontades sa sote extravagance.

Le régent avoit toujours témoigné au maréchal une considération à laquelle celui-ci ne répondoit qu'avec la morgue d'une haine difficilement contenue, & souvent la manifestoit par les précautions qu'il affectoit de prendre pour la conservation du roi contre de prétendus mauvais desseins du régent, & s'étoit rendu par-là le point de ralliement des frondeurs, la dérision des gens sensés & l'idole de la populace. Il ne perdoit pas la moindre occasion de se montrer au peuple avec le roi, & portoit cette attention jusqu'au ridicule. Par exemple, le roi ayant voulu suivre la procession de St. Germain le jour de la

Fête-Dieu, le maréchal qui marchoit avec peine, accompagna à cheval son élève qui étoit à pied, ce qui produisit plus de rires que d'édification.

Quelque mépris que le régent eût pour les forfanteries du maréchal, il en étoit quelquefois piqué, & avoit été deux ou trois fois près de l'exiler; mais la dernière incartade combla la mesure. Il sentit que c'étoit s'attaquer à lui-même que d'outrager son ministre. Soit dessein formé de troubler le gouvernement, soit radotage du maréchal, dans l'un & l'autre cas; c'étoit un homme fort déplacé auprès du roi, & qui n'avoit jamais eu d'autres qualités de gouverneur que la représentation. Il avoit quelquefois craint sa disgrace, & passoit alors de l'audace à la frayeur. Cependant à force de succès dans ses sotises, il en étoit venu à se croire inattaquable. Si quelque ami lui représentoit qu'il s'exposoit au ressentiment du régent, il répondoit qu'un gouverneur tel que lui, étoit inséparable de son élève, & que si on le mettoit en prison, il faudroit qu'on y mît le roi, enfin il parloit aussi follement qu'il agissoit.

Le régent ayant pris son parti sur l'exil du gouverneur, voulut avant

l'exécution s'appuyer de M. le duc en le consultant. Il admit encore à cette délibération le duc de St.-Simon, par qui il désiroit faire remplacer le maréchal, & qui fut assez sage pour le refuser; son attachement reconnu pour le régent, l'auroit rendu désagréable à cette partie du public qui admiroit le maréchal.

Tous les trois convinrent de la nécessité d'éloigner le gouverneur, mais de mettre douze ou quinze jours d'intervalle, & de lui fournir l'occasion de quelque injure personnelle au régent, afin qu'il ne parût pas uniquement sacrifié au cardinal.

Personne n'excusoit le maréchal; mais le ministre étoit si odieux que l'exil du gouverneur eût été regardé comme un châtiment supérieur à la faute. Le maréchal ne donna pas au régent le tems de s'impatienter.

Ce prince venoit assez régulièrement rendre compte au roi de la nomination aux emplois, aux bénéfices, pour que le jeune prince pût se persuader qu'il avoit part au gouvernement. Ce travail se faisoit en présence du gouverneur & souvent du précepteur. Quelquefois le régent avoit voulu parler bas au roi; à l'instant le maréchal mettoit la tête

entre eux deux, & prétendoit qu'on ne pouvoit rien dire qu'il ne dût entendre. Le régent en étoit piqué, mais en avoit caché son dépit. Il résolut donc de mettre le maréchal dans le cas d'une pareille indiscrétion, & de la lui faire pousser jusqu'à l'insulte.

Il alla chez le roi, & le supplia, en entrant, de vouloir bien passer dans un cabinet où il auroit un mot à lui dire en particulier. Le gouverneur, comme on l'avoit prévu, s'y opposa. Le régent, avec une politesse & une douceur encore plus marquées qu'à l'ordinaire, lui représenta qu'il étoit tems que le roi fût instruit de choses concernant l'état, qui n'admettoient point de témoins, & le pria que le dépositaire de l'autorité du roi pût l'entretenir un moment tête-à-tête.

Le maréchal prenant pied des égards dont l'excès eût été suspect à tout autre, répondit qu'il connoissoit les devoirs de sa place, & que le roi ne pouvoit avoir de secrets pour son gouverneur, protesta qu'il ne le perdroit pas de vue un instant, & qu'il devoit répondre de sa personne. Le régent prenant alors le ton de supériorité, dit au maréchal: vous vous oubliez, monsieur, vous ne

ſentez pas la force de vos termes; il n'y a que la préſence du roi qui m'empêche de vous traiter comme vous le méritez. Cela dit, il fit une profonde révérence au roi, & ſortit. Le maréchal déconcerté, ſuivit le régent juſqu'à la porte, & vouloit entrer en juſtification; mais le prince lui jettant un regard mépriſant, & ſans lui répondre, continua de s'éloigner. L'évêque de Fréjus & quelques domeſtiques intérieurs qui étoient préſens, ſe composèrent aſſez, pour ne rien laiſſer paroître de ce qu'ils penſoient, & le roi reſta fort étonné.

Le maréchal voulant juſtifier ſa conduite & ſes diſcours devant ceux qui avoient été témoins de la ſcène, ou à qui il en parla, n'eut pas de peine à s'appercevoir qu'ils gardoient un ſilence de neutralité fort inquiétant pour lui. Dès le jour même, il affecta de dire & de répéter qu'il n'avoit écouté que ſon devoir, & qu'il ſeroit bien malheureux que le régent pût penſer qu'un ancien ſerviteur eût voulu lui manquer; que dès le lendemain il iroit chez lui expliquer ſa conduite & ſes motifs, & que certainement le prince les approuveroit. Tous ſes diſcours de la journée furent un mélange de hauteur de romain & de baſſeſſe de courtiſan.

Le jour fuivant, il fe rendit vers midi à l'appartement du régent; c'étoit là qu'on l'attendoit. Les mefures pour l'arrêter avoient été concertées chez le cardinal Dubois entre le maréchal de Barwick, le prince & le cardinal de Rohan, le comte de Belle-Ifle & le fecrétaire d'état le Blanc, feule partie néceffaire : les autres s'y trouvoient pour le moins indécemment. Barwick devoit principalement fa fortune au maréchal de Villeroi, & l'avoit toujours cultivé autant en protecteur qu'en ami; mais il étoit charmé de fe voir affranchi de la fervitude que le maréchal de Villeroi impofoit à ceux qu'il avoit obligés; c'étoit un tort à celui-ci, & une infamie à l'autre.

Les deux Rohans calculèrent tout fimplement de qui ils pouvoient déformais attendre le plus, du gouverneur ou du miniftre, & fe décidèrent en conféquence. D'ailleurs le cardinal de Rohan n'étoit pas encore détrompé de l'efpérance de parvenir au premier miniftère par le fecours du cardinal Dubois. On ne prendra pas là-deffus une grande opinion de fon talent pour connoître les hommes. En effet, avec une figure charmante, des graces, de l'agré-

ment dans la société, il étoit aussi propre au ministère que le maréchal de Villeroi à l'éducation d'un prince.

Le comte de Belle-Isle, ami de le Blanc, cherchoit déjà à être de quelque chose dans les affaires, & malgré mille traverses, est parvenu à jouer un assez grand rôle. Avec un esprit actif, patient quoique vif, il ne perdoit jamais de vue son objet, & eut autant d'honneur & de probité qu'un ambitieux en peut conserver.

Si la présomption du maréchal ne l'eût pas aveuglé, toutes les mesures prises pour l'arrêter auroient été inutiles; il n'avoit qu'à rester continuellement auprès du roi : la gêne n'étoit pas grande, puisqu'il pouvoit conduire son élève par-tout où il avoit lui-même envie d'aller, & qu'il couchoit dans la chambre du prince. Jamais le régent n'auroit osé hasarder une violence aux yeux du roi.

Mais le maréchal, dans une pleine sécurité, s'imagina pouvoir aller chez le régent, comme à une explication d'égal à égal. Il traverse avec ses grands airs, au milieu de toute la cour, les pièces qui précédoient le cabinet du prince : la foule s'ouvre, & lui fait pas-

ſage avec reſpect. Il demande d'un ton haut où eſt M. le duc d'Orléans : on lui répond qu'il travaille. Il faut pourtant, dit-il, que je le voie ; qu'on m'annonce. Dès l'inſtant qu'il s'avance vers la porte, qu'il ne doute point qui ne s'ouvre devant lui, le marquis de la Fare, capitaine des gardes du régent, ſe préſente entre la porte & le maréchal, l'arrête, lui demande ſon épée ; le Blanc lui remet l'ordre du roi ; & dans le même inſtant le comte d'Artagnan, commandant des mouſquetaires gris, le ſerre du côté oppoſé à la Farre. Le maréchal crie & ſe débat : on le jette dans une chaiſe à porteurs, on l'y enferme, & on le paſſe par une des fenêtres qui s'ouvre en porte ſur le jardin. La chaiſe entourée d'officiers des mouſquetaires, traverſe le jardin, deſcend l'eſcalier de l'orangerie, au bas duquel ſe trouve un carroſſe à ſix chevaux, entouré de vingt mouſquetaires. Le maréchal furieux, tempête, menace : on le porte dans la voiture ; d'Artagnan ſe place à côté de lui, un officier ſur le devant, avec du Limois, gentilhomme ordinaire ; le carroſſe part ; & en moins de trois heures le maréchal eſt à Villeroi, à 8 ou 9 lieues de Verſailles. Il ne ceſſa,

pendant tout le chemin de crier à la violence, à l'insolence du scélérat Dubois, à l'audace du régent, à l'indignité de d'Artagnan, qui s'est chargé d'une si horrible commission, à l'infamie de du Libois. On le laissoit déclamer, sans lui répondre. Il passoit ensuite aux louanges de son mérite, à l'énumération de ses services, où il ne comprenoit pas sans doute ses campagnes. Toute l'Europe, s'écrioit-il, seroit révoltée de cet événement, & Paris alloit se soulever à la première nouvelle. Un tel espoir tempéroit un peu l'amertume de son ame. Cette expédition ne produisit cependant autre chose que des murmures dans le peuple, crainte & silence à la cour.

Ce qui embarrassoit le plus le régent, étoit d'en instruire le roi, avant qu'il l'apprît par la voix publique : il fallut donc y aller. A peine le régent eût-il dit que le maréchal venoit de partir, que le roi, sans faire la moindre attention aux motifs que le prince exposoit sommairement, se mit à pleurer, & ne proféra pas une parole. Le régent ne jugea pas à propos de prolonger un entretien gênant pour tous deux, & se retira.

Le jeune prince fut extrêmement triste tout le reste du jour; mais, dans la matinée suivante, ne voyant pas paroître l'évêque de Fréjus, ce furent des pleurs, des cris & toutes les marques du désespoir. On n'en sera pas étonné, lorsqu'on saura que le maréchal lui avoit persuadé que la sûreté de ses jours dépendoit uniquement de la vigilance de son gouverneur. Un enfant à qui on avoit inspiré de si horribles idées, crut ne voir que des ennemis autour de lui, lorsqu'il n'apperçut plus les deux hommes qu'il regardoit comme les défenseurs de sa vie. Le prélat avoit disparu, sans qu'on sût où il étoit allé. Le régent, dans le plus cruel embarras, envoyoit de tous côtés; on le crut d'abord à Villeroi: on apprit qu'il n'y étoit pas. Dubois imagina assez ridiculement que l'évêque seroit à la Trape, & l'on alloit y dépêcher un courier, lorsqu'on apprit que la veille il étoit allé à Basville, chez le président de Lamoignon.

Le régent courut à l'instant dire au roi que l'évêque arriveroit dans la journée. Cette nouvelle consola un peu le jeune prince. Le courier destiné pour la Trape fut dépêché à Basville, & le précepteur revint charmé des preuves

de tendresse que son absence avoit fait éclater de la part du roi. La douleur d'avoir perdu l'évêque lui avoit fait presque oublier le maréchal ; & le plaisir de retrouver celui des deux qui lui étoit le plus cher, l'empêcha de revenir à son premier chagrin. Il ne tenoit à son gouverneur que par l'habitude de l'enfance. Le maréchal étoit très-attaché à son élève ; mais son zèle, ses empressemens, ses carresses étoient toujours si gauches, que le roi n'en sentoit que l'importunité.

L'évêque, en homme d'esprit, & surtout très-insinuant, s'étoit conduit avec plus d'adresse. Il avoit l'art d'amener à lui son pupile, sans paroître aller audevant, & par là s'étoit rendu nécessaire.

Le régent comprit qu'il faudroit désormais ménager l'évêque, mais aussi qu'il pourroit s'en servir utilement, à commencer par l'occasion présente. Loin de lui faire des reproches amers sur sa fuite, il ne lui en fit que d'obligeans, le caressa beaucoup, chercha à lui persuader que si l'on ne l'avoit pas prévenu sur ce qui s'étoit passé, c'étoit uniquement pour lui épargner l'embarras qu'il auroit eu avec le maréchal. On

lui expliqua les motifs de l'exil ; on l'engagea à les faire goûter au roi, & à présenter lui-même le duc de Charost pour gouverneur, en qui il trouveroit plus d'égards & plus de docilité en ses conseils que dans le maréchal.

L'évêque ne fut pas difficile à persuader. Il étoit intérieurement charmé d'être délivré d'un collégue dont il avoit souvent éprouvé les hauteurs & les jalousies.

Lorsque le maréchal apprit le retour de Fleury, & la nomination du duc de Charost, il ne se posséda plus, & déclama contre l'indignité du duc d'avoir accepté sa place; mais ses transports de fureur contre Fleury sont inexprimables. Il le traita de coquin, de traître, de scélérat, de misérable serpent qu'il avoit réchauffé dans son sein ; & l'on apprit par les fureurs du maréchal les vrais motifs de la retraite de Fleury.

On sut qu'ils s'étoient promis, dès le commencement de la régence, que, si l'un étoit renvoyé, l'autre se retireroit à l'instant, & ne reviendroit jamais sans son collégue. Fleury, par sa fuite, prétendoit avoir acquitté la première partie du serment, & que l'ordre du roi lui donnoit l'absolution de la secon-

de. Sa conſcience étant donc tranquille, il ne ſentit plus que la ſatisfaction de ſe voir en état de ſuivre un plan d'éducation ſans contradicteur, & il ne fut plus queſtion du maréchal, qui fut envoyé de Villeroi à Lyon.

Le cardinal Dubois, ſûr du conſentement & même du deſir du régent de ſe décharger des affaires ſur un premier miniſtre, ne craignit plus les clameurs du maréchal. Mais il étoit encore embarraſſé du crédit du duc de St. Simon auprès du prince ; il voulut le faire preſſentir, & chargea de cette commiſſion le comte de Belle-Isle qui ne demandoit pas mieux que d'agir de quelque façon que ce pût être. Sa vie s'eſt paſſée dans une activité continuelle. Je lui ai ouï dire que, pendant trente-quatre ans, il n'avoit dormi que quatre heures par nuit.

Belle-Isle déclara franchement au duc de St. Simon que l'affaire étoit décidée, que c'étoit une preuve d'eſtime du cardinal de rechercher ſon approbation, & de lui laiſſer le choix de ſe montrer ami ou ennemi dans une ſi grande occaſion.

Le duc, très-perſuadé de l'inutilité de la réſiſtance, avoue ingénuement

dans ſes mémoires que ſa réponſe au comte de Belle-Isle fut pleine d'égards, quoique ſans fauſſeté, pour le cardinal; mais il prétend qu'il parla contre ce projet avec la plus grande force au régent. S'il lui a tenu le diſcours que j'ai lu de ſa main, il feroit difficile de dire rien de plus fort, & qui prouvât mieux la foibleſſe du régent.

Quoiqu'il en ſoit, le cardinal fut déclaré premier miniſtre. Le parlement enregiſtra les lettres par complaiſance; les journaux furent remplis de vers fades; les courtiſans applaudirent: toute la France cria contre le choix, & l'académie françoiſe, ſuivant ſa noble coutume, l'inſtala parmi ſes illuſtres.

Le cardinal de Rohan s'apperçut enfin qu'il avoit été joué par Dubois. Il en fut un peu humilié; mais il s'humilia encore davantage, en exaltant les talens ſupérieurs de ſon confrère, & la néceſſité du choix. Il ſe flatta que tant de réſignation mériteroit à ſa maiſon quelques dédommagemens de la part du miniſtre, & le ſacre du roi s'étant fait deux mois après, le prince de Rohan fut choiſi pour faire les fonctions de grand-maître de la maiſon du roi, à la place de M. le duc, qui repréſenta le duc d'Aquitaine.

Les relations du facre ont été fi répandues, que je me bornerai encore à quelques obfervations que les journaliftes ont ignorées ou fupprimées à deffein.

L'évêque, duc de Langres (Clermont Tonnerre) que fon âge & fes infirmités empêcherent de fe trouver à Reims, fut remplacé par celui qui le fuivoit dans l'ordre des pairs, de forte que l'évêque comte de Noyon (Châteauneuf de Rochebonne), fixième pair, repréfentant le cinquième, fut repréfenté par l'ancien évêque de Fréjus, Fleuri, qui depuis en conferva les honneurs.

Le régent & cinq princes du fang, repréfentèrent les fix pairs laïques. Les ducs & pairs n'ayant rien à objecter contre de tels repréfentans, prétendirent, peut-être avec raifon, devoir les fuivre immédiatement. Le cardinal Dubois, qui avoit fes vues en faveur des cardinaux, répondit aux ducs & pairs d'une façon fi équivoque, qu'à l'exception de ceux qui eurent des fonctions particulières au facre, aucun duc & pair n'y voulut paroître.

Le duc du Maine, réduit alors à fon rang de pairie, depuis le lit de juftice

de 1718, n'eut garde de se présenter, & le comte de Toulouse, quoiqu'en possession des honneurs de prince du sang, craignant de se compromettre, s'absenta aussi; & le cardinal de Noailles, duc & pair, ne voulant manquer, ni à sa dignité de cardinal, ni à celle de pair, resta à Paris.

Le cardinal Dubois, pour illustrer la pourpre romaine,. imagina un expédient. N'osant placer les cardinaux devant les pairs ecclésiastiques, & ne voulant pas qu'ils parussent à leur suite, il fit mettre un banc un peu en arrière de celui des pairs, mais plus avancé vers l'autel, de manière que le dernier cardinal ne fût pas effacé par le premier pair. Ainsi les cardinaux pouvoient paroître avoir le premier rang, ou du moins n'être pas au second.

Qui que ce soit de l'ordre de la noblesse ne fut invité, comme simple assistant, excepté ceux qui faisoient fonctions, & deux maréchaux de France qui n'en avoient point. Cela étoit d'autant moins régulier, que plusieurs prélats sans fonctions & même des ecclésiastiques du second ordre, avoient été invités.

Une curiosité puérile occasionna une autre

autre irrégularité. Les quatre ôtages de la Sainte Ampoule, au lieu de rester, suivant la règle & l'usage, à l'abbaye de Saint Remy, jusqu'à ce que l'Ampoule y fût rapportée, ne voulurent pas se priver du spectacle du sacre, & l'on se contenta de leur serment de rapporter l'Ampoule. Ces ôtages ne sont à la vérité qu'une simple formalité; mais le mépris des formes entraîne bientôt parmi nous celui du fond. Nous employons si souvent la formule, *sans tirer à conséquence*, qu'à la fin tout sera sans conséquence.

Parmi les formalités qu'on négligea, il y en avoit une, honorable pour le corps de la nation, & qui avoit toujours été observée jusqu'au sacre de Louis XIV, inclusivement. C'étoit de laisser entrer dans la nef de l'église, le peuple, bourgeois & artisans, qui joignoient leur applaudissement à celui du clergé & de la noblesse, lorsqu'avant de faire l'onction du roi, on demande à haute voix le consentement de l'assemblée, représentant la nation. Au sacre de Louis XV, on n'ouvrit les portes au peuple qu'après l'intronisation. L'ancien usage ne devoit pas s'abolir sous un ministre sorti de la lie du peuple.

Le lendemain du sacre, le roi reçut le collier de l'ordre du S. Esprit, des mains de l'archevêque de Rheims, & le roi, comme grand-maître de l'ordre, le donna ensuite au duc de Chartres & au comte de Charolois.

A la cérémonie, les quatre grands officiers se couvrirent comme les chevaliers, quoique le chancelier de l'ordre en ait seul le droit.

A la cavalcade, les princes du sang eurent auprès d'eux un de leurs principaux officiers ; distinction jusque-là réservée aux seuls fils & petits-fils de France ; le régent devoit donc l'avoir seul.

Au retour de Rheims, il conclut le mariage de mademoiselle de Beaujolois, sa fille, avec Don Carlos, infant d'Espagne. Huit jours après, madame, mère du régent, mourut (1), généralement estimée, & particulièrement aimée de ceux qui l'approchoient. Les mécontens lui firent une épitaphe, très-injurieuse

(1) Les spectacles furent fermés pendant huit jours, parce qu'elle étoit veuve d'un fils de France. Le roi qui drapa reçut les complimens des compagnies. Le deuil fut de quatre mois & demi.

à son fils & fort peu contredite. Ci-gît l'oisiveté.

Le 16 février, le roi étant entré dans sa quatorzième année, reçut les complimens de la cour, sur sa majorité; & le 22 il vint à ce sujet au parlement, tenir son lit de justice, & fit trois ducs & pairs dans cette séance, Biron, Lévi & la Valliere. La famille du premier, alléguoit naïvement dans ses sollicitations, la perte du duché, par la condamnation de Charles de Biron, pour crime de lèze-majesté. D'autres vouloient en faire un motif d'exclusion, cependant on ne sauroit trop rendre les fautes personnelles. Il est juste & d'un gouvernement sage, qu'une famille qui s'est perdue par des fautes, puisse se relever par des services.

Le conseil de régence cessa à la majorité, & les conseils reprirent la forme qu'ils avoient sous le feu roi (1), à l'exception des deux princes du sang, le duc de Chartres & M. le duc, qui entrèrent dans le conseil d'état, à la suite du duc d'Orléans. Le cardinal Dubois en étoit de droit, & il y fit en-

(1) Louis XIV n'avoit point admis de princes du sang dans ses conseils.

trer le comte de Morville, en lui cédant le département des affaires étrangères.

Le cardinal Dubois, malgré sa puissance, craignoit tous ceux qui approchoient du roi. Pour resserrer le plus qu'il le pouvoit la cour intime, il fit supprimer les grandes & premières entrées accordées par Louis XIV, & en imagina d'autres appellées familières, qu'il restraignit à lui, aux princes du sang & au comte de Toulouse, à la duchesse de Ventadour, & au duc de Charost, & les étendit au duc du Maine & à ses deux fils, lorsqu'ils furent rétablis dans les honneurs de princes du sang. Il ne les accorda pas d'abord à l'évêque de Fréjus : mais jugeant bientôt qu'il seroit imprudent de les refuser à un homme chéri du roi, & qui finiroit par les obtenir de ce prince même, peu de jours après il le mit sur la liste, comme n'ayant été omis que par oubli.

Les soupçons du cardinal croissoient de jour en jour. Il s'appercevoit que le roi n'avoit aucun goût pour lui. Indépendamment de la disgrace personnelle de la figure, d'un bégayement naturel qu'une habitude de fausseté & de servitude primitive avoit encore augmen-

té, ses manières n'étoient jamais plus gauches & plus désagréables que lorsqu'il cherchoit à plaire. Il manquoit d'un extérieur d'éducation, qui ne se prend plus à un certain âge : de sorte que ne pouvant atteindre à la politesse, quand il en avoit besoin, il paroissoit alors bas & rempant ; & sa grossièreté habituelle aux yeux d'un jeune prince accoutumé aux respects & aux graces du régent, avoit un air d'insolence.

Le cardinal, pour vaincre, autant qu'il pouvoit, le dégoût du roi, lui présentoit souvent quelques curiosités de son âge. Destouches, notre résident à Londres, étoit chargé de ces commissions ; & le cardinal recommandoit de ne les envoyer que successivement, pour multiplier les occasions de plaire au roi & entretenir sa reconnoissance.

Dubois désiroit fort que le duc de Chartres, premier prince du sang & colonel-général de l'infanterie, vint travailler avec lui. Il n'osa pas le proposer ouvertement ; & s'adressa à l'abbé Mongault, ci-devant précepteur du prince, & qui avoit conservé beaucoup de crédit sur son esprit. Mongault, plein d'honneur, d'esprit, & très-peu flexible, n'aimoit ni n'estimoit le cardinal,

& se contraignoit peu sur ses sentimens. Il répondit séchement qu'il n'abuseroit jamais de la confiance d'un prince, en l'engageant à s'avilir. Le cardinal vit bien qu'il n'avoit pas affaire à un seigneur, & ne jugea pas à propos de témoigner le moindre ressentiment. La plûpart des gens en place n'aiment point les gens de lettres; mais ils les ménagent, & ne veulent pas s'aliéner ceux qui ont peu à perdre, voyent, sentent, parlent & écrivent. Le cardinal ayant, peu de jours après, rencontré Mongault, lui dit : l'abbé, le roi a su que vous aviez commencé à ajuster une maison de campagne, dont la dépense vous a obéré; il m'a chargé de vous donner une gratification de dix mille écus. L'abbé sentit d'abord le motif de cette générosité, & comprit que le cardinal n'ayant pu le séduire, vouloit le corrompre. Il n'en fit rien paroître, & le pria de le présenter, pour en faire son remerciement au roi. Le cardinal voulut au retour remettre sur le tapis l'affaire du travail; mais l'abbé se contenta de répondre avec plus d'égards que la première fois, & ne fut pas plus docile.

Le cardinal ayant échoué dans son

projet à l'égard du duc de Chartres, ne fut pas fort fenfible à l'honneur de voir travailler chez lui le comte d'Evreux, colonel-général de la cavalerie, & le comte de Coigny, qui l'étoit des dragons. Il prit donc le parti de renvoyer au fecrétaire d'état de la guerre, le détail de l'infanterie, de la cavalerie & des dragons. La marine continua de s'adreffer au comte de Touloufe. Le duc du Maine conferva les Suiffes & l'artillerie, fur le pied où il les avoit fous le feu roi; mais ce fut en fe foumettant à travailler chez le cardinal.

Leblanc, fecrétaire d'état de la guerre, & le comte de Belle-Isle, paroiffoient abfolument livrés au premier miniftre, dont ils étoient même le confeil fecret. Mais M. le duc avoit entrepris de les perdre tous deux, & le cardinal n'étoit pas difpofé à les défendre contre un prince du fang, le feul qu'il redoutât.

M. le duc étoit très-borné, opiniâtre, dur, même féroce, & quoique prince, glorieux comme un homme nouveau. Il n'avoit d'efprit que pour fentir combien il pouvoit fe prévaloir de fon rang. Sans aucun motif perfonnel dans la perfécution qu'il fufcitoit à Le-

blanc & à Belle-Isle, il n'étoit que l'inſtrument de la marquiſe de Prie, ſa maîtreſſe. Cette femme a régné ſi deſpotiquement ſous le miniſtère de M. le duc, qu'il eſt à propos de la faire connoître.

La marquiſe de Prie avoit plus que de la beauté; toute ſa perſonne étoit ſéduiſante. Avec autant de graces dans l'eſprit que dans la figure, elle cachoit ſous un voile de naïveté, la fauſſeté la plus dangereuſe; ſans la moindre idée de la vertu, qui étoit à ſon égard un mot vuide de ſens, elle étoit ſimple dens le vice; violente ſous un air de douceur; libertine par tempérament; elle trompoit avec impunité ſon amant, qui croyoit ce qu'elle lui diſoit, contre ce qu'il voyoit lui-même. J'en pourrois rapporter des traits aſſez plaiſans, s'ils n'étoient pas trop libres. Il ſuffit de dire qu'elle eut un jour l'art de lui perſuader qu'il étoit coupable d'une ſuite de libertinage dont il n'étoit que la victime.

Elle étoit fille de Bertelot de Pléneuf, riche financier, qui étant un des premiers commis du chancelier Voiſin, miniſtre de la guerre, avoit fait une fortune immenſe dans les entrepriſes

des vivres, & tenoit une maison opulente. Sa femme en faisoit les honneurs. Avec de l'esprit, de la figure & un ton noble, elle s'étoit formé une espèce de cour dont elle se faisoit respecter. Entourée d'adorateurs qui s'empressoient à lui plaire, elle eut beaucoup d'amis distingués qui ne lui manquèrent dans aucun tems de disgrace. Elle se fit une occupation, durant l'enfance de sa fille, de lui donner l'éducation la plus soignée, & s'applaudissoit de ses soins. Mais à peine la fille commença-t-elle à fixer sur elle les regards, qu'elle déplut à sa mère. L'aigreur de celle-ci excita les plaisanteries de l'autre; une haine réciproque s'alluma entre elles, & bientôt devint une antipathie. Pléneuf, pour avoir la paix chez lui, maria sa fille au marquis de Prie, parrain du roi, & qui fut nommé à l'ambassade de Turin, où il amena sa femme. Au retour, la fille se prévalant de son état, traita sa mère comme une bourgeoise, & ne voulut voir de l'ancienne société que ceux qui abandonneroient totalement sa mère. Plusieurs désertèrent & s'attachèrent à la fille, qui ne voulant point de partage, étendit son animosité contre sa mère, sur ceux qui lui restè-

rent attachés, du nombre desquels étoit Leblanc. La marquise de Prie saisit, pour le perdre, l'occasion de la banqueroute de la Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui fut mis à la Bastille; & comme c'étoit un protégé de le Blanc, on prétendit que ce ministre avoit puisé dans la caisse, & contribué à la faillite du trésorier. M. le duc, excité par sa maîtresse, s'adressa au duc d'Orléans & au premier ministre, demanda qu'on fit justice de ceux qui avoient eu part au dérangement de la Jonchere, & insista principalement sur le Blanc.

Le duc d'Orléans auroit désiré de sauver un homme qu'il aimoit, & par qui il avoit été bien servi; mais il y avoit longtems que toutes ses volontés étoient subordonnées à celles du cardinal, qui pour plaire à M. le duc, abandonna le Blanc. D'ailleurs il étoit charmé de se défaire d'un ministre qui ne lui devoit rien, & de donner la place à un homme qui fût uniquement à lui. Le Blanc fut donc obligé de donner sa démission, peu de tems après mis à la Bastille, & la chambre de l'arsenal eut ordre d'instruire son procès.

Le département de la guerre fut

donné à Breteuil, intendant de Limoges. On fut étonné de voir un miniftre confommé, actif, plein d'expédiens, aimé des troupes, eftimé du public, ferme fans hauteur, remplacé par le moindre intendant du royaume, & jufqu'à ce moment, plus occupé de plaifirs que d'affaires. On ignoroit que ce choix étoit un effet de la reconnoiffance du cardinal & un prix de la difcrétion de Breteuil.

Dubois s'étoit marié très-jeune, dans un village du Limofin, avec une jolie payfanne. La mifère les obligeant de fe féparer à l'amiable, ils convinrent que la femme, en changeant de lieu, gagneroit fa vie comme elle pourroit, & que le mari iroit tenter fortune à Paris; leur obfcurité facilita leur arrangement. Dès que Dubois commença à fe faire jour, il envoya à fa femme de quoi fe procurer de l'aifance; & leur intérêt commun conferva le fecret. Dubois, parvenu à l'épifcopat, craignit plus que jamais la révélation d'un engagement qui paffoit les libertés de l'églife gallicane. Il fit fa confidence à Breteuil, qui fe chargea volontiers de tirer de peine un fi puiffant miniftre, partit pour Limoges, & bientôt fe mit

à faire des tournées ſuivi de deux ſeuls valets. Il prit un jour ſi bien ſes meſures, qu'il arriva à une heure de nuit dans le village où s'étoit fait le mariage, & alla deſcendre chez le curé à qui il demanda amicalement l'hoſpitalité. Le curé, transporté de joie de recevoir monſeigneur l'intendant, lui auroit ſacrifié toute la baſſe-cour du presbytère & le vin des meſſes. La ſervante, avec les valets, apprêta le ſouper que Breteuil affecta de trouver excellent, & traitant le curé avec une familiarité qui le raviſſoit, il renvoya au deſſert les valets ſouper avec la ſervante. Reſté tête-à-tête avec le curé, il lui dit par manière de converſation, qu'il ne doutoit pas que les regiſtres de la paroiſſe ne fuſſent en bon ordre. Le curé l'en aſſura, & pour l'en convaincre, les tira d'une armoire, & les mit ſur la table. Breteuil les parcourut négligemment, & quand il fut à l'année intéreſſante, il les referma avec une indifférence apparente, les jetta ſur une chaiſe à côté de lui, & continua de s'entretenir gaiement avec ſon hôte à qui il ſe chargeoit ſouvent de verſer à boire, pour faire meilleure meſure, & ſe ménager lui-même, outre que Bre-

teuil avec qui j'ai quelquefois ſoupé, ſoutenoit très-bien le vin.

Tant fut procédé que la tête du bon curé ſe brouilla, & bientôt il s'aſſoupit. Breteuil, profitant du ſommeil, détacha proprement le feuillet néceſſaire, & tout remis en place, ſortit de la chambre. C'étoit dans l'été, & le jour commençoit à poindre. Breteuil donna quelques louis à la ſervante, la chargea de remerciemens pour le curé, avec qui il vouloit, diſoit-il, ſe retrouver quelque jour, & partit. Peu de tems après, le curé vint remercier monſeigneur l'intendant de l'honneur qu'il lui avoit fait; Breteuil le reçut à merveille, & ne s'apperçut pas qu'il eût le moindre ſoupçon ſur l'altération des regiſtres.

Tout n'étoit pas fait. Il y avoit eu un contrat de mariage; le tabellion qui l'avoit paſſé, étoit mort depuis plus de vingt ans; Breteuil parvint à découvrir le ſucceſſeur, le fit venir, & lui laiſſa l'option d'une ſomme aſſez conſidérable ou d'un cachot, pour la remiſe ou le refus de la minute du contrat; le notaire n'héſita pas ſur le choix : ainſi le contrat & l'acte de célébration furent envoyés à Dubois qui les anéantit.

Breteuil, pour conſommer l'affaire,

envoya chercher la femme, lui parla ſur le ſecret du mariage, avec cette éloquence qui avoit perſuadé le notaire. Elle n'eut pas de peine à promettre pour l'avenir la diſcrétion qu'elle avoit toujours eue. Après la mort de ſon mari, elle vint à Paris, où dans une vie opulente & obſcure, elle lui a ſurvécu près de vingt-cinq ans. Elle voyoit aſſez ſouvent ſon beau-frère, & ils ont toujours été fort unis.

Le clergé qui ne s'étoit point aſſemblé depuis 1715, le fut au mois de mai de cette année 1723, & d'une voix unanime, élut pour préſident le cardinal Dubois, afin qu'il ne lui manquât aucun des honneurs où il pût prétendre, & qu'il n'y eût pas un corps dans l'état qui ne ſe fût pas proſtitué. Le cardinal en fut extrêmement flatté, & pour être plus à portée de jouir quelquefois de ſa préſidence, tranſporta la cour de Verſailles à Meudon, ſous prétexte de procurer au roi les plaiſirs d'un nouveau ſéjour.

La proximité de Meudon, en abrégeant de moitié le chemin de la cour à Paris, épargnoit au cardinal une partie des douleurs que lui cauſoit le mouvement du caroſſe. Attaqué depuis long-

tems d'un ulcère dans la veſſie, fruit de ſes anciennes débauches, il voyoit en ſecret les médecins & les chirurgiens les plus habiles, non qu'il rougît du principe de ſa maladie, mais par la honte qu'ont tous les miniſtres de s'avouer malades.

Le roi faiſant la revue de ſa maiſon, le cardinal voulut y jouir des honneurs de premier miniſtre, qui ſont à peu près les mêmes qu'on rend à la perſonne du roi. Il monta à cheval un quart-d'heure avant que ce prince arrivât, & paſſa devant les troupes qui le ſaluèrent l'épée à la main. J'ai vu quelques années après, la maiſon du roi en uſer ainſi à l'égard du cardinal de Fleury, qui n'avoit pas pris le titre de premier miniſtre, mais qui jouiſſoit de la toute-puiſſance. Ce qui prouve cependant qu'on lui rendoit librement ces honneurs, c'eſt que le duc d'Harcourt, capitaine d'une compagnie des gardes du corps & mécontent du cardinal de Fleury, le vit paſſer ſans lui faire le moindre ſalut, & la troupe reſta auſſi tranquille que le capitaine.

Le cardinal Dubois paya très-cher cette petite ſatisfaction. Le mouvement du cheval fit crever un abcès qui fit

juger aux médecins que la gangrene feroit bientôt dans la veffie. Ils lui déclarèrent qu'à moins d'une opération prompte, il n'avoit pas quatre jours à vivre. Il entra dans une fureur horrible contre eux. Le duc d'Orléans, averti de l'état du malade, eut beaucoup de peine à le calmer un peu, & à lui perfuader de fe laiffer tranfporter à Verfailles, où ce fut une nouvelle fcène. Quand la faculté lui propofa de recevoir les facremens avant l'opération, fa fureur n'eut plus de bornes, & il apoftrophoit en phrénétique tous ceux qui l'approchoient. Enfin, fuccombant de laffitude après tant de fureurs, il envoya chercher un récollet avec qui il fut enfermé un demi quart-d'heure. On parla enfuite de lui apporter le viatique. Le viatique, s'écria-t-il! cela eft bientôt dit; il y a un grand cérémonial pour les cardinaux : qu'on aille à Paris le favoir de Biffy. Les chirurgiens voyant le danger du moindre retardement, lui dirent qu'on pouvoit en attendant faire l'opération. A chaque propofition, nouvelles fureurs. Le duc d'Orléans le détermina à force de prières, & l'opération fut faite par la Peyronnie; mais la nature de la plaie &

du pus fit voir que le malade n'iroit pas loin. Tant qu'il eut de la connoissance, il ne cessa d'invectiver avec des grincemens de dents, contre la faculté. Les convulsions de la mort se joignirent à celles du désespoir, & lorsqu'il fut hors d'état de voir, d'entendre, & de blasphémer, on lui administra l'extrême-onction qui lui tint lieu de viatique. Il mourut le lendemain de l'opération.

Ainsi finit ce phénomène de fortune, comblé d'honneurs & de richesses. Il possédoit, outre l'archevêché de Cambrai, sept abbayes considérables (1); & quand il mourut, il cherchoit à s'emparer de celles de Cîteaux, de Prémontré & d'autres chefs d'ordre. Je vois dans une lettre du 19 mai 1722, écrite par le cardinal à Chavigni un de ses agens à Madrid, que non content du premier ministère, il vouloit faire revivre pour lui l'ancienne souveraineté de Cambrai. Il charge Chavigni d'en chercher les titres en Espagne. *Si le roi d'Espagne*, dit-il dans sa lettre, *a été usurpateur, comme il le paroît par les protestations que les arche-*

(1) Les abbayes de Nogent sous Couci, Saint Just, Airvaux, Bourgueil, Berg Saint Vinox, Saint Bertin & Cercamp.

vêques ont toujours faites, le roi de France est injuste détenteur. Chavigni ne put réussir dans ses recherches.

La place de premier ministre valoit au cardinal 150,000 livres, & la surintendance des postes 100,000 livres. Mais ce qui est honteux pour un ministre & le seroit pour tout François, il recevoit de l'Angleterre, une pension de 40 mille liv. sterlings, valant près d'un million, preuve évidente du sacrifice qu'il faisoit de la France aux Anglois. Il leur en fit un bien indigne de sa place. Le roi Georges avoit imposé une taxe extraordinaire de 100,000 liv. sterlings sur les catholiques d'Angleterre. A la première nouvelle, tout notre conseil prit parti pour eux, & chargea le cardinal Dubois d'en faire les plaintes les plus vives, & de demander la révocation de la taxe. La dignité seule du cardinal ne lui permettoit pas de tergiverser. Il écrivit la lettre la plus forte, la lut au conseil qui l'approuva, & la fit partir. Les ministres de Georges furent d'abord si embarrassés, que ne sachant quel parti prendre, ils étoient près de faire révoquer la taxe; mais ils furent bientôt rassurés. Le cardinal après le départ du premier courier, en

avoit promptement dépêché un second à Destouches notre agent à Londres, avec une lettre en chiffres du 19 novembre 1722, par laquelle il le chargeoit de calmer les ministres anglois, & les assuroit que nous ne suivrions pas cette affaire.

Il jouissoit de plus de deux millions de revenu, sans compter un argent comptant & un mobillier immense, en meubles, équipages, vaisselle & bijoux de toute espèce. Plus avide qu'avare, il entretenoit une maison superbe & une table somptueuse dont il faisoit très-bien les honneurs, quoique sobre pour lui-même.

Le prodigieux mobilier du cardinal passa à son frère aîné Dubois, secrétaire du cabinet, depuis que le cadet étoit devenu secrétaire d'état.

Ce Dubois exerçoit la médecine à Brive, avant de venir à Paris. C'étoit un très-honnête homme. Il n'avoit qu'un fils, chanoine de Saint-Honoré, digne ecclésiastique, vivant dans la retraite, sans avoir jamais voulu ni pensions, ni bénéfices que son canonicat.

Le frère & le neveu firent élever un mausolée au cardinal dans l'église de Saint-Honoré où il est inhumé. Pour

toute épitaphe, on y lit ſes titres terminés par une réflexion morale & chrétienne (1).

L'aſſemblée du clergé, dont le cardinal étoit préſident, lui fit un ſervice ſolemnel. Il y en eut un dans la cathédrale où les cours ſupérieures aſſiſtèrent, honneurs qu'on rend aux premiers miniſtres : mais on n'oſa en aucun endroit hazarder une oraiſon funèbre. Son frère & ſon neveu ne furent point éblouis d'une ſi riche ſucceſſion. Ils l'employèrent preſque toute en charité, & ont conſervé leur modeſtie juſqu'à la mort.

Je ne me ſuis point attaché à faire un portrait en forme de ceux dont j'avois à parler. J'ai voulu les faire connoître par les faits, & ne me ſuis permis que les réflexions qui en naiſſoient. J'en ferai encore quelques-unes ſur le cardinal Dubois, & je les appuierai de certaines perſonnalités qui les juſtifieront.

Le cardinal Dubois avoit certainement de l'eſprit; mais il étoit fort infé-

(1) *Quid autem hi tituli? niſi arcus coloratus & vapor ad modicum parens.*
Solidiora & ſtabiliora bona mortuo precare.

rieur à sa place. Plus propre à l'intrigue qu'à l'administration, il suivoit un objet avec activité, sans en embrasser tous les rapports. L'affaire qui l'intéressoit dans le moment, le rendoit incapable d'attention pour toute autre. Il n'avoit ni cette étendue, ni cette flexibilité d'esprit nécessaires à un ministre chargé d'opérations différentes, & qui doivent souvent concourir ensemble. Voulant que rien ne lui échappât, & ne pouvant suffire à tout, on l'a vu quelquefois jetter au feu un monceau de lettres toutes cachetées, pour se remettre, disoit-il, au courant. Ce qui nuisoit le plus à son administration, étoit la défiance qu'il inspiroit, l'opinion qu'on avoit de son ame. Il méprisoit si ingénuement la vertu qu'il dédaignoit l'hypocrisie, quoiqu'il fût plein de fausseté. Il avoit plus de vices que de défauts; assez exempt de petitesse, il ne l'étoit pas de folie. Il n'a jamais rougi de sa naissance, & ne choisit pas l'habit ecclésiastique comme un voile qui couvre toute origine, mais comme le premier moyen d'élévation pour un ambitieux sans naissance. S'il se faisoit rendre tous les honneurs d'étiquette, une vanité puérile n'y avoit aucune part; c'étoit

persuasion que les honneurs dûs aux places & aux dignités, appartiennent également, sans distinction de naissance, à tous ceux qui s'en emparent, & que c'est autant un devoir qu'un droit, de les exiger.

En se faisant rendre ce qui lui étoit dû, il n'en gardoit pas plus de dignité. On n'éprouvoit de sa part aucune hauteur, mais beaucoup de dureté grossière. La moindre contradiction le mettoit en fureur, & dans sa fougue, on l'a vu courir sur les fauteuils & les tables autour de son appartement.

Le jour de Pâques, qui suivit sa promotion au cardinalat, s'étant éveillé un peu plus tard qu'à son ordinaire, il s'emporta en juremens contre tous ses valets, sur ce qu'ils l'avoient laissé dormir si tard, un jour où ils devoient savoir qu'il vouloit dire la messe. On se pressa de l'habiller, lui jurant toujours. Il se souvint d'une affaire, fit appeler un secrétaire, oublia d'aller dire la messe, même de l'entendre.

Il mangeoit habituellement une aîle de poulet tous les soirs. Un jour, à l'heure qu'on alloit le servir, un chien emporta le poulet. Les gens n'y furent autre chose que d'en remettre prompte-

ment un autre à la broche. Le cardinal demande à l'inſtant ſon poulet ; le maître-d'hôtel, prévoyant la fureur où il le mettroit en lui diſant le fait, ou lui propoſant d'attendre plus tard que l'heure ordinaire, prend ſon parti, & lui dit froidement : monſeigneur, vous avez ſoupé. J'ai ſoupé, répondit le cardinal ? Sans doute, monſeigneur. Il eſt vrai que vous avez peu mangé, vous paroiſſiez fort occupé d'affaires ; mais, ſi vous voulez, on vous ſervira un ſecond poulet, cela ne tardera pas. Le médecin Chirac, qui le voyoit tous les ſoirs, arrive dans ce moment. Les valets le préviennent, & le prient de les ſeconder. Parbleu, dit-il ! voici quelque choſe d'étrange ! mes gens veulent me perſuader que j'ai ſoupé ; je n'en ai pas le moindre ſouvenir, & qui plus eſt, je me ſens beaucoup d'appétit. Tant mieux, répond Chirac ! le travail vous a épuiſé ; les premiers morceaux n'auront fait que réveiller votre appétit ; & vous pourriez, ſans danger, manger encore, mais peu. Faites ſervir monſeigneur, dit-il aux gens ; je le verrai achever ſon ſouper. Le poulet fut apporté. Le cardinal regarda comme une marque évidente de ſanté, de ſouper deux

fois de l'ordonnance de Chirac, l'apôtre de l'abſtinence, & fut en mangeant de la meilleure humeur du monde.

Il ne ſe contraignoit pour perſonne. La princeſſe de Montauban-Bautru l'ayant impatienté, ce qui n'étoit pas difficile, il l'envoya promener en termes énergiques. Elle alla s'en plaindre au régent, dont elle n'eut d'autre réponſe, ſinon que le cardinal étoit un peu vif, mais d'ailleurs de bon conſeil. Dubois n'en uſa pas autrement avec le cardinal de Gêvres, homme grave & de mœurs ſévères. Les réparations du régent étant de même eſpèce que les offenſes du miniſtre, on s'accoutuma à regarder ſes propos comme étant ſans conſéquence.

Il n'étoit pas néceſſaire de l'impatienter, pour en éprouver des incartades. La marquiſe de Conflans, gouvernante du régent, étant allée uniquement pour faire une viſite au cardinal, dont elle n'étoit pas connue, & l'ayant pris dans un moment d'humeur, à peine lui eût-elle dit, monſeigneur.... Hô, monſeigneur, dit le cardinal, en lui coupant la parole, cela ne ſe peut pas.... Mais, monſeigneur.... mais, mais; il n'y a point de mais, quand je vous dis que cela

cela ne se peut pas. La marquise voulut inutilement le dissuader qu'elle eût rien à lui demander. Le cardinal, sans lui donner le tems de s'expliquer, la prit par les épaules, & la retourna pour la faire sortir. La marquise effrayée, le crut dans un accès de folie, ne se trompoit pas trop, & s'enfuit, en criant qu'il falloit l'enfermer.

Quelquefois on le calmoit, en prenant avec lui son ton. Il avoit parmi ses secrétaires de confiance, un bénédictin défroqué, nommé Venier, homme d'un caractère leste. Le cardinal, en le faisant travailler avec lui, eut besoin d'un papier qu'il ne trouva pas sous sa main à point nommé: le voilà qui s'emporte, jure, crie, qu'avec trente commis il n'est pas servi, qu'il en veut prendre cent, & qu'il ne le sera pas mieux. Venier le regarde tranquillement, le regarde sans lui répondre, le laisse s'exhâler. Le flegme & le silence du secrétaire augmentent la fureur du cardinal, qui, le prenant par le bras, le secoue, & lui crie: mais réponds-moi donc, bourreau: cela n'est-il pas vrai? Monseigneur, dit Venier sans s'émouvoir, prenez un seul commis de plus, chargé de jurer pour vous, vous aurez du tems

de reſte, & tout ira bien. Le cardinal ſe calma, & finit par rire.

Le régent fut charmé de la mort de ſon miniſtre. Le jour de l'opération, l'air extrêmement chaud tourna à l'orage; aux premiers coups de tonnerre, le prince ne put s'empêcher de dire : j'eſpère que ce tems là fera partir mon drôle. Il n'avoit pas en effet plus d'égards pour ſon ancien maître que pour tout autre; le régent oſoit à peine lui faire une recommandation. Ce prince s'étoit réſervé la feuille des bénéfices & des graces pour ſon travail avec le roi : mais il s'étoit laiſſé aſſujettir à communiquer auparavant la liſte au cardinal, qui rayoit inſolemment les noms de ceux qui ne lui convenoient pas. Jamais ſervitude ne fut plus honteuſe que celle où ce prince s'étoit mis, qu'il ſentoit douloureuſement, qu'il avoit honte d'avouer, & dont il n'avoit pas la force de s'affranchir.

Auſſitôt que le cardinal eut expiré, le régent vint de Verſailles à Meudon l'annoncer au roi, qui, déja préparé par l'évêque de Fréjus, pria le prince de ſe charger du gouvernement, & le lendemain le déclara publiquement premier miniſtre.

Comme le roi n'avoit été transféré à Meudon que pour la commodité du cardinal, il retourna deux jours après habiter Versailles.

Le duc d'Orléans parut d'abord vouloir se livrer au travail; mais sa paresse & la dissipation lui firent bientôt abandonner les affaires aux secrétaires d'état, & il continua de se plonger dans sa chère crapule. Sa santé s'en altéroit visiblement, & il étoit la plus grande partie de la matinée dans un engourdissement qui le rendoit incapable de toute application. On prévoyoit que d'un moment à l'autre il seroit emporté par une apoplexie. Ses vrais serviteurs tâchoient de l'engager à une vie de régime, ou du moins à renoncer à des excès qui pourroient le tuer en un instant. Il répondoit qu'une vaine crainte ne devoit pas le priver de ses plaisirs; cependant, blasé sur tout, il s'y livroit plus par habitude que par goût. Il ajoutoit que, loin de craindre une mort subite, c'étoit celle qu'il choisiroit.

Il y avoit déjà quelque tems que Chirac voyant à ce prince un teint enflammé & les yeux chargés de sang, vouloit le faire saigner. Le jeudi matin, 2 décembre, il l'en pressa si vivement,

que le prince, pour se délivrer de la persécution de son médecin, dit qu'il avoit des affaires urgentes qui ne pouvoient se remettre ; mais que le lundi suivant, il s'abandonneroit totalement à la faculté, & jusque-là, vivroit du plus grand régime. Il se souvint si peu de sa promesse, que ce jour-là même il dîna contre son ordinaire qui étoit de souper, & mangea beaucoup suivant sa coutume.

L'après-dînée, enfermé seul avec la duchesse de Phalaris (1), une de ses complaisantes, il s'amusoit en attendant l'heure du travail avec le roi. Assis à côté l'un de l'autre devant le feu, le duc d'Orléans se laisse tout-à-coup tomber sur le bras de la Phalaris, qui, le voyant sans connoissance, se lève toute effrayée, & appelle du secours, sans trouver qui que ce fût dans l'appartement. Les gens de ce prince, qui savoient qu'il montoit toujours chez le roi par un escalier dérobé, & qu'à l'heure

(1) Gorge d'Antrague, fait duc de Phalaris par le pape, étoit fils du financier Gorge, dont Boileau parle dans sa première satyre. Il y avoit dans la première édition : *que Gorge vive ici, puisque Gorge y sait vivre.* On a mis George dans les éditions suivantes.

de ce travail il ne venoit perſonne, s'étoient tous écartés. Nous avons vu un exemple de pareille diſperſion chez le roi, le jour de l'attentat du 5 janvier 1757, parce que ce prince ne devoit pas revenir ce jour-là à Verſailles.

La Phalaris fut donc obligée de courir juſque dans les cours, pour amener quelqu'un. La foule fut bientôt dans l'appartement; mais il ſe paſſa encore une demi-heure avant qu'on trouvât un chirurgien. Il en arriva un enfin, & le prince fut ſaigné; il étoit mort.

Ainſi périt à 49 ans & quelques mois, un des hommes les plus aimables dans la ſociété, plein d'eſprit, de talens, de courage militaire, de bonté, d'humanité, & un des plus mauvais princes, c'eſt-à-dire des plus incapables de gouverner.

La Vrillière alla ſur le champ annoncer la mort du duc d'Orléans au roi & à l'évêque de Fréjus, de-là chez M. le duc, qu'il exhorta à demander la place de premier miniſtre, paſſa tout de ſuite dans ſes bureaux, & fit à tout évènement dreſſer la patente néceſſaire ſur le modèle de celle du duc d'Orléans. Muni de cette pièce & de la formule du ſerment, il revint chez le roi, où

M. le duc s'étoit déjà rendu suivi d'une foule de courtisans.

Le roi, tout en larmes, avoit auprès de lui l'évêque de Fréjus, qui, après avoir laissé passer les premiers momens de la douleur, lui dit que pour réparer la perte qu'il venoit de faire, ce qui convenoit de mieux étoit de prier M. le duc d'accepter la place de premier ministre. Le roi, sans répondre, regarda l'évêque, & donna son approbation par un simple signe de tête. Dans l'instant, M. le duc fit son remerciement. La Vrillière tirant alors de sa poche la formule du serment, demanda au prélat s'il n'étoit pas à propos de le faire prêter tout de suite. L'évêque l'approuva fort, & le proposa au roi, qui, par conséquent, l'approuva aussi. M. le duc prêta serment, & tout étoit consommé une heure après la mort du duc d'Orléans.

L'évêque de Fréjus auroit pu, dès-lors, s'emparer du ministère tout aussi facilement qu'il le fit donner à M. le duc. Ses amis le lui conseillèrent ; mais le prélat, plein d'ambition pour l'effectif du pouvoir, ne crut pas devoir manifester si brusquement ses vues, & se flattoit de gouverner sourdement sous le voile d'un prince dont il connoissoit

l'incapacité. En cas de mécompte, il favoit, & prouva bien depuis, qu'il étoit en état de détruire fon ouvrage, s'il avoit lieu de fe répentir de l'avoir fait.

Les fentimens que fit naître la mort du duc d'Orléans, furent très-différens fuivant les divers intérêts. Ses familiers difoient que la France perdoit un grand prince, parce qu'il leur prodiguoit les graces, & qu'ils foupoient agréablement avec lui.

Les dévôts de profeffion parloient avec complaifance de cette mort, comme d'une punition vifible de Dieu. Les ames pieufes en gémiffoient. Les deux partis de l'églife ne le regrettèrent point. Les Janféniftes, après une lueur d'efpérance de fe relever, fe revoyoient facrifiés à leurs ennemis. Les conftitutionnaires ne trouvoient pas leur triomphe complet.

Le militaire, & fur-tout le fubalterne qui fait le corps & l'ame des troupes, défefpéré de voir les diftinctions, les grades donnés à la protection, à l'intrigue, ou vendus par les courtifans ou les femmes, humilié d'avoir à refpecter plus un commis des bureaux qu'un maréchal de France, foupiroit après un

changement d'adminiſtration qui n'arriva point.

La claſſe moyenne des citoyens, plus attachée à l'état & aux mœurs, voyoit le fruit de ſon économie perdu, les fortunes patrimoniales renverſées, les propriétés incertaines, le vice ſans pudeur, la décence mépriſée, le ſcandale en honneur. On étoit réduit à regretter juſqu'à l'hypocriſie de la vieille cour. On ne peut nier que la régence ne ſoit l'époque, la cauſe principale, & n'ait donné l'exemple & le ſignal d'une corruption ſans voile.

D'ailleurs, cette régence prétendue tranquille, mérite-t-elle cet éloge, pour avoir conſervé ou acheté la paix au-dehors, quand elle a bouleverſé & mis tout l'intérieur en combuſtion? Les Anglois ſeuls auroient peût-être regretté le duc d'Orléans, s'ils n'avoient pas trouvé les mêmes complaiſances ſous le miniſtère ſuivant.

Lorſque le duc de Chartres apprit la mort de ſon père, il étoit à Paris, chez une maîtreſſe qu'il entretenoit par air, & qu'il quitta bientôt par remord. Il ſe rendit ſur le champ à Verſailles, ne s'aviſa pas de rien diſputer à M. le duc, & peu de jours après prit le titre

de duc d'Orléans. J'en aurai peu d'autre chose à dire. Ce prince qui, dans sa petite débauche de passage, avoit toujours conservé des sentimens de religion, fut si frappé de la mort subite de son père, qu'il prit tout-à-coup un parti extrême, & se jetta dans une dévotion monacale, où il a persévéré jusqu'à la mort (1).

(1) L'abbé Mongault, homme de beaucoup d'esprit & d'érudition, théologien & pensant librement sur les matières de religion, fut le précepteur du fils du régent. Soit qu'il ne jugeât pas son élève capable d'une morale éclairée, soit qu'il crût qu'on ne peut retenir les princes par des liens trop forts, il s'attacha à inspirer au sien les principes de religion les plus capables de l'effrayer.





LIVRE VI.

MINISTERE DE M. LE DUC.

LE duc de Bourbon, communément nommé M. le duc, qui sans doute ne regretta pas son prédécesseur, fut celui qui le fit le plus regretter. Son ministère fut le règne de la marquise de Prie, sa maîtresse, & la plus effrénée créature. Il commença par disposer des places vacantes à son avènement au ministère. Le premier président de Mesmes, mort au mois d'août, n'étoit pas encore remplacé. Il le fut par Novion le plus ancien des présidens à mortier, & petit-fils de celui qui pour malversation fut obligé de se démettre de la première présidence en 1689.

Le petit-fils n'avoit rien de son ayeul. Moins éclairé, mais très-honnête, fort instruit de la procédure & peu de la jurisprudence, avec moins de paresse, il eût été un excellent procureur : il fut

un très-mauvais premier président. Brusque, sauvage, inabordable, il se sauvoit du palais & des affaires, pour aller dans son ancien quartier causer dans la boutique d'un charon son voisin & son ami particulier.

Novion étoit depuis longtems assez connu, pour qu'on n'eût pas dû lui donner une place qui exigeoit du travail, de la vigilance & de la dignité ; mais il étoit doyen des présidens à mortier : on suivit cet ordre du tableau si respecté & si funeste en France. Il avoit d'ailleurs le mérite d'avoir épousé une tante de la marquise de Prie : M. le duc eût-il pu refuser le parent de sa maîtresse ! Les petites considérations parmi nous font les intérêts graves, & décident des grandes places. Pour que rien ne manquât à la faveur, la charge de président fut donnée à son petit-fils âgé de quinze ans, & Lamoignon de Blancmenil, aujourd'hui chancelier, eut le *custodi nos*, & exerça pour l'enfant.

Heureusement pour le public, Novion, à qui les fonctions de sa place étoient aussi à charge qu'il l'étoit lui-même aux plaideurs, s'ennuya de la contrainte du palais, & donna sa démission après neuf

mois d'exercice (1); si l'on peut donner ce nom à la manière dont il s'en acquitta.

J'ai fort connu son petit-fils président à mortier. Il a plus de probité que de talens ; aussi s'est-il fait justice en honnête homme, & s'est pareillement démis pour aller vivre dans sa terre.

M. le duc donna la charge de premier écuyer, au chevalier de Beringhen d'aujourd'hui, & frère du précédent titulaire, mort le premier décembre, un jour avant le duc d'Orléans. Si ce prince eût vécu, il n'auroit pas fait la même grace à un homme qui avoit été son rival heureux, en lui enlevant la comtesse de Parabere. Le ressentiment du prince ne devoit pas être un motif de refus; mais certainement le roi s'en seroit bien trouvé, quant à la partie de la finance. Le marquis de Nangis, depuis maréchal de France, désiroit fort cette place. M. le duc l'en dédommagea, en lui donnant par anticipation celle de chevalier d'honneur de la reine future. Il nomma aussi d'avance le maréchal de Tessé, premier écuyer de la

(1) Il fut nommé en décembre 1723, & se démit en septembre 1724.

reine. Le maréchal devant aller ambaſſadeur en Eſpagne, obtint pour ſon fils la ſurvivance de ſon expectative.

Deux jours après la mort du duc d'Orléans, le maréchal de Villars entra dans le conſeil d'état. Le même jour le comte de Toulouſe déclara ſon mariage avec la marquiſe de Gondrin, ſœur du duc de Noailles (1).

L'évêque de Fréjus, en procurant le premier miniſtère à M. le duc, ſavoit bien qu'il ne lui confioit qu'un dépôt, & faiſoit lui-même trop peu de cas de la reconnoiſſance, pour en eſpérer beaucoup d'un prince; mais il vouloit, ſous un fantôme reſpecté, accoutumer la cour à ſon crédit, & la préparer à ſa

(1) Quoique le comte de Toulouſe fût en poſſeſſion des honneurs de prince du ſang, il ne ſe méſallia point. Les vrais princes ont épouſé des filles qui n'étoient pas ſupérieures pour la naiſſance aux Noailles. Il y en a peu à la cour à mettre vis-à-vis d'eux, & encore moins à leur préférer. Ils prennent leur nom d'un château qu'ils poſſédent de tems immémorial, & paroiſſent avec éclat dans leur province dès la fin du douzième ſiècle. La comteſſe de Toulouſe pouvoit bien jouir des mêmes honneurs que la ducheſſe de Verneuil (Seguier) qui fut du feſtin royal à la nôce du duc de Bourgogne, père du roi.

puissance. Il avoit le plus difficile, en parvenant où il étoit. Fils d'un receveur des tailles de Lodève, il obtint une place d'aumônier du roi par le crédit des dévotes de la cour que lui avoit procuré des femmes qui ne l'étoient pas tant. Devenu ensuite évêque malgré la répugnance de Louis XIV, il fut nommé précepteur de Louis XV, malgré l'opposition des jésuites, & il jouissoit de la confiance la plus intime de son élève. Ce prodige de la fortune, sans exciter, comme le cardinal Dubois, le mépris & la haine, apprivoisa l'envie.

M. le duc prit d'abord tout l'extérieur de premier ministre, s'établit dans l'appartement où le duc d'Orléans étoit mort, & fit afficher à la porte de son cabinet les jours & les heures destinés à chaque ministre pour son travail. La foule des courtisans inonda son appartement; ceux qui ne pouvoient parvenir au cabinet remplissoient les antichambres, d'où ils alloient ensuite assiéger celle de la marquise de Prie.

D'un autre côté, le modeste évêque de Fréjus resserré dans un petit appartement mal meublé, ne se réhaussa pas en apparence d'un seul cran; mais étant entré dans le conseil, il se trouvoit au-

près du roi, lorſque M. le duc venoit, à l'imitation du duc d'Orléans, faire ſa cour au jeune monarque, & feindre de lui communiquer les affaires.

L'évêque ſoigneuſement en tiers ne s'écartoit pas d'une minute; & pour ne pas effaroucher un prince du ſang ombrageux, il lui prodiguoit les reſpects & les attentions, & le mit dès les premiers jours ſur le pied de ne rien propoſer que de concert avec lui.

L'aſcendant du vieil évêque ſur M. le duc par l'adreſſe, & ſur le roi par la confiance, n'échappa nullement à la pénétration des miniſtres ſubalternes. Ils recherchèrent ſa protection, lui portoient ſecrètement leur porte-feuille de travail, & lui avec autant de ſecret vouloit bien en prendre communication & les guider en reconnoiſſance de leur politeſſe à ſon égard.

Bientôt le prélat, d'un air & d'un ton auſſi religieux que diſcret, fit entendre à M. le duc qu'en ſe ſoumettant à ſes lumières ſur les affaires temporelles, ſa conſcience ne lui permettoit pas d'abandonner les ſpirituelles, que cette réſerve ſeroit même un ſoulagement pour un prince déja chargé d'un ſi grand nombre d'affaires, & que celles de l'é-

glife avoient befoin de quelqu'un qui s'en occupât uniquement. Soit que M. le duc ne connût pas la force de cette branche d'adminiftration, foit qu'il n'ofât mécontenter un homme cher au roi, il laiffa l'évêque s'emparer de la feuille des bénéfices dont il fut abfolument maître, fans ceffer d'entrer dans toutes les autres affaires. Ainfi il devint & fe montra moins le fecond que le collègue du premier miniftre.

La marquife de Prie fut outrée de fe voir enlever la difpenfation des biens eccléfiaftiques; car elle comptoit bien, fous le nom de fon amant, gouverner l'état & l'églife. En effet, à l'exception du dernier article, elle fut, pendant deux ans & demi de miniftère, maîtreffe abfolue du royaume. Au retour de l'ambaffade de Turin, où elle avoit accompagné fon mari, elle entreprit de plaire au régent, ou du moins à quelqu'un qui pût lui faire jouer un rôle; le régent n'y eût pas été infenfible; mais il étoit inconftant. En comblant fes maîtreffes de galanteries & de graces de toute efpèce, il ne leur donnoit point de part dans les affaires d'état. L'ivreffe même ne lui arrachoit pas une indifcrétion fur cet article. J'en

ai cité un exemple. La marquiſe de Prie ſe rabbattit donc ſur M. le duc.

Madame la ducheſſe mère auroit bien voulu prendre l'empire ſur ſon fils ; mais elle connoiſſoit trop elle-même l'amour, pour ſe flatter de le balancer par l'autorité maternelle. Elle ſe borna à vivre politiquement avec la maitreſſe de ſon fils, de peur d'en être totalement abandonnée, & à ménager l'évêque de Fréjus.

La marquiſe de Prie avoit trop d'eſprit pour ne pas connoître l'incapacité de ſon amant, & pour s'imaginer avoir elle-même tout ce qu'il lui falloit, pour y ſuppléer dans le gouvernement. Elle réſolut de ſe choiſir des guides qui ne puſſent exiſter que par elle. Les Paris lui parurent propres à remplir ſes vues. Elle forma ſon conſeil intime, & les produiſit auprès de M. le duc (1). Quoique ce prince eût déja

(1) Ces quatre frères avoient commencé à ſe faire jour ſous la régence, & influoient déja aſſez dans les finances, pour devenir ſuſpects à Law, dont ils n'approuvoient pas les opérations. Il les fit exiler; mais lorſqu'il fut ſorti du royaume, l'uſage qu'on voulut faire de leurs talents, les fit rappeller. Le rôle qu'ils jouèrent

la plus haute idée du mérite de ſa maîtreſſe, le comité des Paris y ajouta beaucoup.

ſous le miniſtère de M. le duc, & la conſidération dont jouiſſent les deux qui vivent encore, m'engagent à faire connoître ici leur origine.

Leur père tenoit une auberge au pied des Alpes, où ſes fils, grands & bien faits, l'aidoient à ſervir les paſſans. En 1710, un munitionnaire cherchant dans la montagne quelque chemin, pour faire paſſer promptement des vivres en Italie, à l'armée du duc de Vendôme, qui en étoit fort preſſée, arriva par haſard à l'hôtellerie des Paris, & dit l'embarras où il ſe trouvoit. L'hôte lui promit de l'en tirer, par le moyen de ſes fils, qui connoiſſoient tous les défilés des montagnes. Ils tinrent parole, & firent paſſer le convoi. Le munitionnaire les préſenta au duc de Vendôme, ſe loua beaucoup de leurs ſervices, & les employa dans les vivres. Dès ce moment, la porte de la fortune leur fut ouverte. Nés avec du génie, une figure diſtinguée, étroitement unis, actifs & agiſſans de concert ſur un plan ſuivi, ils devoient néceſſairement réuſſir. Ils eurent encore l'avantage d'être d'abord protégés par la ducheſſe de Bourgogne. Une des femmes de cette princeſſe, en la ſuivant en France, tomba malade & fut laiſſée dans l'hôtellerie des Paris, à la Montagne, qui étoit leur enſeigne, & dont un des frères prit le nom. Cette femme y fut ſi bien traitée, qu'à ſon arrivée à la cour, elle en parla avec reconnoiſſance à la princeſſe, dont elle leur procura la protection. Leur fortune étoit

Chaque projet, avant d'être préfenté au prince, étoit concerté avec elle. On avoit foin d'y laiffer à deffein quelques rectifications à faire qui paffoient la portée de M. le duc, & que la dame endoctrinée d'avance ne manquoit pas de faire obferver. Les Paris, comme frappés d'étonnemens, admiroient fa fagacité, corrigeoient le plan fur fes remarques; & le prince admirateur plus naïf, fe félicitoit de trouver dans une maîtreffe adorée, un adjoint fi utile au miniftère.

La marquife, pour fe faire des amis ou des créatures, engagea fon amant à faire une nomination de chevaliers du S. Efprit & préfida à la lifte. Il y avoit alors 61 cordons vacans. Le régent n'avoit jamais ofé les donner. Ne

déjà affez bien établie en 1722, pour que Paris l'aîné fut un des gardes du tréfor royal. On créa pour lui une troifième place. La difgrace de M. le duc en 1726, entraina celle des Paris. En 1730, ils reprirent faveur, & la charge de garde du tréfor royal fut donnée à Paris de Monmartel, le cadet des quatre, qui l'occupe encore aujourd'hui. Devenu banquier de la cour, il influe tellement fur la finance du royaume, qu'il fixe le taux de l'intérêt, & qu'on ne placeroit, ni ne déplaceroit, fans le confulter, un contrôleur général.

fachant jamais refufer en face, il en avoit promis quatre fois plus qu'il n'y en avoit, & ne pouvant tenir fa parole à tous, il ne la tint à perfonne.

M. le duc, dans le chapitre du 2 Février, nomma 58, tant chevaliers que commandeurs eccléfiaftiques; quelques uns des premiers étoient d'affez mauvais aloi.

Avant de déclarer la promotion, M. le duc communiqua la lifte à l'évêque de Fréjus. Celui-ci que fa naiffance devoit en exclure, & dont la modeftie étoit un moyen d'ambition, trouvant fon nom parmi ceux des prélats commandeurs, l'effaça & y fubftitua celui de l'Archevêque de Lyon, Villeroi.

Le même jour, on fit fept maréchaux de France (1).

La de Prie, en attendant les contributions qu'elle devoit tirer de France, s'affura de la penfion de 40,000 livres fterling que l'Angleterre donnoit au cardinal Dubois, pour les facrifices que nous faifions à cette couronne. Le cardinal de Fleury, pendant fon miniftère, ne fut pas moins favorable aux

(1) Broglie, Roquelaure, Medavi, du Bourg, d'Alegre, la Feuillade & Grammont.

Anglois: mais il ne se fit pas payer.

Dès le commencement de cette année, les ministres de la plupart des puissances de l'Europe se rendirent au congrès de Cambrai indiqué dès 1720. Les plénipotentiaires de l'empereur remirent d'abord à ceux d'Espagne le décret d'investiture des états de Toscane, Parme & Plaisance, stipulé par le traité de la quadruple alliance en faveur de l'infant dom Carlos, aujourd'hui roi d'Espagne. On ouvrit ensuite le congrès; on commença par régler le cérémonial, & cet article important fut tout ce qui résulta de quinze mois de conférences.

M. le duc s'occupant du gouvernement intérieur, crut annoncer de grandes vues, en faisant donner contre les protestans une déclaration qui renouvelloit toute la sévérité de celles de Louis XIV, & y auroit encore ajouté, s'il eût été possible; car on peut se rappeller que l'arrêt du 10 Décembre 1686 défendoit aux médecins, chirurgiens & apothicaires l'exercice de leur profession, desorte qu'il falloit plutôt mourir de la main d'un orthodoxe, que de devoir la vie au secours d'un hérétique. Ces fureurs religieuses ne partent que

trop souvent des princes sans morale & même sans décence. La marquise de Prie avoit sûrement approuvé ce dévot projet, & cette femme adultère ne se contraignoit nullement dans ses propos sur les choses les plus respectées du public. Lorsqu'en 1725, année où les pluies perdirent la récolte, on porta en procession la châsse Ste. Geneviève : *Le peuple est fou*, disoit-elle ; *ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie & le beau tems ?*

Sur les représentations des états généraux, on fit des modifications en faveur des négocians étrangers établis en France & des protestans d'Alsace, dont les privilèges sont fondés sur des traités qu'il eût été dangereux d'enfreindre. Le fanatisme est quelquefois obligé de compter avec la politique. Celle des Suédois saisit cette occasion d'inviter par un manifeste les protestans François à venir porter leur industrie en Suède, & les étrangers profitèrent encore de l'intolérance de notre gouvernement.

Deux mois après la déclaration contre les protestans, il en parut une contre les mendians, aussi inutile que toutes celles qui l'avoient précédée, ou qui la suivront. Tant qu'on ne présentera pas à la mendicité une ressource de tra-

vail & des ſalaires, il ſera également cruel & impoſſible ou dangereux de proſcrire les mendians qui ſe multiplient journellement, au point que par les calculs les plus modérés, on les fait monter à 28 ou 30 mille dans la ſeule capitale.

Dans le même tems que le miniſtère venoit de changer en France, un changement plus conſidérable ſe faiſoit en Eſpagne. Philippe V qui avoit conquis & défendu ſa couronne avec courage, ne l'avoit portée qu'avec ennui. Il réſolut donc de la quitter, & par un acte authentique la réſigna à ſon fils le prince des Aſturies, qui monta ſur le trône ſous le nom de Louis Ier. Philippe ſe retira à St. Ildefonſe, pour s'y occuper uniquement de ſon ſalut, emmenant avec lui ſon miniſtre Grimaldo, dont les emplois furent partagés entre ſes premiers commis. Ces promotions ne ſont pas rares en Eſpagne, où l'on croit encore que, pour remplir les places, la première condition requiſe eſt d'en avoir les talens. Orri, Grimaldo, Patinno & pluſieurs autres miniſtres avoient originairement été commis. D'ailleurs aucune place en Eſpagne n'eſt vénale.

Le règne de Louis Ier ne fut que de

ſept mois & demi ; il mourut de la petite vérole le 31 Août, & ſon père remonta ſur le trône. Philippe V fut ſix jours à s'y déterminer & à réſiſter aux prières de la reine & des principaux officiers, tous les conſeils reſtant dans l'inaction. Grimaldo reprit ſes fonctions, & la reine à qui la retraite avoit rendu la couronne plus chère, s'appliqua à prévenir ou empêcher les nouveaux dégoûts que le roi pourroit avoir, & ſouvent elle en eſſuya elle-même de terribles en combattant ceux de ſon mari.

Quoique les affaires étrangères ne ſoient pas l'objet principal de ces mémoires, je ne dois pas omettre des faits qui intéreſſent toute l'Europe, telle que la pragmatique de l'empereur Charles VI. Dès l'année 1713 il avoit voulu aſſurer dans ſa maiſon la ſucceſſion à tous ſes états héréditaires. Il n'avoit point alors d'enfans, mais il pouvoit en avoir, & fit rédiger dans ſon conſeil une loi par laquelle ſes enfans mâles, & à leur défaut ſes filles, les uns & les autres par ordre de primogéniture, poſſéderoient ſes terres, états & principautés, le tout en entier ſans diviſion ni partage. Cette ſucceſſion indiviſible devoit, au défaut de

de la branche Caroline iſſue de lui, paſſer dans la branche Joſephine iſſue de ſon frere Joſeph, & au défaut des deux branches aux ſœurs de Sa Majeſté. Depuis ce plan de ſucceſſion, Charles avoit eu un fils, mort l'année même de ſa naiſſance, & trois filles auxquelles il vouloit aſſurer le droit à ſa ſucceſſion indiviſible par ordre de primogéniture. Il commença par s'aſſurer de la renonciation de ſes deux nièces princeſſes électorales, l'une de Saxe & l'autre de Bavière, & publia enſuite la loi de la ſucceſſion ſous le titre de *pragmatique-ſanction.* On verra dans la ſuite les événemens que cette loi fit naître.

Les arrangemens politiques, les opérations de cabinets qui ne doivent avoir que des effets éventuels ou éloignés, intéreſſent peu le gros d'une nation telle que la nôtre. Ce qui attiroit ſon attention étoit l'état des finances. Les papiers royaux répandus dans le public montoient encore à près de deux milliards, quoique le viſa en eût proſcrit pour cinq ou ſix cent millions. Le gouvernement n'avoit trouvé d'autres moyens pour retirer les billets liquidés, que des créations de rentes perpétuelles ou viagères, & d'offices bientôt après ſup-

primés. Chaque opération de finance étoit imaginée comme un remède qu'on reconnoissoit ensuite pour un nouveau mal. On crut aussi trouver une ressource dans la diminution des monnoies qu'on avoit quelquefois augmentées ou diminuées, sans s'appercevoir que ces variations, indifférentes pour le commerce étranger, occasionnent toujours une convulsion pour le commerce intérieur. Il paroît qu'o. s'est depuis désabusé à cet égard. Des défenses de faire sortir du royaume les espèces, n'eurent & ne devoient pas avoir plus de succès.

Si M. le duc s'occupoit, comme il pouvoit, des affaires de l'état, il étoit encore plus attentif à ce qui l'intéressoit personnellement. Quelque bien affermi que fût son ministère, il sentoit que sa puissance tenoit à la vie du roi, qui avoit à peine quinze ans, & que l'infante n'en ayant encore que huit, il se passeroit encore plusieurs années avant que ce prince eût des enfans. Si dans l'intervalle on avoit le malheur de le perdre, la couronne passoit au roi d'Espagne, ou dans la maison d'Orléans; & dans l'un ou l'autre cas, M. le duc n'étoit plus maître. Il trembloit donc à la moindre incommodité du roi. Ce jeune prince

ayant eu une fièvre avec des ſymptômes qui paroiſſoient dangereux, fut faigné deux fois. La maladie ne fut pas longue; mais tant qu'elle dura, M. le duc fut dans les plus grandes alarmes. Comme il couchoit dans l'appartement au-deſſous de celui du roi, il crut une nuit entendre plus de bruit & de mouvement qu'à l'ordinaire. Il ſe lève précipitamment, & monte tout effrayé en robe de chambre. Maréchal, premier chirurgien, qui couchoit dans l'antichambre, étonné de le voir paroître à une telle heure, ſe lève, va au devant & lui demande la cauſe de ſon effroi. M. le duc hors de lui, ne répond que par monoſyllabes : j'ai entendu du bruit .... le roi eſt malade..... que deviendrai-je? Maréchal eût peine à le raſſurer, & l'engagea à s'aller coucher ; mais tout en le conduiſant, il l'entendit comme un homme qui croit ne parler qu'à ſoi-même : je n'y ſerai pas repris.... s'il en revient, il faut le marier.

Dès ce moment, le renvoi de l'infante fut réſolu ; M. le duc n'y mit que le tems de faire part à la cour d'Eſpagne du parti pris en France, puiſque trois ſemaines après, Philippe V fit partir, pour retourner en France, la reine veuve de Louis

Ier & mademoiselle de Baujolois sa sœur, destinée à dom Carlos, aujourd'hui roi d'Espagne. Avant leur arrivée, l'infante partit aussi de Paris pour retourner à Madrid.

Le roi & particulierement la reine d'Espagne, ressentirent le plus vif chagrin du renvoi de l'infante. Le maréchal de Tessé notre ambassadeur auprès d'eux l'avoit prévu, & n'osant pas s'exposer aux premiers emportemens de la reine, s'il lui annonçoit lui-même un si cruel revers, partit de Madrid, laissant cette désagréable commission à l'abbé de Livri qu'il chargea des affaires.

M. le duc s'étoit déterminé à renvoyer l'infante, avant même d'avoir fixé son choix sur la princesse qu'il destinoit au trône. Il porta d'abord ses vues sur sa sœur, mademoiselle de Vermandois, aujourd'hui abbesse de Beaumont-lez-Tours. Devenant ainsi beau-frère du roi, son autorité n'en auroit été que mieux appuyée, & la marquise de Prie approuvoit fort le mariage. Personne n'ignorant que M. le duc ne faisoit rien que par le conseil ou de l'aveu de sa maîtresse, mademoiselle de Vermandois ne pourroit pas douter qu'elle ne dût son élévation à la marquise, qui se croyoit en droit d'espérer tout de la

reconnoiſſance d'une reine qu'elle auroit faite. Cependant avant de ſe décider abſolument, elle voulut s'aſſurer à cet égard des ſentimens de la princeſſe, & convenir avec elle des conditions préliminaires. La premiere étoit que mademoiſelle de Vermandois, en ſe bornant à des égards de bienſéance avec ſa mère madame la ducheſſe, ne lui donneroit aucun crédit. La marquiſe qui ne pouvoit pas ſouffrir la ſienne, fut auſſi étonnée que mécontente de trouver dans la princeſſe des ſentimens fort différens. De plus accoutumée aux ſoumiſſions de ſon amant, elle fut choquée de n'en pas recevoir autant de la ſœur. Il n'en fallut pas davantage à la marquiſe pour lui faire abandonner ſon projet & chercher une princeſſe plus complaiſante. Elle n'eût pas de peine à perſuader à M. le duc, que loin de s'affermir par une alliance avec le roi, il ſe mettoit lui-même dans la dépendance de ſa ſœur & de ſa mère. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver un parti ſortable pour le roi; ce qui n'étoit pas aiſé par les diſproportions d'âge des différentes princeſſes de l'Europe, les unes étant trop jeunes & les autres trop âgées.

Au premier bruit du renvoi de l'in-

fante, le prince Kourakin, ambaſſadeur de Ruſſie en France, en donna avis à la czarine qui venoit de ſuccéder à Pierre I. ſon mari, & qui, dans l'inſtant, de concert avec Campredon, notre miniſtre en Ruſſie, propoſa pour le roi la princeſſe Elizabeth ſa ſeconde fille, qui a régné depuis, & du même âge que le roi; offrant en reconnoiſſance à M. le duc de le faire roi de Pologne après la mort d'Auguſte. M. le duc qui, du vivant du czar, avoit recherché la princeſſe Eliſabeth en vue du trône de Pologne, répondit à la czarine qu'il ſe croiroit encore plus ſûr de ſa protection, en devenant ſon gendre, que s'il faiſoit Eliſabeth reine de France.

On fut quelque tems à s'épuiſer en conjectures ſur le choix qui devoit ſe faire. Perſonne ne penſoit ſeulement à la princeſſe Leczinski, fille de Stanislas, roi de Pologne, & alors fugitif & même proſcrit. Ce fut cependant ce qui détermina la marquiſe de Prie, & conſéquemment M. le duc. Ils ne pouvoient pas douter de la reconnoiſſance d'une princeſſe qu'ils faiſoient paſſer de la ſituation la plus malheureuſe ſur le premier trône de l'Europe. En effet Staniſ-

las échappé avec sa femme & sa fille à la poursuite du roi Auguste, étoit proscrit, & sa tête à prix par un décret de la diète de Pologne. Il s'étoit d'abord réfugié en Suède, puis en Turquie, ensuite aux Deux-Ponts. Tant que Charles XII avoit vécu, il avoit, malgré ses propres malheurs, fourni à la subsistance de Stanislas. Mais après la mort de Charles, Stanislas toujours poursuivi, privé de tout appui, sans bien ni sûreté de sa personne, exposa sa malheureuse position au duc d'Orléans régent, qui, touché de compassion, lui permit de se retirer secretement dans un village près de Landau, où il lui faisoit donner de quoi vivre. Il n'y fut pas long-tems, sans apprendre que ses ennemis prenoient des mesures pour l'enlever. Il se réfugia aussi-tôt auprès du commandant de Landau, & obtint du régent la permission d'y demeurer en sûreté, jusqu'à ce qu'on eût pris des arrangemens pour le fixer à Wiessembourg, dans une vieille commanderie dont la moitié des murailles étoit ruinée, & qu'on ne releva pas.

Ce fut là que, par une lettre particulière de M. le duc, il apprit le bon-

heur inespéré qui lui arrivoit. Il passe à l'instant dans la chambre où étoient sa femme & sa fille, & dit en entrant: Mettons-nous à genoux & remercions Dieu. Ah, mon père, s'écria la fille, vous êtes rappellé au trône de Pologne! Ah, ma fille, répondit le père, le ciel nous est bien plus favorable! vous êtes reine de France.

A peine concevoient-elles que ce ne fût pas un songe. Il seroit difficile de peindre les transports de la mère & le saisissement de la fille, qui, la veille de cette nouvelle, se seroit trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle alloit avoir pour principaux officiers de sa cour. Elle en voyoit un exemple vivant dans la duchesse de Bouillon, petite fille du roi Sobieski mort sur le trône; elle venoit récemment d'essuyer un refus. Lorsque la princesse de Bade épousa le duc d'Orléans, Stanislas proposa sa fille pour le frère de cette princesse, & la proposition fut rejettée. La princesse de Bade mère, considérant depuis que sa fille devenoit la sujette de celle qu'elle avoit refusée pour sa bru, s'empressa d'écrire une lettre embarrassée de complimens & de soumissions, par laquelle elle réclamoit pour

ſa fille la protection & les bontés de la reine. Tout étant ainſi réglé, Stanisſlas ſe rendit avec ſa famille à Strasbourg, où la demande en forme devoit être faite par les ambaſſadeurs avec plus de dignité que dans les maſures de Weiſſembourg.

Le duc d'Antin & le marquis de Bauveau furent choiſis pour cette commiſſion, & l'on fit partir en même tems la maiſon de la reine future, pour aller avec eux au devant d'elle. Le duc d'Antin, quoiqu'homme d'eſprit & le plus fin courtiſan, dit aſſez mal-adroitement dans ſa harangue, que M. le duc ayant pu préférer une de ſes ſœurs, n'avoit cherché que la vertu. Sur quoi, mademoiſelle de Clermont, une des ſœurs, nommée ſur-intendante de la maiſon de la reine, & préſente à ce compliment, dit : d'Antin nous prend apparemment mes ſœurs & moi pour des catins. La reine ſur les éloges qu'on lui faiſoit de la figure & des graces du roi, répondit : hélas, vous redoublez mes alarmes. Le duc d'Orléans, fondé de la procuration du roi, épouſa la princeſſe dans la cathédrale de Strasbourg où le cardinal de Rohan leur donna la bénédiction. Quinze jours après, la reine ar-

riva à Fontainebleau, où ce même prélat fit le 4 Septembre la célébration du mariage de leurs majestés. Cette cérémonie ne changea rien dans le gouvernement. La reine monta sur le trône, & la marquise de Prie continua de régner. Affaires générales ou particulières, tout étoit de son ressort. M. le duc, en prévenant tous les goûts ou les fantaisies de cette femme, étoit encore obligé d'en servir les fureurs. Nous avons vu le Blanc mis à la Bastille, & la chambre de l'arsenal chargée d'instruire son procès. Le comte & le chevalier de Belle-Isle & Moreau de Sechelles, qui depuis fut ministre des Finances, se trouvant impliqués dans la même affaire, furent arrêtés au commencement du ministère de M. le duc. Qu'ils fussent innocens ou non à l'égard de l'état, ce n'étoit pas là le point intéressant. Le crime le plus impardonnable aux yeux de la marquise étoit d'être les amis de sa mère. Une commission étoit le vrai tribunal qu'elle désiroit, parce que le ministère régnant est toujours sûr de dicter la sentence, & M. le duc étoit dans cette disposition. Mais le maréchal duc de la Feuillade, voulant faire ostentation de crédit dans le parlement,

persuada au prince d'y renvoyer l'affaire, & lui répondit de la condamnation des accusés; au lieu que les commissions sont si odieuses au public en affaires criminelles, qu'un coupable même qu'elles condamnent, passe toujours pour un innocent sacrifié à la passion. M. le duc se rendit, & l'affaire fut renvoyée au parlement. La Feuillade se mit aussitôt en devoir d'effectuer sa promesse, & se fit presque la partie des accusés; mais ne trouvant pas dans les magistrats des dispositions pareilles aux siennes, de solliciteur & d'ennemi caché, il se fit ouvertement juge. Il alla donc au parlement siéger comme pair, dès qu'on eût entamé l'affaire, & y en entraîna deux qui vouloient, comme lui, en faire leur cour à madame de Prie. L'indignation publique fut au point, que M. le duc sentant qu'une partie pouvoit en rejaillir sur lui, leur dit dès la seconde séance de ne plus se montrer au parlement. L'arrêt qui suivit, fut si favorable à M. le Blanc, & l'applaudissement si général, que ce fut une espèce de triomphe. M. le duc & sa maîtresse en furent outrés; mais il fallut dissimuler. Il y a des occasions où la voix publique impose aux despotes.

Le gouvernement ſans économie, ayant toujours des beſoins, M. le duc fit donner un édit portant impoſition du cinquantième en nature ſur tous les biens du royaume pendant douze années, terme aſſez éloigné pour annoncer ſouvent en France la perpétuité d'un impôt. Comme il devoit encore ſe lever, ainſi que la dîme, ſans entrer dans les frais de cultûre & autres, le cri fut univerſel. Tous les parlemens adreſſèrent des remontrances qui obligèrent M. le duc de faire tenir par le roi un lit de juſtice pour l'enregiſtrement. Ce fut le premier de cette eſpèce ſous le règne préſent, & qui eut le même ſuccès que tant d'autres pareils que les miniſtres ont obligé de tenir. Ils ne ceſſent de crier que l'autorité du roi ne doit pas être compromiſe, & ne ceſſent de la compromettre: on en verra ſouvent des exemples.

A la mauvaiſe adminiſtration, ſe joignirent des malheurs réels, qu'un gouvernement ſans principes aggravoit encore. Je veux parler de l'intempérie des ſaiſons; les pluies ne permirent de mûrir, ni aux moiſſons ni aux raiſins (1).

(1) Ce n'étoit pas que le volume d'eau qui tomba cette année, fût plus conſidérable que

L'état des campagnes fit craindre une famine; cette crainte pensa la faire naître & occasionna du moins une si grande cherté, que le pain monta dans Paris jusqu'à 9 s. la livre, & à proportion dans les provinces. Le monopole profitant de la crainte, l'excitoit encore, pour exercer son brigandage. Des magistrats peu éclairés, & qui d'ailleurs étoient flattés de paroître les pères du peuple, en voulant s'opposer au monopole, ne servoient qu'à les fortifier. Les recherches dans les greniers, engageoient ceux qui pouvoient s'y soustraire, à resserrer les grains dans l'espérance de les faire augmenter de prix. Des gens en crédit, moins innocens que des magistrats, exagéroient des terreurs qu'ils n'avoient point, & sous prétexte de servir le public, formèrent des magazins qui leur valurent des sommes immenses. On en accusoit ouvertement madame de Prie & les Paris son conseil.

dans les autres Il le fût moins que dans plusieurs, puisqu'il ne fut que de 17 à 18 pouces, au lieu que de 1750 à 1757, par exemple, il a été à 20, année commune. Mais en 1725, des pluies fines & continuelles commencèrent avec le mois d'avril, & ne finirent qu'en octobre.

Peut-être le reproche n'étoit-il pas fondé; mais c'est toujours à ceux qui gouvernent que le peuple s'en prend lorsqu'il souffre ; & ils l'auroient évité, s'ils s'étoient bornés à procurer une pleine & constante liberté sur le commerce des blés. On y viendra sans doute, lorsque la nation sera assez éclairée, pour que les gens intéressés ne puissent lui en imposer.

La cherté des blés ne fut pas de longue durée ; la récolte se fit & fut même abondante, & le grain trop nourri d'eau n'étant pas de garde, les blés tombèrent bientôt au plus bas prix.

Je terminerai ce qui concerne cette calamité par un fait peu important en lui-même, mais qui, dans mon objet principal de faire connoître les hommes, sert à montrer combien les ministres, & sur-tout les moins instruits, craignent d'être soupçonnés d'avoir besoin de lumières.

Il y avoit eu dans Paris, des émotions populaires si vives sur le pain, qu'il y eut même du sang répandu, & que le gouvernement fut obligé de faire exécuter trois des plus coupables ou des plus malheureux. Cette sévérité ne

calma pas les esprits, parce qu'elle ne fit pas cesser la misère & que la faim commande plus absolument que les rois. Jannel, aujourd'hui intendant général des postes, étoit dès-lors en liaison avec les ministres, & voyoit assez familierement M. le duc. Il sut par plusieurs commissaires de quartier, la veille d'un marché, qu'ils craignoient pour ce jour là une violente sédition & d'y être eux-même massacrés par la populace. Il alla aussi-tôt en donner avis à M. le duc. Le prince en eut la plus grande frayeur, ne la cacha point, & les ordres furent à l'instant donnés de faire venir à tout prix des blés & des farines. Le marché & les suivants furent abondamment pourvus ; ces blés vendus à un prix un peu au-dessous de l'achat, firent par la concurrence baisser le prix courant. Les monopoleurs, de systême ou de crainte, redoutèrent l abondance, ouvrirent leurs réserves, & de jour en jour, l'équilibre se rétablit.

M. le duc pleinement rassuré, eût honte d'avoir eu & surtout laissé voir de la peur. Il ne sut pas distinguer un malheur prévenu d'avec un malheur imaginaire. Les affidés, pour couvrir leurs mauvaises opérations passées, & se dé-

dommager des gains qu'ils auroient faits, lui exagérèrent le facrifice léger & néceffaire dans les circonftances, qu'on avoit fait fur le prix des blés. Enfin M. le duc, dans fon dépit contre Jannel, témoin de fes allarmes, fit expédier une lettre de cachet pour le mettre à la baftille, comme auteur d'une terreur panique. L'évêque de Fréjus en fut inftruit, en fentit, en repréfenta l'injuftice, fit révoquer l'ordre, avertit Jannel d'être plus difcret, au hazard d'être moins utile. C'eft de lui-même que je tiens tout ce détail.

Quoique nous euffions dans le tems dont il s'agit ici, peu de rapports politiques avec la Ruffie, la mort du czar Pierre Ier fut un événement trop confidérable en Europe, ponr n'en pas faire mention.

J'ai déja donné quelques traits de fon caractère à l'occafion de fon voyage en France ; mais je dois faire connoître un peu plus un homme fi extraordinaire, à qui on a donné le furnom de grand, & qui l'a mérité à plufieurs égards. Il eft d'autant plus à propos de s'y arrêter, que les deux principales hiftoires (1) de

(1) Les mémoires du baron de Huiffen, donnés fous le nom d'Yvan Neftezuranoy. Cet Alle-

ce prince ont altéré ou omis plusieurs particularités importantes ou curieuses, par des motifs d'intérêts. J'anticiperai même ici les événemens, pour présenter en racourci un tableau des diverses révolutions arrivées en Russie, jusqu'au moment où j'écris.

On sait que Michel Romanow, ayeul de Pierre I[er], monta sur le trône en 1613, & fut le premier czar de sa race. Fils d'un archevêque de Rostou, il étoit allié par les femmes, aux anciens czars; mais il ne dut la couronne qu'à l'assemblée des boyards, qui la lui déférèrent par élection. Il fit son père patriarche

mand, payé par la cour de Russie, écrivoit sous la dictée du duc de Holstein.

Voltaire, chargé par le czarine Elizabeth, d'écrire l'histoire du czar, reçut pour 50,000 liv. de médailles d'or, que lui envoyoit Van Schevalow, & qui furent apportées par le chevalier Déon, qui les remit à Strasbourg, aux banquiers Hermani & Dietrick. Depuis, le comte Pouschkin fut encore chargé pour Voltaire, de 4000 ducats; mais il les dépensa, fit encore des dettes, fut mis au Fort-l'Evêque. J'ignore quand & comment il en est sorti.

Voltaire a si bien senti ce qu'on lui objecteroit sur ses omissions, que dans sa préface il s'élève fort contre les écrivains qui révèlent les foiblesses des princes. C'est cependant ce qui les fait mieux connoître.

de Ruffie, & lui confia toute fon autorité. Michel eut pour fucceffeur, fon fils Alexis, en 1645. Celui-ci eut de fa premiere femme, Marie Milaslowski, quatre fils, Simon & Alexis, morts jeunes, Fœdor & Yvan qui régnèrent; & quatre filles, Théodofie, Marie, Sophie, qui fut corégente, & Cathérine. Aléxis eut de fa feconde femme, Natalie, Nariskin, Pierre qui fut le czar, dont je vais parler, & la princeffe Natalie.

Alexis étant mort en 1676, Fœdor, fon fils aîné, lui fuccéda, & mourut le 27 Août 1682, fans laiffer d'enfans de fes deux femmes Euphemie Grotzefka, polonoife, morte en 1681, & Marthe Mathowna Apraxin, morte en 1716.

Fœdor avoit nommé, pour lui fuccéder, Pierre fon frere cadet, âgé de dix ans, mais en qui il apperçut déjà un homme, au préjudice de Jean, l'aîné, âgé de treize ans, également foible de corps & d'efprit. Mais la princeffe Sophie, craignant que les deux Nariskins, frères de la jeune czarine, douairière, & oncles de Pierre, ne s'emparaffent du gouvernement fous le nom de leur neveu, & voulant régner elle-

même ſous celui de Jean, excita les ſtrelitz (1) à une révolte en faveur de cet aîné, fit maſſacrer les deux Nariſkins & les principaux ſeigneurs qui lui étoient ſuſpects, aſſocier Jean à l'empire, & finit par ſe faire déclarer corégente, ou plutôt régna ſeule pendant quelques années. C'étoit avec plus d'inquiétude que de remords. Pierre, à l'âge de dix-ſept ans, annonçoit tout ce qu'il devoit être, & l'état de langueur de Jean le menaçoit d'une mort prochaine. Marié en 1684 avec Paraſcowie Solticof, il n'en avoit que trois filles, Catherine, Anne & Paraſcowie.

Sophie jugea qu'elle ne jouiroit pas du fruit de ſes crimes, ſi elle n'en commettoit encore un, & réſolut de faire périr Pierre qui n'étoit pas encore marié. On a prétendu qu'elle avoit d'abord employé le poiſon, mais que de prompts remedes, joints à la force du tempérament du jeune prince, en avoient pa-

(1) Les ſtrelitz étoient en Ruſſie, ce que la garde prétorienne fut ſous les empereurs Romains, & ce que ſont les janiſſaires dans l'empire Ottoman : une troupe toujours prête à ſervir les fureurs de leurs princes, ou à les précipiter du trône.

ré l'effet mortel, & que les mouvemens convulſifs qu'on lui remarquoit ſouvent dans les muſcles du viſage, étoient une ſuite de l'état violent qu'il avoit éprouvé. Que cette imputation ſoit bien ou mal fondée, ce n'eſt pas le caractère de Sophie qui a pu la détruire, puiſqu'elle entreprit de faire immoler ce frère par les ſtrélitz, & qu'il fut obligé de ſe réfugier dans le château de la Trinité. Les boyards, leurs vaſſaux ou eſclaves, les Allemands établis en Ruſſie, accoururent à ſon ſecours, détachèrent par leur exemple, les ſtrélitz du parti de Sophie, & ramenèrent le jeune prince dans Moſcou, où l'on fit périr dans les ſupplices, les complices de la princeſſe qui fut renfermée dans un couvent.

De ce moment, Pierre commença de régner; car Yvan n'eut juſqu'à ſa mort (19 Janvier 1696) d'autre marque de la ſouveraineté que de partager le titre de czar. Pierre réſolut alors d'aller chercher, en voyageant chez différentes nations, les lumières qu'il ne pouvoit pas trouver chez lui. Il avoit, avant ſon départ, pris ou cru prendre toutes les meſures poſſibles pour aſſurer, pendant ſon abſence, la tranquillité de ſes états. Mais

le clergé, effrayé du progrès des connaiſſances de ce prince, & des premières lueurs de ce jour nouveau, craignant peut-être avec une bonne foi ſtupide, comme on le craint ailleurs par intérêt, de voir détruire la ſuperſtition, communiqua ſes frayeurs au peuple. De vieux boyards attachés aux anciens uſages, ſe joignirent aux prêtres. Dans une nation eſclave, ſuperſtitieuſe & féroce, une révolution eſt l'ouvrage d'un moment. Mais un moment auſſi fait une révolution contraire. La Ruſſie en a fourni pluſieurs exemples en peu d'années de ce ſiècle. Les rebelles alloient remettre Sophie ſur le trône, & comptoient fermer au czar l'entrée de ſes états. Aux premiers bruits de la révolte, ce prince part de Vienne & ſe montre bientôt dans Moſcou. Avant ſon arrivée, les troupes étrangères qu'il y avoit laiſſées, avoient fait tête aux ſtrelitz qui accouroient des frontières en faveur de Sophie. La préſence du czar acheva de tout ſoumettre. Il déploye auſſitôt les ſupplices les plus terribles, & jugeant que les ſtrelitz conſerveroient toujours un eſprit de révolte, il réſolut de les anéantir. Il les fit envelopper & déſarmer par les troupes étrangères

& par celles qui étoient reſtées fidèles. Dans un même jour, deux mille furent pendus, & environ cinq mille eurent la tête tranchée. Le czar donna le ſignal de l'exécution, en prenant une hache dont il coupa lui-même une centaine de têtes, ordonna à ſes courtiſans de ſuivre ſon exemple, & abandonna le reſte à d'autres bourreaux moins diſtingués. Toutes ces têtes furent miſes ſur des pointes de fer autour des murs de Moſcou, un grand nombre en face des fenêtres de la priſon de Sophie, & y reſtèrent cinq à ſix ans, juſqu'à la mort de cette princeſſe en 1704.

Les ſtrélitz n'étant que les inſtrumens de la rébellion, le czar entreprit de ſe ſoumettre ceux qui en étoient l'ame. Une adminiſtration municipale ſuccéda dans les provinces à celle des boyards. La puiſſance du clergé étoit encore un objet plus important. Les patriarches de Ruſſie avoient ſouvent paru dans les cérémonies publiques à côté des czars, & quoique cette eſpèce d'égalité ne fût qu'une marque de reſpect pour la religion, Pierre ſavoit que ſa famille avoit dû en partie ſon élévation au clergé. Il ne vouloit pas qu'une autre maiſon pût avoir un jour la même obli-

gation aux prêtres dont il connoissoit le pouvoir sur un peuple superstitieux. Il abolit donc le patriarcat, en appliqua les revenus aux besoins de l'état, & principalement à la solde des troupes, qu'il intéressoit par là au succès d'une opération politique. Il fixa à cinquante ans les vœux monastiques. Cette ordonnance qui auroit pu servir d'exemple aux autres princes, bornoit tellement le nombre des moines, que c'étoit presque les détruire. Il réduisit enfin le clergé aux fonctions de son ministère; encore en exigea-t-il un serment nouveau dont la formule lui donnoit la suprématie ecclésiastique. Le czar sentoit si bien la grandeur de son entreprise & le mérite du succès, qu'ayant lu un parallèle de Louis XIV & de lui, par Steele, il en parut flatté; *mais cependant*, dit-il, *j'ai soumis mon clergé, & il obéit au sien.*

Pierre avoit épousé en premières noces, en 1689, Eudoxie Théodora Lapoukin, de la plus haute noblesse du duché de Nowogorod. Le mariage s'étoit fait suivant l'ancien usage. Toutes les filles, jeunes, belles & nobles, de quelque partie de l'empire que ce fût, averties par une proclamation générale, que le czar devoit choisir entr'elles une épouse,

se rendirent à ce concours. Le czar les ayant fait rassembler dans la plus grande salle du palais, & après les avoir examinées, se détermina en faveur d'Eudoxie. Un tel choix ne pouvoit tomber que sur la beauté. Dans cette foule de rivales, rien ne se manifestoit de tant de caractères que le desir de plaire, ou l'ambition d'être préférée. Eudoxie n'avoit pas les qualités propres à fixer un prince d'un tempérament bouillant qui ne fait pas les amans fidèles, même quand ils continuent d'aimer. Eudoxie, fière & jalouse, vouloit régner seule sur le cœur de son mari & avec lui sur l'empire. Elle oublia que ce mari étoit un maître, effrené dans ses désirs, incapable de souffrir la moindre contrainte, & déjà réfroidi par la jouissance. En moins de deux ans, il en eut deux enfans mâles. L'aîné, nommé Alexandre, mourut jeune; le second fut l'infortuné Alexis.

Le czar, de jour en jour plus dégoûté par humeur de l'impératrice, la prit bientôt en aversion. Il devint éperduement amoureux d'Anne Moëns ou Moousen, née à Moscou, de parens établis dans le faubourg de la slabode allemande. Cette fille jeune, belle &

de

de beaucoup d'efprit, lui infpira une paffion d'autant plus forte, qu'elle ne marquoit à ce prince que de l'éloignement & même du dégoût. L'impératrice, tranfportée de fureur, accabla fon mari de reproches, & recourut à mille artifices pour perdre fa rivale, qui loin d'en éprouver du reffentiment, ne cherchoit pour fe délivrer d'un amant odieux, qu'à le reconcilier avec Eudoxie. L'averfion de la jeune Allemande pour le czar, venoit de l'amour qu'elle avoit pour Kaiferling, envoyé de Pruffe.

Le czar, également irrité des reproches amers d'Eudoxie & des froideurs d'Anne Mooufen, réfolut de fe venger de la première en la répudiant, & fe flatta de féduire enfuite l'autre par l'ambition, en lui offrant fa main & fa couronne. Il consulta les théologiens de Ruffie, fur les moyens de nullité qu'ils pourroient trouver dans fon mariage : leur réponfe ne fut pas favorable à fes defirs; c'étoit avant qu'il eût foumis fon clergé. Le Genevois le Fort, favori, miniftre, & tout ce qu'un homme d'une ame ferme, d'un génie étendu, d'un efprit décifif & plein d'expédiens, pouvoit être auprès d'un prince tel que le czar Pierre, fe fit le cafuifte de la quef-

tion du divorce, & persuada à son maître de s'en faire le seul juge. Le Fort y trouvoit son intérêt particulier. Eudoxie, loin de le ménager, cherchoit continuellement à le traverser. Toute princesse ambitieuse, sans autorité & avide d'en avoir, n'osant faire éclater son dépit contre le maître, est naturellement ennemie des ministres qu'elle ne peut s'attacher.

Le czar prononça lui-même l'arrêt de répudiation, & pour ôter à Eudoxie tout espoir de retour, il la fit enfermer dans un couvent & l'obligea d'y faire des vœux (1). Il y a toute apparence que ce prince trop puissant pour dissimuler, avoit réellement le dessein de placer sa maîtresse sur le trône, si elle-même en avoit eu le desir; car il n'avoit plus rien à satisfaire du côté des sens. Anne Moousen étoit entrée en

(1) Voltaire dit que ce fut dans un couvent de Susdal, en 1696; je lis dans des mémoires très exacts, que ce fut en 1693, & dans un couvent de Rostow, établi pour des filles de condition. Les intrigues qu'Eudoxie eut dans la suite, par le moyen de l'archevêque de Rostow, avec Glebow, frère du prélat, appuyeroient mon sentiment. Au surplus, cela est assez indifférent, & cette note n'est que pour l'exactitude historique.

esclave dans le lit de cet amant terrible & absolu; mais elle ne pouvoit s'empêcher de laisser paroître son dégoût; quelquefois l'aveu lui en échappoit. Si elle en cachoit le principe, c'étoit pour ne pas exposer Kaiserling aux fureurs d'un prince jaloux, orgueilleux, despotique, & qui dans sa vengeance n'eût eu aucun égard au titre dont son rival étoit revêtu. Le refus constant d'Anne Moousen de recevoir la main du czar, étoit seul capable d'affermir un prince de ce caractère dans le dessein de la lui donner. Cependant après une infinité de transports d'amour, de fureur, de combats entre la passion & le dépit, le czar absolument rebuté, se livra pour se guérir, à la débauche, où il étoit assez porté par son tempérament. Il n'eut plus de passion décidée; car ce qu'il fit dans la suite pour Catherine, fut l'effet non de l'amour, mais de la reconnoissance pour cette femme extraordinaire.

Anne Moousen ne fut pas plutôt sortie de son brillant esclavage, & libre de disposer de sa main, qu'elle s'empressa de la donner à son véritable amant.

Pierre avoit épousé Eudoxie, & l'avoit déjà répudiée avant ses premiers voyages qu'il ne commença qu'en 1697,

après la mort de fon frère. Il les interrompit pour venir châtier la révolte des ftrélitz, & ne les reprit qu'en 1716. Le tems qui s'étoit écoulé jufque-là fut principalement rempli par fes guerres dont l'hiftoire eft trop connue pour la rappeler ici. Ce qui regarde le fecond mariage du czar & furtout les commencemens de la fortune de l'impératrice Catherine, eft moins connu. Jufqu'ici tous les ouvrages imprimés, fans exception, en ont fupprimé, altéré ou déguifé les circonftances les plus fingulières. Je vais y fuppléer d'après des mémoires très-fûrs.

Catherine d'Alfendeyl nâquit en 1686, dans le village de Ringen du diftrict de Dorpt, en Livonie, de payfans catholiques de Pologne. On a même prétendu qu'elle étoit bâtarde d'un gentilhomme nommé Rofen, feigneur de ce village, parce qu'il fourniffoit la fubfiftance à la mère & à l'enfant. D'autres, tel que Hubner, lui donnent pour père Albendiel ou Alfendeyl, gentilhomme voifin & ami de Rofen. Le mari de la payfane étoit fi ignoré, & cette généalogie alors fi peu intéreffante, que l'enfant fut infcrit fur le regiftre baptiftaire, *fundling*, c'eft-à-

dire, enfant naturel. D'ailleurs, le plus ou moins de bassesse dans son origine, est assez indifférent relativement au rang où elle parvint. Elle dut tout à la fortune & à son mérite personnel. Orpheline, presqu'en naissant, car elle perdit à trois ans sa mère & Rosen, le vicaire de Ringen, son parrain, s'en chargea par charité. Elle avoit treize ou quatorze ans, lorsque le sur-intendant ou archiprêtre de Riga, nommé Gluk, faisant sa tournée, la trouva chez le vicaire, qui étant pauvre, pria l'archi-prêtre de se charger lui-même de l'orpheline. Gluk l'emmena, & la mit auprès de sa femme qui en fit une espèce de servante. En croissant, sa taille & ses traits se développèrent, & sa beauté se faisoit remarquer. Gluk vit qu'elle faisoit un peu trop d'impression sur le cœur de son fils, & pour en prévenir les suites, il la maria à un traban suédois de la garde de Charles XII, d'autres disent un soldat du régiment de Schlippenback. Il pouvoit bien avoir d'abord servi dans ce régiment. Au reste, une discussion sur cette différence d'état du mari, n'est pas plus importante que sur la légitimité de la femme, dans l'obscurité où elle étoit née. Le mariage se fit à Marienbourg

où le mari étoit en garnison, & trois jours après il eut ordre de joindre l'armée. Il fut du nombre des prisonniers faits à la bataille de Pultava, & envoyé en Sibérie, où il ne mourut qu'en 1721.

Le peu de tems que les mariés passèrent ensemble, a fait supposer depuis, que le mariage n'avoit pas été consommé, & pouvoit être regardé comme nul, ce qui seroit difficile à imaginer d'un soldat jeune & amoureux d'une femme également jeune & belle. Cette question a eu un objet plus important que les précédentes, parce qu'il s'agissoit de la légitimité des enfans du second mariage, tous nés du vivant du premier mari. Le pour & le contre a été soutenu par les mêmes personnes, mais en différens tems & suivant divers intérêts. Quoiqu'il en soit, le welt-maréchal Scheremetow, ayant pris Marienbourg en 1722, y trouva Catherine, qu'il mit parmi ses esclaves, & en usa avec elle comme avec d'autres, en vainqueur russe.

Menzicow qui, de garçon pâtissier, étoit devenu, depuis la mort de le Fort, ministre & favori du czar, étant venu relever Scheremetow dans le comman-

dement; celui-ci céda Catherine à son successeur, qui la mit encore dans une espèce de sérail de campagne. Un jour le czar, en visitant les quartiers de son armée, vint souper chez Menzicow, y vit Catherine (1), la trouva à son gré, lui dit en sortant de table, de prendre le flambeau pour le conduire dans sa chambre, & la fit coucher avec lui.

(1) Ce qui concerne la naissance, le premier mariage de Catherine & tout ce qui a précédé le tems où le czar la trouva chez Menzicow, est si obscur, que des hommes qui méritent une égale confiance, ne laissent pas d'en parler avec des circonstances assez différentes. Par exemple, Campredon, ministre de France en Russie, depuis 1723 jusqu'en 1728, dit dans sa correspondance, que Catherine avoit un frère, qui fut tué par le czar, & une sœur qu'elle tenoit à Revel, avec une pension de 300 roubles, & qu'elle finit de faire renfermer pour ses débauches. Campredon prétend encore qu'un capitaine Suédois, nommé Thiesenhausen, eut un enfant de Catherine, chez Gluk; que celui-ci la voyant grosse, la chassa, & que le capitaine la maria à un cavalier de sa compagnie, avec qui elle vécut trois ans, jusqu'à la prise de Narva, où le mari & la femme furent faits prisonniers & envoyés à Moscou. Depuis que le czar eût pris Catherine chez Menzicow, elle voyoit secrettement son mari; le czar les ayant surpris ensemble, leur donna des coups de bâton, & envoya le mari en Sibérie.

Le lendemain, il lui donna en partant un ducat; encore penfoit-il avoir payé noblement fa nuit: non qu'il fût avare, mais il prétendoit que les plaifirs de l'amour étoient comme tous les autres befoins de la vie, dont le prix doit avoir un tarif. Suivant celui qu'il avoit fixé, un foldat ne devoit qu'un fol de fa paye pour trois accolades. Le bon marché de cette denrée, lui avoit fait profcrire févèrement la fodomie parmi les troupes. Il avoit fur cet article plus d'indulgence pour les moines. Un de ceux-ci ayant violé un jeune efclave, fut fimplement condamné à s'en défaire. Il fembleroit par là que le crime ne fût que dans la violence. On y voit encore, que l'excès de la dépravation des mœurs, fe trouve plus dans la barbarie, que chez les nations policées. Dans les accès de fureur amoureufe, les ardeurs de tempérament du czar, un fexe fuppléoit à l'autre.

Peu de tems après fa première entrevue avec Catherine, le czar revint la voir, s'entretint avec elle, & la jugea digne d'un meilleur ufage, que de fatisfaire un goût de fantaifie. Sans avoir jamais fu ni écrire, ni lire, elle parloit quatre langues, & entendoit le françois.

Beaucoup d'esprit naturel, actif, juste & flexible, une ame courageuse, le tout joint aux agrémens de la figure, devoient plaire à un prince qui trouvoit à la fois dans la même personne, une maîtresse aimable & un supplément de ministre. Il dit à Menzicow qu'il falloit la lui céder, & s'en empara. Depuis ce moment, elle suivit partout son nouveau maître, partageant les fatigues, l'aidant de ses conseils, & finit par être sa femme & impératrice.

L'archevêque de Novogorod qui fit la cérémonie du mariage, voulant profiter de cette circonstance, ponr obtenir le titre de patriarche, représenta au czar que cette fonction n'appartenoit qu'à un patriarche. Le czar, pour réponse, lui appliqua quelques coups de canne, & l'archevêque donna la bénédiction nuptiale.

Ce ne fut qu'après avoir marié son fils Alexis, à la princesse Charlotte de Brunswich Wolfenbutel, sœur de l'impératrice, épouse de Charles VI, que le czar fit ou (1) célébra son mariage

(1) L'auteur de l'histoire du Nord, tome premier, page 532, dit sur l'an 1712, que le czar frappé d'admiration pour les qualités éminentes de Catherine, à qui il devoit son salut

avec Catherine. Il en avoit alors déjà eu deux filles, Anne en 1708, & Elizabeth en 1710. Il en eut depuis un fils en 1715, mort en 1719, un autre en 1717, qui nâquit & mourut le même jour à Wesel, & une fille née en 1718, & morte en 1725. Catherine, née catholique romaine, avoit été élevée dans le Luthéranisme qu'elle abjura pour la communion grecque, en montant sur

à la journée du Pruth, l'éleva au rang de son épouse. Cette manière de s'exprimer feroit juger que les princesses Anne & Elizabeth ne furent légitimees que par un mariage subséquent à leur naissance.

Voltaire prétend au contraire, que Pierre avoit épousé secrettement Catherine dès 1707, qu'il déclara ce mariage le 17 mars 1711, le jour même de son départ pour la guerre contre les Turcs, & qu'il ne fit en 1712 que célébrer avec plus d'appareil un mariage déja fait & reconnu. Voltaire le place en 1707, pour établir la légitimité des deux princesses. Mais outre qu'un mariage secret n'étoit guères du caractère d'un prince qui avoit répudié sa première femme, la plus grande difficulté resteroit encore, puisque le mari de Catherine vivoit, & n'est mort qu'en 1721.

La princesse Anne fut mariée en 1726 au duc de Holstein Gotorp, fils de celui qui avoit épousé la sœur de Charles XII Elizabeth régna dans la suite depuis le 6 décembre 1741, jusqu'au 5 janvier 1762, jour de sa mort.

le trône. Auſſi-tôt qu'elle ſe vit un fils, elle conçut l'eſpérance & forma le projet de le faire régner après ſon père. Cette ambition étoit contraire à la juſtice & aux droits du ſang; mais elle pouvoit être utile à l'état. La czarine eſpérant que ſon fils vivroit, ſe flattoit de vivre elle-même aſſez, pour en faire un prince digne de ſuccéder à ſon père.

Le czarovitz Alexis au contraire, paroiſſoit le ſucceſſeur le moins propre à ſuivre & perfectionner les projets du czar. Un caractère ſombre, des mœurs groſſières & crapuleuſes, un eſprit borné & aſſervi à toutes les ſuperſtitions religieuſes & politiques, menaçoient de replonger l'empire dans la barbarie. Les intrigues d'Eudoxie, & ſurtout la conduite que des prêtres ignorans & fanatiques inſpiroient à la mère & au fils, précipitèrent la perte de l'un & de l'autre.

A peine le czar & la czarine furent-ils partis de la Ruſſie, que les mécontens commencèrent à cabaler. Aux premiers ſoupçons que le czar en conçut, il manda au czarovitz de le venir trouver. Mais ce prince, au lieu d'aller joindre ſon père, s'enfuit à Vienne, auprès de

fon beau-frère Charles VI, & de-là paſſa à Naples, où le czar le fit arrêter & ramener à Moſcow.

Pierre apprit encore qu'Eudoxie avoit, dans fon couvent, quitté l'habit de religieuſe, & pris les ornemens d'impératrice; qu'un officier nommé Glebow, avoit avec elle un commerce criminel, par l'entremiſe de l'archevêque de Roſtow; que l'officier parmi les troupes, & le prélat dans le clergé, étoient les chefs d'une conſpiration en faveur du czarovitz & de fa mère.

Le czar part à l'inſtant; tout ce qui étoit coupable ou foupçonné de l'être, fut arrêté & immolé à fa vengeance. Abraham-Lapoukin, frère d'Eudoxie, fut décapité, l'archevêque roué vif. Eudoxie effrayée de l'appareil de la queſtion, avoua tout ce qu'on voulut; on prétend que les lettres feules de fa main ſuffiſoient pour la convaincre d'adultère. Mais Glebow, au milieu des tourmens de la plus cruelle queſtion, foutint toujours l'innocence d'Eudoxie, rejetant fon aveu fur la crainte des fupplices. Il fut enſuite empalé, & perſiſta juſqu'à la mort à défendre la vertu de cette malheureuſe princeſſe. Avant qu'il expirât, le czar qui avoit été préfent à

la queftion, & qui voulut l'être encore à la dernière exécution, au milieu de la grande place de Mofcow, s'avança vers le patient, & le conjura, par tout ce qu'il y a de plus facré, d'avouer fon crime, & la complicité d'Eudoxie. Glebow, ranimant ce qui lui reftoit de forces, & regardant le czar avec une indignation mêlée de mépris : *Il faut*, dit-il, *que tu fois auffi imbécile que barbare, pour croire que, n'ayant pas voulu confentir à flétrir la vertu d'Eudoxie, au milieu des fupplices inouis que tu m'as fait fouffrir, à préfent que je n'ai plus d'efpérance de vivre, j'irai accufer l'innocence & l'honneur d'une femme vertueufe, en qui je n'ai jamais connu d'autre tache que de t'avoir aimé. Va, monf-tre*, ajouta-t-il, en lui crachant au vifage, *retire toi, & laiffe-moi mourir en paix.* Glebow expira un quart-d'heure après; le czar lui fit enfuite couper la tête, la prit par les cheveux, & la montrant au peuple, s'oublia affez pour la charger encore d'imprécations.

Quelque défir qu'il eût de condamner Eudoxie, il ne voulut pas fe charger lui-même du jugement, & le renvoya à une affemblée d'évêques & de prêtres, qui fe bornèrent à la condamner à recevoir la difcipline par les mains de

deux religieuses, ce qui s'exécuta en plein chapitre; après quoi elle fut conduite dans un couvent sur le bord du lac Ladoga. La princesse Marie, sœur du czar, fut condamnée, comme complice d'Eudoxie, à recevoir cent coups de baguettes, qui lui furent appliqués sur les reins, en présence du czar & de toute la cour, qui avoit eu ordre d'y assister. Elle fut ensuite enfermée dans le château de Schlusselbourg, où elle mourut peu de tems après. Les confesseurs & domestiques des deux princesses, après avoir été foüettés publiquement par le bourreau, & qu'on leur eût fendu le nez & coupé le bout de la langue, furent envoyés en Sibérie.

Le czar procéda ensuite au jugement de son fils. On sait qu'il fut condamné à mort, & que son arrêt & sa grace, qui lui furent annoncés presque en même tems, lui causèrent une révolution si violente, qu'il mourut le jour suivant. Le czar manda aux ministres, qu'il avoit dans les différentes cours (1), que son

(1) La lettre du czar au prince Kourakin, son ministre en France, sur l'arrêt de condamnation, & sa perplexité sur l'exécution, est du 5 juillet 1718, & celle où il mande la mort, est du 7 du même mois.

fils étoit mort d'une apoplexie, causée par le saisissement qu'il avoit éprouvé. Quelques personnes qui paroissent instruites, prétendent que le czar dit au chirurgien, qui fut appelé pour saigner le malheureux prince : *Comme la révolution a été terrible, ouvrez les quatre veines.* Ainsi le remède seroit devenu l'exécution de l'arrêt. Le corps du czarowitz fut exposé à visage découvert, pendant quatre jours, à tous les regards, & ensuite inhumé dans la citadelle, en présence du czar & de la czarine. Cette princesse avoit prié le père d'accorder la grace au fils, de ne pas même lui prononcer l'arrêt, & de se contenter de lui faire prendre le froc. Une telle prière n'est nullement incompatible avec le désir & la certitude de ne rien obtenir.

Les jésuites qui s'étoient glissés en Russie, & qui cherchoient à s'y établir, furent chassés à cette occasion.

Eudoxie passa six ans, c'est-à-dire le reste de la vie du czar, dans une chambre, au pain & à l'eau, avec quelques liqueurs. Après la mort de ce prince, la czarine Catherine la fit transférer dans un cachot de la forteresse de Schusselbourg, seule avec une vieille naine pour

la fervir, & qu'elle étoit fouvent réduite à fervir elle-même, fuivant les infirmités qu'elles éprouvoient l'une & l'autre.

Pierre, après avoir facrifié fon fils aîné, eut la douleur de perdre celui qu'il avoit eu de Catherine, & fait reconnoître pour héritier de l'empire. Il fut tué d'un coup de tonnère entre les bras de fa nourrice. Au chagrin qu'il en reffentoit, fe joignit l'humeur que donne ordinairement l'altération de la fanté aux hommes accoutumés à l'action, & qui ont joui conftamment de toutes leurs facultés. La czarine en éprouvoit quelquefois des bourafques; la plus violente de toutes précéda de peu de tems la mort du czar. Ce prince crut remarquer entre Catherine & un chambellan qu'elle avoit, nommé Moëns (1), beau & bien fait, des familiarités très-vives. Soit qu'il n'ofât manifefter fa jaloufie, foit qu'il ne voulût pas deshonorer fa famille, il employa, pour faire périr Moëns, un prétexte qui devroit être une loi fous un prince jufte. Il n'eft que trop ordinaire de rencontrer

(1) J'ignore fi Moufen ou Moëns étoit frère ou parent de la Moëns que le czar avoit aimée; mais ce Moëns avoit une fœur, d'ame d'atour de la czarine.

dans les cours de ces gens qui, par une concussion vile & sourde, vendent leur crédit à ceux qui le réclament. Pierre avoit défendu, sous peine de mort, à tout homme en place, de recevoir aucun présent. Il n'est pas difficile de trouver à cet égard des coupables, & la loi étoit apparemment restée sans exécution, puisqu'elle avoit été renouvellée plusieurs fois. Le czar jugea à propos d'en faire l'application au chambellan, & pour dérober d'autant mieux au public la connoissance du vrai motif de cette sévérité, la sœur de Moëns, impliquée dans l'accusation, fut simplement condamnée à recevoir quelques coups de knout; mais son frère fut décapité, & sa tête resta sur une pique jusqu'à la mort du czar. On trouva après l'exécution, le portrait de l'impératrice, dans les habits du malheureux chambellan. Le czar, quelques jours après, mena Catherine avec lui dans une calèche découverte, & affecta à plusieurs reprises de la faire passer auprès de la tête de Moëns, observant d'un regard cruel l'impression que cet objet faisoit sur le visage de la czarine, qui tint toujours les yeux baissés.

La jalousie du mari ne pouvoit tom-

ber que ſur les ſentimens de ſa femme; le reſte devoit lui être aſſez indifférent, ſi l'on en juge par la conduite qu'il tint dans l'aventure de Villebois. C'étoit un gentilhomme Breton, qui, partagé de peu de biens & de beaucoup de valeur, avoit cherché à ſe procurer du moins un peu d'aiſance, en faiſant la contrebande ſur un petit bâtiment qu'il commandoit & gouvernoit lui-même contre les fermiers généraux. Les tracaſſeries de la juſtice financière l'avoient obligé de s'expatrier. Après avoir eſſuyé les révolutions de la bonne & de la mauvaiſe fortune, le haſard le fit rencontrer par le czar ſur un petit vaiſſeau Hollandois. Une tempête aſſez forte pour déconcerter le pilote & l'équipage, accueillit le bâtiment. Villebois, ſimple paſſager, s'empare du gouvernail, ordonne la manœuvre, & s'en acquitta ſi bien, que tout échappa au danger. Le czar, frappé de l'intelligence & de l'intrépidité de Villebois, qualités très-propres à plaire à ce prince, lui propoſa de s'attacher à la Ruſſie. Villebois, qui menoit une vie d'aventurier, & ne recevoit de vocation que des accidens, accepta le parti, & ſuivit un prince qui ſe trouvoit fait pour lui (Villebois),

autant que celui-ci étoit fait pour le prince. Le czar l'employa dans sa marine, lui confia le commandement de quelques galères, & le chargeoit souvent de commissions.

Un jour, & peu de tems après son second mariage, le czar l'envoya à Strelemoitz, maison de plaisance où étoit la czarine, pour lui communiquer une affaire dont elle seule devoit avoir connoissance. Le commissionnaire aimoit à boire, l'ivresse le rendoit violent, & le froid étoit si vif, que pour y résister, il but en chemin beaucoup d'eau-de-vie. La czarine étoit au lit, lorsqu'il arriva; il attendit devant un poële qu'on l'eût annoncé. Le passage subit du froid au chaud développa les fumées de l'eau-de-vie; de sorte qu'il étoit à-peu-près ivre lorsqu'on l'introduisit. L'impératrice ayant fait retirer ses femmes, Villebois commençoit à s'acquitter de sa commission; mais à la vue d'une femme jeune & belle, dans un état plus que négligé, une nouvelle ivresse le saisit; ses idées se brouillèrent; il oublie le sujet du message, le lieu, le rang de la personne, & se précipite sur elle. Etonnée, elle crie, appelle à son secours; mais avant qu'il fût arrivé, tout

ce qu'on eût voulu empêcher étoit fait: Villebois est saisi & jetté dans un cachot où il s'endort aussi tranquillement que s'il eût bien fait sa commission, & n'eût eu rien à se reprocher ni à craindre. Le châtiment, en effet, ne répondit pas à la témérité. Le czar, qui n'étoit qu'à cinq lieues de là, fut bientôt instruit de ce qui venoit de se passer. Il arrive, & pour consoler sa femme, que les brusques efforts de Villebois avoient blessée au point qu'il fallut la panser, il lui dit que le coupable qu'il connoissoit de longue main, étoit certainement ivre. Il le fait venir, & l'interroge sur la manière dont il a fait sa commission. Villebois, encore à demi-ivre, lui répond qu'il a sûrement exécuté ses ordres, mais qu'il ne sait plus où, quand, & comment. Quoiqu'il fût difficile qu'il eût perdu toute idée de ce qu'il avoit fait, le czar jugea à propos de l'en croire, parce qu'il s'en étoit plusieurs fois servi utilement, & pouvoit encore l'employer. Mais par une sorte de police, & pour ne pas laisser absolument impunie une violence, qui, exercée sur la femme du plus bas étage, & sous le gouvernement le plus doux, mériteroit le der-

nier ſupplice, le czar ſe contenta d'envoyer le coupable forçat ſur les galères qu'il commandoit auparavant, & ſix mois après le rétablit dans le même poſte.

La czarine lui pardonna ſans doute auſſi : car dans la ſuite elle lui fit épouſer la fille de Gluk, cet archi-prêtre de Riga, à qui elle avoit eu obligation dans ſa jeuneſſe. Quand elle fut ſur le trône, elle témoigna ſa reconnoiſſance à tous ceux qui l'avoient obligée, & particulièrement à Gluk & à ſa famille qu'elle établit à la cour. Le Villebois dont on voit quelquefois le nom dans les gazettes à l'article de Ruſſie, pourroit bien être le fils ou le petit-fils de celui dont je viens de parler.

De ſimples ſoupçons que le czar eut de la témérité de Moëns, le portèrent plus loin que n'avoit fait l'attentat de Villebois. La mort de ce prince ayant ſuivi de près l'exécution du chambellan de l'impératrice, elle fut ſoupçonnée d'avoir hâté la mort d'un mari qui, dépériſſant de jour en jour, n'en devenoit que plus terrible, & dont elle redoutoit les fureurs pour elle-même. D'un autre côté, le prince Menzicow, autrefois favori, & encore miniſtre du

czar, mais particulièrement livré à Catherine, dont il avoit été un des premiers maîtres, avoit été près de succomber sous des accusations trop fondées de concussions & de tyrannies ministérielles. Il conservoit encore sa place: mais il avoit perdu sa faveur, & craignoit à chaque instant sa chûte. L'intérêt que Catherine & lui pouvoient avoir à la mort du czar, étoit l'unique raison qui les en faisoit soupçonner (1). Il est sûr que ce prince mourut d'un abcès à la vessie, fruit de ses débauches; l'orgie de son dernier *conclave* acheva de ren-

(1) Voltaire prétend au contraire, que la czarine avoit un grand intérêt à la conservation de son mari; mais les preuves qu'il croit en donner, loin de dissiper les soupçons, les fortifieroient. Catherine, dit-il, n'étoit pas sûre de succéder au trône. On croyoit même que le czar nommeroit son petit-fils, Pierre, fils du czarovitz, ou sa fille aînée, Anne Petrowna, conjointement avec son mari le duc de Holstein. Il me semble, au contraire, que dans ces circonstances, Catherine auroit eu le plus grand intérêt à la mort du czar, avant qu'il eût disposé de sa succession, d'autant plus que n'y ayant point encore d'héritier nommé ou reconnu, elle pouvoit, comme elle le fit, se servir du crédit de Menzicow, sur les troupes, pour s'emparer du trône, à l'instant de la mort du czar.

dre le mal incurable, & le fit périr en peu de jours.

Ainsi finit Pierre Ier, plus recommandable par de grandes qualités que par des vertus. Supérieur par son esprit & ses connoissances à sa nation, il en conserva toute la barbarie dans ses mœurs. Féroce jusques dans ses plaisirs, il n'avoit pas la moindre idée du respect qu'un prince se doit à lui-même. Barbara Arseniow, sœur de la femme de Menzicow, en peut servir d'exemple. *Tu es si laide*, lui dit un jour le czar, *que personne ne t'a jamais rien demandé : je veux t'en consoler, outre que j'aime les choses extraordinaires.* Il tint parole, & cette galanterie brutale, soutenue de propos assortis, eut pour témoins ceux qui s'y trouvèrent. *Il ne faut pas*, dit-il ensuite, *se vanter de ses bonnes fortunes ; mais celle-ci doit se publier, ne fût-ce que pour inspirer la même charité envers les pareilles de cette pauvre Barbara.* Tel fut le réformateur de la Russie, qu'on prétend avoir poli sa nation.

Jamais despotisme ne fut plus cruel que le sien. De simples soupçons de crimes étoient souvent pour lui des preuves. Les coupables mêmes paroissoient moins abandonnés à la justice

que sacrifiés à la vengeance. Il repaissoit ses yeux de leurs supplices ; & quelquefois en fut l'exécuteur. Il avouoit qu'il n'avoit pu vaincre son caractère : l'avoit-il combattu ? Quelques-uns de ses projets furent vastes, mais peu combinés, & au-dessus de ses talens. Il vouloit à la fois éclairer ses sujets, & appesantir le despotisme, qui heureusement s'anéantit tôt ou tard chez les peuples éclairés, pour faire place à un gouvernement légal aussi favorable aux princes qu'aux sujets. Mais ce n'étoit pas le but de Pierre Ier. Il a saisi l'imagination des hommes, & ce n'est pas l'effet d'un mérite médiocre ; mais l'imagination & le préjugé n'apprécient pas comme la raison le mérite des princes. Cependant si on ne les compte pas parmi les grands hommes, on ne peut lui refuser une place distinguée, pour avoir mis en Europe une nation dont il vouloit être le créateur, après s'être créé lui-même. Jusqu'à son règne, les Russes n'avoient point fait partie du systême politique de l'Europe, & le nom du czar paroît pour la première fois en 1716, dans la liste des souverains qui s'imprime en France.

Ce *conclave* qu'il célébroit annuellement

ment dans une partie de débauche, le jour des Rois qui étoit aussi consacré à la bénédiction des eaux, étoit une dérision assez grossière de la cour de Rome. Elle n'en étoit que plus propre à faire impression sur un peuple également grossier à qui il vouloit faire prendre en mépris le pape & l'église latine. Il avoit eu autrefois quelque dessein, comme je l'ai dit ailleurs, d'y réunir l'église grecque : mais il avoit été révolté du despotisme papal; & dès ce moment il voulut le rendre odieux en Russie, & fortifier la barrière de séparation. Ce fut ce qui lui fit imaginer son burlesque *conclave.* Un de ses fous étoit élu pape, les autres étoient créés cardinaux, & l'assemblée se passoit en folie & à s'énivrer.

La bénédiction des eaux s'étant faite le même jour, le plat & mercenaire écrivain le baron de Huissen qui s'est caché sous le nom de Nestchuranoy, dit que Pierre mourut d'un catarre causé par le froid excessif qu'il éprouva à cette cérémonie, *à laquelle il assista*, dit l'auteur, *avec sa piété ordinaire*, & je n'en doute point, sur-tout en se préparant à son orgie.

Dans les derniers momens de la vie

du czar, les sénateurs s'étant assemblés pour délibérer sur sa succession, Menzicow fit entourer le palais par les troupes dont il avoit le commandement en qualité de welt-maréchal, & dès que le czar eût expiré, entra dans l'assemblée & proposa de déférer la couronne à la czarine. Le parti opposé à Menzicow, prévoyant le crédit qu'il auroit sous cette princesse, réclama en faveur du fils du czarovitz Alexis, proposa de consulter du moins le peuple assemblé dans la place, & se mettoit déja en devoir d'ouvrir les fenêtres pour cet effet, lorsque Menzicow, qui sentoit le prix du moment, dit qu'il faisoit trop froid pour ouvrir des fenêtres, & le défendit. Dans le moment, les officiers à la tête des gardes entrèrent dans la salle, & appuyèrent l'avis du welt maréchal; l'archevêque de Novogorod étoit gagné, & celui de Flescow affirma que la veille du couronnement de la czarine, le czar avoit déclaré que cette cérémonie n'étoit que pour la faire régner après lui. Le respect pour le prélat & sur-tout la vue des troupes empêchèrent d'en douter. Tous passèrent à l'avis de Menzicow, & n'oserent le combattre, & Catherine fut proclamée impératrice le

même jour que le czar mourut, le 28 janvier 1725.

Catherine, pendant un règne de 15 à 16 mois, prouva qu'elle étoit digne de succéder à son mari. Elle suivit les plans de gouvernement & ceux des établissemens qu'il avoit commencés, ce qui ne l'empêcha pas de se délasser des affaires par quelques plaisirs. Elle prit d'abord pour amant le comte de Lewenvolden, & ensuite le comte de Sapieha (1) à qui elle maria sa nièce. Menzicow eut, sous le règne de Catherine, le principal crédit. Elle lui avoit obligation: mais la reconnoissance pèse aux princes; & il crut s'en appercevoir de la part de la czarine, qui d'ailleurs pouvoit mourir, & disposer de sa succession en faveur de quelqu'un qui, ne devant rien au ministre, pourroit lui en préférer un autre. Catherine en avoit le droit en vertu d'une constitution de Pierre Ier. du 16 Février 1722, dont l'observation fut jurée par tous les sujets de Russie, & par laquelle il fut statué que les souverains de la Russie pourroient se choisir tel successeur qu'ils jugeroient à pro-

(1) Il étoit cousin du roi Stanislas & de sa femme.

pos. Menzicow résolut donc, à tout évènement, de se préparer un appui, en prenant des mesures plus légales que celles qu'il avoit employées pour Catherine. Il entama une négociation secrète avec la cour de Vienne, pour assurer la couronne au fils du czarovitz Alexis, & neveu par sa mère de l'Impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI. Il eut soin de stipuler que le czar futur deviendroit son gendre en épousant sa fille. Ce traité ne fut pas plutôt conclu & signé, que Catherine mourut, & au même instant le czarovitz fut proclamé & reconnu sous le nom de Pierre II le 17 Mai 1727.

Menzicow n'avoit pas oublié de faire exiler, écarter ou intimider d'avance tous ceux qui auroient pu reclamer en faveur du duc & de la duchesse de Holstein, fille aînée de Pierre Ier. L'un & l'autre se retirèrent dans leurs états d'Allemagne, où la duchesse mourut l'année suivante.

La mort de Catherine arrivée si fort à point nommé pour les projets de Menzicow, le fit violemment soupçonner de l'avoir empoisonnée, & les présomptions en étoient si fortes, qu'elles ne firent que se fortifier dans la suite ;

mais qui que ce soit n'eût osé l'en accuser, tant sa puissance devint redoutable. Sa première attention fut de retirer de prison Eudoxie ayeule du nouveau czar; il lui envoya des habits & un cortège digne de son rang, & lui demanda son agrément pour le mariage de son petit-fils avec la princesse Menzicow, fille aînée de ce ministre. Il s'étoit fait créer vicaire général de l'Empire. Sa fille fut fiancée avec le jeune czar, en attendant l'âge de consommer le mariage. Menzicow craignant l'esprit inquiet d'Eudoxie, son goût pour l'intrigue, & le crédit qu'elle pouvoit prendre sur l'esprit de son petit-fils, eut assez d'adresse & d'autorité pour l'obliger à garder le voile, se contenter d'être abbesse d'un couvent de filles nobles avec 60 mille roubles de pension. Il régnoit également sur la Russie & sur son souverain qu'il traitoit même avec hauteur, lui réglant ses exercices & ses récréations, sans permettre le moindre écart sur ce qu'il lui prescrivoit. Ce qu'il y a de plus dangereux pour un sujet, il se faisoit craindre de son maître, se rendoit odieux à la cour, & ses richesses immenses excitoient la cupidité de tous ceux qui, en le perdant, espéroient partager ses dé-

pouilles. Sous les deux régnes précédens, une folle vanité l'avoit égaré. Pour faire oublier la baſſeſſe de ſon origine, il avoit pris les moyens qui, par leur contraſte trop frappant, la rappelloient davantage. Il s'étoit fait décorer des ordres de chevalerie des princes qui avoient eu beſoin de lui. Il ambitionnoit fort celui du S. Eſprit, & par ménagement, au lieu de lui oppoſer ſa naiſſance, on avoit fondé le refus ſur la différence de religion. La diſgrace qu'il avoit vue de ſi près ſous le czar Pierre Ier. ne l'avoit pas rendu ſage. Dès qu'il s'étoit cru hors de toute atteinte, un orgueil féroce avoit ſuccédé à la vanité. Traitant avec mépris & dureté les boyards & les miniſtres, il avoit menacé de la roue le comte d'Oſterman, pour avoir oſé dans le conſeil être d'un avis différent du ſien. Un pouvoir précaire ſouvent plus que le légitime, eſt auſſi plus révoltant, & quelques précautions que prennent les tyrans, leurs ſucceſſeurs échappent toujours à leurs recherches.

La princeſſe Elizabeth qui a régné dans la ſuite, & le jeune prince Dolgorouki que j'ai connu dans ſa jeuneſſe, étoient les ſeuls à qui Menzicow per-

mît de partager les récréations du czar, comme étant par leur âge moins suspects d'intrigue. Mais ils servirent d'instrumens au parti qui les dirigeoit. Dolgorouki couchoit habituellement dans la chambre du czar, & fomentoit le ressentiment du jeune monarque contre son ministre. Celui-ci avoit mené la cour à Petterhoff, maison de plaisance peu distante de Petersbourg. Une nuit le czar conseillé par Dolgorouki s'échappa avec lui par une fenêtre; & traversant le jardin, sans être apperçus des gardes, ils trouvèrent une escorte préparée à les recevoir, & avec laquelle le czar arriva à Petersbourg. Il y fut reçu aux acclamations des mécontens, c'est-à-dire de tous ses sujets. La garde à l'instant fut changée, ou se joignit aux habitans; & lorsque Menzicow, averti de la fuite du prince & courant après lui, entra dans la ville, il vit qu'il ne lui restoit plus d'espoir. Il fut arrêté à l'instant avec ordre de se retirer à Rennebourg, une de ses terres. *J'ai fait de grands crimes*, dit-il en se voyant arrêté, *mais est-ce au czar à m'en punir?* Ces paroles confirmèrent les soupçons qu'on avoit eu de l'empoisonnement de Catherine.

Menzicow sortit de Petersbourg avec sa famille dans le plus brillant de ses équipages, suivi de sa maison, & emportant ses effets les plus précieux; mais ce faste ayant choqué ses ennemis, il n'étoit pas à deux lieues, qu'un officier à la tête d'un détachement l'atteignit, le fit descendre de carosse, monter, lui, sa femme & ses enfans, chacun dans un chariot séparé, & ses équipages reprirent le chemin de Petersbourg. A mesure que Menzicow s'en éloignoit, on ajoutoit une nouvelle humiliation à sa disgrace. On les dépouilla des habits qu'ils portoient pour leur en donner de bure. Ce fut dans cet état que lui, son fils & ses deux filles, dont l'aînée avoit été fiancée avec le czar, arrivèrent à Yacouska, extrêmité de la Sibérie. Sa femme qui, dans son élévation, avoit témoigné autant de modestie & de bienfaisance, que son mari avoit déployé d'orgueil & de dureté, succombant à la fatigue & à la douleur que lui causoit l'état de ses enfans, étoit morte en chemin. Pour Menzicow, il ne commença d'être, ou de paroître grand que dans le malheur. Il ne laissa voir que le plus ferme courage auquel ressemble assez le désespoir d'une

ame forte. Il ne lui échappa aucun murmure. Il reconnoissoit à son égard la justice du ciel, ne s'attendrissoit que sur ses enfans, & tâchoit de leur inspirer des sentimens conformes à leur état actuel. Dans la chaumière qu'ils s'étoient construite au milieu de leur désert, chacun partageoit le travail pour la subsistance commune. Le père subit une nouvelle épreuve, en voyant expirer entre ses bras celle de ses filles qui avoit été désignée impératrice. Il succomba enfin sous le poids de son infortune, & sous les efforts qu'il faisoit pour la soutenir, & qui avoient usé les ressorts de son ame. Il mourut de la maladie des ministres disgraciés, laissant à ses pareils une leçon inutile, parce qu'ils ne la reçoivent jamais que d'eux-mêmes, & quand ils n'en peuvent plus faire usage.

En effet, les Dolgorouki qui avoient renversé & remplacé Menzicow, eurent le même sort. La sœur du jeune favori du czar, fut fiancée avec le monarque; mais le mariage n'eut pas lieu. Pierre II mourut de la petite vérole le 29 janvier 1730, dans la troisième année de son règne, & la quinzième de son âge.

Anne Jowanowna, fille du czar Jean III, frère aîné de Pierre Ier, veuve du

duc de Courlande, & tante à la mode de Bretagne de Pierre II, lui succéda. Les Dolgorouki père, mère & enfans, furent exilés en Sibérie, traités avec la même sévérité que les Menzicow, & eurent la douleur de voir rappeller le fils & la fille qui en restoient. Ceux-ci reconciliés par le malheur avec les Dolgorouki, jadis leurs ennemis & auteurs de leur ruine, leur laissèrent leur habitation en meilleur état qu'ils ne l'avoient eu d'abord, les plaignirent, & promirent d'agir pour eux autant qu'on ose le faire à la cour pour des malheureux.

La grace accordée à Menzicow & à sa sœur n'étoit pas de la part du gouvernement absolument désintéressée; c'étoit pour jouir des sommes immenses que Menzicow leur père avoit placées dans la banque de Venise & d'Amsterdam, & que les directeurs refusoient de remettre à tout autre qu'à Menzicow ou à ses enfans en liberté. La czarine leur en abandonna la cinquième partie.

La czarine continua de faire rendre à Eudoxie les honneurs dûs à une femme veuve & ayeule de czars, & payer la pension de 60 mille roubles. Mais elle ne survécut pas longtems à son petit-

fils ; une maladie de langueur termina ses jours le 8 Septembre 1731.

Anne régna plus de dix ans, & mourut le 27 octobre 1740, laissant la couronne à son petit-neveu Yvan, fils d'Antoine Ulric, prince de Brunswic-Bevern, & d'Elizabeth de Meckelbourg, celle-ci fille de Catherine Jowannowna, sœur aînée de la czarine Anne. Cet enfant, si connu sous le nom du petit prince Yvan, & dont la fin a été si tragique, né le 22 Août précédent, n'avoit que deux mois lorsqu'il fut couronné sous le nom de Jean IV.

Quelques jours auparavant, la czarine sa grande tante l'avoit nommé son successeur, en vertu de la constitution de Pierre Ier. du 5 Février 1722, sur le pouvoir des souverains de Russie, de disposer arbitrairement de leur succession. En conséquence il avoit été proclamé grand duc de Moscovie ; & les ministres, les généraux, les grands officiers, lui avoient prêté serment. Le comte de Biren, duc de Courlande, étoit nommé régent ; mais trois semaines après la mort de la czarine Anne, le duc & la duchesse de Brunswic, père & mère du nouveau czar, firent enfermer Biren, prirent la régence, & laif-

ſèrent ſous leur nom l'adminiſtration de l'empire au grand chancelier comte d'Oſterman.

Cette eſpèce de règne ne fut que de quatorze mois. La nuit du 5 au 6 décembre 1741, Elizabeth Petrowna, conſeillée par un François, nommé Leſtoc, ſon chirurgien, & à la tête de huit grenadiers, ſe tranſporte aux caſernes des gardes, les engage à la ſuivre, marche au palais, fait arrêter le duc & la ducheſſe de Bevern, les comtes d'Oſterman & de Munic, entre dans la chambre du jeune czar, le prend dans ſes bras, le baiſe, & le confiant à ſes gens affidés, recommande qu'on en ait le plus grand ſoin, & qu'il ne ſoit expoſé à d'autre malheur que la perte de la couronne. A ſix heures du matin, la révolution étoit terminée, & ſans répandre une goutte de ſang, Elizabeth fut reconnue impératrice par tous les ordres de l'état.

Son entrepriſe étoit d'autant plus juſte, que Pierre Ier. avoit, par une diſpoſition teſtamentaire, ordonné que, ſi le czar ſon petit-fils mouroit ſans enfans, la princeſſe Eliſabeth Petrowna ſuccéderoit à ce prince. Le comte d'Oſterman, grand chancelier, avoit ſouſ-

trait ce teſtament. Mais une copie s'en étant trouvée, Oſterman avoua ſon crime, & fut condamné à perdre la tête. Elizabeth lui fit grace de la vie, & ſe contenta de l'exiler en Sibérie où il eſt mort. Quelque coupable que ce miniſtre fût envers cette princeſſe, elle ne voulut pas manquer au vœu qu'elle avoit fait, de ne permettre ſous ſon règne aucune exécution à mort. Si elle montra de la clémence envers Oſterman, elle eut peu de reconnoiſſance pour Leſtoc, qui avoit eu à la révolution plus de part que perſonne. Il fut exilé en Sibérie par les intrigues du chancelier Beſtuchef & d'Apraxin, préſident du collège de guerre, qui ſe partagèrent les affaires. Il étoit d'autant plus facile de s'en emparer, qu'Elizabeth ne s'étoit déterminée à monter ſur le trône, que pour ſe livrer ſans contrainte aux plaiſirs dont elle a été uniquement occupée pendant plus de vingt-un ans de règne (1). Ses favoris,

(1) Il avoit fallu uſer preſque de violence, c'eſt-à-dire, l'intimider, pour la placer ſur le trône. Leſtoc, la nuit même de la révolution, ne triompha de la crainte de cette princeſſe, ſur les ſuites de l'entrepriſe, qu'en lui inſpirant une frayeur plus forte. Il lui préſenta un deſſin.

qu'elle varioit, & qui lui étoient plus chers que ses ministres, faisoient tous la plus grande fortune. Telle a été celle des deux frères Razomouski, cosaques d'une naissance obscure, mais jeunes, beaux & bien faits, qualités fort recommandables auprès d'Elizabeth. Ce fut à pareil titre que Ziervers, fils d'un laquais du feu duc de Biren, fut fait comte, & envoyé à Vienne dans des occasions d'éclat. L'intrigue de Peters Schevalow & la figure de son cousin Yvan Schevalow portèrent l'un & l'autre au plus haut degré de faveur. Le premier commença à se faire jour, en épousant une favorite de l'impératrice; il plaça ensuite son cousin auprès d'elle en qualité de page, bien sûr de ce qui en arriveroit. Celui-ci devenu chambellan & favori de sa maîtresse à tous les titres, eut & procura à son cousin beau-

où l'on voyoit d'un côté, Elizabeth sur le trône & Lestoc assis à ses pieds, & de l'autre, cette princesse sur un échaffaut, prête à avoir la tête tranchée, & Lestoc sur la roue. Vous avez encore en ce moment le choix, lui dit-il; demain il n'y a plus de trône, & l'échaffaut est sûr.

Elizabeth a eu huit enfans naturels, dont aucun n'a été reconnu, & qu'une de ses favorites, italienne, nommée Jouanna, prenoit sur son compte.

coup de part dans le gouvernement. Peters formoit les projets, & Yvan les faisoit adopter. Ces deux nouveaux comtes se firent bientôt adjoindre à Bestuchef & Apraxin qui, n'osant luter de crédit, furent obligés de s'y soumettre. Yvan Schevalow avoit auprès de lui un secrétaire dont la cour de France auroit pu tirer un grand parti, pour détacher la Russie de l'Angleterre, par la confiance que son maître avoit en lui, & en profitant de la haine de la femme de Peters Schevalow contre Bestuchef dévoué aux Anglois. Ce secrétaire étoit François, fils d'un conseiller de Metz, nommé Eschoudy. Le dérangement de sa conduite l'avoit fait quitter sa patrie sous le nom de chevalier de Lussy. Après avoir parcouru l'Europe en aventurier, il fut obligé d'entrer dans la troupe des comédiens françois d'Elizabeth. Il fit aussi quelques romans & un journal intitulé, *le Parnasse françois*. Ses talens & la facilité avec laquelle il parloit plusieurs langues, l'ayant fait connoître d'Yvan Schevalow, ce favori le tira de la comédie, lui fit donner la place de secrétaire de l'académie, & le prit en même tems pour le sien, sous le nom de comte de Putelange. S'il vit

encore, il ne peut guère avoir que 40 ans, (en 1764.).

Elizabeth avoit fait reconnoître pour son successeur le duc de Holstein-Gottorp, fils unique d'Anne Petrowna sa sœur aînée, marié à Catherine d'Anhalt-Zerbst. Mais elle ne lui donna jamais aucune part au gouvernement. Le mari & la femme étoient exactement observés, & surveillés par des espions. Nul étranger n'en approchoit. A l'éloignement qu'Elizabeth montroit pour eux, on la soupçonnoit de vouloir leur préférer leur fils encore enfant, & au défaut de celui-ci, le prince Yvan prisonnier dans un château près d'Arcangel. Quoiqu'il en soit des intentions secrètes de cette princesse, elle mourut le 5 janvier 1762, & le duc de Holstein fut proclamé le même jour empereur, sous le nom de Pierre III.

Son règne fut court. Personne n'ignore qu'au mois de juillet de la même année, sa femme le fit arrêter; qu'il mourut peu de jours après dans sa prison d'une prétendue colique hémorroïdale, & qu'au préjudice du fils, la mère se fit proclamer impératrice sous le nom de Catherine II. N'étant pas aussi instruit des causes & des circonstances de

cette révolution que des faits que j'ai rapportés jusqu'ici, je termine à cette époque ce qui concerne la Russie. Peut-être donnerai-je dans la suite, d'après des mémoires très-sûrs, l'état actuel de cet empire; & je préviens que s'il ne se trouve pas absolument conforme à ce qui a été écrit, il n'en sera pas moins vrai.

M. le duc & la marquise de Prie avoient trouvé dans la reine toute la reconnoissance & la complaisance qu'ils s'en étoient promises. Cette princesse, uniquement occupée du desir de plaire au roi, ne pensoit nullement aux affaires; & le roi distrait par la chasse, les fêtes & les voyages de Chantilly, Rambouillet ou Marly, se seroit trouvé fort importuné des détails du gouvernement, ou des négociations politiques. Ainsi M. le duc, avec sa maîtresse & les Paris en sous ordre, régnoit absolument. Il alloit chaque jour, à l'exemple du régent, faire sa cour au roi, lui parler sommairement de quelques affaires, comme pour y travailler avec lui, ou plutôt en sa présence. L'évêque de Fréjus ne manquoit jamais de s'y trouver en tiers. Ce tiers éternel incommodoit M. le duc, & déplaisoit fort à la

marquiſe, qui regrettoit toujours la feuille des bénéfices, & projettoit de s'en emparer ſous le nom de ſon amant. Pour ſe délivrer du vieil évêque, elle imagina un moyen par lequel elle devoit elle-même le remplacer, & entrer preſque ouvertement dans le conſeil d'état. Elle perſuada ſon amant d'engager le roi à venir travailler chez la reine qu'il aimoit alors, du moins de cet amour que ſent tout jeune-homme pour la première femme dont il jouit. Le précepteur n'ayant point là de leçons à donner, n'y ſuivroit pas ſon élève, de manière que ſans être trop rudement pouſſé, il gliſſeroit de ſa place, & ſe trouveroit naturellement à terre. Alors la marquiſe, appuyée des bontés de la reine, s'introduiroit en quatrième, & de là gouverneroit l'état. Quoique le plan lui parût admirable, le ſuccès n'y répondit pas.

M. le duc ayant donc un jour engagé le roi à venir travailler chez la reine, l'évêque de Fréjus qui l'ignoroit, ſe rendit à l'heure ordinaire dans le cabinet du roi, qui n'en étoit pas encore ſorti. Mais après quelques momens, M. le duc n'arrivant point, ſa majeſté, ſans rien dire à l'évêque, ſortit & paſſa

chez la reine, où M. le duc s'étoit rendu. L'évêque, resté seul à attendre, voyant l'heure du travail plus que passée, ne douta point qu'on n'eût voulu l'exclure. Il rentra chez lui, écrivit au roi une lettre d'un homme affligé, même piqué, mais tendre & respectueuse, dans laquelle il prenoit congé de sa majesté, & annonçoit qu'il alloit finir ses jours dans la retraite. Il chargea Niert, premier valet de chambre, de remettre cette lettre, & partit aussitôt, pour se rendre à Issy, dans la maison des Sulpiciens, où il alloit quelquefois se délasser.

Le roi étant rentré, reçut la lettre, & en la lisant, se crut abandonné. Ses larmes coulèrent, & pour dérober sa douleur aux yeux de ses valets, il se réfugia dans sa garde-robe. Niert alla sur le champ instruire de ce qui se passoit, le duc de Mortemart, premier gentilhomme. Celui-ci accourut chez le roi, le trouva dans la désolation, & eut beaucoup de peine de lui faire avouer le sujet de sa douleur. Mortemart prenant alors le ton du zèle & du dépit : eh ! quoi, sire, lui dit-il, n'êtes-vous pas le maître? faites dire à M. le duc, d'envoyer à l'instant chercher M.

de Fréjus, & vous allez le revoir. Mortemart voyant le roi embarrassé sur l'ordre à donner, offrit de s'en charger. Le jeune prince, fort soulagé, accepta l'offre, & Mortemart alla notifier l'ordre à M. le duc, qui en fut consterné. Il voulut faire des difficultés : mais Mortemart sentant pour lui-même le danger d'échouer, dans une commission dont M. le duc le regarderoit bientôt comme l'auteur, autant que le porteur de l'ordre, parla si ferme, qu'il fallut obéir.

Dès que l'exprès fut parti, M. le duc, la de Prie & leurs confidens, tinrent conseil sur leur position. Il y en eut un qui ouvrit l'avis d'arrêter l'évêque sur le chemin d'Issy à Versailles, & de lui faire prendre tout de suite celui d'une province éloignée, telle que la sienne, où une lettre de cachet le retiendroit en exil. Le coup étoit hardi; mais il y a apparence qu'il auroit réussi. On auroit fait croire au roi, que l'évêque auroit refusé de revenir, & se seroit éloigné de lui-même. Qui que ce soit n'eût osé contredire un prince, premier ministre; & le roi étant encore fort jeune, & alors plus occupé de la reine que d'un vieux précepteur, l'absent eût été

oublié. Heureusement pour l'état, en proie à une femme forcenée, tandis que le conciliabule délibéroit, l'évêque arriva chez le roi, qui le reçut comme son père.

Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre, & frère de Robert, ministre de la même cour, cultivoit beaucoup l'évêque de Fréjus, dont il prévoyoit la puissance, & sentoit déja le crédit solide & caché. Il fut le seul qui, à la première nouvelle, courut à Issy, faire à l'évêque des protestations d'amitié. Comme c'étoit avant le dénouement de l'affaire, tout défiant qu'étoit le vieux prélat, par caractère & par expérience, il eut toujours depuis, en Walpole, une confiance dont celui-ci tira grand parti, au préjudice de notre marine & de notre commerce.

Après la scène que nous venons de voir, il est aisé de juger quels sentimens M. le duc & l'évêque de Fréjus eurent l'un pour l'autre. Le premier, voyant qu'il falloit désormais compter pour quelque chose, un homme si cher au roi, commença à lui marquer les plus grands égards; & l'évêque, qui n'estima jamais que le réel du crédit, évita tout air de triomphe, & continua

de marquer à M. le duc le respect dû à sa naissance. Pour la marquise de Prie, fort attachée à la fortune de ce prince & nullement à sa personne, elle comprit aisément qu'il falloit renoncer à la feuille des bénéfices, & borner beaucoup d'autres prétentions. Elle fit la cour au prélat, & n'oublioit rien pour l'engager à la distinguer de M. le duc, qu'on regardoit, disoit-elle, comme son amant, quoiqu'elle n'eût jamais été que son amie, mais qu'elle cessoit de l'être, voyant l'inutilité des bons conseils qu'elle lui donnoit. Il est sûr que la meilleure preuve qu'elle eût pu alléguer de son peu d'amour pour M. le duc, étoit les infidélités qu'elle lui faisoit; mais il ne lui étoit pas si aisé de tromper le vieil évêque, qu'un jeune prince. Il étoit bien déterminé à délivrer l'état de tout ce qui avoit eu part au gouvernement depuis la régence, & ne tarda pas à l'exécuter. Il ne paroît pas que M. le duc, avant sa chûte, en eût le moindre soupçon : car en se retirant de lui-même, il eût évité l'exil, & peut-être prévenu en partie l'humiliation qui accompagna la disgrace de la marquise.

Quoiqu'il en soit, le roi devant aller

à Rambouillet, où M. le duc étoit nommé pour le suivre, partit le premier, en disant à ce prince de ne pas se faire attendre, ce qui peut-être étoit de trop; mais l'évêque de Fréjus avoit vraisemblablement arrangé tout le plan de l'exécution & dicté jusqu'aux paroles.

A peine le roi étoit-il hors de Versailles, qu'un capitaine des gardes notifia à M. le duc l'ordre de se retirer à Chantilly, pendant qu'on en portoit à la marquise, un autre qui l'exiloit à sa terre de Courbe-épine, en Normandie. Pour finir ce qui la concerne & n'y plus revenir, elle regarda d'abord sa disgrace comme un nuage passager. Un de ses amis particuliers, qui dîna avec elle le jour de son départ, m'a dit qu'elle lui avoit demandé, s'il croyoit que cet exil fût long. Il étoit trop au fait de la cour pour en douter; mais il lui fit une réponse consolante. Soit que l'espérance la soutint, soit que le chagrin n'étouffât pas en elle tout autre sentiment, une heure avant de partir, elle passa dans un cabinet, où elle avoit fait venir un amant obscur, dont elle prit congé. Ils étoient apparemment trop occupés l'un de l'autre, ou trop pressés pour songer à fermer les fenê-

tres, de forte que de celles d'une maison voisine, quelquès personnes furent témoins de ces tendres adieux. Elles n'en gardèrent pas le secret, & comme elles n'étoient pas assez près, pour distinguer exactement le rival favorisé de M. le duc, & qu'elles étoient fort éloignées d'en soupçonner le secrétaire du mari, on en fit honneur & des plaisanteries au p..... le seul homme qu'on sût avoir dîné avec elle ce jour là & qui me l'a conté.

La fermeté de madame de Prie ne se soutint pas longtems. A peine étoit-elle à Courbe-épine, qu'elle apprit que sa place de dame du palais de la reine lui étoit ôtée & donnée à la marquise d'Alincourt. Elle vit clairement alors que c'étoit être chassée de la cour, à n'y jamais reparoître. Le désespoir la saisit, le chagrin la consumoit, sans qu'elle eût même la consolation de persuader au médecin qu'elle fit venir, & à Silva, médecin de M. le duc, dont elle recevoit des consultations, qu'elle fût réellement malade. Ils prétendoient toujours que ce n'étoit que des vapeurs ou des attaques de nerfs, maladie qui commençoit à être à la mode, qui a supplanté les vapeurs, & du nombre de celles

celles dont les médecins couvrent leur ignorance. Ils n'ont pas sans doute le pronostic des morts de désespoir ; car ils avoient encore traité madame de Prie de malade imaginaire, le jour qu'elle mourut, à vingt-neuf ans, après avoir séché quinze mois dans son exil.

DU CARDINAL DE FLEURY.

L'évêque de Fréjus, ouvertement honoré de la confiance du roi, qu'il avoit toujours eue, auroit pu se faire nommer principal ministre; mais satisfait d'en avoir la puissance, il en fit supprimer le titre & les fonctions visibles, & vraisemblablement conseilla au roi de ne le jamais rétablir. Le cardinal Mazarin avoit, en mourant, donné le même conseil à Louis XIV. Le département de la guerre fut rendu à M. le Blanc ; Pelletier des Forts eut le contrôle général des finances, & Bertelot de Montchene, frère de madame de Prie, & pour qui elle avoit fait créer une sixième place d'intendant des finances, fut obligé de s'en démettre. Toute l'administration de M. le duc fut changée, & ceux qui furent forcés de se retirer, furent censés avoir demandé leur

retraite. C'est toujours ainsi que sont annoncés, dans les nouvelles publiques, les gens chassés de leurs places avec le plus d'éclat & souvent avec justice. Qui ne sait l'histoire que par les imprimés du tems, en conçoit à peine le squelette.

L'opération la plus intéressante pour le public fut la suppression du cinquantième. L'évêque de Fréjus, sans changer le plan du gouvernement qu'il trouvoit établi, & qui auroit besoin d'une autre forme dans la partie des finances, établit du moins une administration économique, qu'il suivit constamment dans tout le cours de sa vie, que dura son ministère. On peut lui reprocher trop de confiance dans les financiers. Il ne pouvoit ignorer que leur prétendu crédit n'est que celui qu'ils tirent eux-mêmes du roi, quand ils paroissent le lui prêter. Il les soutint; faute de connoître les moyens de s'en passer, ou craignant peut-être d'entreprendre à son âge une réforme qu'il n'auroit pas le tems d'achever ou de consolider. Il y suppléa par l'ordre & l'économie, qui dans quelque gouvernement que ce soit, doivent être la base de toute administration. Ce qu'il y a de plus essentiel

pour la règle, il en donnoit l'exemple. Jamais ministre ne fut si désintéressé. Il ne voulut en bénéfices que ce qui étoit nécessaire, sans rien prendre sur l'état, pour entretenir une maison modeste & une table frugale. Aussi sa succession eût à peine été celle d'un médiocre bourgeois, & n'auroit pas suffi à la dixième partie de la dépense du tombeau que le roi lui a fait élever. Sa mort pourroit rappeler ces tems éloignés, où des citoyens, après avoir servi leur patrie, mouroient si pauvres, qu'elle étoit obligée de faire les frais de leurs funérailles. Les financiers pour qui il avoit trop de complaisance, n'auroient pourtant osé afficher le faste que nous avons vu depuis étalé par des échappés de la poussière des bureaux. Sous le ministre dont je parle, la perception étoit moins dure, & les payemens plus exacts. En peu d'années, il égala la dépense à la recette, améliorant celle-ci par l'économie seule.

Comme je ne veux que rendre justice, & non faire un éloge, je ne dissimulerai pas qu'on reproche avec raison à ce ministre d'avoir laissé tomber la marine. Son esprit d'économie le trompa sur cet article. Sa confiance en Walpool

lui fit croire qu'il pourroit entretenir avec les Anglois une paix inaltérable, & en conséquence s'épargner la dépense d'une marine. Il devoit sentir que la continuité de la paix dépendoit du soin qu'il prenoit de la conserver, qu'elle tenoit à son caractère, & que des circonstances imprévues & forcées, pouvoient toujours allumer la guerre avec les Anglois, nos ennemis naturels. Par une contrariété singulière, il craignoit d'entreprendre des réformes que son grand âge ne lui permettroit pas d'achever, & en d'autres occasions il agissoit comme s'il se fût cru immortel.

S'il a porté quelquefois trop loin l'économie, ceux qu'elle gênoit en murmuroient, & tâchoient de persuader qu'il ne voyoit pas les choses en grand, & mille sots qui ne voyent ni en grand ni en petit, répétoient le même propos. Mais le peuple & le bourgeois, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus nombreux, de plus utile dans l'état, & en fait la base & la force, avoient à se louer d'un ministre qui gouvernoit un royaume comme une famille. Quelque reproche qu'on puisse lui faire, il seroit à desirer pour l'état qu'il n'eût que des successeurs de son caractère, avec une auto-

rité aussi absolue que la sienne. Ce qui enfin est décisif, on n'a pas regretté la régence, on a maudit le ministère de M. le duc, on voudroit ressusciter son successeur, & nous savons à quoi nous en tenir sur ce que nous avons vu depuis. J'en parlerai.

L'évêque de Fréjus s'est sans doute trop occupé de la constitution, qu'il pouvoit laisser à l'écart mourir avec les opposans. Mais il étoit presque contre nature, qu'un prélat assez satisfait de sa position, eût assez de hauteur pour ne pas ambitionner le cardinalat, & ne pas saisir le plus sûr moyen de l'obtenir. Il n'avoit pas pris le titre de principal ministre; il voulut du moins se procurer la décoration que ses prédécesseurs ecclésiastiques avoient eue dans sa place. On imagine bien qu'il ne trouva pas de difficulté. La première promotion de cardinaux qui devoit se faire, étoit celle des couronnes, & le roi donna sa nomination à l'évêque de Fréjus. Mais cette promotion n'étoit pas prochaine, & le prélat étoit pressé de jouir; il falloit donc le faire nommer hors de rang par anticipation. L'agrément de l'empereur & du roi d'Espagne étant nécessaire, le roi, pour l'ob-

tenir, leur déclara qu'il ne demandoit que d'anticiper de peu de tems la nomination de la France, qui se trouveroit remplie lors de la promotion des couronnes. Les deux princes, qui n'y perdoient rien, donnèrent leur consentement, & vraisemblablement auroient permis au pape de donner un chapeau *proprio motu* à un ministre puissant, sur la reconnoissance duquel ils s'acquerroient des droits. Mais l'évêque, à qui il importoit peu qu'il y eût en France un cardinal de plus, n'y prétendoit pas, & se contenta d'une distinction qui n'avoit rien de trop éclatant (1). Cela étoit d'ailleurs de son caractère. Il avoit refusé le cordon du Saint-Esprit & l'archevêché de Reims dans un tems où tout autre en auroit été ébloui.

Sans faste, avec un extérieur modeste, préférant le solide à l'ostentation du pouvoir, il en eut un plus absolu & moins contredit que Mazarin, avec ses intrigues, & Richelieu en coupant des têtes.

Un ministère de près de dix-sept années a été un heureux interrègne; ce

(1) Le cardinal de Fleury fut nommé le 11 septembre 1726, & la promotion des couronnes se fit en novembre 1727.

qui l'a suivi n'a été qu'une anarchie, & le cardinal de Fleury me fournira moins d'évènemens d'histoire dans l'intérieur de l'état, qu'un an de la régence. C'est que toute l'autorité fut constamment entre les mains du cardinal, & que toutes les volontés si souvent partagées entre différens ministres avec égalité de pouvoir, & dès-là si pernicieuses à l'état, se concentrèrent dans une seule. Tout marchoit sur la même ligne ; qui que ce soit de raisonnable n'osa jamais rien tenter auprès du roi contre son ministre. La reine même en sentit les conséquences. Quelque mécontente qu'elle pût être de la disgrace du duc de Bourbon & du changement de ministère, elle ne chercha pas à influer dans le gouvernement, & se renferma dès-lors dans ses devoirs, dont elle n'est sortie depuis dans aucune circonstance.

La conduite de la reine, l'obéissance des sous-ministres, & la soumission des courtisans, me rappellent l'extravagance de quelques jeunes étourdis de la cour qui s'avisèrent un jour de vouloir jouer un rôle. Le cardinal les avoit fait admettre aux amusemens du roi, & dans une sorte de familiarité. Ils la prirent naïvement pour de la confiance,

de la part de ce prince, & s'imaginèrent qu'ils pourroient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit, & vraisemblablement par le roi même. Sous Richelieu, qui savoit si bien faire un crime de la moindre atteinte à son autorité, & trouver des juges dont la race n'est jamais perdue, l'étourderie de ces jeunes-gens auroit pu avoir des suites fâcheuses. Le cardinal de Fleury, qui ne prenoit pas les choses si fort au tragique, en rit de pitié, les traita en enfans, envoya les uns mûrir quelque tems dans leurs terres, ou devenir sages auprès de leurs pères, & en méprisa assez quelques autres, pour les laisser à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas. Il est inutile aujourd'hui de rechercher leurs noms : ils ne s'en sont fait depuis en aucun genre, & sont parfaitement oubliés. C'est ce qu'on appela alors, la *conjuration des marmousets.*

On pourroit d'avance caractériser l'administration du cardinal de Fleury, par une seule observation ; c'est qu'en détaillant un mois de son ministère, on auroit le tableau de plus de seize années. Il faut en excepter la guerre de 1733 & celle de 1741 ; situations forcées, où il

fut plutôt entraîné qu'il ne s'y porta.

Lorſqu'après avoir reçu la barette des mains du roi, il vint lui faire ſon remerciement, ce prince lui fit l'honneur de l'embraſſer aux yeux de toute la cour, & témoigna autant de joie que le cardinal en pouvoit renfermer.

Chacun crut avoir part à la reconnoiſſance du cardinal de Fleury, & voulut en tirer parti. Le pape s'en ſervit pour reprendre ſous œuvre ſa conſtitution chancelante. Sinzindorf, grand chancelier de l'Empire, eut bientôt lieu de ſe ſavoir gré d'avoir été employé par l'empereur dans la négociation du chapeau, & le duc de Richelieu, notre ambaſſadeur à Vienne, d'avoir eu cette correſpondance. Tous deux eurent beſoin du cardinal dans une aventure qui leur étoit perſonnelle, & qui ne feroit pas digne de l'hiſtoire, ſi elle ne contribuoit pas à faire connoître des hommes qui jouoient un rôle dans les affaires.

L'abbé de Sinzindorf, fils du grand chancelier, le comte de Veſterloo, capitaine des hallebardiers de l'empereur, & le duc de Richelieu, étoient à Vienne en liaiſon de plaiſirs. Un de ces impoſteurs, qui vivent de la crédulité de cer-

tains esprits-forts, moins rares qu'on ne pense, qui croyent à la magie & autres absurdités pareilles, persuada à nos trois seigneurs que, par le moyen du diable, il feroit obtenir à chacun la chose qu'il désireroit le plus. On dit que le vœu du duc étoit la clef du cœur des princes; car il se tenoit sûr de celui des femmes. Le rendez-vous pour l'évocation du diable étoit dans une carrière, près de Vienne. Ils s'y rendirent la nuit. C'étoit l'été, & les conjurations furent si longues, que le jour commençoit à poindre, lorsque les ouvriers qui venoient à leur travail, entendirent des cris si perçans, qu'ils y coururent, & trouvèrent l'assemblée avec un homme vêtu en Arménien, noyé dans son sang, & rendant les derniers soupirs.

C'étoit apparemment le prétendu magicien, que ces messieurs, aussi barbares que dupes, & honteux de l'avoir été, venoient d'immoler à leur dépit. Les ouvriers, craignant d'être pris pour complices, s'enfuirent aussitôt, & allèrent faire la déclaration de ce qu'ils avoient vu. Les officiers de justice, apprenant le nom des coupables, & surtout celui de l'abbé de Sinzindorf, en donnèrent avis au chancelier, son père,

qui n'oublia rien pour assoupir cette affaire. Quelque grave qu'elle fût pour tous les trois, elle intéressoit plus particulièrement l'abbé de Sinzindorf, qui avoit la nomination au cardinalat, & la promotion alloit se faire.

Le chancelier avoit acheté pour son fils cette nomination d'un abbé Strickland, Anglois, intriguant du premier ordre, qui avoit trouvé le moyen de se procurer la nomination de Pologne. Tout habile qu'étoit Strickland, par un sort très-commun aux intriguans, il ne jouissoit pas d'une réputation bien nette, & des mœurs peu régulières & trop connues, lui faisoient craindre de ne pas voir réaliser ses espérances à Rome, où les concurrens ont un talent admirable pour se traverser les uns les autres. Il jugea donc à propos, pour ne pas tout perdre, de faire argent de ses droits ou prétentions, avec le grand chancelier, qui les acheta pour son fils, & qui, ayant le département des affaires étrangères, eut toutes les facilités pour le substituer à Strickland. Mais l'aventure de l'abbé de Sinzindorf inspiroit les plus justes craintes au père & au fils. Une complicité de magie auroit été à Rome d'un plus grand scandale que les mœurs

de Strickland & l'aſſaſſinat de l'Arménien. Les crimes d'opinion, tout abſurdes qu'ils peuvent être, l'emportent ſur ceux qui bleſſent la morale & outragent la nature.

Le chancelier étouffa, autant qu'il le put, cette affaire à Vienne, en écrivit au cardinal de Fleury, & le pria de le ſeconder dans cette circonſtance, en ſoutenant le duc de Richelieu, & traitant de calomnie les bruits qui pourroient parvenir en France. Le cardinal, pour qui le chancelier venoit de s'employer au ſujet du chapeau, & à qui le duc de Richelieu avoit perſuadé qu'il l'avoit beaucoup ſervi, ſe prêta volontiers à ce qu'on déſiroit.

Cependant tout n'étoit pas encore fait : il falloit ſur-tout empêcher que l'affaire ne perçât à Rome trop défavorablement pour Sinzindorf. La ſeule préſomption de crime de magie emporte excommunication. Le chancelier prit le parti d'envoyer au pape un mémoire, où l'aventure n'étoit préſentée que ſous l'apparence d'une imprudence de jeunes-gens, dont la calomnie pouvoit abuſer, mais pour laquelle cependant on demandoit une abſolution *ad cautelam.* On obtient aſſez facilement à Rome

une abſolution, quand on y reconnoît le pouvoir de la donner, & qu'un miniſtre puiſſant la demande. Elle fut donnée en particulier à l'abbé de Sinzindorf & au duc de Richelieu. Peu de tems après, l'abbé obtint la pourpre, & pour diſſiper tout ſoupçon, le duc fut compris dans la première promotion de chevaliers du Saint-Eſprit, avec permiſſion d'en porter les marques avant ſa réception. A l'égard de Veſterloo, qui n'avoit point de père miniſtre, ni de crédit perſonnel, il fut le bouc émiſſaire de l'aventure, s'enfuit de Vienne, perdit ſon emploi, & revint en Flandre, ſa patrie, vivre & mourir dans l'obſcurité.

Le duc de Richelieu, après s'être tenu renfermé quelque tems dans ſon hôtel, muni de ſon abſolution ſecrette, & décoré de ſon cordon, ſe montra dans Vienne plus brillant que jamais, & détruiſit une partie des ſoupçons, par l'aſſurance avec laquelle il les bravoit. Il ne tarda pourtant pas à prendre congé, parcourut l'Italie, ſans cependant paſſer par Rome, où il ne ſe ſoucioit pas de faire confirmer ſon abſolution par le pape. Il oſa encore moins approcher de Modène. Les familiarités qu'il

y avoit eu entre la duchesse & lui, lorsqu'elle étoit mademoiselle de Valois, lui faisoient craindre de la part du mari, un accès & un coup de jalousie italienne. Il revint en France, & y fut très-bien reçu du cardinal, qui l'initia auprès du roi. Il en a toujours été assez bien accueilli, en a reçu des graces distinguées, sans avoir jamais joui d'une certaine confiance. Nous le verrons, chargé d'emplois importans, avoir de brillans succès, & ne conserver que le coup-d'œil d'un homme à la mode.

Le cardinal qui, pendant tout son ministère, n'a jamais cessé de travailler à conserver ou retablir la paix dans le royaume, s'occupoit aussi du soin de l'entretenir chez toutes les autres puissances de l'Europe. Il savoit, & personne ne l'ignore, qu'elles n'entrent jamais en guerre les unes contre les autres, sans que la France y soit entraînée par quelque circonstance. Il s'appliqua donc, & parvint à concilier les intérêts de l'empereur, de l'Angleterre, de l'Espagne, & de leurs alliés. Le ressentiment de la cour de Madrid contre la France, sur le renvoi de l'infante, attira particulièrement l'attention du cardinal. L'accouchement de la reine

d'Efpagne, fut l'occafion qu'on faifit pour entamer la réconciliation. Le roi écrivit auffitôt à fon oncle fur la naiffance de l'infant, une lettre de félicitation & d'amitié, dont Philippe fut fi touché, qu'il déclara fur le champ que la réconciliation étoit faite. La reine n'étoit pas fi aifée à ramener, & quoiqu'elle fût obligée de contraindre fes fentimens, il fallut que le comte de Rothembourg, chargé de porter à l'infant le cordon du Saint-Efprit, fe foumit à des formalités qui auroient été humiliantes, fi elles n'euffent pas été puériles, & uniquement deftinées à appaifer la reine comme un enfant. Elle exigea que, dans une audience particulière que le roi & elle donneroient au comte de Rothembourg, il fe mît à genoux en entrant, en les priant d'oublier les torts de notre précédent miniftère. La reine, affife à côté du roi, & occupée d'un ouvrage de femme, ne leva pas les yeux fur l'ambaffadeur, lorfqu'il entra, & ne parut pas feulement y faire attention; mais le roi le fit relever, & le préfentant à la reine, la pria de ne plus confidérer en France qu'un roi, fon neveu, & l'union qui devoit être entre les deux couronnes.

Philippe V fut toujours si attaché à sa maison, que sa réconciliation fut sincère ; la reine, paroissant par degrés oublier son ressentiment, en montra toujours assez, pour persuader combien on avoit à réparer avec elle, & tirer de la France les plus grands services pour les infans.

C'est ici le lieu de parler de l'altération qui parut dans l'esprit de Philippe. Quoique le public sût confusément la mélancolie où le roi étoit plongé, peu de personnes en connoissoient les accidens. Les entrées particulières, que la reine ne pouvoit pas toujours éviter d'accorder à nos ministres, comme ambassadeurs de famille, les mit à portée de rendre à notre cour compte de l'état du roi d'Espagne. D'ailleurs, ce prince vouloit quelquefois les voir dans des momens où la reine auroit voulu les écarter, & d'autres fois la reine étoit forcée de recourir à eux dans des circonstances où il lui devenoit nécessaire de tout avouer. Les dépêches du comte de Rothembourg & du marquis, depuis maréchal de Brancas, nos ambassadeurs, offrent le triste tableau de l'intérieur de la cour d'Espagne.

On a vu que Philippe, élevé dans

un respect craintif devant le roi, & la soumission à l'égard d'un frère dont il pouvoit devenir le sujet, avoit contracté un caractère d'obéissance pour quiconque entreprendroit de le gouverner. La princesse des Ursins s'en étoit prévalue, & la reine, en la chassant, n'eut qu'à suivre un plan tracé. La solitude dans laquelle ce prince étoit continuellement retenu, le jeta dans une mélancolie & des vapeurs, qui alloient jusqu'à la folie. Sans aucune incommodité apparente, il étoit quelquefois six mois sans vouloir quitter le lit, se faire raser, couper les ongles, ni changer de linge; & lorsque sa chemise tomboit de pourriture, il n'en prenoit point que la reine n'eût portée, de peur, disoit-il, qu'on ne l'empoisonnât dans une autre. Il mangeoit, digéroit, dormoit bien, quoiqu'à des heures différentes. Celles de la messe, qui se disoit dans sa chambre, n'étoient pas plus réglées. Un jour, c'étoit le matin, le lendemain à sept heures du soir. L'hiver, sans feu, il faisoit ouvrir les fenêtres, & les faisoit fermer certains jours brûlans de l'été, au point qu'on geloit ou qu'on étouffoit dans sa chambre, sans qu'il en parût affecté. Il supportoit trois cou-

vertures de flanelle dans les plus grandes chaleurs, rejetoit la plus légère dans le froid le plus vif, & se montroit d'une manière assez indécente. Tant qu'il gardoit le lit, il ne se confessoit point ; mais il marmottoit quelquefois des prières.

Quand il se levoit, il auroit pu marcher sans appui, si la douleur que les ongles allongés de ses pieds lui faisoit dans sa chaussure, ne l'en eût empêché. Avec ses ongles longs, tranchans & durs, il se déchiroit en dormant, & prétendoit ensuite qu'on avoit profité de son sommeil, pour le blesser, d'autres fois que des scorpions étoient autour de lui & le piquoient. Dans des momens il se croyoit mort, & demandoit pourquoi on ne l'enterroit pas. Il gardoit pendant plusieurs jours un morne silence, & sortoit souvent de cette tristesse par des fureurs, frappant, égratignant la reine, son confesseur, son médecin & ceux qui se trouvoient auprès de lui, se mordant les bras avec des cris effrayans. On lui demandoit ce qu'il sentoit. Rien, disoit-il, & un moment après il chantoit ou retomboit dans la rêverie. Il lui arrivoit de se lever brusquement dans la nuit, & vouloit sortir en chemise & nu-pieds. La

reine couroit pour le ramener, alors il la frappoit au point qu'elle étoit souvent meurtrie de coups.

Après avoir gardé le lit des mois entiers, dans la plus horrible malpropreté, il en paſſoit autant ſans vouloir ſe coucher, dormant dans ſon fauteuil, de ſorte que ſes jambes toujours pendantes en devenoient enflées. Quoiqu'il fît peu d'exercice, ſon ordinaire étoit très-fort; il vouloit les alimens les plus ſubſtantiels, les viandes les plus ſolides; à dix heures du matin il prenoit un conſommé, dînoit à midi, mangeoit pendant deux heures, s'endormoit enſuite pendant cinq ou ſix, ſans quitter la table, mangeoit à ſon réveil ſix ou ſept biſcuits, prenoit à onze heures un fort conſommé.

Il changeoit & dérangeoit les fonctions de jour & de nuit, ſe couchant à dix heures du matin, dînant dans ſon lit, travaillant avec quelques miniſtres, & ſe relevant à cinq heures pour la meſſe. Il dormoit quelquefois douze ou quatorze heures, & le lendemain ne s'aſſoupiſſoit que quelques minutes Il ſe faiſoit apporter ſur ſon lit pluſieurs breviaires, & faiſoit réciter par la reine les pſeaumes ou antiennes qu'il lui indi-

quoit, pris alternativement des uns & des autres. Au milieu de ces pratiques dévotes, il s'apperçut un jour que sa chienne étoit chaude, envoya chercher un chien, la fit couvrir devant une assemblée de 50 personnes, & s'étendit sur la génération en discours plus sales que savans. Dans d'autres occasions, sa dévotion ne l'empêchoit pas de tenir des propos très-gaillards. Je ne m'arrêterai pas davantage sur des alternatives de folie & de raison. Je supprime des détails aussi fatigans pour moi que les extraits des dépêches (1) le seroient pour les lecteurs, si jamais ceci paroissoit.

Il falloit que Philippe V fût du plus fort tempérament, pour ne pas succomber à sa manière de vivre & aux remèdes qu'il imaginoit. Il prenoit une boête de thériaque à la fois pendant plusieurs jours de suite, disant que ses médecins étoient des coquins qui soutenoient qu'il n'étoit pas malade, quoiqu'il se sentît près de sa mort qui arriveroit bientôt.

Malgré ses égaremens, il conservoit pour les affaires le sens le plus droit & la mémoire la plus sûre. Il refusa un

(1) Particulièrement de celles des 1, 8, 11 mars, 3 avril 1728, 24 mai 1729, juillet 1730, &c.

jour une affaire qu'on lui proposoit. Il y a un an, dit-il, que je l'ai rejettée. Ses vapeurs se dissipèrent apparemment dans la suite; car je ne trouve ces détails que dans les lettres du comte de Rothembourg & du marquis de Brancas qui se succédèrent dans l'ambassade d'Espagne.

Je remarquerai encore que le tempérament violent de Philippe pour les femmes, s'étant fort affoibli, la reine fut privée d'une grande ressource pour le gouverner, & la nature ne la servant plus si bien, elle recourut, dit-on, à des remèdes excitans qui produisent rarement leur effet. Elle s'en servit inutilement un jour (1), pour inspirer des désirs, bien résolue de ne les pas satisfaire, qu'elle n'eût obtenu ce qu'elle vouloit. Il s'agissoit d'engager le roi à travailler avec Patino que ce prince avoit pris en aversion. Il battit très-rudement la reine à cette occasion, la traitant de malheureuse, qui, non contente d'avoir ruiné son royaume, vouloit attaquer son honneur & sa gloire. Pour se persuader sans doute qu'il avoit

(1) Le cardinal de Fleury, dans une de ses lettres du mois d'août 1730, prétendoit que Philippe V étoit alors absolument *nul*.

raison dans ses violences, après l'avoir battue, il l'obligea de lui demander pardon. *Je veux*, disoit-il à ses domestiques, *qu'elle se défasse de ses quatre évangelistes.* Il appelloit ainsi Patino, le marquis Scoti, l'archevêque d'Amida, confesseur de la reine, & la cameriste Pellegrine. Le roi entroit en fureur à leur sujet. A ces emportemens succédoient souvent des propos aigres, qui marquoient encore plus que des fureurs, un cœur ulcéré, une ame aliénée. On jugeoit au commerce intérieur du roi & de la reine, qu'elle n'avoit dû qu'au tempérament ardent de son mari, que la dévotion seule rendoit fidèle, un crédit soutenu depuis par la force de l'habitude. Philippe étoit dans cette sorte d'esclavage, dont on secoue la chaîne par dépit, sans pouvoir & même sans vouloir absolument la rompre.

Quoique Philippe aimât tous ses enfans, il affectoit souvent de dire devant la reine, que Ferdinand, fils de sa première femme, étoit le meilleur de tous. Ce prince relevant de maladie, la reine lui marqua devant le roi, la plus grande joie de son rétablissement; & le roi, par un clin-d'œil & un sourire amer, fit entendre à son fils qu'elle le

trompoit. Elle eſt, diſoit-il, d'une fauſſeté inouie. Elle haïſſoit en effet le prince Ferdinand, quoiqu'il lui témoignât la plus grande ſoumiſſion ; mais ſon tort étoit de vivre, & d'être deſtiné à régner ſur les enfans du ſecond lit & ſur elle-même ; ce qui étoit continuellement ſur le point d'arriver. Depuis la mort de Louis premier, en faveur de qui Philippe avoit abdiqué, il conſervoit le déſir d'une nouvelle abdication, que la reine redoutoit. Il écrivit un jour (mai 1729) au préſident de Caſtille, d'aſſembler le conſeil, d'y déclarer ſon abdication, & qu'on eût à reconnoître pour roi le prince des Aſturies, Ferdinand. La reine qui en fut informée, ſe jetta aux pieds de ſon mari, & à force de larmes, l'engagea à conſulter, du moins le marquis de Brancas, alors notre ambaſſadeur. Le marquis l'exhorta au nom du roi de France, à garder la couronne, & Philippe, ſur qui ce nom de chef de ſa maiſon étoit très-puiſſant, ſe laiſſa perſuader, ſe fit rapporter le billet & le déchira. Le maréchal de Teſſé avoit rendu le même ſervice à la reine, après la mort de Louis premier, en engageant, au nom de la France, Philippe à reprendre la

couronne. Son amour & même ſon reſpect pour la branche aînée de ſa maiſon, étoient tels, qu'au plus fort de ſes vapeurs, ayant appris la naiſſance du dauphin, il ſortit à l'inſtant du lit, où il étoit depuis pluſieurs mois, ſe fit raſer, décraſſer, vêtir magnifiquement, & fut de la plus grande gaieté.

Depuis l'orage que le marquis de Brancas avoit calmé, la reine ne laiſſoit au roi ni plume ni encre; & pour le diſtraire, elle lui fourniſſoit de petits pinceaux de papier roulé, & des lumignons de bougie, délayés dans de l'eau, au moyen de quoi il s'amuſoit à deſſiner. Mais ſi la reine l'empêchoit d'abdiquer, elle ne pouvoit lui en faire perdre le déſir, & c'étoit un combat perpétuel.

Philippe, en voulant ceſſer de régner, & ne régnant pas en effet, n'en étoit pas moins jaloux de ſon autorité. Comme tous les princes foibles qui, ſe trouvant incapables de l'exercer dans les choſes importantes, s'imaginent en faire montre dans des bagatelles, Philippe diſoit quelquefois qu'il étoit le maître, & le prouvoit par quelque puérilité. Par exemple, étant au port de Sainte-

Sainte-Marie, dans sa galère, près de partir, il vit lever l'ancre, demanda pourquoi cela se faisoit sans son ordre, la fit rejetter, & relever une minute après.

Comme il sentoit qu'il n'avoit pas un ministre qui fût proprement de son choix, il leur marquoit souvent de l'humeur. S'il soupçonnoit, en signant les expéditions, qu'ils en affectionnoient quelqu'une préférablement à d'autres, il les mêloit toutes avant de signer, ou mettoit dessous la liasse celles qu'il trouvoit dessus, & les renvoyoit à un autre travail. Il brusquoit ceux, tels que Patino, en qui il voyoit des talens dont ils pouvoient abuser. Il traitoit beaucoup mieux les plus bornés, qu'il supposoit plus honnêtes gens. *C'est une bête*, en parlant de quelqu'un d'eux, *mais c'est un bon homme* : opinion assez commune, souvent très-fausse & fort utile aux sots.

La reine avoit de l'esprit naturel, mais sans la moindre culture, l'avoit souvent faux, & la passion l'égaroit encore. Cherchant toujours son intérêt personnel, elle s'y trompoit dans bien des occasions, & prenoit de fausses routes pour y parvenir. Elle avoit de l'ambi-

tion, sans élévation d'ame. Incapable d'affaires, faute de connoissances, les défiances & les soupçons faisoient toute sa prudence. Elle avoit la finesse & le manège des gens du peuple. Violente par caractère, elle se contenoit par intérêt. Employant l'artifice, où la candeur l'eût mieux servie, elle supposoit toujours qu'on vouloit la tromper, parce qu'elle en avoit le dessein. Elle aimoit les rapports, disposition dans un prince, qui remplit sa cour de délateurs. Jusqu'au moment de son mariage, elle avoit eu le cœur autrichien. Sa fortune dût naturellement la changer à cet égard; mais à sa haine contre la France succéda une jalousie plus préjudiciable pour nous en Espagne, qu'une haine impuissante à Parme. Elle rechercha la France par nécessité, & auroit désiré dans l'union des deux couronnes, que tous les efforts fussent mutuels ou supérieurs de notre part, & les intérêts séparés.



HISTOIRE
DES CAUSES
DE LA GUERRE
DE 1756.

COMME je me suis moins proposé d'écrire une histoire en forme, que de laisser des mémoires aux historiens, je suspends pour quelque tems ceux que j'ai commencés, pour passer au plus grand, au plus malheureux & au plus humiliant évènement de ce règne; je veux dire à la guerre allumée en 1755, par la piraterie des Anglois, & terminée cette année par la paix dont ils ont dicté les conditions.

Je ne veux pas laisser échapper de ma mémoire les connoissances que j'ai été à portée de me procurer. Je sais que si ces annales paroissent bientôt, elles doivent trop heurter l'opinion commune, pour obtenir d'abord la confiance qu'elles méritent. Certains per-

fonnages qui ont paru fur la fcène, font trop intéreffés à me contredire, pour ne le pas faire avec d'autant plus de vivacité & de fiel, qu'ils rendront intérieurement juftice à la vérité des faits. Je fuis encore plus fûr que lorfque le tems aura levé le voile qui couvre aujourd'hui tant d'intrigues, lorfque les pièces, les inftrumens fecrets feront devenus fans conféquence, la poftérité verra que je n'aurai fait qu'anticiper fon jugement. Combien d'opinions admifes comme vraies par une génération, & dont la fauffeté fe trouve démontrée par la génération fuivante!

La reine de Hongrie, humiliée de n'avoir pu faire la paix avec le roi de Pruffe, qu'en lui abandonnant la Siléfie, en conferva le plus vif reffentiment, & ne regarda la paix que comme une trêve dont elle comptoit bien fe fervir, pour chercher les moyens de reprendre les armes avec plus d'avantage.

Elle ceffa dès ce moment de regarder ou de traiter la France comme fa rivale. Une politique flexible lui fit rechercher l'alliance de cette couronne. Blondel étoit alors chargé des affaires de France à Vienne. La reine lui tint

d'abord quelques propos vagues ſur la différence qu'il y avoit entre la ſituation actuelle des maiſons de France & d'Autriche, & celle qui, 200 ans auparavant, les avoit armées l'une contre l'autre. Elle ajoutoit que l'équilibre étoit aujourd'hui ſi parfait entr'elles, qu'elles ne devoient plus prétendre à le rompre, & que leur union aſſureroit la tranquillité de l'Europe, ou que ſi quelque puiſſance du ſecond ordre tentoit de la troubler, les deux cours principales ſeroient en droit & en état de la réduire.

Blondel, flatté d'être le négociateur d'un tel plan, s'empreſſe d'en inſtruire le marquis de Puiſieux, miniſtre des affaires étrangères, qui ne jugea pas à propos d'en parler au roi, & défendit à Blondel de ſuivre ce projet. La reine voyant notre miniſtre contraire à ſes deſſeins, en ſuſpendit la pourſuite, mais ne les abandonna pas; & lorſque le marquis d'Hautefort vint à Vienne en qualité de notre ambaſſadeur, elle s'expliqua plus ouvertement avec lui, qu'elle n'avoit fait avec Blondel, dans l'eſpérance qu'un homme de condition auroit plus de poids qu'un ſimple agent auprès de nos miniſtres. Outre les rai-

fons politiques qui pouvoient toucher les deux cours, elle ne diffimula pas fon reffentiment contre le roi de Pruffe. J'ai facrifié, dit-elle, mes intérêts les plus chers à la tranquillité de l'Europe, en cédant la Siléfie, mais fi jamais la guerre fe rallume entre moi & lui, je rentrerai dans tous mes droits, ou j'y périrai moi & le dernier de ma maifon.

Le comte de Kaunitz qui vint ambaffadeur en France en même tems que le marquis d'Hautefort l'étoit de France à Vienne, avoit fes inftructions toutes rélatives aux vues de la fouveraine. Il s'attacha d'abord à perfuader les miniftres & fur-tout madame de Pompadour, dont le crédit lui paroiffoit le plus important à ménager. Elle ne fut pas infenfible à l'idée de jouer un rôle plus noble que celui qu'elle avoit joué, fur le théâtre des cabinets. Elle fe voyoit, en entrant dans la politique, un perfonnage d'état, & s'en crut tous les talens. Elle adopta donc le projet de Kaunitz, & fe flatta de convertir nos miniftres; mais elle les trouva tous fi oppofés au nouveau fyftême, qu'elle n'ofa prendre fur elle de préfenter au roi un plan qui feroit combattu par tout le confeil, & fe contenta de dire

au miniſtre Autrichien, que notre alliance avec le roi de Pruſſe étoit trop récemment conclue pour y déroger, & qu'il falloit attendre un tems plus favorable.

Dès ce moment, le comte de Kaunitz ceſſa d'inſiſter, étala beaucoup de faſte extérieur, s'en dédommagea par une grande économie domeſtique, & ſe borna à vivre habituellement dans la claſſe opulente de la finance où je l'ai fort connu.

Le terme de ſon ambaſſade étant arrivé, il retourna à Vienne, & fut remplacé par le comte de Staremberg muni des mêmes inſtructions chargé d'en ſuivre le plan & d'épier les circonſtances. Elles ne tardèrent pas à ſe préſenter. Une eſcadre Angloiſe, ſans déclaration de guerre, ſans même avoir annoncé le moindre mécontentement contre la France, attaqua & prit au mois de juin 1755 deux de nos vaiſſeaux, l'Alcide & le Lys.

Nous avions alors pour ambaſſadeur à Londres le maréchal de Mirepoix, homme plein d'honneur & de courage, un vrai chevalier de guerre & de tournois des tems de François Ier, mais d'un eſprit borné ; il demanda juſtice au mi-

niſtre Anglois de l'acte d'hoſtilité qui venoit d'arriver. Le caractère franc de cet ambaſſadeur ne ſervit qu'à favoriſer l'artifice & la duplicité de ceux avec qui il traitoit Le roi Georges ne craignit pas de dégrader la majeſté, en partageant les manœuvres de ſes miniſtres & autoriſant leurs réponſes. Ils proteſtèrent du deſir qu'ils avoient d'entretenir la paix, ne comprenant pas, dirent-ils, les motifs de cette aventure; ils alléguèrent que les conteſtations que nous avions avec eux ſur les limites du Canada pouvoient avoir eu des ſuites en Amérique, qui avoient occaſionné le combat dont il s'agiſſoit; mais qu'ils attendoient des éclairciſſemens qui ſans doute affermiroient la paix. Le maréchal plein de franchiſe, ne douta pas de celle des miniſtres, & encore moins de la droiture d'un roi. Il ſe rendit caution auprès de notre gouvernement qui ſe laiſſa preſqu'auſſi facilement abuſer.

Il étoit pourtant fort facile de pénétrer les deſſeins de l'Angleterre. Nous n'ignorons pas combien cette puiſſance, notre ennemie naturelle, dont toute la proſpérité ſe fonde ſur le commerce, étoit jalouſe du nôtre qui balan-

çoit le ſien depuis long-tems. Son plan ſuivi étoit de détruire notre marine, & de s'attribuer privativement l'empire de la mer Il n'eſt pas bien décidé ſi les premieres infractions à la paix en Amérique ſont venues de la part des Anglois ou des François ; mais il eſt très - certain que les Anglois déſiroient la guerre, & que pour la faire avec avantage, ils étoient déterminés à la commencer par des hoſtilités imprévues & multipliées, qui diminuant nos forces, augmentaſſent les leurs, & leur aſſuraſſent déjà la ſupériorité, avant que nous nous miſſions en état de défenſe. En effet, pendant qu'on ſe bornoit en France à demander juſtice aux Anglois, ceux-ci laiſſant leur miniſtère amuſer le nôtre par des réponſes obſcures, ſe ſaiſiſſoient de tous les vaiſſeaux François qu'ils rencontroient à la mer. Cette piraterie dura ſix mois avant que nous uſaſſions de repréſailles. Le maréchal de Mirepoix, dupe jusqu'à l'imbécillité, répondoit toujours des diſpoſitions pacifiques du roi d'Angleterre, & notre miniſtère, auſſi aveugle que le maréchal, attendoit humblement juſtice. On vouloit, diſoit-on, que l'Europe témoin de notre modéra-

tion s'indignât contre l'Angleterre, & applaudît à la justice de notre cause. Ces sentimens pouvoient être méritoires devant Dieu; mais si une vengeance heureuse ne les justifie pas bientôt, un état se trouve dégradé aux yeux des nations qui n'applaudissent jamais qu'aux vainqueurs. La paix humiliante qui vient de terminer une guerre honteuse, a donné atteinte à notre considération en Europe, où la France a peut-être perdu de son rang. Les Anglois nous avoient déjà pris dix mille matelots, avant que nous songeassions à les combattre; & comme la misère ou la violence en fit employer la plûpart sur leurs vaisseaux, leurs forces augmentèrent en raison doublée de nos pertes. Telle fut la première & la principale source de nos disgraces. Sans rejetter la négociation, si nous n'eussions traité qu'en prenant les armes au premier signal d'hostilité, les malheurs de la guerre se partageant sur les deux nations, il y auroit eu plus d'égalité dans la discussion des droits ou des prétentions.

Il est presqu'impossible qu'une guerre s'allume entre deux grands états, sans que les autres y prennent part. Il étoit d'ailleurs visible que les Anglois, pour

nous obliger à faire une diversion dans nos forces, chercheroient à nous susciter une guerre de la part de leurs alliés. Nous avions alors avec le roi de Prusse une alliance qui devoit subsister encore un an, (jusqu'au mois de juin 1756), sauf à la renouveller. Le baron de Knipausen, son ministre en France, offrit aussitôt le secours de son maître. Il prétendoit que les Anglois s'étoient déjà assurés de la reine de Hongrie, mais que nous pouvions déconcerter leurs mesures, & que si la France vouloit attaquer les Pays-bas, le roi de Prusse entreroit en Bohême avec 100,000 hommes. D'un autre côté, Staremberg saisit l'occasion d'offrir l'alliance avec la reine; cette offre dissipoit les soupçons qu'on vouloit nous donner contre la cour de Vienne, & sembloit assurer la paix dans le continent.

Notre conseil, dont les principaux membres avoient leur intérêt particulier, fut très-partagé. D'Argenson, ministre de la guerre, la désiroit ardemment, & vouloit qu'on acceptât la proposition du roi de Prusse. Machault, ministre de la marine, soutenoit qu'on devoit se renfermer dans la guerre de mer; que l'état de nos finances ne suf-

firoit pas en même tems aux dépenfes qu'exigeroient la terre & la mer; que jufqu'ici les Anglois étoient nos feuls ennemis; que fi l'on cédoit aux follicitations du roi de Pruffe, la reine de Hongrie fe déclareroit pour l'Angleterre; que fi l'on s'engageoit au contraire dans une alliance avec elle, le roi de Pruffe la regarderoit comme une infraction au traité qui l'uniffoit à nous; qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que d'entretenir notre union avec la Pruffe, de lier avec la reine une négociation qui préviendroit ou du moins retarderoit fa jonction avec l'Angleterre, nous donneroit le tems de porter tous nos efforts contre notre véritable ennemi. Le comte d'Argenfon objectoit que tous nos ménagemens n'éviteroient pas une guerre dans le continent; que nous devions donc la commencer avec avantage, agir fur le plan du roi de Pruffe, déconcerter la lenteur Autrichienne, & mettre la reine hors d'état d'être utile aux Anglois.

Quelques fuffent les raifons d'état du comte d'Argenfon, fon intérêt perfonnel étoit d'engager la guerre de terre, qui occupant tout ce qui habite ou fuit la cour, feroit prévaloir fon dépar-

tement ſur celui de Machault, ſon rival de crédit.

L'attention qu'on donne à la marine a toujours été ſubordonnée aux faveurs qu'on accorde à une armée de terre. Si la capitale étoit un port de mer, la marine prévaudroit; tant le moral & le politique dépendent des circonſtances locales & phyſiques! Puiſieux, St-Severin & le maréchal de Noailles ſe rangèrent à l'avis de Machault. Rouillé & l'abbé, comte de Bernis, adoptèrent celui d'Argenſon. Le comte de Bernis n'étoit pas encore du conſeil; mais tout lui étoit communiqué par madame de Pompadour & par les miniſtres témoins de la faveur dont il jouiſſoit auprès d'elle. Il arrivoit de l'ambaſſade de Veniſe; l'on voyoit aſſez qu'il n'y retourneroit pas, & qu'il joueroit bientôt à la cour le plus grand rôle. Ce fut lui, qui, penchant pour les offres du roi de Pruſſe, propoſa que, ſi on ne les acceptoit pas, on envoyât du moins auprès de lui un homme conſidérable, qui fût du goût de ce prince, pût le ménager & pénétrer ſes deſſeins. Il fit tomber le choix ſur le duc de Nivernois, & l'on n'en pouvoit pas faire un meilleur; mais on ne le fit partir

qu'au mois de Décembre (1755). Ce retard, involontaire de sa part, nuisit à sa négociation. Les talens les plus rares étoient d'ailleurs assez inutiles auprès d'un prince qui, en distinguant le mérite, discernoit encore mieux ses propres intérêts; & le duc de Nivernois n'arriva à Berlin que pour être témoin de la signature du traité entre l'Angleterre & la Prusse, au mois de Janvier 1756. On s'étoit borné, en se fixant à la guerre de mer, à remercier amiablement le roi de Prusse de ses offres, sans accepter celles de la reine de Hongrie. Ce prince, ne doutant pas que les événemens n'allumassent la guerre dans le continent, craignit d'en être la victime. Il n'ignoroit pas les démarches de l'impératrice pour se lier avec la France & changer l'ancien systême. Si elle y parvenoit, ce ne pouvoit être que pour tourner ensuite ses armes contre lui, & recouvrer la Silésie. Quand la reine ne seroit restée que dans la neutralité contre la France & l'Angleterre, elle auroit encore été en état d'attaquer avec supériorité un prince peu affermi dans la Silesie, très-mal avec le roi d'Angleterre, & en faveur duquel la France ne feroit point de diversion.

Les Ruſſes, que les Anglois faiſoient venir, augmentoient ſon inquiétude, & il pouvoit raiſonnablement craindre de ſe voir écraſer entre tant de puiſſances.

On ne peut donc blâmer d'avoir cherché ſa ſûreté dans une alliance avec le roi d'Angleterre. Il ſigna pendant qu'on agitoit dans notre conſeil, ſi l'on accepteroit ou refuſeroit ſes offres. Il ne lui étoit pas difficile d'être informé de nos débats. Les maitreſſes, les amis, les clients de nos miniſtres étoient initiés, ſuivant notre uſage, dans tous les ſecrets des délibérations; & les ſoupers brillans de Compiégne où la cour étoit, furent pendant tout le voyage les comités où les matières politiques, traitées à la Françoiſe, parmi les jolies femmes, les intrigues galantes & les ſaillies, ſe préparoient pour le conſeil. Pendant que le roi de Pruſſe s'arrangeoit avec l'Angleterre, Knipauſen ſon miniſtre, pour en écarter les ſoupçons & pour juſtifier ſon maître après la concluſion, affectoit de répandre les propoſitions qu'il avoit faites ſecretement à notre miniſtère. Cette indiſcrétion étoit trop forte pour n'être pas ſuſpecte, & dès ce moment, le comte

de Bernis ne douta plus de l'intelligence du roi de Pruſſe avec l'Anglois. Il en avertit inutilement les autres miniſtres. Ils n'étoient pas encore bien perſuadés que les Anglois vouluſſent férieuſement la guerre, & ſe repoſoient tranquillement de l'affaire d'état la plus importante ſur une négociation de banquiers qui la traitoient comme un ſimple mal entendu & une tracaſſerie de commerçans.

Il ne fut pas poſſible de s'aveugler ſur les deſſeins de l'Angleterre après l'ouverture du parlement; la harangue du roi fut une déclaration de guerre & un manifeſte. Le comte de Bernis, dont les ſoupçons étoient juſtifiés par l'événement, prit dès ce moment plus d'autorité dans les comités. Il propoſa donc de faire au roi d'Angleterre une réquiſition ſur la reſtitution de nos vaiſſeaux, d'exiger une réponſe prompte & préciſe, & ſur ſon refus, de rompre à l'inſtant toute négociation, & d'attaquer Minorque.

Staremberg n'oubliant rien pour nous engager dans une alliance avec l'impératrice, nous avoit ſouvent avertis de celle que le roi de Pruſſe négocioit avec l'Angleterre, par le duc de Brunſwic.

On commença à écouter plus favorablement ce qui partoit de la cour de Vienne. L'impératrice avoit eu dessein de s'adresser au prince de Conti, qui ayant alors un travail réglé avec le roi, sembloit avoir un crédit indépendant de madame de Pompadour. Il étoit d'ailleurs en liaison avec madame de Coislin qui cherchoit à supplanter la favorite. Le goût du roi pour madame de Pompadour étoit usé : elle avoit été obligée de recourir à des fêtes, des ballets, des comédies dont elle étoit la principale actrice. Ces amusemens qui n'avoient jamais beaucoup flatté ce prince, étoient épuisés ; l'ennui prévaloit toujours. Les agaceries de madame de Coislin tirèrent le roi de cette langueur ; elle auroit pu réussir : mais au lieu d'amener son amant par dégrés à un hommage d'éclat qui eût fait éloigner sa rivale, au lieu de fortifier les desirs en les irritant, elle y céda si vîte, qu'elle les éteignit ; elle se livra comme une fille, & fut prise & quittée de même. Elle ne laissa pas de donner beaucoup d'humeur & de chagrin à madame de Pompadour, qui comprit que ce qu'une rivale malhabile n'avoit pas fait, seroit exécuté par une autre ; elle conclut qu'elle ne

se soutiendroit pas long-tems comme maîtresse, & résolut de se faire ministre : elle y est parvenue; les affaires lui ont procuré une consistance moins fragile, & les galanteries de passage que le roi a eues, n'ont fait qu'assurer à madame de Pompadour l'état d'amie nécessaire.

Elle n'en étoit pas encore au point où nous la voyons depuis bien des années; mais elle y tendoit. Le hazard, les circonstances l'y ont portée, sans projet formé ni plan suivi. Le comte de Raunits, informé du tableau de notre cour qui n'exige jamais que des yeux & non de la pénétration, jugea que madame de Pompadour, toute chancelante qu'elle paroissoit, étoit encore la voie la plus sûre pour déterminer le roi, & en l'engageant dans les affaires, il la rendit ce qu'il désiroit qu'elle fût, & ce qu'elle n'auroit encore osé prétendre, maîtresse de la France.

L'impératrice sentoit de la répugnance à lier une correspondance qui choquoit également sa dignité, sa morale & la hauteur Autrichienne; mais le comte de Kaunits dissipa ces préjugés par le grand principe de l'intérêt si puissant sur les princes. Il en obtint un billet

flatteur pour madame de Pompadour à qui le comte de Staremberg s'empressa de le rendre.

Madame de Pompadour fut si enchantée de se voir rechercher directement par l'impératrice, qu'elle la regarda sinon comme son égale, du moins comme une amie dont elle résolut de servir les projets à quelque prix que ce fût. Elle connoissoit trop l'opposition du ministère pour y recourir. Le comte de Bernis qui lui devoit les commencemens de sa fortune, & dont cette affaire pouvoit achever l'élévation, lui parut le seul homme qu'elle pût consulter & prendre pour guide; mais elle éprouva de sa part, plus de contrariété que de tout autre. Aux raisons politiques, il joignit l'intérêt de l'amitié. Il lui fit observer qu'il ne s'agissoit pas ici de ces traités qui ne roulent que sur de légers objets, mais du renversement total d'un systême qui depuis Philippe II faisoit la base de toute la politique; combien il étoit dangereux de choquer l'opinion publique, ne fût-elle qu'un préjugé; qu'une alliance entre les deux premières puissances de l'Europe, annonceroit la servitude des autres; que dès cet instant, le roi deviendroit suf-

pect au corps germanique, qui l'avoit jusqu'ici regardé comme protecteur de sa liberté. Sur quel titre se porteroit-il désormais pour garant du traité de Westphalie ? L'impératrice n'avoit d'autre objet que d'attaquer en sûreté le roi de Prusse, de nous engager nous-mêmes dans sa querelle, & de nous faire supporter les frais de la guerre, qui ne sont jamais fournis que par la France & l'Angleterre. Le roi se verroit donc forcé à une guerre de terre qu'il vouloit éviter. Si le succès en étoit malheureux, quels reproches n'auroit-elle pas à se faire comme françoise, & à essuyer du roi ? Le comte de Bernis finit par l'exhorter de continuer de plaire à son amant, à l'amuser, à ne lui point montrer d'humeur, & sur-tout à éviter les affaires qui pouvoient la perdre en la rendant odieuse à la Nation.

Madame de Pompadour ne parut pas mécontente du comte de Bernis ; mais elle n'abandonna pas son idée, & résolut de hazarder une tentative auprès du roi, sauf à ne pas insister si elle sentoit trop de résistance ; elle n'en trouva point. Ce prince, prévenu d'estime pour la reine de Hongrie à qui nous avons fait une guerre assez injuste, n'avoit pas

les mêmes sentimens pour le roi de Prusse hérétique, bel-esprit & avantageux. Le roi étoit blessé de quelques plaisanteries qui lui étoient revenues de Berlin, encore plus révolté de l'irréligion que le roi de Prusse professoit pour le moins avec indiscrétion, & peut-être jaloux de la gloire qu'un petit souverain s'étoit acquise. Il y avoit long-tems que le roi desiroit une alliance catholique qui pût balancer le parti protestant, déjà supérieur en Europe. Il comptoit que la réunion de la France & de la maison d'Autriche contiendroit toutes les autres puissances, écarteroit à jamais la guerre, & feroit perdre à l'Angleterre son allié naturel. Cependant le roi, avant que de se déterminer, proposa à madame de Pompadour, de charger le comte de Bernis d'en conférer avec Staremberg. Madame de Pompadour connoissant les dispositions du comte de Bernis, & ne voulant pas l'exposer à contredire un systême du goût du roi & qu'elle desiroit ardemment, représenta que le comte de Bernis, n'étant pas ministre, conviendroit moins que tout autre membre du conseil; mais le roi persistant, elle eut soin de lui faire remarquer, & de le prier de se souvenir

qu'elle ne l'avoit pas proposé, & que le choix venoit uniquement de sa majesté.

Le lendemain (22 Septembre 1755). madame de Pompadour, les comtes de Bernis & de Staremberg, se rendirent à Babiole, petite maison au-dessous de Belle-vue.

On ne peut pas mettre plus de franchise que le comte de Staremberg en mit dès la première conférence. L'impératrice jugea qu'il étoit de la dignité des deux premières couronnes de l'Europe, de traiter sans le moindre détour. Toutes les vues, les prétentions, les propositions de la cour de Vienne furent exposées, & elles étoient telles qu'il étoit difficile de ne pas en être touché. On les verra bientôt; mais ce nouveau systême étoit d'une si grande importance, que le comte de Bernis demanda pour la décision le concours du conseil; & dans tout le cours de cette affaire, il eut la précaution de faire signer par le roi tous les ordres qu'il en reçut.

Pour rédiger le plan qui doit être présenté au conseil & ne le pas laisser pénétrer d'avance, les comtes de Bernis & de Staremberg eurent quelques

entrevues dans un logement que j'avois au Luxembourg & que je n'occupois pas, où ils se rendoient, l'un par la rue de Tournon, & l'autre par la rue d'Enfer.

Le plan proposé par l'impératrice étoit si séduisant, que le roi ne doutoit presque pas de l'approbation du conseil. Cependant quelques intérêts personnels pouvoient faire naître des discussions incommodes. Puisieux & St.-Severin seroient blessés d'un plan qui étoit la rectification de leur traité d'Aix-la-Chapelle. Le comte d'Argenson seroit peu favorable à un ouvrage affectionné par madame de Pompadour. Pour obvier à ces contradictions, le roi voulut que l'affaire, au lieu d'être rapportée en plein conseil, le fût dans un comité composé de Machault, Rouillé, Séchelles & du comte Saint-Florentin. C'étoit d'ailleurs le moyen d'admettre dans les conférences, le comte de Bernis qui n'entroit pas au conseil. Le premier comité se tint le 20 Octobre 1755, & l'on y fit l'exposé d'un plan qui sembloit détruire tout germe de guerre entre la France & la maison d'Autriche. L'infant passoit d'Italie dans les Pays-Bas. L'impératrice

abandonnoit à jamais l'Angleterre, & les ports, que la maison de France acquéroit à la porte de la Hollande, empêchoient cette république d'oser se déclarer contre nous en faveur des Anglois. Mons nous étoit cédé, & Luxembourg rasé. La couronne de Pologne étoit rendue héréditaire, en conservant toujours la liberté de la république pour ménager la Porte. La Suède gagnoit la Poméranie. L'arrangement du nord & du sud de l'Europe, faisoit partie du plan général, & le poids des puissances contractantes sembloit en assurer l'exécution. Les avantages qu'on nous offroit, étoient si frappans, qu'on ne pouvoit être arrêté que par le respect des anciens principes. Est-il sage, dirent quelques-uns, de renoncer à un systême établi depuis près de deux siècles, suivi par Henri IV, Richelieu, Mazarin, d'Avaux, Servien, & devenu un axiôme de politique nationale? D'ailleurs, comment deux cours si longtemps opposées & toujours rivales seront-elles constantes dans leur alliance? La France peut-elle compter sur la fidélité de la cour de Vienne, après l'avoir rendue plus puissante? La France va s'aliéner tous les princes de l'Empire

pire qu'elle soumet à la maison d'Autriche. Elle perd le parti protestant & le donne à l'Angleterre. Après avoir maintenu la liberté de Pologne, on l'expose au démembrement ou à l'asservissement de la part de la Russie, ou de la cour de Vienne qui voudroit donner une couronne à l'un des archiducs. Dès cet instant, nous perdons la confiance & l'amitié de la Porte; si jalouse de la liberté polonoise.

On répondoit à ces objections, que lors de la naissance de l'ancien systême, la maison d'Autriche possédoit la couronne impériale, celles d'Espagne & de Naples, une partie des états du roi de Sardaigne, & la Servie pour barriere contre le Turc. Elle n'a plus aujourd'hui que l'Empire. Par le systême proposé, la cour de Vienne ne s'agrandit pas relativement à la maison de France qui gagne les Pays-Bas & devient relativement plus puissante, sur-tout contre les Anglois, par les places maritimes de Flandres. Les deux puissances contractantes se lient directement par les sermens & l'honneur; mais de plus, leurs arrangemens respectifs, leurs avantages réciproques sont si sensibles, que l'intérêt, la première loi des princes,

devient encore le garant de l'honneur. Le traité de Westphalie restant inaltérable, les protestans sont rassurés. L'union de la Suède, pour la garantie, est une nouvelle sûreté, & le Danemarck offre d'entrer dans l'union. La liberté des Polonois fait une des bases du traité. La Russie devenue notre alliée, entreprendra moins sur la Pologne. Notre alliance avec la Russie ne nous oblige de lui fournir aucun secours contre le Turc, ce qui assure la neutralité de la Porte entre les François & les Anglois. D'ailleurs, il étoit impossible que la guerre de mer n'excitât bientôt celle de terre; les Anglois armeroient infailliblement contre nous l'impératrice. Il ne nous restoit donc que le choix de l'ennemi. Devions-nous préférer pour allié le roi de Prusse à l'impératrice qui nous faisoit les plus grands avantages?

Les différentes alliances que le nouveau systême exigeoit, étoient si compliquées, qu'une défection pouvoit faire tout crouler; mais c'est l'inconvénient de toutes les guerres de ligue, & toutes les puissances étoient intéressées dans celle-ci. L'impératrice renonçoit à jamais à l'Angleterre; le succès de la guerre

paroiſſoit infaillible, & n'a manqué en effet que par les généraux.

Quoiqu'on parût répondre à toutes les objections, le comité reſta dans une telle indéciſion qu'on ſe borna à répondre, qu'avant de ſe déterminer, on vouloit obſerver les démarches de l'Angleterre & de la Pruſſe. L'impératrice aſſez mécontente, nous fit demander de propoſer nous-mêmes un plan, puiſque le ſien n'étoit pas accepté. Le comte de Bernis propoſa alors entre les deux cours, un traité d'union & de garantie de leurs états reſpectifs en Europe, ceux du roi de Pruſſe y étant compris, l'Angleterre ſeule exceptée, à cauſe des hoſtilités, & qu'à cet égard l'impératrice garderoit la neutralité. Tout le comité approuva le projet.

La cour de Vienne fit les plus grandes difficultés ſur la garantie des états de Pruſſe. Le roi même, porté à une alliance plus étroite, craignit que la négociation ne fût rompue, & en témoigna quelque chagrin. Mais enfin, l'impératrice jugea que le traité d'union la mettroit du moins à couvert des hoſtilités de la France, & que celles du roi de Pruſſe pourroient bientôt faire naître la guerre.

Le traité alloit être signé, lorsqu'on reçut la nouvelle de celui qui venoit de l'être à Londres, le 16 Janvier 1756, entre l'Angleterre & la Prusse. La cour de Vienne déclara aussi-tôt que dans ces circonstances, on ne pouvoit pas, sans lui inspirer une défiance très-fondée, persister dans la garantie des états du roi de Prusse. Elle vouloit du moins une convention de neutralité qui mît les Pays-Bas à couvert. Le comte de Bernis trouvoit la demande juste; Machaut ne rougit pas de s'y oppofer, d'autant plus, dit-il, que si nous avions de mauvais succès contre l'Angleterre, nous pourrons nous en dédommager sur les Pays-Bas. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'un avis si deshonorant pour le roi, parut le trait d'une haute politique à plusieurs membres du comité, qui d'abord vouloient qu'on agît offensivement contre le roi de Prusse.

Sur les plaintes que le duc de Nivernois fit à ce prince de son traité avec l'Angleterre, il répondit que cela n'avoit rien de contraire à celui qu'il avoit avec la France, qu'il étoit même prêt à le renouveller, & qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'elle en fît de son

côté avec la cour de Vienne. Le duc de Nivernois eut ordre de revenir ; & le marquis de Vallory alla le remplacer, sans autres instructions que de veiller sur la conduite d'un prince que nous devions déjà regarder comme notre ennemi, mais avec qui nous n'avions point encore de guerre ouverte. D'un autre côté, le duc de Duras, à la première nouvelle des hostilités des Anglois & sans mission de notre cour, tâcha d'engager celle de Madrid, où il étoit ambassadeur, à se déclarer contre l'Angleterre. Sa proposition fut fort mal reçue, & dans la crainte qu'il ne nous engageât légèrement dans quelques fausses démarches, il eut ordre de revenir. Le comte de Bernis fut destiné à lui succéder. La suite des événemens le fit bientôt après nommer pour aller à Vienne; mais comme il étoit encore plus nécessaire à conduire ici les différentes branches de la négociation, qui prenoit à chaque instant plus d'activité, il ne partit point. Le comte d'Aubeterre alla de Vienne relever le duc de Duras à Madrid, & le marquis de Stainville, aujourd'hui duc de Choiseuil, se rendit à Vienne.

Le roi de Prusse n'eut pas plutôt ratifié le traité de Londres, que l'impératrice en exigea un de nous pour la neutralité des Pays-Bas, & défensif en cas d'hostilités du roi de Prusse. Le comte de Bernis, que le roi chargea de le rédiger, ne voulant rien prendre sur lui dans une affaire de cette importance, demanda la réunion de tout le conseil en comité.

Le roi, piqué du procédé du roi de Prusse, & madame de Pompadour excitée & flattée par l'impératrice, desiroient que le traité fût offensif. Le comte de Bernis fut presque le seul qui s'y opposa. Il sentoit que pour peu que la guerre s'engageât, tout le fardeau en retomberoit sur nous, que nous n'avions point de généraux en qui l'armée eût de confiance, & que nos finances étoient en fort mauvais état. Il représenta qu'on seroit toujours à tems de prendre des mesures offensives ; qu'il étoit dangereux de s'engager avec la cour de Vienne plus qu'elle ne l'exigeoit elle-même. Il parvint enfin à suspendre le ressentiment du roi, à tempérer l'engouement de madame de Pompadour pour l'impératrice, à résister à l'ardeur que tous les militaires avoient pour la guerre. Le

traité fut donc fait, tel qu'il eſt imprimé. (V. le traité).

Le comte de Bernis exigeoit que le traité fût ſecret, perſuadé que le roi de Pruſſe bien armé, & ne ſe doutant pas que l'offenſif ne ſuivit bientôt le défenſif, ſe prévaudroit de ſa ſituation pour attaquer la reine d'Hongrie. Il demandoit de plus & comme un préalable néceſſaire, qu'on mît le roi de Pologne, électeur de Saxe, en état de défenſe contre le roi de Pruſſe. Tout le conſeil ſe recria que ce ſecret n'étoit pas de la dignité du roi, que le roi de Pruſſe conſterné n'oſeroit jamais prendre les armes, & que les précautions pour la défenſe de la Saxe ſeroient d'une dépenſe fort inutile. Le comte d'Argenſon fut le ſeul qui approuva l'avis du comte de Bernis de ne pas négliger la Saxe, parce que c'étoit faire agir des troupes, ce qui eſt toujours du goût d'un miniſtre de la guerre ; mais il n'appuya point la propoſition du ſecret, parce que la publicité pouvoit engager l'affaire. Auſſi-tôt que le traité fut connu, l'applaudiſſement fut général. Ce fut une eſpèce d'ivreſſe qui augmenta encore par le chagrin que les Anglois en montrè-

rent. Chacun s'imagina que l'union des deux premières puiſſances tiendroit toute l'Europe en reſpect. On propoſa même dans l'académie, de donner pour ſujet du prix de vers, le traité entre les deux cours; & je ne pus l'empêcher d'être admis, qu'en repréſentant, qu'il falloit du moins avant que de ſe décider, conſulter le miniſtère ſur un ſujet qui tenoit à la politique. Cela en fit choiſir un autre. Depuis les miniſtres juſqu'aux derniers ſous-ordres, tous vouloient avoir concouru au traité. Rouillé qui n'avoit été qu'aſſiſtant[1], propoſa naïvement de nommer le traité, *traité de Joui*, du nom de ſa maiſon de campague, où les préliminaires avoient été arrêtés; c'étoit toute la part qu'il y avoit eue. On rit de ſa prétention & on le rappella à lui-même. Il prétendit encore qu'on ne devoit pas moins que de faire duc le petit Beuvron ſon gendre. Le roi ne fut pas de ſon avis, & Rouillé fut obligé de ſe contenter de 16000 livres de penſion dans ſa famille.

Je ſais que les idées ont bien changé depuis; mais on oublie les époques. Sans vouloir prononcer ſur le traité en lui-même, je rapporte les faits, &

j'avance que, jufqu'à la bataille de Rofbac, le traité foutint fa faveur. Voyons, maintenant, comment & pourquoi les chofes changèrent fi fort deface.

Tout parut d'abord nous réuffir. Le maréchal de Richelieu s'empare de Minorque ; la Galiffonnière bat & difperfe la flotte angloife commandée par l'amiral Bing. On a prétendu que l'attaque du fort St.-Philippe, à Mahon, étoit une entreprife folle. Il eft vrai qu'on ne s'y fût peut-être pas engagé, fi on l'eût connu exactement. On s'étoit déterminé fur un plan fourni par l'Efpagne ; mais on ignoroit l'état de la place depuis que les Anglois la poffédoient ; & il n'y eut que l'intrépidité du foldat François qui fuppléa à tout. Quoi qu'il en foit, cette conquête produifit un tel effet chez les Anglois, qu'ils craignirent une defcente dans leur île, & de voir les François dans Londres. J'en ai fu depuis les détails dans mon féjour en Angleterre. Leurs terreurs n'auroient pas été vaines, fi nous euffions eu encore le maréchal de Saxe & Dugué-Trouin : ils ont difparu, & n'ont point eu de fucceffeurs. Les Anglois tirèrent de leur difgrace un parti que nous ne connoiffons point. Bing, malheureux,

fut jugé en coupable, & paffé par les armes. Cet acte de févérité diffipa la frayeur de la nation, lui fit croire qu'elle n'avoit été que mal fervie, & apprit à leurs généraux la néceffité, & peut-être, par là, les moyens d'être heureux.

Pour nous, quelques chanfons furent les plus agréables fruits de notre victoire; le premier de nos fuccès en fut le terme, & n'a prefque été fuivi que de malheurs & d'humiliations.

Des généraux de cabinet, avides d'argent, inexpérimentés ou préfomptueux; des miniftres ignorans, jaloux ou mal intentionnés; des fubalternes prodigues de leur fang fur un champ de bataille, & rampans à la cour devant les diftributeurs des graces : voilà les inftrumens que nous avons employés.

Le feul, capable de fuivre le fyftême qu'il avoit adopté forcément, mais le feul capable de le fuivre, puifqu'il en avoit combiné tous les refforts, n'étoit pas maître de leur donner le mouvement. Le comte de Bernis enfin, avec plus de faveur que de crédit, n'avoit pas l'autorité active. Rouillé, jaloux d'un affocié qu'il ne peut s'empêcher de regarder comme fon maître, lui dé-

robe la connoissance de ce qui se passe chez l'étranger, & ce qui est incroyable, continue d'agir dans toutes les cours, suivant l'ancien systême, quoiqu'il eût été un instrument du nouveau, dont il prétendoit tirer sa gloire.

Le roi sentit les inconvéniens de cette discordance, & voulut faire entrer au conseil le comte de Bernis, pour le mettre en état de connoître tout ce qui étoit relatif à son plan. Le petit Rouillé en est alarmé, & le prince conserve encore six mois, au détriment des affaires, une représentation de ministre, dont le seul mérite étoit d'avoir excité la pitié.

Le comte de Bernis voulant se prévaloir de la prise de Minorque, pour finir la guerre sur mer, & prévenir celle de terre, proposa de renouveller à l'Angleterre la réquisition de nous restituer les prises, avec l'affranchissement de Dunkerque, en offrant à ce prix de rendre Minorque. Les Anglois auroient sans doute accepté la proposition; mais elle fut unanimément rejetée par notre conseil. Le sentiment du comte de Bernis, étoit de n'agir offensivement contre le roi de Prusse, qu'en cas d'aggression de sa part; mais ce prince

voyoit très-clairement que la cour de Vienne n'avoit recherché la France que pour n'être pas inquiétée dans ses desseins sur la Silésie ; il connoissoit la haine personnelle que lui portoit l'impératrice de Russie, Elisabeth, & son inclination pour la reine de Hongrie. Elles se réuniroient sans doute, & le ressentiment que l'électeur de Saxe conservoit contre lui de la dernière guerre, éclateroit alors. Il résolut de les prévenir ; il avoit 150,000 hommes bien armés & bien disciplinés ; l'électeur avoit consumé dans des fêtes & des plaisirs insipides, des trésors qu'il auroit dû employer à réparer ses pertes & à se faire respecter. Dans cette situation, le roi de Prusse fait notifier à la reine de Hongrie, qu'il est alarmé des préparatifs de guerre qui se font dans l'Empire, & lui demande de déclarer hautement, qu'elle n'a aucun dessein de l'attaquer, du moins pendant cette année & la suivante. La reine fait répondre, qu'une telle déclaration seroit trop irrégulière, puis qu'elle convertiroit en trève une paix subsistante.

Sur une réponse si peu précise, le roi de Prusse prend un parti prompt. Soixante mille Prussiens, commandés

par le prince Ferdinand de Brunſwick, entrent en Saxe, & s'emparent de Leipſik, & le roi de Pruſſe marche à Dreſde. Le roi Auguſte lui abandonne ſa capitale, & ſe renferme avec 17,000 hommes dans le camp de Pyrna, où il ſe trouve auſſitôt bloqué. Le roi de Pruſſe, déclaré à l'inſtant ennemi de l'Empire, pour toute réponſe, s'avance vers la Bohême, livre bataille au comte de Brown à Lokowits, le bat, & ſans perdre de tems, revient ſur le camp de Pyrna. Le roi Auguſte ſe retire avec le prince Royal dans le château de Konigſtein, & abandonne ſon armée, qui ſe rend priſonnière de guerre, & qui, à l'exception des officiers, fut incorporée & diſperſée dans les troupes pruſſiennes. Auguſte fait des propoſitions de paix, on les rejette. Il demande au vainqueur de preſcrire les conditions : Fréderic répond, qu'il n'en a point à faire ; qu'il n'eſt pas entré en Saxe comme ennemi, mais comme dépoſitaire. Auguſte le prie de lui rendre du moins ſes gardes ; Fréderic les refuſe, & prétend qu'il ne veut pas avoir la peine de les reprendre. Toutes les réponſes de Fréderic ſont des inſultes ou des marques de mépris, & toute la conduite

d'Auguste semble excuser le vainqueur. Le malheureux prince se borna enfin à demander des passe-ports pour s'éloigner. Ce fut la seule grace que Fréderic lui accorda; il lui offrit même des chevaux de poste.

Auguste, exilé de ses propres états, se refugia en Pologne, où la république lui témoigna une compassion humiliante, & ne lui offrit aucuns secours. La reine de Pologne, au contraire, montra toute la fermeté que sa situation comportoit. Jamais elle ne voulut sortir de Dresde; mais enfin elle succomba sous les chagrins & les duretés qu'elle eut à essuyer, & mourut.

Nous avions jusque-là suspendu l'exécution du traité de Versailles; mais l'aggression du roi de Prusse, ne nous laissant plus de raisons de différer, on donna les ordres pour faire marcher les 24,000 hommes, 18,000 d'infanterie, & 6000 de cavalerie, stipulés par le traité. Le comte de Bernis vouloit qu'on s'y restraignît exactement; ce n'étoit pas l'intérêt du comte d'Argenson, qui auroit désiré employer toutes les troupes de France, pour étendre son département. Appuyé des larmes de la dauphine, qui crioit vengeance

pour ſon père, il tâcha de perſuader au roi, qu'un ſecours de 24,000 hommes n'étant pas ſuffiſant, ce feroit les ſacrifier ſans fruit; qu'ils ſeroient toujours les plus expoſés; qu'il faudroit continuellement les recruter, & que, ſans rien opérer d'avantageux pour l'impératrice, ni de glorieux pour nous, la France s'épuiſeroit d'hommes & d'argent par des campagnes multipliées: au lieu qu'en déployant d'abord des forces conſidérables, on arrêteroit les progrès du roi de Pruſſe, & qu'on le réduiroit à accepter les conditions qui lui ſeroient impoſées. Deux campagnes, diſoit-on, ſuffiroient pour rétablir la paix dans le continent, & pour faire jouir la France & la reine de Hongrie des avantages reſpectifs de leur traité.

Le roi fut ſéduit d'un plan conforme à ſes diſpoſitions perſonnelles, à l'égard de l'impératrice & du roi de Pruſſe. Il voulut cependant, avant de ſe déterminer, que l'affaire fût examinée au conſeil (nov. 1755), Machault fut très-oppoſé à d'Argenſon. Il n'ignoroit pas qu'une armée de terre attire toujours l'attention & les ſoins de la cour, préférablement à la marine. Les

courtisans servent presque tous sur terre, au lieu que les marins fréquentent peu la cour, & valoient encore mieux quand ils y paroissoient moins. Machault qui, étant contrôleur général, avoit tout refusé pour la marine au comte de Maurepas, craignit d'avoir donné un fâcheux exemple pour lui-même. Il fit voir le danger de ne pas nous occuper particulièrement de la guerre contre les Anglois, nos vrais ennemis, & prétendit ne pouvoir soutenir la marine, à moins de soixante millions.

Le comte d'Argenson, soutenu de Séchelles, contrôleur-général, en offrit 65. Cette offre ne dissipoit pas les défiances de Machault : mais elle détruisoit ses objections; ainsi, le sentiment du comte d'Argenson commençoit à prévaloir. Il n'y eut encore rien de décidé, & la question politique fut renvoyée au comité, afin que le comte de Bernis, qui n'étoit pas encore du conseil, pût opiner sur la matière. Il n'étoit pas de l'avis du comte d'Argenson, dont il prévoyoit les suites; mais le penchant du roi pour l'impératrice, l'engouement de madame de Pompadour pour cette princesse, qu'elle regardoit naïvement

comme ſon amie, & dont elle ſe flattoit preſque d'être la protectrice; l'obſeſſion du prince de Soubiſe, du comte depuis maréchal d'Eſtrées, du duc de Richelieu, & de tous ceux qui, ſans être des perſonnages, vouloient jouer des rôles; tout fit voir au comte de Bernis, que s'il ne conſentoit pas à l'augmentation du ſecours, en le limitant, il feroit porté beaucoup plus loin que l'état de nos finances ne le comporteroit. Il eſſaya inutilement de montrer le peu de confiance que la nation avoit dans nos généraux: enfin il conſentit à porter le ſecours juſqu'à 45,000 hommes, pourvu que ce fût des troupes étrangères, la moitié de la dépenſe d'une armée Françaiſe ſuffiſant à cet objet. L'impératrice eût été très-ſatisfaite de cette augmentation; mais le comte d'Argenſon n'étoit pas encore content; les troupes étrangères ne lui convenoient pas: il falloit employer les courtiſans, ſes cliens, ſes créatures, & ſur-tout ſes protégés, en formant une armée de munitionnaires, dont l'état ſe reſſentira long-tems.

Voilà par quels degrés, par quelles intrigues, nous parvînmes à dénaturer le traité, & ſacrifier les forces & les

finances du royaume à des intérêts particuliers.

Le conseil de Vienne ne fut pas trompé comme nous dans son plan, qui étoit de nous rendre les principaux acteurs de la guerre sous le simple titre d'alliés. Il faut convenir que depuis Philippe II, nulle cour n'a mieux suivi son objet. Lorsqu'elle paroit s'écarter de son plan, c'est pour y rentrer par une route détournée. On y apperçoit le même esprit, un systême constant, qui se plie aux circonstances, sait les préparer & les saisir.

Ainsi, le cardinal de Fleury avoit bien raison de dire ce que je viens de lire dans une de ses lettres, du tems où nous étions en guerre contre les Autrichiens (juin 1741). *La reine de Hongrie est dans le cas d'une boutique, où la mort du maître n'apporte aucun changement, quand les garçons gouvernent à sa place; elle a le même conseil, & agit comme ses ancêtres.* Dans une lettre : *l'empereur est faux, & nous hait souverainement. Il s'est servi de l'estampille du dernier empereur, pour décider beaucoup d'affaires après sa mort, & cela est prouvé.*

Pendant qu'on faisoit les préparatifs de guerre, le comte de Bernis, car

Rouillé n'avoit que le titre de miniſtre, négocioit avec toutes les puiſſances de l'Europe. La Ruſſie accéda au traité de Verſailles, malgré tous les efforts de Beſtuchef, livré à la cour d'Angleterre, où il avoit été élevé page du roi Georges II. La Suède prit les armes pour la même cauſe. On jetta les fondemens d'une union d'armes avec le Danemarck. On traita avec la Bavière, le Palatin & le Wirtemberg. La diète de l'Empire empêcha que cette guerre ne fût préſentée par le roi de Pruſſe, comme guerre de religion. La Hollande confirma ſa neutralité. Ces négociations furent conduites avec tant de promptitude & d'habileté, que toutes étoient conſommées au mois d'avril 1757, & les mauvais ſuccès de la guerre ne détachèrent dans la ſuite aucune des puiſſances contractantes juſqu'à la mort de l'impératrice Eliſabeth.

Le comte d'Eſtrées partit en mêmetems pour aller à Vienne concerter le plan des opérations militaires. Cet arrangement ne ſe fit pas ſans difficultés; nous exigions de l'impératrice qu'elle renonçât pour toujours à l'alliance de l'Angleterre; & la répugnance qu'elle y montroit, ne ſervoit qu'à nous prou-

ver la néceffité de l'exiger. Enfin elle y confentit, pourvu que la France fe détachât pour jamais de la Pruffe, ce qui fut convenu des deux parts. Il fut enfuite queftion de la neutralité d'Hanovre. Le comte de Bernis la propofa, & le roi d'Angleterre s'en feroit d'autant moins éloigné, que nos fuccès en Amérique lui faifoient craindre que les Anglois, maîtres de l'application de leurs finances, ne préféraffent la défenfe de leurs colonies à celle de fon électorat. En effet, les événemens n'avoient pas répondu à leurs projets fur le Canada.

Bradock, fuivant les ordres qu'il avoit reçus de Londres dès 1754, avoit compté s'emparer de nos poffeffions. Bofcaven, en conféquence de pareils ordres du mois d'avril 1754, devoit nous attaquer fur mer. Ces faits, & plufieurs autres des années antérieures, prouvent affez que depuis long-tems les Anglois méditoient l'invafion du Canada; qu'ils étoient déterminés à nous déclarer la guerre, & que, pour en affurer le fuccès, ils devoient, contre la foi des traités, agir dans l'ancien & le nouveau monde, par des hoftilités combinées. Voyons-en les premiers effets.

En Canada, Jumonville, officier François, va comme négociateur porter des paroles de paix aux Anglois, au milieu des Sauvages, leurs alliés; il eſt odieuſement aſſaſſiné par les Anglois, à la vue des Sauvages, indignés d'un tel attentat contre l'humanité & le droit des gens. Les Anglois ſe virent abandonnés de la plupart de ces Sauvages; d'autres, furieux qu'on eût eu la barbarie de les proſcrire, en mettant leurs têtes à prix, ſe répandirent dans les poſſeſſions angloiſes, portant par-tout le fer & le feu.

Le général Bradock périt dans le combat du 5 juillet, & les papiers qu'on trouva dans ſes poches, dévoilèrent les projets ſuivis de la cour de Londres, que des miniſtres plus éclairés, ou plus attentifs que les nôtres, auroient dû prévoir. Les marquis de Vaudreuil & de Montcalm eurent, dans les commencemens de cette guerre, les plus grands ſuccès en Canada. Il étoit donc très-probable que les Anglois auroient alors accepté la neutralité d'Hanovre, pour ne s'occuper que de leur propre défenſe; mais notre gouvernement ſe perſuada que le roi d'Angleterre, maître ſuivant la conſtitution de l'état, de faire la guerre ou la paix, prendroit ce der-

nier parti, dès qu'il se verroit dépouillé de son électorat, & que c'étoit l'affaire d'une campagne.

Ce raisonnement paroissoit décisif, à la noblesse qui demandoit de l'emploi, & au ministre de la guerre qui vouloit la faire. Il n'étoit pas même sans vraisemblance, si au lieu de considérer les puissances, on eût fait attention à ceux qui devoient les faire agir, si au lieu de compter les troupes, on eût comparé ceux qui devoient les commander.

L'influence que le comte de Bernis devoit avoir dans les négociations, trouva moins d'obstacles, dès qu'il fut entré au conseil, le 2 janvier 1757. Le roi, ennuyé des petits manèges sourds de Rouillé, avoit pris le parti d'appeler le comte de Bernis au conseil; & quelques mois après, Rouillé remit le département des affaires étrangères, dont il voyoit qu'il n'étoit que le prête-nom. Ce fut trois jours après l'entrée du comte de Bernis au conseil, qu'arriva l'attentat sur la personne du roi par Damiens. Je ne m'arrêterois pas ici sur cet affreux événement, dont j'ai fait un point d'histoire séparé.

Les discussions entre le parlement & le ministère, étoient alors dans leur

grande force. Les enquêtes, les requêtes, & partie de la grand'chambre, avoient donné la démiſſion de leurs charges, auſſitôt après le lit de juſtice du 13 décembre. Ce malheur, du 5 janvier, auroit ſans doute réuni tous les eſprits, ſi le premier préſident de Maupeou & les principaux miniſtres, d'Argenſon & Machault, l'euſſent voulu de bonne foi; mais ces trois hommes ſuivoient la maxime de Tibère: *divide & impera.* Trois ſemaines après (2 février), les deux miniſtres furent exilés par des intrigues de cour. Jamais on ne prit plus mal ſon tems pour renvoyer deux miniſtres expérimentés, ſur-tout ſi l'on conſidère leurs ſucceſſeurs. Machault fut remplacé par Moras, & le marquis de Paulmy ſuccéda à ſon oncle d'Argenſon. Tels étoient les principaux inſtrumens de l'ouvrage qu'on alloit commencer.

Les arrangemens étant faits, les plans arrêtés, & les opérations fixées, on fit marcher (1757) en Allemagne une armée, ſous les ordres du maréchal d'Eſtrées, & dans laquelle le prince de Soubiſe commandoit une diviſion. Le maréchal s'avançant vers l'électorat d'Hanovre, traverſa la Weſtphalie, s'empara

d'Embden, foumit la Heffe, paffa le Wéfer, fans combattre. Le duc de Cumberland, qui commandoit l'armée Angloife, fortifiée de celle de Brunfwick & de la Heffe, fe retiroit toujours devant le maréchal, & finit par fe retrancher dans un camp avantageux, près de Haftembeck. Peut-être le maréchal ne l'auroit pas attaqué, fi les plaintes de la cour, les plaifanteries des fociétés de Paris, & l'avis qu'il eut qu'on travailloit à le faire rappeller, ne l'euffent tiré de fon indécifion. La cabale du prince de Soubife, aidée des intrigues de fa fœur, la comteffe de Marfan, ne ceffoit de crier contre la lenteur du maréchal, & demandoit un général plus entreprenant. Des mifères de cour y déterminent ordinairement les partis les plus graves. Madame de Pompadour étoit très-mécontente de ce que le maréchal d'Eftrées trouvoit mauvais que le prince de Soubife, ne commandant qu'une divifion, fît timbrer fes lettres *armée de Soubife*. Outre cet important motif, le maréchal avoit eu la fotte hauteur de ne vouloir pas concerter fes opérations avec Duvernay, munitionnaire général, homme néceffaire, plein de reffources, & qui entendoit

tendoit mieux la guerre que la plupart de nos généraux. Duvernay fut sensible à ces ridicules marques de mépris. Il étoit considéré du roi, fort accueilli de madame de Pompadour, à qui il avoit rendu des services dans des temps où elle en pouvoit recevoir de beaucoup de monde. Le maréchal de Richelieu saisit lestement cette occasion de s'offrir. Madame de Pompadour n'auroit encore osé faire commander en chef le prince de Soubise, & le substituer au maréchal d'Estrées; elle auroit révolté tous les maréchaux de France & les officiers généraux, plus anciens que son ami; mais le général qui se proposoit, lui répugnoit plus que tout autre. Elle n'a jamais aimé le maréchal de Richelieu, qui, sans la braver ouvertement, avoit, par des propos légers sur elle, toujours cherché à la faire regarder du roi sur le pied d'une bourgeoise déplacée, d'une galanterie de passage, d'un simple amusement qui n'étoit pas fait pour subsister dignement à la cour. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que l'opinion du maréchal de Richelieu ne lui étoit pas particulière; ce fut longtems celle de la cour. Il sembloit que la place de maîtresse du roi exigeât

naiſſance & illuſtration. Les hommes ambitionnoient l'honneur d'en préſenter une, leur parente, s'ils pouvoient; les femmes, celui d'être choiſies.

Peu s'en falloit qu'elles ne criaſſent à l'injuſtice ſur la préférence donnée à une bourgeoiſe. J'en ai vu pluſieurs douter dans les commencemens, ſi elles pourroient décemment la voir. Bientôt elle forma ſa ſociété, & n'y admit pas toutes celles qui la recherchèrent.

Le maréchal de Richelieu, devenu plus circonſpect à l'égard de madame de Pompadour, eut recours au crédit de Duvernay, le rechercha avec empreſſement, le combla de careſſes & d'éloges, l'aſſura qu'il ne vouloit ſe conduire que par ſes conſeils; & Duvernay, peut-être auſſi ſéduit par l'amour-propre, que par ſon reſſentiment contre le maréchal d'Eſtrées, entreprit de faire donner le commandement au maréchal de Richelieu. Pour y parvenir, il pria le comte de Bernis de lui procurer une audience particulière de madame de Pompadour, & lui ajouta qu'il ne lui feroit pas long-tems un ſecret de ſon deſſein, mais qu'il le prioit de ne pas l'exiger pour le moment. Le comte de Bernis ne força point Duvernay de queſtions, & lui procura la conférence

qu'il désiroit. Le comte de Bernis n'étoit pas personnellement suspect : mais sa liaison avec le maréchal de Belle-Isle, fit craindre qu'il ne lui fit part du projet, & que le maréchal, ami de d'Estrées, ne le lui mandât. On verra bientôt que toutes ces petites réserves n'empêchèrent pas l'intrigue de s'éventer.

Duvernay exposa son plan au roi, en présence de madame de Pompadour & de Paulmy. Celui-ci, petit fantôme de ministre, n'étoit pas en état de discuter contre Duvernay, ni peut-être de l'entendre. Plus fait pour figurer dans quelque cotterie obscure & crapuleuse que dans un conseil, il ne fut qu'assistant. L'objet étoit d'attaquer le roi de Prusse par l'Elbe & l'Oder. Les François & les Impériaux devoient se porter sur Magdebourg ; les Suédois & les Russes sur Stétin. Les approvisionnemens se faisoient sur la Meuse, le Rhin & le Wéser. On prenoit toutes les précautions contre les malheurs des guerres éloignées.

Le plan, bien développé, promettoit les suites les plus heureuses & les plus sûres ; le roi l'approuva fort. Le concours de Duvernay étoit nécessaire pour l'exécution, & le maréchal d'Estrées, ne sympatisant pas avec lui, il

falloit abſolument un autre général. Duvernay en fit convenir le roi, & tout de ſuite propoſa le maréchal de Richelieu. Il fit valoir la confiance que le vainqueur de Minorque inſpireroit aux troupes dont l'ardeur ſe réfroidiſſoit ſous le temporiſeur d'Eſtrées. Il ajouta, pour ſe concilier madame de Pompadour, que le prince de Soubiſe auroit ſous ſes ordres 35,000 hommes, à la tête deſquels il entreroit en Saxe, l'enleveroit au roi de Pruſſe, & ſe feroit la plus haute réputation. Le maréchal d'Eſtrées, très-brave de ſa perſonne, mais toujours inquiet, a paru timide, dès qu'il a commandé en chef. Moins occupé du déſir de vaincre que du ſoin d'aſſurer ſa retraite en cas d'échec, il craignoit de s'engager trop avant. Un autre motif l'arrêtoit encore. Le marquis de Puiſieux, ſon beau-père, & Saint-Severin, ſes oracles en politique, lui avoient inſpiré leurs préventions contre le nouveau ſyſtême; & l'on exécute très-mal un plan qu'on n'affectionne pas. Cependant il falloit agir, ou ne pas rechercher le commandement. Le roi, preſque décidé ſur le plan de Duvernay, le communiqua au dauphin, en lui ordonnant d'y réfléchir, & de lui

en marquer son sentiment par écrit. Ce prince le discuta avec beaucoup de justesse, & sur le compte qu'il en rendit, le roi fit assembler le conseil; & sans y mettre l'affaire en délibération, pour éviter tous les débats sur un parti pris, il ordonna l'exécution du plan proposé.

Le maréchal de Richelieu qui avoit promis à madame de Pompadour tout ce qu'elle avoit voulu en faveur du prince de Soubise, fut nommé aussitôt pour remplacer le maréchal d'Estrées, & reçut ordre d'aller prendre le commandement de l'armée. Quelque secret qu'on eût gardé jusque-là avec le maréchal de Belle-Isle, s'il ne l'avoit pas absolument pénétré, il en avoit assez soupçonné par les comités secrets, les mouvemens du maréchal de Richelieu, les déclamations aigres de la comtesse de Marsan, & tant d'indiscrétions de fait, qui en disent autant & plus que les paroles. Il en avoit, dis-je, assez vu pour écrire au maréchal d'Estrées son ami, que s'il vouloit avoir l'honneur de sa campagne, il devoit se presser, sans quoi un autre lui en raviroit la gloire. Ce fut ce qui lui fit (26 juillet) donner la bataille d'Hastembeck, où il remporta une victoire qu'il dût principale-

ment à Chevert, au marquis de Bréhan, & à quelques autres officiers distingués. Les suites en furent telles, que l'armée ennemie, forcée dans un camp retranché depuis un mois, se retira à vingt lieues du champ de bataille. Hamelen, pourvu de toutes les munitions de bouche & de guerre, se rendit à la première sommation. Minden demanda à capituler, & Hanovre envoya ses magistrats régler les contributions.

Le maréchal de Richelieu arriva peu de jours après la bataille, & en auroit eu l'honneur s'il ne se fût pas arrêté à Strasbourg, pour y attendre galamment la duchesse de Lauragais (Mailly) une de ses maîtresses, qui revenoit des eaux. Je ne dois pas oublier ici un procédé noble, qui ne regarde, il est vrai, qu'un particulier; mais je n'aurai malheureusement pas assez de ces traits singuliers, pour en fatiguer le lecteur.

Brehan, colonel du régiment de Picardie, contribua tellement par son exemple à la victoire d'Hastembeck, que la cour, qui jusque-là avoit peu reconnu ses services, lui envoya un brevet de pension de 2,000 livres; Bréhan répondit qu'il n'avoit jamais désiré de récompenses pécuniaires, & qu'il supplioit

le roi de partager cette penſion à quelques officiers de ſon régiment qui en avoient plus de beſoin. On lui demanda les noms de ceux qui s'étoient diſtingués. Sa réponſe que j'ai lue, fut : *aucun de nous ne s'eſt diſtingué ; tous ont combattu vaillamment, & tous ſont prêts à recommencer. Je ſuis donc obligé d'en donner la liſte par ordre d'ancienneté. Quant à moi, ce que j'ai demandé juſqu'ici m'ayant été refuſé, ce n'eſt pas après d'auſſi foibles ſervices que ceux du 26 (jour de la bataille) qu'on peut ſe flatter d'obtenir. Je mets & fais déſormais conſiſter ma fortune dans l'eſtime & l'amitié des ſoldats, que perſonne ne peut m'arracher.*

Le nouveau général ne fut pas ſi difficile ſur l'argent. Comme on connoiſſoit ſon avidité ſur cet article, & qu'on vouloit détruire dans les troupes ce vil eſprit de rapine, qui en fait plutôt des brigands que des ſoldats, il ne falloit pas que le général en donnât le ſcandaleux exemple. Le comte de Bernis avoit été chargé de propoſer au maréchal de Richelieu, avant ſon départ, de fixer lui-même ſes appointemens, & de les porter auſſi haut qu'il le voudroit. Le maréchal rejetta abſolument toute fixation, & colorant ſon avarice d'un air

de dignité, prétendit qu'il ne devoit renoncer à aucuns des droits de général, tels que les contributions, les sauve-gardes, &c., & qu'il ne feroit pas dit qu'il eût donné atteinte aux prérogatives de sa place. Ce fut avec ces dispositions qu'il partit, & jamais général n'y fut plus constant. N'ayant pu recueillir l'honneur de la victoire, il résolut bien de s'en dédommager par les frais. Il retira par toutes sortes de voies, des sommes immenses de la Westphalie & de l'électorat. Les soldats, excités par l'exemple & enhardis par l'impunité, pilièrent par-tout, & ne nommoient entr'eux leur général, que *le père la maraude.* Loin de rougir ni même de cacher ce brigandage, il déploya le plus grand faste à son retour dans Paris. Il s'imaginoit être un de ces triomphateurs qui étaloient les dépouilles des vaincus. Il fit bâtir aux yeux du public ce pavillon que le peuple nomma & continue de nommer le *pavillon d'Hanovre.*

Le maréchal d'Estrées, après avoir remis le commandement de l'armée à son successeur, revint sans être rappellé, & parut à la cour avec cette noble modestie qui sied si bien au mérite outragé & triomphant.

Les troupes qui reſtent pendant la campagne à la garde du roi, allèrent en corps ſaluer & complimenter le maréchal. Sa préſence déconcertoit la cabale ennemie. Il ne s'en prévalut pas. Il rendit compte au roi de l'état de l'armée, & lui demanda la permiſſion d'aller dans ſes terres, ſans voir le miniſtre de la guerre, qu'il nommoit cet excrément de Paulmy. Le roi le laiſſa libre ſurtout.

Cependant le maréchal de Richelieu profitant de la victoire de ſon prédéceſſeur, s'avança dans l'électorat, & fit prendre poſſeſſion de la capitale, par le duc de Chevreuſſe. Tout le tems que celui-ci y fut, les habitans n'eurent qu'à ſe louer de ſes procédés nobles, & ont continué de lui donner des éloges après ſon départ. Les villes de Brunſvick & de Wolfembutel ſe ſoumirent. Le duc de Cumberland fuyant toujours devant le maréchal, lui fit faire pluſieurs propoſitions, auxquelles le maréchal répondit d'abord qu'il n'étoit pas envoyé pour négocier, mais pour combattre. Sa réponſe fut approuvée du roi, & on le lui marqua. Il feroit à déſirer qu'il eût perſiſté dans les mêmes ſentimens.

A peine eût-il appris qu'on approu-

voit sa conduite, qu'il en changea. Le duc de Cumberland, réfugié dans Stade avec des troupes effrayées, & près de se voir écraser, fit entamer avec le maréchal une négociation par le comte Lynard, ministre de Danemarck, & pensionnaire des Anglois. Ce négociateur vint offrir la médiation du roi de Danemarck, donna les plus grands éloges au maréchal, sur la gloire qu'il auroit de terminer la guerre sans effusion de sang. On lui rappella les titres brillans de pacificateur, de conservateur de Gênes, de vainqueur de Minorque. Le roi de Prusse, dans une lettre que j'ai lue en original, l'énivra des mêmes éloges.

Le maréchal écrivit alors au comte de Bernis, qu'il avoit dessein d'enfermer l'armée Hanovrienne dans Bremen, Verden & Stade, ajoutant qu'il en avoit déjà fait part au président Ogier, notre ministre en Danemarck. Celui-ci ne doutant point que le maréchal ne fût autorisé par notre cour, avoit agi en conséquence auprès du roi de Danemarck.

Peu de jours après la lettre écrite au comte de Bernis (8 septembre), & sans en attendre de réponse, le maréchal

conclut la fameuſe convention de Cloſter-Seven, par laquelle les François reſtant maîtres de l'électorat d'Hanovre, du landgraviat de Bremen, & de la principauté de Verden, les troupes de Brunsvick, de Heſſe, de Saxe-Gotha, & généralement tous les alliés d'Hanovre, devoient ſe retirer dans leurs pays reſpectifs, garder la plus parfaite neutralité juſqu'à la fin de la guerre, & que les Hanovriens paſſeroient au-delà de l'Elbe.

Il faut obſerver que le duc de Cumberland & le maréchal n'étoient autoriſés ni l'un ni l'autre de leurs maîtres; auſſi les événemens réduiſirent-ils bientôt cette convention à ſa juſte valeur, en la rendant illuſoire. C'eſt la faute la plus capitale qui ſe ſoit faite dans cette guerre, & qui fut la ſource de tous nos malheurs. La cour de Vienne & la Suède, la blâmèrent hautement. Nous aurions dû prendre le même parti, rappeller le maréchal, qui n'en auroit pas été quitte pour cela chez les Anglois, & lui ſubſtituer un vrai général. Le comte de Maillebois qui ſervoit ſous le maréchal, obéit en ſilence à tout ce qu'il voulut, & ſe garda bien de s'oppoſer à une faute qui devoit naturelle-

ment perdre ſon général, dont il auroit alors pris la place. C'eſt ainſi que nos officiers-généraux en ont uſé les uns à l'égard des autres, dans le cours de cette guerre. Tous ſe ſont montrés ignorans ou mauvais citoyens. Ceux qui auroient ſuppoſé que le traité de Cloſter-Seven devoit perdre le maréchal de Richelieu, auroient fait beaucoup trop d'honneur à notre gouvernement. Le comte de Bernis vit clairement que le maréchal avoit donné dans un piège ; mais qu'à la fin d'une campagne, il n'y avoit d'autre remède que d'autoriſer le général, dans la crainte qu'en le déſavouant, on ne fournît aux ennemis le prétexte de violer la convention à la première circonſtance favorable. On lui envoya donc ſur le champ les pouvoirs de ratifier, en lui recommandant ſur-tout de prendre les précautions néceſſaires pour faire exécuter un traité qui auroit dû être une capitulation militaire, & qu'il avoit eu la ſotiſe de rendre une convention politique, dont l'exécution dépendroit de la bonne foi des Anglois, puiſqu'elle avoit beſoin de leur ratification.

Lorſque les ſuites malheureuſes de cette convention la firent reprocher au

maréchal, il prétendit qu'on lui avoit trop fait attendre notre ratification, & que par là on lui en avoit fait perdre le fruit. Il est vrai que le *parallèle de la conduite du roi & de celle d'Angleterre*, que notre ministère fit imprimer quelques mois après, charge peu, ou même ne charge point le maréchal; mais on avoit alors intérêt d'établir l'authenticité d'une convention dont nous voulions reprocher la violation aux Anglois. Ajoutons que l'ouvrage a été fait par Bussy, créature & jadis secrétaire du maréchal.

D'ailleurs on n'ignore pas les ménagemens que notre cour a toujours pour les grands coupables. Ceux qui pourroient les faire punir sentent qu'ils ont ou auront eux-mêmes un jour besoin d'une pareille indulgence.

Le duc de Duras, que le maréchal envoya porter à la cour ce grand ouvrage, fut accueilli. Il sollicitoit depuis longtems la place de premier gentilhomme de la chambre : croiroit-on que d'être porteur d'une telle pièce, fut ce qui lui fit donner la préférence sur son concurrent le duc de Nivernois, à qui il auroit peut-être dû la céder en reconnoissance des procédés qu'il en avoit éprouvés, & qui depuis a fait la paix

la plus difficile, sans en avoir eu d'autre récompense que l'estime publique ?

Pendant que nous perdions en Allemagne le fruit de nos succès, les Anglois tâchoient de réparer leurs pertes. La mort de Byng, exécuté le 14 mars à la vue du peuple, lui persuada que le malheur de Minorque n'étoit que le crime d'un particulier.

Une flotte formidable, commandée par l'amiral Hawke, & portant 20,000 hommes de débarquement, sous les ordres du général Mordaunt, parut sur les côtes d'Aunis le 21 septembre, & mouilla le 23 à l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente. Depuis longtems le vieux du Barail, un de nos vices-amiraux, qui ne pouvoit plus servir sa patrie que par ses conseils, sollicitoit notre ministère de mettre cette île en état de défense. Il en présentoit des plans qui n'exigeoient pas une grande dépense ; mais il ne fut pas écouté, ou l'argent qu'il falloit parut peut-être plus nécessaire à quelque fille de cour. Nous avons éprouvé les effets de cette négligence, & l'on ne songera pas à la réparer à la première guerre. Les Anglois se proposoient de détruire les magasins de Rochefort, de s'emparer de la Ro-

chelle, de porter le fer & le feu par toute la côte. Ils pouvoient réussir dans une partie de leurs projets; mais la contenance du peu de troupes ramassées sur les côtes les tint en respect. Ils n'osèrent tenter la descente, & après avoir jetté quelques bombes perdues, ils reprirent le premier Octobre la route d'Angleterre. Milord Holdernesse, longtems ministre, avec qui j'en ai parlé depuis à Londres, m'a dit que de toutes les entreprises qui s'étoient faites sur nos côtes, c'étoit la seule qu'il eût approuvée, & qui dût réussir si elle eût été mieux conduite.

Les Anglois n'étoient pas plus heureux dans le Canada. Le marquis de Vaudreuil détruisit leurs forts sur la belle rivière, brûla plusieurs bâtimens & magasins où ils avoient des munitions pour 15,000 hommes. Il chargea le marquis de Montcalm d'assiéger le fort St. Georges, pourvu de tout & défendu par 3000 hommes, partie dans le fort, partie dans un camp retranché joignant le fort. Montcalm s'en rendit maître après cinq jours de tranchée ouverte, & le rasa aussitôt. L'amiral Holbourne tenta le siège de Louisbourg; mais il fut accueilli d'une si furieuse

tempête, qu'un de ses vaisseaux de 70 pièces de canons fut brisé contre les rochers. La partie la plus maltraitée de sa flotte se réfugia dans les colonies; l'autre revint en Angleterre.

Jusqu'ici nous avions fait des fautes, nous n'avions pas tiré avantage de nos succès, mais nous n'avions pas éprouvé des malheurs. Les affaires changèrent bientôt de face. Le roi de Prusse laissant un corps de troupes pour garder la Saxe, marcha dès le mois d'Avril vers la Bohême. Le 5 Mai il se trouva en présence de l'armée Autrichienne, commandée par le prince Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice reine, ayant sous lui le feldt-maréchal comte de Broune. Le lendemain 6, il attaqua à la tête de 100,000 hommes le prince Charles qui en avoit environ 50,000. La victoire se déclara pour les Prussiens; mais ils ne purent empêcher que les débris de l'armée vaincue se réfugiassent au nombre de 35 à 40,000 hommes dans Prague, assez bien pourvue de munitions. Une garnison si nombreuse n'en imposa point au roi de Prusse. Il en forma le siège. Broune, quoique mortellement blessé dans le dernier combat, donnoit avec la plus

grande tranquillité d'esprit les ordres pour la défense de la place; mais Fréderic n'en pressoit le siège qu'avec plus d'activité. Il fit jetter une prodigieuse quantité de bombes, & tirer tant à boulets rouges que tout étoit embrasé ou bouleversé dans la ville. Le siège duroit depuis six semaines, lorsque le maréchal comte de Daun ayant rassemblé une armée, s'avança pour dégager Prague. A la vue de celle de Prusse, il fit une marche retrograde, pour donner à quelques troupes le tems de le joindre, & pour n'attirer contre lui qu'une partie des Prussiens. Fréderic prit cette manœuvre pour une marque de timidité, & laissant au maréchal Keith la conduite du siège, marcha avec le prince de Bevern au devant du comte de Daun. Celui-ci avantageusement posté à Costernitz, attendit les Prussiens sans branler. Ils l'attaquèrent avec impétuosité à quatre reprises différentes, & quatre fois ils furent repoussés avec perte. A la cinquième attaque, Daun s'appercevant que les assaillans se rebutoient & perdoient du terrein, saisit ce moment pour les attaquer à son tour. Il les chargea si vigoureusement, qu'il les culbuta les uns sur les autres, & les

mit en déroute. Le roi de Prusse ne pouvant rallier ses troupes, se retira précipitamment.

A cette nouvelle, le prince Charles sort & attaque le maréchal Keith dans ses lignes, force les retranchemens (20 Juin), tue plus de 2000 hommes, & met le reste en fuite. Six jours après, Broune mourut dans Prague des blessures qu'il avoit reçues à l'action du 6 Mai, avec la consolation d'avoir vu venger sa défaite. Le roi de Prusse ne pouvant pas tenir la campagne, distribua son armée en Silésie & dans la Saxe, & abandonna la Bohême. Cet échec fut suivi de plusieurs autres. Les Russes entrèrent dans la Prusse Ducale. Le général Haddik à la tête d'un corps d'Autrichiens, pénétra dans le Brandebourg, poussa jusqu'à Berlin, & y leva des contributions. La terreur fut telle à son approche, que la famille royale craignant d'être enlevée, se réfugia dans Spandaw, & ne s'y croyant pas encore en sureté, alla se renfermer dans Magdebourg.

Les états de l'Empire, qui d'abord consternés des conquêtes rapides du roi de Prusse, n'avoient osé se déclarer, s'empressèrent de fournir leur contin-

gent. Cette armée combinée sous le commandement du prince de Saxe-Hilburgausen, joignit en Saxe celle que commandoit le prince de Soubise.

D'un autre côté, les Suédois étoient entrés dans la Poméranie Prussienne, dont ils occupoient plusieurs places.

Tout annonçoit la perte du roi de Prusse. Les différentes armées qui le pressoient, sans rien hazarder qui pût lui fournir l'occasion de déployer ses talens militaires, l'auroient réduit à demander la paix aux conditions qu'on eût voulu lui imposer. Ce fut dans cette détresse qu'il contribua par ses éloges à séduire le maréchal de Richelieu, & à le porter à la convention de Closter. Aucun prince ne connoît mieux les hommes que lui, n'a plus l'art de les corrompre, ou de tirer parti de leur corruption. J'ajouterai, car je dois une justice impartiale à nos ennemis comme à nous, que les situations fâcheuses où le roi de Prusse s'est trouvé, ne lui ont jamais fait perdre le courage, ni la présence d'esprit qui sait l'appliquer. Il conservoit au milieu de ses revers un ton de plaisanterie, qui marque un homme qui jouit pleinement de son ame. *Si je suis dépouillé de tout*, disoit-il,

je me flatte du moins qu'il n'y a point de souverain qui ne veuille bien me prendre pour son général d'armée.

Ayant su que le roi d'Angleterre étonné de nos succès, montroit du penchant pour la paix, il lui écrivit, & fit répandre cette lettre fière, dans laquelle il le rappelle à leurs engagemens mutuels, & lui parle en supérieur. Je voudrois pouvoir donner les mêmes éloges à sa morale qu'à ses qualités brillantes. Celles-ci ont fait une telle impression sur l'imagination françoise, que la plûpart de nos officiers, en marchant contre lui, tenoient tous les propos qui pouvoient réfroidir le courage de leurs soldats. Lorsque ce prince eut repris l'ascendant, on rencontroit dans les sociétés, les cercles, les promenades, les spectacles de Paris, plus de Prussiens que de François. Ceux qui s'intéressoient à la France étoient presque réduits à garder le silence. Il est vrai que dans la guerre précédente contre la reine de Hongrie, ces partisans de Fréderic avoient également été Autrichiens; au lieu que dans les disgraces de Louis XIV, nous ressentions nos malheurs; mais les vœux de tous les François étoient toujours pour la nation. On

n'entendoit point rétentir dans Paris les éloges d'Eugene & de Marleboroug. Peut-être le gouvernement doit-il s'imputer le changement qui eſt arrivé. Quand un peuple manifeſte ſon eſtime pour un ennemi, quelque eſtimable qu'il ſoit, c'eſt toujours la preuve du mécontentement national. Le miniſtre ne doit s'en prendre qu'à ſoi-même; quand le cœur des ſujets ſe détache, il commet le plus grand des crimes.

Le roi de Pruſſe, ſans trop ſe flatter de triompher de tant d'ennemis puiſſans, n'oublioit rien pour y parvenir. Il tâchoit de perſuader aux proteſtans que leur religion étoit très-intéreſſée dans cette guerre. Malgré l'indifférence ou même le mépris qu'il affichoit pour les différentes communions, il ſe portoit pour le protecteur du proteſtantiſme. Il eſt certain que les proteſtans ne pouvoient s'accoutumer à regarder comme tel l'électeur de Saxe, depuis que le roi Auguſte & ſon fils enſuite, avoient abjuré leur religion, pour obtenir le titre précaire de roi de Pologne, que leur poſtérité ne gardera pas.

Les proteſtans de l'armée de l'Empire ne marchoient qu'à regret contre le roi de Pruſſe. Ce prince, toujours maître

de la Saxe, avoit rassuré son armée & se tenoit en état de défense, en attendant l'occasion d'attaquer; elle ne tarda pas à se présenter.

Le plan de campagne, prescrit au prince de Soubise, étoit de harceler les Prussiens, sans engager d'actions, & il n'étoit pas fort porté à outre-passer ses ordres. Il demandoit depuis l'ouverture de la campagne le renfort que le maréchal de Richelieu s'étoit engagé de lui fournir, & qu'il ne se pressoit pas d'envoyer. Celui-ci, malgré les fureurs de madame de Pompadour, prenoit toutes les mesures possibles pour faire échouer le prince de Soubise. Après avoir si mal à propos fait la convention de Closter-Seven, il l'assuroit encore plus mal. Au lieu de rester en force pour la faire exécuter, il laissa Villemur avec six bataillons & six escadrons, pour contenir quarante-cinq mille hommes, qui certainement saisiroient la première occasion de violer le traité. Sous prétexte d'aller lui-même secourir Soubise, il marcha pendant quatorze jours à Halberstat & y demeura six semaines. Ce qui prouve qu'il y avoit dans sa conduite autant d'incapacité que d'artifice, c'est qu'il fut tout ce tems-là oisif

à ſix lieues de Magdebourg, où il ſavoit qu'il n'y avoit pour toute défenſe que deux mille hommes de recrues. Il ſe détermina enfin à envoyer trente bataillons au prince de Soubiſe, en garda cinquante avec un corps de cavalerie, & ſépara le reſte qu'il mit en quartier ſur les bords du Rhin, ſous prétexte du défaut des ſubſiſtances qu'il avoit vendues ou diſſipées.

Depuis que le prince de Soubiſe eût joint ſon armée, à celle de l'Empire, il ſe trouva comme ſimple auxiliaire, ſubordonné au prince de Saxe-Hilburgauſen, général de l'armée impériale. Il fut ſur le point d'être enlevé par un parti pruſſien, & ne fut manqué que d'un quart-d'heure. La France n'eut pas ce bonheur-là; mais il ne tint qu'au prince de Soubiſe, de s'appercevoir qu'il étoit trahi par la cour de Gotha & par Hilburgauſen livré d'inclination, & peut-être vendu au roi de Pruſſe.

Fréderic, attentif à tout ce qui ſe paſſoit, jugea qu'il avoit peu à craindre de l'armée de l'Empire, compoſée de parties diſcordantes, mal organiſée & encore plus mal affectionnée à la cauſe commune. Il s'avança en ſe poſtant toujours avantageuſement. D'un autre cô-

té, Paris & la cour crioient contre la conduite timide du prince de Soubise. Sa sœur, la comtesse de Marsan, avoit peine à la défendre.

La réputation du général françois n'en imposoit pas plus à Fréderic, qu'elle n'inspiroit de confiance à nos troupes. Après avoir vaincu plusieurs fois les Autrichiens, il auroit été très-flatté de remporter quelque avantage sur les François, mais il ne vouloit rien risquer légèrement. Il savoit combien un premier succès bon ou mauvais influe parmi nous sur la suite d'une guerre. Ce fut avec ces dispositions, & les mesures les mieux prises, dans le poste le mieux choisi, qu'il se campa en face de l'armée impériale.

Soit imprudence, soit présomption, soit intelligence avec le roi de Prusse, le prince d'Hilburgausen voulut l'attaquer. On tint plusieurs conseils, & le prince de Soubise fidèle à ses instructions, répugnoit beaucoup à risquer la bataille. Revel, cadet du duc de Broglio, emporté par la valeur naturelle à leur famille, appuyoit vivement l'avis d'Hilburgausen. Le prince de Soubise résistoit encore. Ce qui le décida, fut un billet que le marquis de Stainville, depuis

depuis duc de Choiseul, notre ambassadeur de Vienne, lui écrivit, & par lequel il lui conseilloit & le pressoit de combattre. Je tiens ce fait d'un ministre à qui Stainville l'a dit dans un de ces momens d'indiscrétion qui lui sont plus familiers que la sincérité, & qui le trahissent quelquefois.

Le prince de Soubise consentit donc à la bataille de Rosback & la perdit avec toutes les circonstances dont il y a tant de relations. Revel n'ayant pu vaincre, s'y fit tuer. Je ne m'arrêterai pas sur ce malheureux évènement, ni à peindre l'embarras des courtisans, la honte des favoris, les cris du public, l'indignation des bons citoyens. Pourquoi, disoient les plus indulgens, le prince de Soubise ne se borne-t-il pas à sa réputation d'honnête-homme, respectueux pour le roi dont il est aimé, affable, obligeant, inaccessible à la cupidité, au lieu d'ambitionner un commandement dont il est incapable? La seule consolation étoit que cette première campagne seroit sa dernière & qu'il se feroit lui-même justice. On se rappelloit qu'après la déroute de Ramillies, Louis XIV avoit assez respecté la nation pour rappeller le maréchal de

Villeroi qu'il aimoit & qui étoit ſoutenu par madame de Maintenon. Madame de Pompadour n'eut pas la même diſcrétion; elle vouloit porter ſon ami à la place de connétable : mais il falloit du moins une victoire, & la faveur n'en ſait remporter qu'à la cour. On ne rougit point de calomnier les troupes, pour diſculper le général. L'incapacité prouvée du prince de Soubiſe, ne l'empêcha pas d'être maréchal de France l'année ſuivante, & de continuer de commander. Pendant que le roi de Pruſſe triomphoit à Rosback, il perdit la Siléſie. Le général Nadaſti avoit pris Schweidnitz, & le prince Charles, ſecondé de ce général, attaqua le 22 Novembre le prince de Bevern, le força dans un camp retranché près de Breſlau, lui fit beaucoup de priſonniers, & deux jours après entra dans Breſlau même.

Le roi de Pruſſe, à la tête de ſon armée, part avec une diligence incroyable, arrive en Siléſie, joint Bevern, attaque le prince Charles près de Liſſa, le 5 Décembre, & remporte la victoire la plus complette. L'action dura peu, mais près de quarante mille hommes furent pris ou diſperſés, & Fréderic rentra dans Breſlau. Dès ce moment, le

roi de Prusse parle en vainqueur & annonce des projets de vengeance contre les états de l'Empire qui avoient fourni leur contingent. Il se proposoit surtout de ravager les électorats ecclésiastiques, ce qu'il appelloit *faire une course dans la rue des Prêtres.* Ces trois états qui font nombre dans les dietes, n'en valent pas un en campagne. Le comte d'Argenson, dans son exil, instruit de tout par son neveu Paulmy, saisit ce moment pour faire répandre dans Paris un mémoire assez bien fait contre le traité de Versailles, & qui le paroissoit encore mieux par les circonstances où l'on affectoit de le produire. Le petit nombre de ceux qui n'avoient pas approuvé le traité, déclamèrent hautement contre ceux qui l'avoient regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, oublièrent ou désavouèrent leurs éloges, & le gros du public, qui ne peut se décider que par les évènemens, le regarda comme la source de nos malheurs.

A la première nouvelle de la déroute de Rosback, le comte de Bernis, qui n'avoit pas été le plus vif partisan du traité, quoiqu'il l'eût signé, jugeant que rien ne pouvoit réussir avec un conseil divisé & des généraux incapa-

bles, déclara ouvertement au roi, qu'on ne devoit pas se flatter de faire la guerre plus heureusement qu'on ne l'avoit commencée; que la France ni l'impératrice n'avoient point de généraux à opposer au roi de Prusse & au prince Ferdinand de Brunswic; qu'il falloit donc se presser de faire la paix, & réserver pour des conjonctures plus favorables les effets du traité d'amitié qui pourroit encore subsister.

Madame de Pompadour regardant le traité comme son ouvrage & l'impératrice comme une amie, se révolta contre la proposition du comte de Bernis; c'est pourquoi dès ce moment, elle commença à se réfroidir. Elle se récria sur la honte & le danger d'abandonner l'impératrice, qui dans ce moment, venoit de recouvrer presque toute la Silésie; car l'affaire de Lissa n'étoit pas encore arrivée. Elle ajouta que cette princesse pourroit dans son mécontentement, traiter avec le roi de Prusse, & s'unir avec l'Anglois contre nous. Le roi plus piqué que découragé de l'affaire de Rosback, n'étoit pas porté pour la paix, & venoit d'écrire une lettre de consolation au prince de Soubise. Il sentoit de plus la difficulté de déterminer l'impératrice à

la paix ou même de la lui propoſer.

Sur ces entrefaites, on apprit la déroute des Autrichiens à Liſſa. Le comte de Bernis profita de cette circonſtance, & repréſenta au roi que dans la conſternation où ſe trouvoit la cour de Vienne, il ne feroit pas impoſſible de la déterminer à la paix. Les Hanovriens, les Heſſois & leurs alliés, enhardis par nos diſgraces & par les ſuccès du roi de Pruſſe, rompirent la convention de Cloſter, & fournirent au comte de Bernis, de nouveaux moyens de ſolliciter pour la paix, & le conſeil ſe trouvant du même avis, le roi permit d'entamer la négociation avec l'impératrice. Nous verrons quel en fut le ſuccès.

Le maréchal de Richelieu voyant les ſuites de ſa convention, en craignit encore de plus funeſtes, & paſſa de la confiance à la crainte. Il fit propoſer par Dumeſnil, ſon protégé, au prince Ferdinand, une neutralité pour l'hiver, entre les François & les Pruſſiens. L'impératrice en fut indignée, en écrivit au roi, & le maréchal eut défenſe de paſſer outre. Le roi de Pruſſe ne laiſſa pas de ſe ſervir de la propoſition ſeule pour inſpirer contre nous des défiances que

nos projets de conciliation pouvoient encore augmenter.

Le maréchal de Richelieu partit alors d'Halberſtat avec ce qu'il avoit de troupes, & rappella celles qu'il avoit envoyées en quartier ſur le Rhin. A peine y étoient-elles arrivées, que la longueur des marches, la rigueur de la ſaiſon, au mois de Décembre, en fit périr une partie. Lorſqu'elles furent raſſemblées, il tint conſeil de guerre ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Tous les officiers voulant ſe rapprocher de la France, opinoient pour l'évacuation de l'électorat : le maréchal ſeul s'y oppoſa, & marcha le 25 Décembre au prince Ferdinand, qu'il fit reculer.

Les deux armées rentrèrent alors dans leurs quartiers. Le maréchal manda avec ſa confiance ordinaire, que les ſiens étoient inattaquables & revint à la cour, où la crainte de ſa cabale dont les femmes ont toujours fait la force, le firent recevoir mieux que le public ne s'y attendoit. Il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il ne commanderoit pas la campagne ſuivante, & crut remarquer qu'une mauvaiſe diſpoſition à ſon égard, perçoit à travers l'accueil qu'on lui faiſoit. Les propos publics ſur ſes exactions, ne lui

donnèrent ni remords, ni honte; il alla dans son gouvernement de Guyenne, & obéra encore cette province par les dépenses & les profusions qu'il en exigea pour sa réception & son séjour. Au défaut des victoires, il se procuroit des triomphes.

Lorsqu'il partit pour la Westphalie, il auroit trouvé bon que je le suivisse; le cardinal de Bernis m'en dissuada, & lui sauva le ridicule d'avoir emmené l'historiographe qui n'auroit eu que des fautes à écrire.

Pendant qu'on prenoit des mesures pour amener l'impératrice à une conciliation, le comte de Bernis, au cas que l'on ne pût persuader la cour de Vienne, négocioit avec la cour de Danemarck une union d'armes. Elle se traitoit de cabinet à cabinet par le président Ogier, & sans la participation de Vedelfrise, ministre de Danemarck à notre cour. Les conditions étoient de céder l'Ostfrise à cette puissance avec six millions d'avance, & en déduction des subsides ordinaires. Lorsqu'il fallut les payer. le contrôleur-général manqua totalement à la parole qu'il avoit donnée. Nous eûmes à la vérité l'avantage d'empêcher par là le Danemarck d'accepter

les offres des Anglois; mais cela ne fit pas honneur à notre gouvernement.

On engagea aussi le duc de Mecklembourg à nous donner un passage sur l'Elbe & une communication avec les Suédois.

On ne pouvoit pas alors être plus mal que nous ne l'étions en ministres de la guerre & des finances, le marquis de Paulmi & Moras, celui-ci absolument nul, l'autre incapable & quelque chose de pis. Ils se firent eux-mêmes justice, & se retirèrent. On a vu des ministres chassés par l'intrigue ou par la haine publique; ceux-ci le furent par le mépris, ce qui les priva de l'honneur de l'exil. Le public ne fait pas les ministres, mais quelquefois il les renverse. Les gens en place, au lieu de payer les délateurs, devroient avoir des agens fidèles qui leur rendissent compte des jugemens du public, au lieu de calomnier des particuliers.

Le contrôle général fut donné à Boulogne, & le ministère de la guerre au maréchal de Belle-Isle, qui prit pour adjoint Crémille, lieutenant-général, honnête homme & instruit, frère de la Boissière, trésorier des états de Bretagne, où il sera long-tems regretté.

Pour fortifier le confeil dans fes différentes parties, le cardinal de Bernis propofa le rappel de l'ancien garde des fceaux Chauvelin, & du comte de Maurepas; le premier fut rejetté par le roi, l'autre par madame de Pompadour. Le comte de Bernis effaya du moins de faire admettre Gilbert, pour les affaires concernant le parlement, où il jouoit alors un grand rôle; madame de Pompadour fit adjoindre Berryer, dont elle vouloit faire fon homme d'affaires. Il eft fûr qu'il les fit mieux que celles de l'état; elle en fit depuis un miniftre de la marine. Dans cette place, à force de groffièreté, il parvint à fe faire détefter, fans avoir même l'honneur de fe faire craindre; il eut enfin celle de garde des fceaux, au fcandale de la haute magiftrature, à la dérifion de la cour, & fans mérite qui pût réparer fa naiffance. Il eft mort en faveur, & il n'étoit pas fait pour la perdre. Madame de Pompadour l'avoit tiré de la police de Paris, pour le tranfplanter à la cour, où il parut toujours étranger. On a remarqué que la lieutenance de police eft un grand titre de faveur auprès de madame de Pompadour, par les fecrets qu'on peut lui dévoiler. Je

crois pourtant qu'un lieutenant de police réussit autant par les choses qu'il lui cache sur elle, que par celles qu'il lui confie sur tout le reste. On prétend que Berryer n'a pas peu contribué à la disgrace du comte d'Argenson, par l'interception d'une lettre à la comtesse d'Estrades, où madame de Pompadour étoit maltraitée & le roi peu ménagé.

Le comte de Bernis essaya inutilement de faire entrer au conseil le duc de Nivernois; la connoissance qu'on avoit de ses talens ne put triompher de la répugnance que madame de Pompadour a toujours eu pour ceux qui sont liés de sang ou d'amitié avec le comte de Maurepas, & le duc de Nivernois avoit ce double titre de réprobation.

Quoique le comte de Bernis eût reçu l'ordre de traiter de la paix entre les cours de Vienne & de Berlin, ou du moins de nous dégager de cette guerre, il sentoit bien que cet ordre n'étoit qu'une permission arrachée au conseil. Le conseil, & sur-tout le dauphin, désiroient la paix; mais le roi n'y étoit pas fort porté, & madame de Pompadour en étoit très-éloignée. Elle désiroit toujours, contre le vœu public,

de faire commander son cher Soubise, qui prétendoit effacer la honte de Rosback.

On avoit arrêté qu'il y auroit un corps de 24000 hommes, avec lequel il joindroit le général Daun.

Le comte de Clermont, prince, fut nommé pour remplacer le maréchal de Richelieu. On crut qu'un prince du sang, respectable par sa naissance, estimé par sa valeur, inspireroit de la confiance aux troupes, ou du moins rétabliroit la discipline & proscriroit le caractère de brigandage qui avoit passé du général aux soldats. Il se rendit dès le commencement de février à Hanovre, & dès le 28, n'étant pas en état, avec des troupes ruinées par les maladies, de faire face au prince Ferdinand, il évacua l'électorat, pour se rapprocher du Rhin & des subsistances.

Le prince Ferdinand commandoit les Hanovriens, unis aux troupes de Hesse & de Brunsvic, depuis la rupture de la convention de Closter.

Le roi d'Angleterre avoit désavoué le duc de Cumberland, son fils, quoique le roi de Danemarck fût dépositaire des paroles données. Le duc de Brunsvic, fidèle à la sienne, donna or-

dre à son fils de ramener ses troupes, & par là condamnoit hautement les infractions de la convention. Le prince Ferdinand n'eut aucun égard aux ordres de son père, & força les Brunsvicois de s'unir aux autres. Le premier exploit de ce prince avoit été de prendre Harbourg, où Pereuse fit la plus belle défense, & résolu de s'ensevelir sous les ruines, obtint du prince la capitulation la plus honorable.

Les places que les François abandonnoient successivement, inspiroient de plus en plus la confiance aux ennemis. Le prince Ferdinand poussa le comte de Clermont jusqu'au de-là du Rhin, lui livra bataille à Crevelt (23 juin) & resta maître du champ de bataille. Cette affaire fut d'autant plus malheureuse, que si le comte de Clermont ne se fût pas retiré, les ennemis se retiroient eux mêmes. Le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, y fut tué à 25 ans. Ce fut une perte nationale. Ce jeune homme, dans un âge où les meilleurs sujets ne donnent que des espérances, étoit regardé comme un capitaine expérimenté & un homme d'état.

Je vais présenter rapidement les prin-

cipaux faits militaires dont les écrivains des différentes nations, & les mémoires particuliers donneront assez de détails. Je m'étendrai davantage sur des intrigues de cour, qui sont les vrais ressorts des plus grands événemens, & dont j'ai été à portée de m'instruire.

Le prince de Soubise, pour obliger le prince Ferdinand à repasser le Rhin, & venir au secours de son pays, entra dans la Hesse & battit (23 Juillet) un corps de troupes, commandé par le prince d'Isembourg.

Le premier succès du prince de Soubise fut suivi d'un autre (10 octobre) près de Lauterbourg, & fournit le prétexte de lui donner le bâton de maréchal. Il le dut principalement au lieutenant général Chevert, officier de fortune, & qui auroit le même honneur, si ceux de ses concurrens qui n'ont que de la naissance, n'étoient parvenus à persuader qu'elle doit l'emporter sur le mérite. Il faut du moins que l'histoire le dédommage en lui rendant justice.

Le comte de Clermont fut si consterné de sa défaite, qu'il vouloit toujours ramener son armée en arrière, & abandonner les Pays-Bas aux Prussiens. Le roi le lui défendit, & le rappella,

fous prétexte de lui permettre de revenir pour fa fanté. Contade prit la place, & pour lui donner plus d'autorité, on le décora de la dignité de maréchal de France.

Dans le cours de cette guerre, chaque général en faifoit défirer un autre pour le remplacer, fans qu'on fût où le prendre, & nous n'étions pas plus heureux fur mer que fur terre. La Clue, fans autre mérite que d'avoir été gouverneur du duc de Penthièvre amiral de France, eft chargé du commandement d'une efcadre approvifionnée de tout, & après s'être laiffé bloquer dans Carthagène, pendant près de fix mois, il rentre dans Toulon avec la moitié de fon efcadre en défordre ; ce qui ne feroit pas arrivé, fi le commandant & la plupart de fes officiers fe fuffent conduits auffi vaillamment que le comte de Sabran. J'ai vu le roi au retour de cet officier à Verfailles, le préfenter à toute la cour, en difant : voilà un des premiers gentilshommes & des plus braves de mon royaume. Cet accueil eft fans doute une récompenfe précieufe & digne d'un François ; mais aucun des autres officiers n'a éprouvé la moindre marque du mécontentement. Les

rois d'Angleterre & de Prusse, en conséquence de leur traité renouvellé le 11 Avril de cette année, faisoient les plus grands efforts pour attaquer en même tems & de toutes parts la France & l'impératrice. Louisbourg qu'une tempête avoit défendu l'année précédente contre les Anglois, tomba celle-ci en leur pouvoir. Cette place pour laquelle on avoit employé ou fourni des sommes immenses, étoit si peu fortifiée, que les bêtes de somme y entroient aussi facilement par les brêches des murailles que par les portes.

En Europe, l'amiral Anson parut sur les côtes de France avec une flotte de 26 vaisseaux de ligne, 12 frégates, une quantité de brulots & de galiotes à bombes, & cent vaisseaux de transports qui portoient 16000 hommes de débarquement commandés par le lord Marleboroug. Anson avec 20 vaisseaux bloqua le port de Brest, & Marleboroug, avec le reste de la flotte, vint débarquer à Cancale, (le 7 Juin) s'avança vers S. Malo, & le 7 s'empara du fauxbourg de S. Servan qui n'est séparé de la ville que par le port. Il brûla les corderies, les magasins & près de 80 bâtimens marchands ou corsaires;

mais il n'osa attaquer la ville, & sur la nouvelle que les troupes de la province s'avançoient au secours, il se rembarqua (10 Juin) fut retenu par les vents jusqu'au 22 à Cancale, & repassa en Angleterre.

La même flotte repartit d'Angleterre peu de tems après (30 Juillet.) Anson bloqua une seconde fois le port de Brest, & l'amiral Howe vint mouiller (6 Août) devant Cherbourg, commença par bombarder la ville, & le lendemain débarqua ses troupes sous le commandement de Bligh qui avoit succédé dans ce poste au lord Marleboroug. Bligh entra sans obstacle dans une ville ouverte, enleva ce qu'il y avoit de canons, brûla 25 à 30 vaisseaux marchands, obligea la ville de se racheter du pillage par une forte contribution, ravagea les campagnes voisines, & se rembarqua le 4 septembre à S. Lunaire à deux lieues de la ville dont ils étoient séparés par la rivière de Rance. Les forts avancés empêchant les Anglois de rien tenter contre la place, ils pillèrent & ravagèrent les campagnes avec férocité. Marleboroug avoit exercé des rigueurs que la guerre autorise, mais Bligh se con-

duisit en brigand, & il acheva dans sa fuite d'en montrer le caractère.

Quoiqu'il eût dans une forte armée l'élite des troupes Angloises, un corps de volontaires de la première qualité, parmi lesquels se trouvoit même le prince Edouard, frère du roi d'aujourd'hui Georges III, il prit l'épouvante aux approches de quelques régimens, & des milices formées de gardes-côtes, de paysans ramassés à la hâte, & conduites par des gentilshommes Bretons, & ne songea plus qu'à se rembarquer précipitamment. Si le duc d'Aiguillon commandant en chef dans la province, eût répondu au zèle des habitans, il ne se seroit pas rembarqué un Anglois. Il craignit de se commettre dans une occasion où une gloire facile venoit s'offrir d'elle-même. Je n'ai jamais eu qu'à me louer de lui; je voudrois avoir à lui rendre une justice plus favorable; mais je dois encore davantage à la vérité & à la patrie. Quant il fut à portée de combattre, il ne vouloit profiter de la terreur de l'ennemi, que pour en hâter la retraite. Il ignoroit combien une attaque audacieuse peut augmenter la frayeur d'un ennemi qui, se croyant une ressource

pour la lui faire dans ses vaisseaux, y court en désordre, & ne cherche pas son salut dans le désespoir.

Les Anglois se pressoient de s'embarquer, & les Brétons frémissoient de voir échapper de leurs mains la vengeance qu'ils pouvoient tirer de leurs ennemis. M. d'Aubigny, qui servoit sous le duc d'Aiguillon, las de demander, & impatient de ne point recevoir l'ordre d'attaquer, engagea l'action, en faisant marcher en avant le régiment de Boulonnois. Les gentilshommes Bretons, qui formoient un corps de volontaires, se joignirent au premier rang des grenadiers.

Le chevalier de la Tour-d'Auvergne, colonel de Boulonnois, voyant la manœuvre des gentilshommes, quitta son poste du centre, & vint leur demander la permission de se mettre à leur tête. Les régimens de Brie, de Marbeuf, le bataillon de milice accourent. Les François attaquent les Anglois dans leurs retranchemens, malgré le feu de la mousqueterie & celui du canon de la flotte, les dépostent, les poussent jusques dans la mer, y entrent jusqu'à la ceinture, où l'on combat corps à corps. Le carnage y fut grand; plus de 2000

Anglois furent tués ou noyés ; un pareil nombre qui ne put regagner la flotte, cherchoit à fuir en grimpant à travers les rochers, & fut pris après le combat.

On vit, dans cette occasion, ce que peut la persuasion la plus légère d'avoir une patrie.

Les Anglois, dans leur descente en Normandie, province qui fournit autant qu'aucune autre d'excellens soldats, ne trouvèrent aucune défense de la part des habitans. En Bretagne, les paysans s'assemblent ; 45 embusqués dans des haies, arrêtent un corps de troupes angloises à un passage, coupent ou retardent leur retraite, donnent le tems aux nôtres d'arriver, & contribuent à la victoire. Les écoliers de Droit, à Rennes, forment une compagnie de volontaires, engagent un ancien officier retiré du service à les commander, & marchent à l'ennemi : des bourgeois, des gens de robe, se firent tuer en combattant. Si le même esprit eût régné par-tout, & principalement dans les troupes, cette guerre auroit été glorieuse pour la nation, au lieu qu'elle a perdu de son éclat dans l'opinion des étrangers. L'impératrice, en apprenant nos défaites, s'écrioit : *les François ne*

sont donc invincibles que contre moi ! La plupart de nos officiers réfroidissoient le courage des soldats, en les étourdissant des éloges du roi de Prusse & du prince Ferdinand. Au lieu de chercher à en mériter de pareils, de ne voir en eux que des ennemis & des modèles estimables, ils se livroient à un luxe scandaleux, que ces princes se gardoient bien d'imiter ; mais leurs soldats n'étoient pas dans la disette que les nôtres éprouvoient quelquefois.

Le comte de Bernis, songeant toujours à négocier la paix, voulut du moins, s'il n'y réussissoit pas, connoître, par l'état de nos finances, quels moyens nous avions de fournir aux dépenses de la guerre. Le roi ordonna à Boulongne de communiquer cet état, souvent ignoré de celui qui les gouverne. Tel qu'il étoit, le comte de Bernis en fut effrayé. Il négocia en conséquence, & obtint de l'impératrice la réduction de la moitié du subside, & la quittance de ce qui étoit dû de l'ancien.

Il entreprit en même-tems une opération plus difficile, & où les ministres ont toujours échoué : c'étoit une réforme dans la dépense de la maison royale

(en juin 1758) Il n'y a point de genre de déprédation qui trouve plus de protecteurs. Chaque valet eſt en droit de crier, & ſûr d'être appuyé par quelque grand, auſſi valet & plus en crédit. Un abus, tranchons le mot, un brigandage domeſtique, qu'un longue durée ne rend que plus puniſſable, devient un titre. Le roi, importuné des clameurs, avoit la complaiſance de ſolliciter lui-même contre ſes intérêts; on ſe borna à de frivoles retranchemens, dont les courtiſans plaiſantent, & qui en effet annoncent plus la miſère qu'ils n'y remédient. Le comte de Bernis, devenu miniſtre des affaires étrangères, par la retraite de Rouillé, trouva dans ſon plan d'économie plus de facilités à la cour de Vienne qu'à celle de France. Il y fit approuver une ſeconde diminution de ſubſide dont le duc de Choiſeul, dès qu'il fut en place, uſurpa hardiment l'honneur, & qu'on eut la bonté de lui laiſſer. Toutes les réductions ne mettoient pas encore en état de faire face aux dépenſes & ne créoient pas des généraux. Le comte de Bernis réſolut donc de faire tous ſes efforts pour conclure la paix. Mais pour ne pas choquer madame de Pompadour, & même pour qu'elle

l'aidât aussi à déterminer le roi, il eut avec elle une conférence, où il lui démontra, sans pouvoir la persuader, l'impossibilité absolue de continuer la guerre. La conversation devint vive; il trouva plus de résistance qu'il n'en éprouva ensuite de la part de l'impératrice. Il lui représenta inutilement que toutes nos disgraces étoient imputées à eux deux seuls. Le public n'étoit pas instruit de l'opposition qu'il avoit mise à la première proposition du traité avec la cour de Vienne, des objections qu'il avoit faites, des précautions qu'il avoit prises, des préalables qu'il avoit exigés, qu'on lui avoit promis, & qu'on n'avoit pas tenus, le tout avant que de signer. Le public ignoroit les articles secrets du traité si avantageux à la France, & dont le succès étoit infaillible avec d'autres généraux que les nôtres. Les ministres qui avoient le plus applaudi au traité, s'en défendoient, depuis que les événemens ne répondoient pas à leurs espérances. Sans se démentir comme eux dans les propos, il falloit céder au tems. Il représenta que ce public savoit seulement que lui, comte de Bernis, avoit signé un traité, dont les suites étoient si malheureuses, en étoit regardé comme

le feul auteur, & qu'elle étoit accufée avec plus de juftice de l'avoir fuggéré, & de vouloir continuer la guerre, pour faire commander le prince de Soubife. Madame de Pompadour, loin de fe rendre à fes raifons, ne les écouta pas tranquillement, & fur ce que le comte de Bernis ajouta que s'il ne pouvoit déterminer le roi à la paix, il étoit réfolu de fe retirer, pour fe difculper de vouloir continuer la guerre, elle lui répondit que ce feroit manquer de reconnoiffance, & qu'après toutes les graces dont il avoit été comblé, il ne paroîtroit pas faire un grand facrifice à fon honneur. Le roi, répliqua-t-il, & le public en jugeront plus favorablement que vous ne le penfez, quand on me verra remettre mes abbayes, renoncer à la promeffe du chapeau, & me borner au fimple prieuré de la Charité, auquel tout abbé de qualité pourroit prétendre fans avoir rendu le moindre fervice.

Le comte de Bernis ayant fait tout ce qu'il devoit à l'égard de madame de Pompadour, parla en plein confeil, avec la même franchife. Il fit voir que le traité ne pouvoit fe fuivre quant au moment préfent, que la bonne intelligence fubfifteroit cependant entre les

comte de Bernis puſſent penſer différemment. Mais quoiqu'il eut négocié & envoyé le conſentement de l'impératrice pour la paix, dès qu'il s'apperçut par les lettres de madame de Pompadour, combien elle regrettoit les premiers engagemens, étant d'ailleurs à portée de voir que l'impératrice ne donnoit qu'un conſentement forcé, il comprit que le comte de Bernis ne devoit plus être dans la même faveur. Il ſavoit avec quelle facilité madame de Pompadour paſſoit de l'engouement au dégoût. Il profita de l'inſtant & forma le plan de perdre le comte de Bernis, dont il avoit été juſqu'alors le plus flexible inſtrument, & de s'élever ſur ſes ruines.

Il dit à l'impératrice & manda à madame de Pompadour, que le comte de Bernis perdoit trop aiſément courage, qu'il n'y avoit rien de déſeſpéré, & qu'il étoit encore aiſé de nous relever avec avantage. Ces idées s'accordoient ſi fort avec les deſirs de l'une & de l'autre, qu'elles furent auſſi-tôt adoptées. Madame de Pompadour n'étoit pas en peine de ramener le roi à un parti qu'il n'avoit abandonné qu'à regret. Il fut donc arrêté de continuer la guerre.

Le comte de Bernis, persuadé qu'on ne feroit qu'aggraver nos maux, le représenta inutilement. Voyant qu'il ne pouvoit avec honneur, demeurer l'instrument d'un systême qu'il désapprouvoit, il offrit la démission de son département, qui seroit plus convenablement entre les mains du marquis de Stainville. Puisqu'il jugeoit si facile le rétablissement des affaires, il savoit sans doute les moyens d'y réussir.

Après toutes les petites faussetés d'usage à la cour, pour faire croire à celui qu'on va chasser, qu'on veut le retenir, il fut convenu que le marquis de Stainville prendroit le département des affaires étrangères, & que le cardinal de Bernis, car il venoit de recevoir la calote, concourroit, agiroit de concert avec le nouveau ministre, & seroit de plus chargé en particulier de ce qui concernoit les parlemens, dont les démêlés avec la cour, exigeoient presque un département séparé. Le cardinal de Bernis sentoit bien que l'union même apparente entre lui, son collègue & madame de Pompadour, ne subsisteroit pas longtems. Il s'apperçut qu'il les gênoit; & pour les mettre à leur aise, voulut s'expliquer devant eux avec candeur, leur

parla de la contrainte où il les mettoit, leur déclara que ne penfant pas comme eux fur les affaires, il paroitroit toujours les traverfer en opinant au confeil ; que le meilleur moyen de refter amis étoit de fe féparer pour un tems, & qu'il alloit demander au roi la permiffion de s'abfenter quelques mois, fous prétexte de fa fanté qui en avoit effectivement befoin.

Madame de Pompadour & Stainville, fait duc de Choifeul, dès le premier confeil où il affifta, fe confondirent en proteftations d'amitié, d'inftances de demeurer avec eux, & peu de jours après le firent exiler.

Il femble que cette perfidie étoit de trop, & qu'ils devoient être contens d'une retraite ; mais cela ne les raffuroit pas. Madame de Pompadour avoit fouvent dit qu'elle n'avoit jamais vu le roi fe prendre d'un goût auffi vif que pour le cardinal de Bernis. Le duc de Choifeul en craignoit les effets. La marquife & lui imaginèrent qu'il n'y avoit rien de mieux pour les prévenir, que de faire exiler le cardinal par une lettre du roi, dont ils firent enfemble le modèle, perfuadés que le prince ne voudroit jamais recevoir un homme

qu'il auroit maltraité ; du moins n'y en a-t-il point encore eu d'exemple. Le cardinal étoit disgracié *in petto* plusieurs mois avant son exil & même avant qu'il reçut la calote ; mais ayant déjà fait au roi des remerciemens publics sur l'agrément que sa majesté avoit donné à la proposition du pape Benoît XIV, il ne fut pas possible aux ennemis du cardinal désigné, de faire rétracter l'agrément, ni d'empêcher Clément XIII (Rezzonico) d'acquitter la parole de son prédécesseur, quoiqu'on y ait employé toutes les noirceurs ecclésiastiques. M. Girard qui tenoit la feuille des bénéfices, & recevoit à ce sujet les sollicitans sous le cardinal de Fleury, m'a dit qu'on ne pouvoit donner l'idée des horreurs que les concurrens imaginent. Dans les autres classes de la société, on ne trouve sur la rivalité que des enfans en comparaison des ecclésiastiques. Quelques raisons concoururent encore à faire différer l'exil du cardinal. Le clergé étoit extraordinairement assemblé, au sujet d'un nouveau don gratuit ; le cardinal y servoit très-bien le roi, & le clergé en fut si content, qu'il auroit demandé un archevêché pour le cardinal, si celui-

ci ne s'y étoit opposé. De plus le ministère vouloit faire passer au parlement un édit bursal, & comme cette compagnie affectionnoit fort le cardinal, on craignit qu'elle ne prît de l'humeur sur l'exil du seul homme à qui elle devoit la réunion de ses membres.

Le cardinal étant déplacé, madame de Pompadour donna toute sa confiance au duc de Choiseul. Ce nouveau ministre qui devoit rétablir les affaires & relever l'honneur de nos armes, ne prolongea la guerre de quatre ans, que pour nous plonger dans de nouveaux malheurs, & finir par une paix honteuse. S'il eût eu autant de politique & de vues que d'ambition, il auroit profité des mesures que le cardinal avoit prises pour la paix, l'auroit conclue à des conditions supportables, & auroit été regardé comme le réparateur des disgraces, dont on imputoit le germe au traité signé par son prédécesseur.

Le duc de Choiseul auroit, à la vérité, paru contredire les promesses qu'il avoit faites à l'impératrice & à madame de Pompadour ; mais il auroit allégué, que voyant les objets de plus près, il en jugeoit mieux, & il auroit encore usurpé la réputation d'un vrai citoyen,

qui ne craint point de se rétracter pour le bien de l'état. Le public ignoroit alors que le crime du cardinal fût d'avoir voulu la paix. Il étoit trop fraîchement disgracié pour que sa justification l'eût fait rappeller, ou même eût été reconnue & encore moins avouée. Dans l'engouement où madame de Pompadour étoit pour le duc de Choiseul, il n'y avoit rien qu'il ne pût lui faire croire, puisqu'il lui avoit persuadé qu'il étoit la plus belle ame qu'elle eût connue ; car c'étoit ainsi qu'elle s'en expliquoit. On va voir sur quoi j'ai déjà déclaré que je ne m'étendrois pas sur les opérations militaires. Ces grands, tristes & uniformes événemens dont les histoires sont pleines, n'intéressent pas les lecteurs, comme ceux qui en ont été les victimes. Les faits me serviront d'époques pour développer quelques ressorts qui entrent dans l'histoire de l'humanité. C'est dans cet espoir que je vais exposer la situation, les intérêts & le caractère des principaux acteurs.

La marquise de Pompadour s'étant soutenue contre l'ennui du roi, par les fêtes, les dissipations, & ce qu'on nomme vulgairement les plaisirs, se flata de

régner par les affaires. Elle avoit réellement eu quelque part à la paix précédente. Le roi faisoit alors les campagnes; ces longues absences chagrinoient la favorite; elle avoit donc un grand intérêt à désirer la paix. Mais dans la guerre présente, le roi ne la faisant que par ses généraux, madame de Pompadour se trouvoit flatée d'influer dans le choix des ministres & des commandans, d'être enfin au lieu d'une maîtresse d'amusement un personnage d'état. D'ailleurs cette guerre étoit son ouvrage; elle se croyoit l'amie de l'impératrice, & il auroit fallu une tête plus forte pour n'en pas être énivrée.

Le duc de Choiseul connut le foible de madame de Pompadour & en tira grand parti. Il est d'une naissance distinguée, d'une figure petite & désagréable, avec de la valeur, de l'esprit & encore plus d'audace. Il choisit en entrant dans le monde, le rôle d'homme à bonne fortune, ce qui prouve que tout le monde y peut prétendre. Il ambitionnoit en même tems une réputation de méchanceté pour laquelle il avoit de merveilleuses dispositions & en tiroit vanité. On ne laisse pas avec cela d'en imposer aux sots & de s'en

faire craindre. Ses procédés le fervoient pourtant mieux que fes faillies. On fe plaignoit des uns, on ne citoit pas les autres. Je l'ai connu & affez pratiqué dès fa jeuneffe, jufqu'au tems où il eft entré dans le miniftère. Avant qu'il jouât un rôle, je l'ai vû écarté de plufieurs maifons ; il s'en falloit peu qu'on ne le regardât comme une efpèce ; je l'ai une fois entendu défendre fur cette imputation qu'il n'a jamais méritée ; mais il étoit du moins fort humiliant pour lui que cela fit queftion. Sa première liaifon avec madame de Pompadour, vint d'une perfidie qu'il fit à la comteffe de Choifeul (Romante) qui avoit avec le roi une intrigue de paffage. Elle l'avoit pris pour confident & guide dans cette affaire, & comme il avoit une grande fagacité dans ce genre de négociation, il s'apperçut que fa coufine n'auroit pas un long régne, ce qui lui fit prendre le parti de la facrifier à madame de Pompadour. Il lui rendit compte de tout, lui communiqua les lettres qui circuloient entre le roi & la comteffe de Choifeul, & fournit par ce manege les moyens d'abréger l'interrégne. Telle fut l'origine de fa première faveur auprès de madame

de Pompadour. Le comte de Bernis en avoit alors une si décidée, que le duc de Choiseul, ne jugeant pas qu'il fût tems de l'attaquer, chercha son amitié.

Le comte de Bernis est homme de qualité, d'ancienne race, aussi bonne & non moins illustrée que celle des Choiseul. Destiné à l'église dès son enfance, il fut d'abord chanoine comte de Brioude.

Après avoir passé quelques années de sa jeunesse au séminaire de St. Sulpice, avec aussi peu de fortune que tous les cadets de noblesse qui tendent & parviennent à l'épiscopat, il entra dans le chapitre de Lyon, & n'y alla que pour s'y faire recevoir, & revint à Paris.

De la naissance, une figure aimable, une physionomie de candeur, beaucoup d'esprit, d'agrément, un jugement sain & un caractère sûr le firent rechercher par toutes les sociétés; il y vivoit agréablement; mais cet air de dissipation déplut au vieux cardinal de Fleury, ami du père, & qui s'étoit chargé de la fortune du fils. Il le fit venir & lui déclara qu'il n'avoit rien à espérer, tant que lui cardinal de Fleury vivroit. Le jeune abbé faisant une profonde révérence, répondit: *monseigneur, j'atten-*

drai, & ſe retira. La vieux miniſtre fourit de la réponſe, la rapporta même à pluſieurs perſonnes, n'en fit pas davantage, & ne jugea pas qu'une bonne plaiſanterie valût un bénéfice.

Pour l'abbé de Bernis, il continua de vivre comme il faiſoit, ſans avoir rien à ſe reprocher vis-à-vis de ſes concurrens, que d'être plus fêté & de manquer d'hypocriſie. Sa réponſe au cardinal de Fleury, étoit plaiſante; mais pour la rendre bonne, il ne falloit pas ſe tromper dans ſon attente. Le cardinal de Fleury étoit mort, & la fortune de l'abbé de Bernis n'avançoit point. Il ne s'en occupoit nullement, & ne doutoit point que parmi les grands, dont pluſieurs étoient de ſes parens, & qui le recherchoient, il ne s'en trouvât quelqu'un qui le ſervît utilement; mais aucun ne s'y portoit. On ſe contentoit de dire que jamais homme de condition n'avoit ſupporté la pauvreté de ſon état avec plus de dignité, ſans humeur & même avec gaieté; c'eſt qu'il n'y faiſoit pas ſeulement attention.

Le hazard l'ayant lié avec madame de Pompadour, elle prit pour lui l'eſtime & l'amitié la plus vive. Le premier uſage qu'il fit d'un ſi puiſſant crédit,

fut pour les autres. Il étoit de l'académie françoise, & le titre d'académicien étoit la seule chose, qui sans lui donner précisément d'état, lui en tenoit lieu. Il rendit service à tous ceux de ses confrères qu'il put obliger, procura de l'aisance à plusieurs, & en tira quelques-uns de l'indigence. Ses amis furent obligés de l'avertir de penser pourtant un peu à lui-même. Ce qui prouvoit son peu d'ambition, c'étoit la borne qu'il y mettoit. Boyer, l'ancien évêque de Mirepoix, avoit alors la feuille des bénéfices, & jamais aucun ministre n'a été si maître dans son département que ce mince sujet, sans naissance, d'une dévotion peu éclairée, & tiré du cloître pour l'épiscopat, par la protection de quelques vieilles dévotes de la cour. L'église & l'état se ressentent aujourd'hui des choix imbéciles qu'il a faits.

Le roi daigna lui recommander l'abbé de Bernis; Boyer ne pouvant se dispenser de déférer à une recommandation qu'il auroit dû prendre pour un ordre, trouva moyen de l'éluder. Il proposa à l'abbé de Bernis de prendre la prêtrise, en lui promettant de le nommer bientôt évêque. L'abbé répondit que ne se sentant pas les dispositions nécessaires

pour cet état, il se bornoit à une abbaye. Boyer le refusa & fit entendre au roi que les biens de l'église ne pouvoient absolument se donner qu'à ceux qui la servoient actuellement; mais il vanta fort la franchise de l'abbé qui n'étoit pas hypocrite. Il sembloit que Boyer n'en avoit jamais vu d'autres, tant il en paroissoit surpris. Le roi, *ne pouvant rien obtenir*, donna à l'abbé une pension de 1500 livres sur sa cassette. Cela ne suffisant pas au nécessaire de son état, il chercha à se procurer quelques petits bénéfices particuliers, & s'il avoit pu porter toute sa fortune à 6000 livres de rente, il n'eût prétendu à aucune autre. Ne trouvant que des obstacles dont j'ai été souvent témoin, il résolut de faire une grande fortune, puisqu'il ne pouvoit parvenir à une petite, & il n'y trouva que des facilités. Il y en a eu peu d'aussi rapides. Il se fit nommer à l'ambassade de Venise, où il se fit aimer & estimer. Bientôt il fut fait conseiller d'état pendant son absence. Le marquis de Puisieux (Brulart) alors ministre des affaires étrangères, ne lui fut pas contraire; il ne haïssoit pas les gens de qualité, parce qu'il en est. St. Contest (Barberie) ayant succédé au marquis de

Puisieux, ne fut pas si favorable à l'abbé de Bernis, par une raison contraire à celle de Puisieux, & surtout par la haine secrete que les sots ont pour les gens d'esprit. St. Contest mourut avant le retour de l'abbé, & fit bien pour les affaires & pour la société. Son père étoit homme de mérite, & c'étoit tout ce qu'on avoit pu employer, pour faire valoir le fils. Je ne m'arrêterai pas davantage sur lui, ni sur la nombreuse liste de ses pareils, qui ont rempli ou plutôt occupé les différentes places du ministère. Si l'on faisoit les portraits de chacun, la galerie seroit longue & peu intéressante; je les citerai simplement lorsque les faits l'exigeront. Pendant que l'abbé de Bernis étoit encore à Venise, ses envieux affectèrent de faire imprimer quelques ouvrages de sa jeunesse, qui suivant nos préjugés sont des ridicules dans les grandes places, & qui font honneur en Angleterre, en Italie, où les grands ont renoncé à la grossièreté gothique. Il n'en est pas ainsi parmi nous, où le plus inepte de nos seigneurs se pique d'esprit, en ambitionne vivement la réputation, & veut être même soupçonné de grands talens qu'il renferme par dignité. Voilà ce qui sur-

charge nos académies de tant de sots ou bizares honoraires. J'en pourrai donner un jour la liste avec des notes.

L'abbé de Bernis à son retour de Venise, prit, comme on l'a vu, le plus grand vol du crédit dans toutes les affaires. Celle du chapeau mérite que je m'y arrête, parce qu'elle entre dans mon dessein de faire connoître la cour & les hommes.

Parmi les emplois qu'on destinoit à l'abbé de Bernis, on avoit proposé l'ambassade de Pologne; mais le roi conseillé par quelque ministre ou de lui-même, ne le voulant pas, dans l'idée que cette ambassade procureroit à l'abbé nomination au chapeau plutôt que sa majesté ne le jugeroit à propos. On fait plus d'attention aux ambassades d'Espagne & de Pologne qu'aux autres. L'espoir de la grandesse dans l'une & du chapeau dans l'autre, peut inspirer aux ambassadeurs plus de complaisance qu'il ne faudroit pour ces deux états. Une négociation dans l'intérieur du royaume, procura le chapeau à l'abbé de Bernis plus promptement que n'auroit fait la Pologne (1).

(1) La Pologne a droit comme les autres puissances catholiques, de donner sa nomina-

Les démêlés du parlement avec la cour n'avoient jamais été plus vifs qu'ils l'étoient, lorsque l'abbé de Bernis entra au conseil le 2 Janvier 1757. Cette lutte du parlement contre le ministère, a commencé dès la régence du duc d'Orléans, subsiste encore, & il feroit difficile d'en prévoir ni la fin ni la manière de finir. Les trèves qui se font de tems en tems n'étouffent pas une fermentation sourde; un feu caché éclate à chaque occasion sur les affaires de l'église, ou celles de l'état; sur les entreprises des prêtres ou celles des magistrats; sur un refus de sacremens, un plan de finances; sur le chix d'une supérieure d'hôpital, enfin sur des misères saisies & exagérées par l'humeur. La querelle que l'abbé de Bernis fut chargé de pacifier, étoit née à l'occasion du lit de justice du 13 Décembre 1756, pour l'enregistrement de deux déclarations

tion au chapeau dans la promotion des couronnes; mais elle ne la donne jamais à d'autres Polonois que l'archevêque de Gnesne, primat du royaume. Lorsque celui-ci est cardinal, elle choisit toujours des étrangers. La raison en est, que les sénateurs ne céderoient pas la préséance aux cardinaux; or l'archevêque de Gnesne l'ayant déja comme primat, le chapeau de cardinal n'y ajoute rien.

du 10 & d'un édit du même mois.

Les ministres se sont avisés sous ce régne, de multiplier les lits de justice pour leurs intérêts particuliers, toujours contre le gré du roi, & sans s'embarrasser de compromettre son autorité. Il s'agissoit, dans celui dont il est question, d'imposer un silence impossible sur des disputes de religion, & de supprimer deux chambres des enquêtes. Le parlement protesta contre l'enregistrement; les cinq chambres des enquêtes, les deux des requêtes & partie de la grand'chambre remirent la démission de leurs charges au chancelier, de façon que le parlement se trouva dans le jour réduit aux présidens à mortier & à douze conseillers de grand'chambre. Ceux-ci demandèrent au roi la réunion de leurs confrères; le ministre répondit par la bouche du roi, que les démissions étant acceptées, les offices étoient vacans, & seize des démissionnaires ayant été exilés, les lettres de cachet leur furent portées par des gens du guet, pour leur montrer qu'on ne les regardoit plus que comme de simples bourgeois. Ce fut pendant ce schisme qu'arriva l'attentat du 5 Janvier contre la personne du roi. C'étoit la circonstance la plus propre à la réunion

du parlement. Elle se seroit faite si l'on eût suivi le sentiment du président de Ménieres, excellent citoyen & magistrat éclairé; mais le premier président & les ministres s'y présentèrent si mal, qu'il n'étoit pas possible de ne les regarder que comme mal-adroits. La grand'chambre fortifiée des princes & des pairs, jugea le scélérat Damiens: mais toutes les affaires des particuliers furent suspendues pendant plus de sept mois. Quelques conseillers, soit crainte, soit besoin, ou par avis de parens, redemandoient leurs démissions, mais on étoit encore bien loin d'entrevoir un parlement en forme. Les murmures du public qui fait la loi aux ministres les plus insolens, qui affectent de le mépriser, inquiétoient la cour. On y étoit plus embarrassé des démissions, que ceux qui les avoient données, n'étoient empressés de les recevoir. Dans ces circonstances, le roi chargea l'abbé de Bernis de chercher les moyens de rapprocher les esprits. L'abbé se conduisit avec tant d'habileté, que tout fut pacifié, & que le parlement réuni reprit ses fonctions.

La cour de Rome avoit alors avec la république de Venise, une discussion

qui tendoit à un schisme ouvert, à une séparation totale. Le pape Benoit XIV fut si frappé de la sagesse avec laquelle l'abbé de Bernis avoit terminé l'affaire du parlement, qu'il écrivit en France au nonce, de concerter avec l'abbé les moyens de ramener la république de Venise. L'abbé qui avoit laissé à Venise la meilleure opinion de sa candeur, fut à l'instant avoué de la république. Il ménagea tellement les intérêts de part & d'autre, que tout fut arrangé & conclu à la satisfaction des deux parties. Le pape conçut tant d'estime pour l'esprit de conciliation du négociateur, qu'il écrivit aussitôt au cardinal de Tencin à Lyon & au marquis de Stainville, notre ambassadeur à Vienne, & qui l'avoit précédemment été à Rome, & les consulta pour savoir si le chapeau de cardinal donné *proprio motu* à l'abbé de Bernis, feroit plaisir au roi. Le cardinal de Tencin, quel que fût son dessein, envoya au roi la lettre du pape sans en prévenir l'abbé, & ce fut certainement le plus grand service qu'il eût jamais pu lui rendre. Le marquis de Stainville, sans prendre l'ordre du roi, ne consultant que son zèle pour un ministre qu'il croyoit inébranlable, & qui

par reconnoiſſance n'oublieroit rien pour faire duc celui qui l'auroit fait cardinal, répondit de ſon chef directement au pape, que cette promotion flatteroit infiniment le roi, & manda ce qu'il venoit de faire à l'abbé de Bernis. Celui-ci ne doutant point que le roi n'imaginât que ce chapeau ne fût une affaire d'intrigue entre Stainville & un ambitieux qui vouloit forcer la main à ſon prince, alla ſur le champ trouver ſa majeſté, lui dit combien il étoit affligé; qu'il le ſupplioit de croire qu'il n'avoit aucune part au procédé du marquis de Stainville, dont il blâmoit fort la démarche & dont il n'avoit pas eu la moindre connoiſſance. Le roi, inſtruit par le cardinal de Tencin de tout ce que l'abbé ignoroit, le laiſſa parler, & lui répondit en ſouriant: l'abbé, ſoyez tranquille, je ſais que vous n'avez aucune part à ceci. Si le pape veut vous faire cardinal, il faudra bien qu'il m'en demande l'agrément; encore une fois ſoyez tranquille. L'abbé de Bernis fort ſoulagé par la réponſe du roi, s'en remit aux événemens. Bientôt le roi ayant donné ſon agrément, l'impératrice & le roi d'Eſpagne donnèrent le leur, & le pape fit annoncer à l'abbé de Bernis, que ſa promotion ne tarderoit pas. Rien

n'avoit encore transpiré à la cour, & l'abbé de Bernis vouloit en garder encore le secret, pour ne pas éveiller l'envie; mais l'abbé Delaville, premier commis des affaires étrangères, lui déclara qu'il n'y avoit rien de plus pressé pour assurer l'effet de la promesse que d'en faire un remerciement public; que cette publicité feroit la plus forte barrière contre l'envie; que le secret cesseroit bientôt de l'être, & qu'alors l'envie pouvoit faire suspendre jusqu'à la mort du pape, l'exécution d'une promesse que le successeur n'acquitteroit peut-être pas; au lieu que le roi ayant reçu un remerciement public, croiroit sa gloire intéressée à la promotion. L'abbé de Bernis suivit le conseil, & fit bien: car peu de tems après, sa persévérance pour la paix, l'ayant rendu incommode, le roi pressa même la promotion pour sacrifier le ministre à la maîtresse. Benoit XIV mourut à la veille de la faire; mais Clément XIII, Rezzonico, son successeur, respecta l'engagement de Benoit. La reconnoissance y contribua encore. Rezzonico devoit en partie la thiarre à l'abbé de Bernis. Cavalchini alloit être élu, lorsque l'abbé lui fit donner l'exclusion, & déter-

mina les suffrages en faveur de Rezzonico, qui étant Vénitien, mit par son élection, le sceau à la réconciliation de la cour de Rome avec la république.

Les plus grands obstacles à la promotion vinrent de Versailles. Tout ce que peut l'envie des ministres, la rage des prélats, la malignité des indifférens, fut mis en œuvre. On alla jusqu'à faire passer au pape les vers les plus scandaleux, dont on faisoit l'abbé de Bernis l'auteur. L'excès de la calomnie en empêcha l'effet. Le pape s'en expliqua ouvertement.

Au milieu de toutes les traverses qu'on employoit contre l'abbé de Bernis, & dans le tems même où il voyoit déja baisser son crédit, il déclara hautement, en plein conseil, que les retardemens qu'on mettoit à sa promotion, le touchoient moins que le manque d'égards de la part du pape pour la recommandation du roi; qu'il renonçoit donc au chapeau. Pour qu'on n'en doutât point, il lut la lettre par laquelle il l'annonçoit au pape, la remit au roi en le suppliant de l'approuver & de donner ordre qu'elle partît. Le roi prit la lettre, & dit que si la promotion ne se faisoit pas avant le 3 d'Octobre, il

lui promettoit d'y renoncer. Le roi étoit apparemment instruit de ce qui se passoit à Rome, car la promotion se fit le 2.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette intrigue de cour. J'aurai encore occasion de dévoiler quelques - uns de ces manèges vils des courtisans qui les regardent comme des chefs - d'œuvres de politique, parce qu'ils ne sont ni capables, ni dignes d'employer la vérité & la droiture qui déconcertent cependant toutes les petites finesses. Combien en ai-je encore vus en d'autres circonstances qui, par un amour-propre risible, & un secret sentiment de leur nullité, s'annoncent comme étant faits pour le grand, sans en fournir d'autres preuves que l'aveu naïf de ne pouvoir saisir les moindres détails !

Je ne m'étendrai pas non plus sur nos malheurs que nos ennemis célébreront assez.

Récapitulons seulement nos sottises : car nous n'avons presque rien à imputer à la fortune ; & nous verrons pourquoi un systême, bon ou mauvais, mais approuvé par tout le conseil, approuvé du public, où chacun vouloit d'abord avoir eu part, a échoué dans l'exécution.

Commençons par la jalousie de Rouillé, ministre des affaires étrangères, qui ne se voyant plus que le représentant dans un systême dont l'abbé de Bernis est le vrai mobile, continue à donner à nos ministres dans les cours étrangères des instructions, sinon contraires, du moins peu conformes au nouveau plan.

Machault voit avec chagrin dans l'abbé de Bernis un rival qui partage, ou va lui ravir la confiance du roi & de madame de Pompadour.

D'Argenson, ministre de la guerre, uniquement occupé d'étendre son département, vouloit armer toute la France sur terre, & ruiner par là le ministre de la marine. Hardi dans ses projets, timide dans les moyens d'y tendre, il veut faire son fils officier général, & n'osant le faire passer par dessus ses anciens, ce qui n'auroit pas fait crier longtems, il fait une multitude d'officiers-généraux qui surchargent, embarrassent les armées, dévorent les approvisionnemens par le luxe & ruinent les finances. Tous les gens du métier l'accusent d'avoir perdu le militaire. Il faudra bientôt imaginer un titre supérieur à celui de maréchal de France, devenu

trop commun. Sans être avide d'argent pour lui-même, il a obéré l'état par les fortunes immenses qu'il a procurées dans les vivres, les hôpitaux, à mille de ses créatures, indépendamment du brigandage de sa famille, Avec beaucoup d'esprit, & le goût qu'il avoit inspiré pour lui au roi, il auroit pu se maintenir en place. D'ailleurs dégagé de tout principe moral, le bien & le mal lui sont indifférens; mais par foiblesse de caractère, il obéit souvent à la passion d'autrui, & s'est perdu. Il a voulu concourir avec la comtesse d'Estrades pour détruire la marquise de Pompadour, à qui la comtesse devoit tout. Il s'est cru si affermi auprès du roi, qu'il s'est refusé aux avances de la marquise. Elle a fini par le faire exiler le même jour que le fut Machault, par d'autres motifs qui n'avoient pas plus de rapport à l'état que ceux de la disgrace du comte d'Argenson. L'abbé de Bernis eut le courage de représenter que dans la situation des choses, deux ministres expérimentés étoient une perte considérable.

Le comte d'Argenson avoit des talens dont il faisoit usage, quand son intérêt le permettoit.

Machault, avec moins d'esprit & plus de

de caractère, étoit estimé dans la marine ; il s'y étoit même fait aimer. Cet homme fier & glacial avoit accueilli les marins plus que n'avoient jamais fait ses prédécesseurs. Il avoit aussi un avantage qu'ils n'avoient pas eu, le crédit de se faire donner l'argent nécessaire à ses entreprises. Les marins, qu'on voyoit très-rarement à la cour, commençoient à s'y montrer, & ne sont peut-être aujourd'hui que trop assidus dans un lieu dont l'air est dangereux pour tous les genres de devoirs. Ils en emportent chez eux ce goût de luxe qui les oblige à préférer l'argent à l'honneur.

Ces deux ministres furent remplacés par les sujets les plus incapables, Moras pour la marine, le marquis de Paulmi pour la guerre.

Le maréchal de Belle-Isle, qui succéda au marquis de Paulmi, suspendit à la vérité l'inclination secrette qu'il avoit toujours eu pour le roi de Prusse ; mais son indiscrétion habituelle a souvent nui à un plan dont le succès dépendoit du plus grand secret.

Berryer, avec la grossièreté de son caractère, passe de la police de Paris à la cour, dont il prend la fausseté, sans la politesse. Il est chargé de la marine,

La marquise de Pompadour, passionnée pour le nouveau systême, en veut l'exécution & en traverse les moyens. Elle devient jalouse de l'abbé de Bernis, dès qu'elle voit le roi avoir pour lui une estime personnelle. Il est le seul agent politique, & peut se faire instruire des choses nécessaires. L'état des finances ne lui fut communiqué que peu de mois avant son exil. Machault, Séchelles, Moras, Boulogne, tous les contrôleurs-généraux qui se sont succédés, n'ont songé qu'à enrichir eux ou leurs créatures.

Tels ont été les premiers acteurs ; voyons les instrumens. Le maréchal d'Estrées nommé général, craint que le prince de Soubise, qui commande une réserve, ne lui soit substitué par la faveur ouverte de madame de Pompadour. Soubise, qui auroit toujours eu à la cour la considération due à un grand seigneur, estimable par sa probité, respectueux pour son maître dont il est aimé, s'il se fût borné à cette existence honnête, veut, sans talens militaires, devenir maréchal de France, connétable, s'il peut, & ministre. La protection, malgré ses fautes, l'a aussi avancé que des victoires l'auroient pu faire. Le

maréchal d'Estrées gagne, presque malgré lui, la bataille d'Hastembeck; il craint de s'engager trop avant; il ne suit qu'avec timidité un plan contre lequel il est prévenu par Puysieux son beau-père, & par St.-Severin, qui n'avoit adopté qu'avec répugnance un systême qui rectifioit le traité d'Aix-la-Chapelle, leur ouvrage.

Ajoutons l'impatience du courtisan françois dans les guerres qui l'éloignent de Paris pendant l'hyver. Les généraux ont toujours désiré de porter la guerre en Flandre pour leur commodité. La plupart de nos officiers se prêtoient à regret à des opérations dirigées contre le roi de Prusse qu'ils s'étoient fait un tic d'exalter au lieu d'en imiter la vigilance & l'économie. Le public, depuis longtems frondeur de la cour par la foiblesse & les fautes réelles du gouvernement, devint prussien, comme il avoit été autrichien dans la guerre précédente.

Maillebois, ennemi de la marquise pour son compte & pour celui du comte d'Argenson son oncle, homme d'esprit & de talent, favorise toutes les fautes des généraux pour les remplacer.

Le maréchal de Richelieu, ennemi

actif & passif de la marquise, jaloux de Soubise, général de ruelle, protecteur & modèle en grand de la maraude, applaudi par le soldat dont il est l'exemple, chanté par Voltaire, sent qu'il ne peut réaliser ce fantôme de gloire, traite avec le roi de Prusse, au lieu de le combattre, ne veut que de l'argent, détruire le systême, décrier la marquise, déplacer l'abbé de Bernis, parvenir au ministère, pour gouverner par l'intrigue.

Contades voit froidement, ou avec complaisance, les sotises d'autrui, qui peuvent le faire arriver au commandement. Il perd une bataille qu'il devoit gagner; du moins le roi de Prusse, bon juge en cette partie, a-t-il dit, après avoir examiné depuis les différentes positions des armées, qu'il ne concevoit pas comment Contades avoit été battu. Celui-ci prétend avoir été trahi. Malheureusement pour nos généraux, ils se font croire dans leurs accusations réciproques, & jamais dans leurs apologies.

Broglio, né avec le talent militaire, veut perdre tout concurrent, & cet esprit a été celui de tous nos généraux. Son frère, homme incompatible avec tout collègue, oblige le comte de Saint-

Germain, bon officier, mais tout aussi exclusif, à s'expatrier.

Nous ne nous sommes pas mieux conduits sur mer que sur terre. Pendant six mois, nous avons laissé nos vaisseaux en proie à la piraterie des Anglois, sans oser faire de représailles.

Notre ministère prétendoit, disoit-il, faire éclater notre modération aux yeux de toute l'Europe; mais la modération est la vertu du fort & la honte du foible. Lorsque nous avons voulu recourir à la vengeance, nous avions déjà perdu dix mille matelots. La victoire de la Galissonniere a été pour nous un exemple sans émulation.

Le sacrifice, injuste ou non, que les Anglois ont fait de Bing aux cris de la nation, a raminé l'esprit de leur marine, & nous a montré ce que nous devions faire avec plus de justice. Les coupables ne nous manquoient pas.

Le maréchal de Conflans perd notre flotte, celle des Anglois étant tout au plus égale à la nôtre. Il brûle un vaisseau, qui étoit une citadelle flottante; il ose s'en vanter comme d'un exploit. Quel est son châtiment? De n'être point présenté au roi, & d'aller journellement en public; affronter les mépris qu'on

n'ose lui marquer. Il se plaint des officiers qui servoient sous lui; ceux-ci récriminent, & tout se borne-là. Sur terre & sur mer, nulle rivalité de gloire; ce sont des procès par écrit. Les mesures sont partout aussi mal prises que mal exécutées. Les vaisseaux de transport sont séparés de la flotte, parce que le petit orgueil du duc d'Aiguillon ne lui permet pas d'être subordonné dans Brest. Voilà ce qui l'engage à mettre les vaisseaux de transport à Guiberon, pour y commander seul, au hazard de tous les périls de la jonction. C'est par une présomption pareille qu'il a fait perdre Belle-Isle. Les états de Bretagne voyant l'importance de cette place, l'avertissent un an d'avance de pourvoir à sa sûreté, & offrent les approvisionnemens nécessaires. Il répond avec une vanité puérile & une ironie amère, à une députation qu'il doit respecter, qu'il est obligé aux états de vouloir bien lui apprendre son métier. Il en avoit pourtant besoin, puisqu'il a laissé prendre Belle-Isle, faute des précautions offertes. Il n'a pas même profité de 14 jours que l'échec des Anglois à leur première descente lui avoit laissés, pour jetter des troupes dans l'île, qui n'est qu'à 4

lieues de la terre-ferme. On a vu ailleurs le peu de part qu'il a eu à l'affaire de Saint-Caſt, qui lui a cependant procuré une médaille à ſa gloire. Les médailles modernes rendent bien ſuſpectes les anciennes.

Dans nos colonies, les gouverneurs & les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus ſcandaleux. Le cri public oblige enfin d'en rechercher quelques-uns ; la protection payée ſauve la plupart, & ceux dont une mort infâme devoit faire un exemple, ſubiſſent des peines ſi légères, qu'elles ne peuvent effrayer perſonne.

On confie la défenſe de Pondichéry à un étranger avide d'argent & d'une tête mal ſaine, Lally. Il n'exerce ſa férocité que contre ceux qu'il doit défendre. Il livre ou vend la place, il refuſe même la capitulation offerte par l'ennemi. La trahiſon eſt ſi viſible qu'on eſt obligé en France de le mettre en priſon. N'avons-nous pas vu des capitaines de vaiſſeaux éviter le combat, ou ſe mettre hors d'état de le ſoutenir, parce que les marchandiſes dont ils faiſoient commerce, chargeoient leurs navires, au point de rendre inutile leur plus forte batterie?

Malgré tant de fautes, d'inepties, de brigandage, d'intrigues & de disgraces, le systême politique devoit avoir une base bien posée, puisqu'il a subsisté dans son entier jusqu'à la mort de l'impératrice de Russie, Elizabeth. Le roi de Prusse, couvert de gloire, jugeoit lui-même que sa perte n'étoit que différée, lorsque la mort de cette princesse donna pour alliés à Fréderic ceux qu'il avoit pour ennemis.

Mais ce n'a pas été uniquement à la cour de France que les intérêts particuliers ont contrarié ceux de l'état. Les Autrichiens étoient aussi opposés à l'alliance dès son origine, que nous avons pu l'être après nos disgraces. L'impératrice elle-même s'est trompée en portant la guerre en Silésie, sous prétexte que c'étoit le véritable objet. Son ressentiment précipité contre le roi de Prusse l'empêchoit de voir qu'en prenant Magdebourg & Stetin, on réduisoit ce prince à demander la paix en offrant la Silésie.

Quoique les projets de l'impératrice n'ayent pas réussi, ses mauvais succès n'ont pas été sans gloire, parce que le comte de Kaunits a toujours dirigé seul le systême politique auquel le militaire

a conſtamment été ſubordonné, comme inſtrument, au lieu que tout ce qui a été employé parmi nous, a pu, ſinon gouverner, du moins traverſer le gouvernement.

Ce n'eſt pas que la cour de Vienne n'ait quelquefois déféré à de petits intérêts de cour.

Le commandement a été donné au prince Charles, par égard pour l'empereur ſon frère, & à Daun, dont la femme eſt la favorite de l'impératrice. On ne lui conteſte pas les talens militaires; mais ſa lenteur, ſon indéciſion, les ménagemens réciproques du prince & du général, ont ſouvent tenu les ordres en ſuſpens, & l'armée étoit alors gouvernée par les ſubalternes.

L'impératrice de Ruſſie, avec le deſſein d'accabler le roi de Pruſſe, étoit traverſée dans ſes projets par la jeune cour.

Le grand duc inſtruiſoit le roi de Pruſſe de toutes les meſures de la czarine, & les alliés ſe communiquant leurs deſſeins reſpectifs, le roi de Pruſſe les apprenoit par la Ruſſie.

Beſtuchef élevé à Londres & livré aux Anglois, gouvernoit & trompoit facilement une princeſſe ennemie des

affaires & abandonnée à ses plaisirs. Une excellente milice sans généraux, sans art pour les subsistances, ne pouvoit jamais tirer parti de son courage.

En Suède, le roi étoit gouverné par la reine, sœur du roi de Prusse & du même caractère, qui traversoit toutes les opérations.

Le Danemarck fût toujours flotant entre la jalousie contre la cour de Vienne, les puissances catholiques & l'inquiétude sur le roi de Prusse.

Dans l'Empire, le roi de Prusse & les Anglois excitoient les protestans, & l'on avoit dû s'y attendre, & que l'armée impériale auroit absolument l'esprit prussien; on lui donne pour général le prince de Saxe-Hilburgausen, partisan presque ouvert du roi de Prusse.

La reine d'Espagne, gouvernant le roi son mari, Ferdinand VI, l'empêche de se déclarer dans le tems où cela pouvoit être utile au systême. Le duc de Choiseul engagea depuis le roi Charles III, successeur de Ferdinand par le pacte de famille, lorsque l'Espagne ne pouvoit plus unir que sa foiblesse à la nôtre, & partager nos pertes.

Les Anglois craignoient si peu cette

réunion, qu'ils vouloient même avant le pacte déclarer la guerre à l'Espagne. Aussi le public appella-t-il ce traité les *folies d'Espagne.* Cette puissance y a perdu sa marine & des richesses immenses qui ont fourni à nos ennemis les moyens de continuer la guerre, & de dicter impérieusement les conditions de la paix.

Tel est le tableau raccourci de l'origine, du cours & de la fin de la guerre.

FIN.

TABLE

TABLE.

Pour le Tome premier.

Fin de la Table du Tome premier.

TABLE

Pour le Tome second.

LIVRE QUATRIEME.

LIVRE CINQUIEME.

LIVRE SIXIEME.

Fin de la Table du Tome second.

